



HAL
open science

Estives en partage : une approche relationnelle des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen

Lucie Lazaro

► **To cite this version:**

Lucie Lazaro. Estives en partage : une approche relationnelle des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2015. Français. NNT : 2015TOU20054 . tel-01343286

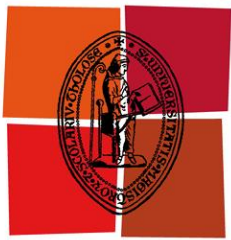
HAL Id: tel-01343286

<https://theses.hal.science/tel-01343286>

Submitted on 8 Jul 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université
de Toulouse

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse 2 - Jean Jaurès

Discipline ou spécialité :

Géographie - Aménagement

Présentée et soutenue par

Lucie LAZARO

le 16 octobre 2015

Tome I

ESTIVES EN PARTAGE

*Une approche relationnelle des externalités
du pastoralisme collectif pyrénéen*

École doctorale :

Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (TESC)

Unité de recherche :

UMR Dynamiques Rurales

Composition du jury :

Directrice(s) ou Directeur(s) de Thèse

Bernard CHARLERY DE LA MASSELIÈRE, *Professeur de Géographie à l'université
Toulouse 2 – Jean Jaurès (Directeur de thèse)*

Corinne EYCHENNE, *Maître de conférences en Géographie à l'université Toulouse 2 –
Jean Jaurès (Codirectrice de thèse)*

Rapporteurs

Marc DEDEIRE, *Maître de conférences HDR en Aménagement de l'espace à l'université
Paul Valéry – Montpellier 3*

Bernard PECQUEUR, *Professeur de Géographie à l'université Joseph Fourier, Grenoble*

Autres membres du Jury

Philippe PERRIER-CORNET, *Directeur de recherche à l'INRA, Montpellier*

Laurent RIEUTORT, *Professeur de Géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-
Ferrand*

*Université Toulouse 2 – Jean Jaurès
Ecole Doctorale Temps Espaces Sociétés Cultures
UMR Dynamiques Rurales (UTM, ENFA)*

THÈSE

**Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ
Spécialité Géographie – Aménagement**

TOME I

ESTIVES EN PARTAGE

***Une approche relationnelle des externalités du pastoralisme
collectif pyrénéen***

Lucie LAZARO

Directrice(s) ou Directeur(s) de Thèse :

Bernard CHARLERY DE LA MASSELIÈRE, Professeur de Géographie à l'université
Toulouse 2 – Jean Jaurès (Directeur de thèse)

Corinne EYCHENNE, Maître de conférences en Géographie à l'université Toulouse 2 –
Jean Jaurès (Codirectrice de thèse)

Rapporteurs :

Marc DEDEIRE, Maître de conférences HDR en Aménagement de l'espace à l'université
Paul Valéry- Montpellier 3

Bernard PECQUEUR, Professeur de Géographie à l'université Joseph Fourier, Grenoble

Autres membres du Jury :

Philippe PERRIER-CORNET, Directeur de recherche à l'INRA, Montpellier

Laurent RIEUTORT, Professeur de Géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-
Ferrand

Remerciements

La thèse est une expérience de vie unique, un parcours sinueux, humainement et intellectuellement exaltant, mais aussi ponctué de remises en question perpétuelles, et de ce fait extrêmement difficile. Les quelques lignes qui suivent ont vocation à remercier toutes celles et ceux qui m'ont accompagnée et soutenue durant ce cheminement long de cinq ans. Les mots ne seront certainement pas assez forts et pas assez nombreux pour vous exprimer toute ma gratitude...

Lorsque j'ai croisé pour la première fois, au détour de mes recherches bibliographiques, un regard scientifique sur le pastoralisme pyrénéen, ce fut celui de Corinne Eychenne. Elle analysait alors, au travers d'un ouvrage de référence sur la question, l'action collective qui caractérise l'élevage transhumant des montagnes ariégeoises. Depuis lors, l'éclat de ses réflexions n'a cessé de me guider dans ma quête de compréhension du pastoralisme, au travers de ses écrits tout d'abord, puis lors de nos échanges, durant l'encadrement de mon mémoire de Master ESSOR, puis de ce travail de thèse, dont elle est l'un des instigateurs. Ce travail vient donc couronner six années de dialogues constructifs, de débats d'idées et de projets communs. Merci Corinne pour votre honnêteté intellectuelle, pour votre précision et pour votre loyauté indéfectible. Vous avez aiguisé mon esprit d'analyse et mon regard sur le monde social qui nous entoure.

Je remercie par ailleurs Bernard Charlery de la Masselière qui a pris la direction de mon travail en cours de route. Vous m'avez apporté votre expérience et avec elle un nombre incalculable de conseils avisés afin que je parvienne à structurer et à exprimer ma pensée. Merci également de m'avoir soutenue et accompagnée dans mes pérégrinations de jeune chercheuse, dans l'organisation de séminaires doctoraux et dans les projets de communication à l'extérieur. Votre présence bienveillante a beaucoup compté dans mon parcours de doctorante.

Je remercie ensuite Philippe Perrier-Cornet et Laurent Rieutort qui ont bien voulu participer à l'ensemble de mes comités de suivi et à mon jury de thèse. Merci d'avoir pris le temps de lire mes nombreuses productions et merci pour vos précieuses remarques qui m'ont permis d'approfondir mon analyse aux moments cruciaux du travail de recherche.

Je remercie enfin Marie-Laure Arripe et Cécile Barnaud qui m'ont accompagnée au début de ce travail, la première en tant que directrice et la seconde en tant que membre du comité de thèse. Merci pour votre regard original et pour votre aide durant une période où la méthodologie et les concepts économiques me donnaient du fil à retordre.

Beaucoup de doctorants en CIFRE en conviendront, une thèse menée entre deux mondes, celui de la recherche et celui de l'entreprise ou du développement est une expérience singulière qui conduit le doctorant à rentrer de plain-pied dans le monde social qu'il étudie. Dans mon cas, l'expérience CIFRE fut un modèle en la

matière. Je le dois tout d'abord à Didier Buffière, directeur du Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace, qui fut mon référent en entreprise. C'est aussi grâce à son ouverture d'esprit, à sa ténacité et à sa capacité de prospective que ma thèse a pu se concrétiser. J'ai bénéficié d'une grande liberté dans mes recherches et de tous les moyens humains et logistiques nécessaires à la réalisation de mes travaux. Merci Didier d'avoir porté ce travail en collaboration avec Corinne. Merci de m'avoir fait partager votre connaissance fine du pastoralisme et de ses déclinaisons départementales au cours de nos longues discussions.

Je remercie bien entendu toute l'équipe du GIP-CRPG : Anne Sallent, Annie Cipièrre, Hélène Devin, Isabelle Caperaa, Rose-Marie Laville, Jean-Baptiste Jourdan et Sébastien Biedma. Merci pour votre enthousiasme face à mon travail et à mes avancées. Merci d'avoir répondu présents lors de mes réunions de travail et d'avoir partagé avec moi sans compter vos savoir-faire et votre expérience de terrain irremplaçables. Grâce à vous, j'ai eu la sensation de faire partie d'un tout et cet esprit d'équipe m'a permis de rebondir dans les moments de doute. J'ajoute une mention spéciale pour Anne et Jean-Baptiste, mes deux acolytes de travail lors des ateliers de groupe. Merci d'avoir parcouru avec moi la chaîne pyrénéenne en Coccinelle !

Mais que serait la CIFRE sans le laboratoire et les collègues universitaires ? J'exprime toute ma gratitude aux membres du laboratoire et aux collègues doctorants qui ont partagé mon bureau, mes questionnements et mes états d'âme, du Pavillon à la Maison de la recherche. Merci à Elsa Pibou, ma collègue et amie très chère, pour ta présence et pour ta joie de vivre contagieuse qui inonde les lieux où tu passes et les êtres qui te côtoient. Merci à mes autres compagnons d'infortune pour tous ces moments partagés : Erasme Ngiye, Valentina Locher, Rémi Bénos, Emilien Soulenq, Ramatou Hassane, Wided Moumen, Daniel Lamah, Mabetty Touré, Gillian Ngefor et Aude Gallas. Je remercie ensuite Laurence Barthe, Mélanie Gambino, Martine Guibert, Johan Milian et Philippe Sahuc pour leur soutien et pour leur bienveillance à mon égard. Enfin, merci à Dominique Deligny pour sa présence positive et rassurante. Sans toi, la vie au labo ne serait pas la même !

J'ai parcouru les Pyrénées durant près de deux années passées à arpenter le terrain et à échanger avec les acteurs investis dans la gestion et dans l'utilisation des estives. Merci à toutes celles et ceux, éleveurs, agents de développement, élus, socio-professionnels du tourisme et tant d'autres, qui m'ont fait confiance et m'ont parfois même ouvert leurs maisons. Merci d'avoir accepté de partager vos parcours de vie, votre pratique de l'espace et vos savoirs au cours d'un entretien, voire d'un atelier de travail en ma compagnie.

Merci également à ceux qui m'ont fait découvrir le petit monde du pastoralisme à mes débuts, en 2009, en tant que stagiaire à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. J'ai une pensée toute particulière pour Francis Ader et pour Alexandre Forel, c'est avec eux que tout a commencé.

Pour finir par l'essentiel, voilà quelques phrases destinées à ma famille et à tous ceux qui ont choisi (ou pas) de partager ma vie personnelle et de m'encourager durant cette course de fond que fut la thèse.

Je remercie mon père et ma mère qui ont été, des premiers pas à ce jour, mes premiers supporteurs et les piliers de mon existence. Votre présence et votre soutien représentent tout.

Merci à Guillaume. Tu as croisé ma route alors que je commençais à arpenter ce sentier méandreux. Tu as su te montrer indulgent et protecteur tout au long de ce travail, je ne l'oublierai pas.

Merci aux Luchonnais, les éternels, les vrais : Caroline, les deux Romains, Mathieu, Damien et David, je pense que nos discussions philosophico-politiques nocturnes du Parc des Quinconces ont grandement contribué à ma « vocation pastorale » !

Merci aux Toulousains : Gaëlle, Vadim, Jean-Philippe, Johan et Camille, pour votre amitié qui m'est chère.

Merci aux Larboustois, les natifs et les adoptifs, éleveurs et amis : Francis et Maryse, Noël et Annie, Pierre, François, Anne-Marie, Guy et Marie-Christine, Sophie et enfin, Jean-Louis, pour m'avoir soutenue par votre présence fraternelle et bienveillante.

Merci à tous les membres de ma famille et à mes proches pour être là, tout simplement.

Pour terminer, je souhaiterais dédier ce travail à Gisèle, Philémon et Christian, qui m'ont donné le goût de la montagne et qui portent en eux une partie de mes racines. Mes pensées vont vers vous qui êtes partis trop tôt.

Note au lecteur

Ce document a été produit à l'issue d'un travail de recherche-action sur « *les externalités du pastoralisme collectif pyrénéen* » provenant d'une collaboration de longue date entre la recherche en sciences sociales et le monde du développement pastoral. L'apparition récente dans le débat public sur le pastoralisme d'un champ lexical issu des sciences économiques, la proximité de la réforme des dispositifs publics de soutien agricole et les connaissances parcellaires des acteurs du développement pastoral au sujet de la nature exacte des effets multiples du pastoralisme sur les autres usagers de l'espace ont constitué le terreau de cette thèse en CIFRE. Celle-ci fut menée au sein des deux structures partenaires - l'UMR Dynamiques rurales et le Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace - et avait deux objectifs majeurs.

Il s'agissait dans un premier temps de réduire le flou sémantique entourant les effets multiples du pastoralisme et de produire un socle de connaissances scientifiques sur le sujet par l'intermédiaire d'un travail de recherche fondamental et théorique. Le transfert de ces connaissances devait permettre aux agents de développement pastoral d'investir le débat public sur la prise en compte du pastoralisme à l'aide d'un argumentaire fondé sur des savoirs récents, produits et validés scientifiquement.

Il s'agissait dans un second temps d'élaborer une méthodologie de travail transférable et reproductible par les agents de développement pastoral. Cette méthodologie, construite et expérimentée à l'échelle locale, devait permettre l'identification, la caractérisation et une meilleure prise en compte des effets du pastoralisme par la multiplicité d'acteurs investis dans l'utilisation et dans la gestion des estives pyrénéennes.

Le Tome I est consacré à la partie fondamentale et théorique du travail de recherche-action. Nous y proposons un cadre théorique permettant l'étude des externalités du pastoralisme pyrénéen dont nous analysons l'expression à l'échelle locale sur quatre terrains d'étude répartis sur la chaîne pyrénéenne¹. Le Tome I constitue le cœur du travail de thèse, du point de vue académique. Il apporte des connaissances et un regard renouvelés sur les effets multiples du pastoralisme pyrénéen, ainsi qu'une analyse des formes de coopération locales mises en place par les acteurs autour de ces phénomènes qui échappent aux cadres mercantiles et institutionnels en place.

Le Tome II est quant à lui centré sur le second objectif - méthodologique - du travail.

¹ Les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau dans les Pyrénées-Atlantiques ; les surfaces pastorales situées au niveau du domaine skiable de Peyragudes entre vallée du Louron (Hautes-Pyrénées) et vallée du Larboust (Haute-Garonne) ; les surfaces pastorales du Plateau de Beille en Ariège ; les surfaces pastorales de la commune de Mantet dans les Pyrénées-Orientales.

Le Tome I peut être lu indépendamment du Tome II par le lecteur plus spécifiquement intéressé par le cadre conceptuel et par les avancées théoriques de ce travail de recherche-action. Cependant, des notes de bas de page et des références aux contenus du Tome II ponctuent la partie méthodologique et les résultats présentés dans ce document. La lecture du Tome II peut alors enrichir le Tome I à l'aide de données brutes issues du travail de terrain, d'extraits d'analyse, d'approfondissements sur le cheminement méthodologique, ainsi que d'éléments factuels, statistiques et cartographiques (données chiffrées, cartes, etc.) permettant de préciser et d'illustrer le travail fondamental et les résultats présentés ici.

Sommaire

INTRODUCTION		13
PARTIE 1	LE RECOURS A LA NOTION « D'EXTERNALITES » DU PASTORALISME, ENTRE POSITIONNEMENT POLITIQUE ET CONSTAT DE TERRAIN	19
<hr/>		
	Chapitre 1	
	Les processus de qualification-requalification des effets de l'activité agricole à l'échelle internationale, évolution et diffusion des notions	23
	Chapitre 2	
	L'action publique en faveur du pastoralisme, entre dilution sectorielle, aménagement de l'espace et spécificité du « collectif » sur fond d'intérêt général	43
	Chapitre 3	
	Le pastoralisme et les estives pyrénéennes, des enjeux du collectif aux effets externes	72
PARTIE 2	POUR UNE APPROCHE RELATIONNELLE DES EFFETS DU PASTORALISME COLLECTIF PYRENEEN	105
<hr/>		
	Chapitre 4	
	Des externalités à l'approche relationnelle	108
	Chapitre 5	
	Démarche de recherche-action	135
PARTIE 3	DES EFFETS DU PASTORALISME A LA COOPERATION LOCALE MULTI-ACTEURS	165
<hr/>		
	Chapitre préalable	
	Identification et caractérisation préliminaires des effets multiples du pastoralisme pyrénéen	169
	Chapitre 6	
	Les estives de « Peyragudes », un cadre relationnel marqué par la domination du tourisme aménageur, le cas d'une coopération en suspens	179
	Chapitre 7	
	Les estives de « Larrau », vers une gouvernance du multi-usage à l'échelle de la montagne basque	208
	Chapitre 8	
	Le paysage, du consensus apparent à l'opposition des stratégies de développement et de gestion de l'espace	243
CONCLUSION		271
BIBLIOGRAPHIE		277
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES		299
ANNEXES		305
TABLES		317

INTRODUCTION

Vivre dans le Larboust et parcourir la montagne pyrénéenne avec son grand-père, c'est avoir la sensation d'être un peu chez soi partout dans les Pyrénées. Arpenter les petits sentiers montagnards avec le chien, dépasser la limite supérieure des forêts, s'asseoir dans l'herbe, croiser un troupeau de Tarasconnaises, contempler les hauts sommets ensoleillés au bord d'un lac ou bien s'abriter dans une cabane en pierre et attendre que l'orage cesse, voilà quelques expériences partagées par tous les amateurs de montagne et par les montagnards eux-mêmes. Ces spectacles grandioses gagnés au prix d'efforts physiques parfois considérables sont en grande partie, malgré leurs apparences naturelles et immuables, structurés par l'élevage transhumant depuis des temps immémoriaux. Engager une recherche sur le pastoralisme pyrénéen, c'est entrer dans les coulisses du spectacle et donc dans les coulisses des sensations. C'est comprendre que ces espaces dominés par un sentiment de liberté font en réalité l'objet d'un faisceau complexe de droits de propriété et d'usage. C'est prendre conscience qu'un bon nombre d'éléments structurant le paysage montagnard sont aménagés et entretenus par une activité agricole singulière dont les marqueurs spatiaux se font pourtant discrets sur les immenses espaces constitués par les estives pyrénéennes et aujourd'hui partagés par un éventail d'activités récréatives, touristiques et environnementales. C'est aussi renouveler son propre regard sur l'élevage transhumant. Bien que souvent considéré « du dehors » par le biais du « folklore » ou de la « tradition », il se révèle « de l'intérieur » être une pratique agricole de haute technicité, modernisée et adaptée à la complexification des sociétés montagnardes et des usages des espaces pastoraux. Enfin, c'est enrichir étonnamment son vocabulaire d'un lexique économique aujourd'hui mobilisé dans le débat sur le devenir de l'agriculture de montagne pour qualifier et défendre le pastoralisme pyrénéen.

En effet, après avoir été longtemps limité à l'image d'Epinal du berger et de son troupeau parcourant les pâturages d'altitude, le pastoralisme a fait sa réapparition sur la scène publique à l'aube des années 2000. Ce retour politico-médiatique se réalise dans un contexte de conflit autour de la cohabitation avec les grands prédateurs, et dans le cadre de la reconnaissance accrue par les dispositifs publics d'un ensemble de services rendus par l'activité pastorale aux sociétés et aux espaces montagnards. Le champ lexical du discours public de défense et de légitimation du pastoralisme pyrénéen s'est depuis lors enrichi d'un panel de vocables « empruntés » aux sciences économiques et aux arènes de discussion internationales. Dans les Pyrénées, c'est notamment la notion « d'externalités² » qui a été mobilisée par certains représentants de la profession agricole et des services de développement pastoral dans le cadre des débats relatifs à la Politique agricole commune et aux soutiens publics au pastoralisme pour la période post-2014. Les interrogations suscitées par la diffusion de ces notions économiques qualifiantes ont donné lieu, entre 2009 et

² Nous mettons systématiquement la notion d'externalités au pluriel dans ce travail car celle-ci est couramment mobilisée pour désigner un ensemble de phénomènes, tout comme les notions de services écosystémiques ou encore environnementaux.

2010, à la co-construction d'un projet de thèse en CIFRE³ - porté par le service pastoral des Hautes-Pyrénées (GIP-CRPGE)⁴ et par l'UMR Dynamiques rurales - se donnant pour objectif « *d'identifier, de caractériser et d'améliorer la prise en compte des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen* ».

Le GIP-CRPGE est une structure partenariale⁵ qui possède deux grandes missions. La première, qui est aussi la principale, est une mission d'animation pastorale qui se traduit par un appui à la définition et à la mise en œuvre de la politique pastorale départementale. D'un point de vue opérationnel, le GIP-CRPGE accompagne les gestionnaires d'estives ainsi qu'un certain nombre d'acteurs investis dans la gestion et dans l'utilisation des espaces montagnards dans le domaine de l'organisation collective, dans la structuration du foncier, dans la réalisation d'équipements pastoraux, dans la mise en place d'outils agro-environnementaux ou encore dans le développement des activités de gardiennage, etc. La seconde est une mission de prestation de services dans le domaine du pastoralisme et de la gestion de l'espace. Elle se matérialise par la réalisation d'études, de diagnostics pastoraux, et par des interventions en formations universitaires et agricoles notamment. La structure participe également à un groupe d'experts pastoraux réunis autour du Ministère chargé de l'agriculture et contribue de ce fait à la construction de la politique nationale en faveur du pastoralisme. Le travail de définition de la politique pastorale du GIP-CRPGE conduit la structure à adopter un positionnement stratégique et prospectif dans ses réflexions sur le pastoralisme collectif pyrénéen. La diffusion d'un champ lexical économique dans le monde agricole pyrénéen a naturellement mené le service pastoral à se saisir des notions en vogue pour participer au débat public et influencer les choix collectifs sur l'avenir des soutiens au pastoralisme.

Pour cela, le GIP-CRPGE s'est doté des outils de la recherche en sciences sociales. Au travers d'un travail de recherche-action, il s'agissait ainsi de réduire le flou sémantique entourant les notions émergentes, de produire des connaissances et une méthodologie de travail validées scientifiquement et re-mobilisables par les agents de développement. Pour la structure commanditaire, l'apparition de la notion d'externalités dans le débat public sur le pastoralisme se présentait comme une opportunité supplémentaire afin de défendre la spécificité pastorale au sein de l'agriculture de montagne. Le GIP-CRPGE considérait en effet que le caractère collectif de la pratique pastorale, associé à la singularité des espaces d'estives, justifiait une prise en compte publique du pastoralisme collectif pyrénéen spécifique et adap-

³ Convention industrielle de formation par la recherche.

⁴ Le Groupement d'intérêt public - Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace.

⁵ Le GIP-CRPGE est constitué par un partenariat entre l'Etat (représenté par la Direction départementale des territoires), le Conseil général, la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, l'Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Vic en Bigorre, l'Association départementale des gestionnaires d'estives et le Groupement d'employeurs des bergers/vachers pluriactifs des Pyrénées centrales.

tée. Cependant, les connaissances au sujet des effets multiples émanant du pastoralisme demeuraient relativement vagues et lacunaires, tout comme le sens et les implications du recours à la rhétorique économique. Par ailleurs, au-delà de son utilisation à visée stratégique, la notion d'externalités du pastoralisme semblait également correspondre, selon le service de développement pastoral, à une réalité locale et à une utilité collective de l'activité pastorale partiellement intégrée dans les dispositifs de soutien et de prise en compte du pastoralisme.

Ce travail de thèse s'est alors structuré autour de deux grands objectifs. Le premier, présenté dans ce document, consistait à produire des connaissances fondamentales sur les effets multiples du pastoralisme à une échelle locale. Il s'agissait d'identifier, de caractériser ces phénomènes et de capitaliser les initiatives locales de prise en compte existantes. Le second objectif du travail, présenté en **TOME II**, était d'élaborer une méthodologie transférable et reproductible par les agents de développement afin d'améliorer la reconnaissance et le traitement des effets multiples de l'activité pastorale à l'échelle locale.

Le **TOME I** présente donc l'ensemble des avancées théoriques de ce travail de thèse. Il se structure en trois parties.

La première partie révèle les mécanismes qui président à l'apparition de la rhétorique économique dans le débat pyrénéen sur le pastoralisme. Cette rhétorique émane d'un double mouvement. Il s'agit d'une part d'un processus d'échelle internationale de qualification/requalification du lien Homme/nature et du lien agriculture/société au travers d'un ensemble de notions parmi lesquelles celles de multifonctionnalité agricole, ou encore de services écosystémiques et environnementaux. Il s'agit d'autre part de la poursuite d'une tradition nationale de légitimation d'une ligne politique de prise en compte spécifique du pastoralisme fondée sur les effets multiples de cette pratique et de ses espaces pour la société. Dans un contexte politique de mutation des dispositifs de soutien, la notion d'externalités est ainsi devenue pour certains acteurs du monde agricole pyrénéen une catégorie de sens commun utile pour envisager le rapport entre le pastoralisme et les autres usagers d'un espace montagnard en partage. Cependant, la variabilité des estives pyrénéennes et des modalités de gestion et d'utilisation dont elles font l'objet mène à envisager les phénomènes d'externalités comme des construits sociaux territorialisés, spécifiques aux espaces et aux systèmes d'acteurs au sein desquels ils prennent forme.

Au-delà d'une catégorie de discours stratégique, la notion d'externalités est également un concept scientifique mobilisé par les sciences sociales pour décrire un certain nombre de phénomènes reliés à la proximité entre certains groupes d'acteurs ou activités productives. Un détour par les différentes appropriations scientifiques du concept d'externalités, de l'approche économique classique à l'approche sociologique, en passant par des approches critiques de ces phénomènes, montre leur caractère résolument complexe et multidimensionnel. La deuxième partie du travail est donc dédiée à la construction d'un cadre théorique enrichi fondé sur une approche relationnelle des effets multiples du pastoralisme afin de ne négliger aucun pan de l'analyse et de s'affranchir des limites liées au concept d'externalités. Ce cadre

d'analyse se traduit par une méthode de travail qualitative et évolutive reposant sur le pluralisme méthodologique. Le recours aux méthodes qualitatives de l'observation participante et de l'entretien semi-directif, associées à l'expérimentation d'une méthode de travail en groupe, permet d'étudier les effets multiples du pastoralisme pyrénéen ainsi que leurs modalités d'expression à l'échelle locale sur quatre terrains répartis sur la chaîne pyrénéenne.

Forte de ce socle théorique et méthodologique, la dernière partie du travail interroge la manière dont les gestionnaires et les usagers de l'espace montagnard eux-mêmes appréhendent les effets positifs et négatifs issus du pastoralisme sur leurs espaces de pratiques. Le travail de terrain questionne la diversité des impacts du pastoralisme sur les autres usagers des estives, leur caractère territorialisé et l'ensemble des significations subjectives dont ils sont porteurs. Nous cherchons à savoir si les limites et les présupposés mercantiles associés à la notion d'externalités permettent de prendre en compte les interdépendances entre les activités qui se développent sur les estives pyrénéennes malgré l'utilité de la notion pour la justification d'une action publique dirigée spécifiquement vers l'activité pastorale. Localement, les rapports entre le pastoralisme et les autres acteurs investis dans la gestion et dans l'usage des estives semblent plutôt s'exprimer en termes de zones de friction, de conflits d'usage ou encore de synergies, pris en compte par la coopération multi-acteurs autour de la gestion du multi-usage des estives en partage.

PARTIE 1
LE RECOURS A LA NOTION
« D'EXTERNALITES » DU PASTORALISME,
ENTRE POSITIONNEMENT POLITIQUE
ET CONSTAT DE TERRAIN

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

Ce travail de thèse en CIFRE sur les « *externalités du pastoralisme collectif pyrénéen* » a débuté par un effort de contextualisation. Il nous a fallu comprendre comment une notion éminemment économique, en premier lieu utilisée par les économistes classiques dans le cadre de l’étude des districts industriels (MARSHALL, 1906), s’est retrouvée accolée à la pratique pastorale. En d’autres termes, nous avons tenté de répondre à la question suivante : **Qu’est-ce qui a conduit le GIP-CRPGE à se saisir de la notion d’externalités appliquée au pastoralisme ?** L’une des vocations principales de cette partie est de répondre à cette question.

Le recours à la notion d’externalités dans le but de qualifier le rapport entre le pastoralisme et la société émane d’un double mouvement.

Le premier se déploie à l’échelle internationale dans les sphères politiques et académiques. Il relève des processus d’émergence et de diffusion d’un ensemble de « mots clés » utilisés pour désigner les rapports agriculture/société et société/écosystèmes. Ces mécanismes de qualification-requalification des services rendus par l’environnement à la société, étendus par déplacement stratégique aux services rendus par l’agriculture à la société, sont marqués par des dynamiques d’émergence, d’appropriation, de glissement sémantique et d’abandon de notions telles que : la multifonctionnalité, les services écosystémiques ou encore environnementaux, les externalités. Nous verrons que ces « mots clés » d’origines variées (politiques ou scientifiques) ont connu une diffusion mondiale et une réappropriation relativement marquée au sein du monde agricole. Cette réappropriation s’est traduite en France par l’apparition récente dans le débat public sur l’agriculture et sur l’environnement de la notion de services environnementaux définis comme des externalités positives émises par l’activité agricole.

Le second mouvement menant à la mobilisation de la notion d’externalités en lien avec le pastoralisme transparait dans les politiques publiques nationales et européennes. En effet, au-delà de son inscription dans des tendances provenant des arènes de discussion internationales, le travail de recherche sollicité par le service pastoral haut-pyrénéen s’enracine dans une tradition ancienne reliant le soutien de l’activité pastorale à la reconnaissance des effets positifs de cette activité pour la collectivité. Nous montrerons en effet qu’après avoir considéré le pastoralisme comme une activité délétère pendant près de deux siècles, la puissance publique nationale change de regard sur une activité pastorale dont la régression généralisée au milieu du 20^{ème} siècle met en péril la sécurité et le cadre de vie des populations et des usagers de la montagne. Nous verrons ainsi que la question des externalités de l’activité pastorale, bien que formulée différemment à l’aune de la réforme de la Politique agricole commune et des tendances rhétoriques actuelles, n’est pas neuve et poursuit une tradition de soutien public au pastoralisme âgée de plus quarante ans et dont les points culminants sont la loi pastorale de 1972 et, dans les Pyrénées, la mise en place du PSEM en 2008.

La fin de la première partie sera consacrée à une présentation approfondie du pastoralisme collectif pyrénéen et de ses spécificités. Le caractère collectif de la ges-

tion et de l'utilisation pastorale des estives mêlé à la multiplication et à l'intensification de leurs usages crée une proximité particulièrement favorable à l'émergence d'interdépendances ou de conflits entre les groupes d'acteurs. C'est dans ce contexte qu'apparaissent un ensemble d'effets positifs, mais également négatifs, issus de l'activité pastorale et qui échappent partiellement voire totalement aux cadres institutionnels et mercantiles existants. Ainsi, l'usage de catégories économiques par le GIP-CRPGÉ afin de désigner les relations entre le pastoralisme et les autres usagers des estives provient également du constat de terrain relatif à l'existence de ces situations complexes et territorialisées de partage des estives et de proximité entre des usagers de plus en plus diversifiés.

Chapitre 1.

LES PROCESSUS DE QUALIFICATION-REQUALIFICATION DES EFFETS DE L’ACTIVITE AGRICOLE A L’ECHELLE INTERNATIONALE, EVOLUTION ET DIFFUSION DES NOTIONS

L’apparition dans le débat public sur le pastoralisme des termes issus des sciences économiques ne peut être datée précisément. Néanmoins, bien que la reconnaissance des effets multiples du pastoralisme soit ancienne dans les dispositifs de soutien européens et nationaux, le recours à la rhétorique économique afin de les qualifier est beaucoup plus récent. Certaines notions apparaissent dans les dispositifs relatifs au pastoralisme à partir de 2008 au niveau du Plan de soutien à l’économie de montagne (PSEM) qui intègre un ensemble de mesures et de fonds destinés au pastoralisme collectif pyrénéen. L’activité pastorale se voit alors reconnue pour son « *caractère multifonctionnel* » tandis que les espaces pastoraux sont associés à la production « *d’externalités positives* »⁶. En 2010, le service pastoral des Hautes-Pyrénées se saisit à son tour de la notion d’externalités et s’engage dans une collaboration avec la recherche en sciences sociales afin d’étudier le pastoralisme au crible de la rhétorique émergente. C’est suite à la formulation de cette demande par le GIP-CRPGE que nous nous sommes interrogée sur l’origine de ce questionnement et sur les raisons qui pouvaient mener les représentants de cette structure de développement à mobiliser des qualificatifs, a priori résolument ancrés dans l’économie de marché, afin décrire le pastoralisme.

L’étude de la littérature scientifique et des débats internationaux portant sur les rapports société/écosystèmes et agriculture/société nous montre un recours progressif, depuis la fin du siècle dernier, à une diversité de notions - telles que celles de multifonctionnalité agricole, de services écosystémiques et de services environnementaux - permettant de qualifier et de requalifier la diversité des ressources fournies à la société par les activités agricoles ou par les écosystèmes naturels. L’une des raisons permettant de comprendre la mobilisation du mot clé « externalités » par le GIP-CRPGE émane de ces processus de qualification/requalification des interfaces société/écosystèmes et agriculture/société qui se font jour et qui se propagent depuis les arènes de discussions politiques et scientifiques internationales, plus particulièrement depuis le début des années 1990.

L’objectif de ce premier chapitre est de mettre en évidence le contexte international d’émergence et de diffusion de ces tendances sémantiques : de quelle manière et dans quelles arènes de discussion trouvent-elles leurs origines ? Quels sont les liens qui les unissent ? Quelles sont leurs évolutions respectives, entre mises en

⁶ Circulaire DGPAAT/SDEA/C2011-3091 du 12 décembre 2011 relative à la mise en œuvre de la mesure 323c « dispositif intégré en faveur du pastoralisme » dans le cadre du PDRH et du PSEM (MAP, 2011).

politique, délaissements et changements de locuteurs ? L'intérêt sera de dresser une échelle d'évolution de ces qualificatifs faisant apparaître à la fois leurs similarités et leurs différences dans la manière d'envisager les effets agricoles et environnementaux ainsi que les questions d'interface. Nous verrons ainsi que le questionnement du GIP-CRPGÉ sur les externalités pastorales constitue une forme de réappropriation des notions émergentes découlant de la diffusion des qualificatifs et des cadres de pensée structurant les débats internationaux sur l'agriculture et sur l'environnement.

1. La multifonctionnalité agricole ou la recherche d’une légitimité politique après « les crises » sur fond de préoccupations environnementales

1.1. Emergence et mise en politique du paradigme multifonctionnel

La notion de multifonctionnalité agricole désigne, dans sa définition la plus courante, le fait que l’agriculture possède à la fois des fonctions économiques, environnementales, patrimoniales et sociales. Selon DELORME (2003) et MASSOT-MARTI (2002), deux tendances sont à l’origine de l’émergence de cette notion et de son appropriation par l’Union européenne. Ce double mouvement associe d’une part la volonté européenne de trouver une nouvelle légitimité à l’exception agricole dans le cadre du processus de libéralisation des échanges engagé depuis les années 1980 (et catalysé par l’accord agricole de Marrakech qui impose la libéralisation des politiques agricoles aux pays industrialisés) ; et d’autre part, la montée en puissance des préoccupations environnementales, sous forme de contestations sociales face au productivisme agricole et aux crises sanitaires marquantes des années 1980-1990 (vache folle, pollutions massives, etc.). La multifonctionnalité, qui fait son entrée politique lors de la conférence de Rio de Janeiro de 1992, connaît dès lors une large appropriation à l’échelle européenne dans le cadre de la remise en cause des référentiels exclusivement productivistes qui sous-tendaient jusqu’alors le secteur agricole et qui laissent désormais une place (toute relative) à une vision de l’agriculture fondée sur le développement durable.

En effet, le début des années 1990 marque l’avènement d’une volonté politique de conservation de la biodiversité, et le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, au cours duquel est rédigée et ratifiée par 176 Etats la Convention sur la diversité biologique (CDB), joue un rôle particulièrement important dans la diffusion des notions de biodiversité et de multifonctionnalité. La multifonctionnalité agricole est dès lors débattue au niveau de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre des négociations agricoles du cycle de Doha notamment, mais également au niveau de l’Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) par la mise en place d’un cadre analytique de la notion censé permettre son introduction dans les politiques agricoles des différents pays concernés (MOREDDU, 2002 ; ZULAUF, 2002). Après sa mise en politique en 1992, l’aube des années 2000 constitue, du point de vue scientifique, un point fort dans la progression de l’appropriation du paradigme multifonctionnel par l’intermédiaire des travaux de l’OCDE au sein desquels les économistes ont joué un rôle majeur.

Du point de vue de la politique agricole européenne, en 1992, en réponse aux attentes sociétales en matière de préservation de l’environnement, la première réforme de la PAC inclut de nouveaux objectifs environnementaux qui se traduisent par la mise en place des Mesures agroenvironnementales (MAE). Celles-ci sont consolidées par la réforme de 1999 qui présente comme innovation majeure la sépara-

tion des aides allouées à l'agriculture en deux piliers distincts, le premier destiné aux aides directes et aux aides à la production, et le second dédié au développement rural qui reprend les politiques structurelles classiques et dont l'objectif est de légitimer les soutiens à l'activité agricole du point de vue sociétal (MASSOT-MARTI, 2002). Le second pilier de la PAC se traduit alors par le renforcement des MAE et des aides aux régions défavorisées, par la volonté de consolidation et de maintien des élevages extensifs, mais surtout par la reconnaissance de la multifonctionnalité agricole. Cette reconnaissance européenne se traduit en France par la loi d'orientation agricole de 1999 dont l'article premier (loi n°99-574 du 9 juillet 1999) stipule que : « *La politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable* ». Cette phrase, qui met symboliquement sur un pied d'égalité les fonctions économiques, environnementales et sociales de l'agriculture, synthétise la philosophie des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE). Ils forment l'innovation majeure de cette législation qui rompt en cela avec l'approche quasi-exclusivement productiviste de la loi Debré de 1960 (REMY, 1999). Ces formes de contrats passés entre l'Etat et les agriculteurs, sur la base d'un « autodiagnostic » de l'exploitant agricole (ou du groupe d'exploitations) et du volontariat, engagent l'agriculteur (ou le groupement) sur un ensemble d'actions rangées selon deux volets : un premier volet territorial et environnemental et un second volet économique et relatif à l'emploi. L'exploitant sélectionne ainsi un « lot » d'actions au sein d'une nomenclature définie à l'échelle locale et départementale et se voit compensé pour le manque à gagner ou le surcoût induit par la mise en place de ces actions (de limitation des pratiques d'épandage ou encore d'amélioration de la qualité des produits par exemple) (REMY, 1999). Cette approche globale de l'exploitation agricole fondée sur une démarche volontaire et sur la pluralité des fonctions de l'agriculture définies à l'échelle territoriale (par le biais d'une subsidiarité garantie par la mise en place de catalogues d'actions spécifiques aux divers territoires) constitue la traduction française en dispositif de la notion de multifonctionnalité.

La multifonctionnalité démontre ainsi un caractère relativement englobant qui, dans un contexte de mondialisation hautement concurrentiel, a permis de traduire la volonté politique partagée par certains pays, notamment au niveau de l'Union européenne, de perpétuer une exception agricole face à la libéralisation complète des échanges promue par certains des détracteurs de ce traitement dérogaire favorisant les distorsions de marché. Bien que ce caractère synthétique de la notion ait conduit à des prises en compte extrêmement variables, à l'instar de PERRAUD (2003), il nous semble que l'approche multifonctionnelle a permis le développement d'un cadre d'interprétation pour un ensemble de phénomènes liés à l'activité agricole et l'articulation de diverses thématiques (environnementales, économiques, institutionnelles...). PERRAUD (2003) assimile par ailleurs la reconnaissance et le soutien de la multifonctionnalité à un véritable cadre doctrinal associant de manière étroite les connaissances produites et les innovations politiques qui en

découlent. La traduction française de ce cadre de pensée en application de la réforme de PAC de 1999 en constitue un exemple probant.

Cependant, un certain nombre d’ambiguïtés liées à la notion de multifonctionnalité largement débattues, que ce soit au sein des divers courants de pensée constituant les sciences économiques ou de la sphère politique internationale, ont conduit au délaissement rapide de la notion.

1.2. Les grands débats politiques et scientifiques autour de la multifonctionnalité agricole, évolution et épuisement d’une notion controversée

Comme le donne à lire MASSOT-MARTI (2002), il existe deux approches en matière de multifonctionnalité. L’approche positive, qui est notamment celle de l’OCDE et des pays favorables à la libéralisation du marché agricole dans le cadre des négociations de l’OMC⁷ et l’approche normative qui correspond au paradigme de l’Union européenne et des pays dits « amis de la multifonctionnalité »⁸.

L’approche positive consiste à définir la multifonctionnalité comme « une caractéristique du processus de production ». L’agriculture réalise une production conjointe de produits multiples parmi lesquels on trouve des externalités et des biens publics qui échappent au marché. L’approche positive repose sur un double constat. Le premier est que la multifonctionnalité n’est pas une caractéristique exclusive de l’activité agricole. Le second est qu’il est nécessaire de mesurer l’offre et la demande sociale concernant chaque produit issu de l’agriculture de manière à élaborer des politiques de soutien efficaces (MASSOT-MARTI, 2002). Cette approche est critiquée par certains auteurs pour son aspect essentiellement marchand, fondé sur des critères d’évaluation principalement économiques des fonctions agricoles au détriment de l’équité ou encore de la redistribution des revenus. Elle est cependant à la base du travail analytique de l’OCDE (MASSOT-MARTI, 2002).

L’approche normative repose quant à elle sur l’émergence de la notion multifonctionnalité en tant que conceptualisation des attentes sociales vis-à-vis d’une agriculture qui « doit » être source de fonctions plurielles (économique, sociale, environnementale). Contrairement à l’approche positive, l’approche normative se base

⁷ Les pays favorables à la libéralisation complète du marché agricole (réticents, voire totalement opposés à la notion de multifonctionnalité et aux considérations autres que celles d’ordre commercial qu’elle sous-tend) sont : les pays de Cairns, les Etats-Unis ainsi que quelques pays en développement à l’image de l’Inde et du Pakistan. Les pays de Cairns sont un groupe d’un vingtaine de pays exportateurs de produits agricoles formé en 1986 à Cairns en Australie en vue des négociations du cycle d’Uruguay (ZULAUF, 2002).

⁸ Les pays « amis de la multifonctionnalité », appelés aussi « multifonctionnalistes » sont constitués par : l’Union Européenne, le Japon, la Suisse, la Norvège, la Corée du Sud, l’île Maurice, la plupart des pays en transition et un certain nombre de pays en développement (ZULAUF, 2002).

sur une analyse pluridisciplinaire et sur des méthodes d'évaluation multicritères de l'offre et de la demande sociales (ALLAIRE et DUPEUBLE, 2002).

La définition qui sert de base aux travaux de l'OCDE (2001) et aux tenants de l'approche positive est que la multifonctionnalité rassemble les productions multiples de l'agriculture dont certaines possèdent un caractère de biens publics et/ou encore d'externalités.

Cette définition renvoie au fait que certaines des productions de l'agriculture échappent partiellement ou complètement aux mécanismes du marché, rendant ainsi l'intervention publique nécessaire. Pour traiter ce « problème », il est donc proposé de séparer les différentes fonctions de l'agriculture afin de favoriser leur évaluation respective et leur internalisation via une absorption par les mécanismes mercantiles, une fourniture volontaire ou par leur prise en compte sous forme d'incitations publiques (OCDE, 2001 ; MORREDU, 2002).

Cette approche réductionniste de la multiplicité des fonctions agricoles est vivement critiquée par certains auteurs (BARTHELEMY et NIEDDU, 2002 ; ALLAIRE et DUPEUBLE 2002) qui soulèvent notamment la référence exclusive à l'économie néoclassique afin de traiter le caractère collectif de certains des produits de l'agriculture qualifiés de « non-marchands » et assimilés à des défaillances de marché. Selon BARTHELEMY et NIEDDU (2002), ceci s'apparente à une forme de subordination des fonctions non marchandes de l'agriculture à ses fonctions marchandes. Par ailleurs, ALLAIRE et DUPEUBLE (20002) soulignent le fait que l'étude de ce qu'est la multifonctionnalité repose exclusivement sur les définitions économiques standards des externalités et présente le défaut majeur de ne pas laisser de place aux acteurs, à leurs « représentations des problèmes », à l'aspect social et territorial des externalités. Cette approche élude donc le « caractère local contingent » de ces productions. D'un point de vue analytique, l'approche exclusivement mercantile consistant en une volonté de requalification systématique du non-marchand en marchand (par le biais d'une séparation systématique des fonctions agricole et de la mise en place d'incitations financières associées) apparaît insuffisante pour traiter la question de la multifonctionnalité agricole. A titre d'exemples, BARTHELEMY et NIEDDU (2002) proposent une analyse prenant en considération les aspects identitaires et patrimoniaux inhérents aux productions agricoles ;

Encadré 1

*Liste non exhaustive des produits de l'agriculture ayant un caractère public selon l'OCDE
(OCDE, 2001 ; MOREDDU, 2002)*

*Paysage,
Diversité des espèces et des écosystèmes,
Qualité des sols, de l'eau, de l'air,
Utilisation de l'eau,
Conservation des terres,
Gaz à effet de serre,
Viabilité rurale,
Sécurité alimentaire,
Patrimoine culturel,
Bien-être des animaux.*

ALLAIRE et DUPEUBLE (2002) mettent quant à eux en évidence l’importance du caractère territorial de la multifonctionnalité et de son lien aux acteurs concernés.

Dès la fin des années 1990, c’est-à-dire après la mise en politique de la notion de multifonctionnalité, et ce jusqu’aux années 2002-2003 (qui semblent constituer, particulièrement à l’échelle nationale, un pic au cours duquel les publications scientifiques sur la question sont particulièrement abondantes) on voit ainsi émerger un ensemble de conceptualisations de la notion de multifonctionnalité agricole dont les économistes de tous courants (orthodoxes et hétérodoxes) constituent les acteurs principaux. Les débats politiques à l’échelle internationale du début des années 2000 vont néanmoins marquer l’abandon relativement rapide du cadre de pensée multifonctionnel et avec lui, des instruments politiques qui en sont issus.

En effet, cette notion fait l’objet de multiples débats au sein de l’OMC, plus particulièrement au sujet des Non trade concerns (NTC) ou Considérations autres que celles d’ordre commercial (CAOC). La mise en débat de la multifonctionnalité agricole dans le cadre de la conférence de Doha de novembre 2001 cristallise une nette opposition entre deux groupes de pays : les pays « multifonctionnalistes » prônant une sorte de « dérogation agricole » en lien avec le caractère multifonctionnel et la multiplicité des agricultures *versus* les pays favorables à une libéralisation totale des échanges agricoles, et reprochant, notamment à l’Europe, son attitude protectionniste à l’origine de distorsions sur le marché agricole mondial (BONNAL et *al.*, 2012 ; WASKIEL, 2002). Cette scission internationale en rapport avec le caractère plurivoque de la multifonctionnalité agricole mène à l’épuisement de la notion qui « ne constitue plus au sein de cette institution (OMC), ni de la plupart des autres institutions internationales, une catégorie structurante des politiques publiques agricoles et rurales » (BONNAL et *al.*, 2012).

A cet épuisement à l’échelle internationale succède un abandon des instruments de traduction de l’approche multifonctionnelle à l’échelle nationale. La politique française relative aux CTE, auxquels succéderont en 2002 les Contrats d’agriculture durable (CAD) (formes de CTE beaucoup moins contraignantes) est définitivement abandonnée par le gouvernement avec la loi d’orientation agricole de 2006. Dans le milieu scientifique, la notion de multifonctionnalité agricole va également disparaître progressivement pour laisser place à celles de services écosystémiques et de services environnementaux.

2. L'ère des services écosystémiques et environnementaux, de la requalification de l'interface nature/société à celle des rapports agriculture/société

2.1. *La référence aux services écosystémiques pour protéger la nature, mise en politique d'une notion scientifique*

Les services écosystémiques peuvent être définis comme l'ensemble des services rendus par les écosystèmes naturels aux êtres humains. Contrairement à la notion de multifonctionnalité dont la naissance s'apparente d'abord à une mise en politique puis à une appropriation scientifique, les services écosystémiques ont, dans un premier temps, émergé dans la communauté scientifique, et ce dès les années 1970, bien avant de connaître leur véritable entrée en politique marquée par le Millenium ecosystem assessment (MEA) en 2005 (FROGER et *al.*, 2012).

Les travaux de MERAL (2010) ainsi que ceux de CASTRO et ARNAULD DE SARTRE (2014) nous permettent de dresser une vision d'ensemble de l'émergence et de l'évolution de la notion de services écosystémiques dans les sphères académiques puis politiques au travers de trois périodes distinctes.

La première période, **entre 1970 et 1997**, est celle de **l'émergence progressive de la pensée des services écosystémiques**. Les services écosystémiques sont tout d'abord mobilisés par des scientifiques issus de l'écologie et de la biologie de la conservation. Cette période est notamment marquée par la publication du rapport SCEP (Report of the study of critical environmental problems, 1970) par le MIT (Massachusetts institute of technology) dont le but était de construire une vision d'ensemble des problèmes environnementaux et au sein duquel on trouve une première liste de services écosystémiques⁹.

Encadré 2

Première liste des services écosystémiques contenue dans le SCEP (1970)

« pest control, insect pollination, fisheries, climate regulation, soil retention, flood control, soil formation, cycling of matter, composition of the atmosphere » (SCEP, 1970, cité par MERAL, 2010).

⁹ « Lutte contre les nuisibles (parasites, maladies, etc.), pollinisation par les insectes, ressources piscicoles, régulation du climat, contrôle des inondations, formation des sols, cycle de la matière, composition de l'atmosphère » (SCEP, 1970, cité par MERAL, 2010, traduit par nos soins).

Les années 1970-1980 marquent également l’union de l’écologie et des sciences économiques dans la construction d’une « pensée des services écosystémiques » via l’apparition de l’économie écologique qui constitue un courant de pensée hybride associant « *des références structurantes à la systémique, à l’énergétique, la complexité, l’approche du long terme* » et « *le recours à l’évaluation monétaire, unidimensionnelle et atemporelle* » (MERAL, 2010). Pour les scientifiques pionniers et porteurs de la notion de services écosystémiques, l’idée est alors de justifier le devoir de protection de la nature. Le constat scientifique de la dégradation croissante des écosystèmes naturels par les activités humaines et de l’inaction de la part des pouvoirs publics conduit ainsi ces chercheurs, plus particulièrement issus de la biologie de la conservation et de l’écologie systémique, à associer sciences naturelles et économie afin de provoquer l’action politique par l’évaluation du coût de l’inaction par exemple (CASTRO et ARNAULD DE SARTRE, 2014).

La deuxième période mise en évidence dans la trajectoire de la notion de services écosystémiques s’échelonne de 1997 à 2005. Elle est marquée par **la médiation et par la mise en politique de la notion**. Les prémices de cette période sont ponctuées par deux publications majeures. C’est en 1997 que paraît l’ouvrage collectif coordonné par Gretchen C. DAILY (1997) « *Nature’s services : societal dependence on natural ecosystems* » au sein duquel la référence aux services écosystémiques est explicite et dont certains des auteurs interviendront dans le pilotage et l’évaluation du Millenium Ecosystem Assessment (BONIN et ANTONA, 2012). Tout en mettant l’accent sur l’interdépendance entre l’Homme et les écosystèmes naturels, cet ouvrage aborde l’identification et la compréhension des services écosystémiques fournis par les principaux biomes (les écosystèmes marins, les forêts, les prairies...) ; il propose également des discussions sur les fondements de l’évaluation de ces services écosystémiques et sur les méthodes existantes. C’est également en 1997 qu’est publié dans la revue *Nature* l’article de Robert COSTANZA¹⁰ et *al.* et au sein duquel un groupe de chercheurs (écologues, économistes, géographes, climatologues) tente de donner une valeur aux grands écosystèmes à une échelle globale. Ces deux productions scientifiques ont été rendues célèbres par leur caractère pionnier et englobant dans l’étude de la dépendance entre l’Homme et les services écosystémiques pour la première, et par la tentative d’évaluation monétaire globale de ces derniers pour la seconde. Elles présentent en outre le point commun de se positionner dans une optique de sensibilisation de l’opinion et d’intégration des questions traitées dans le processus de décision politique. L’aspect pédagogique et sensibilisateur rejoint donc chez ces auteurs la volonté de traduction de leur cadre de pensée en politiques de conservation. A titre d’exemple, Gretchen C. DAILY (1997) invoque, en préface de l’ouvrage mentionné précédemment, les principaux objectifs de ce travail de synthèse collectif. Il s’agit de construire un socle de connaissances sur les facteurs

¹⁰ Il faut noter par ailleurs que Robert COSTANZA est un des contributeurs de l’ouvrage de Gretchen C. DAILY cité plus haut.

responsables des dégradations de la biosphère afin de conduire à la formulation et la mise en place de politiques de conservation adaptées. L'auteure fait part d'un constat d'échec de la communauté scientifique dans la production et dans la diffusion des connaissances auprès du grand public qui constitue selon elle l'une des raisons principales de l'ignorance des problèmes environnementaux et de l'absence de politique efficace de gestion des dégradations des écosystèmes naturels. COSTANZA et al. (1997) soulignent quant à eux la nécessité de donner au « capital naturel produisant les services écosystémiques » le poids (monétaire) qu'il mérite dans la prise de décision afin de limiter les conséquences de l'inaction sur les générations futures :

« What this study makes abundantly clear is that ecosystem services provide an important portion of the total contribution to human welfare on this planet. We must begin to give the natural capital stock that produces these services adequate weight in the decision-making process, otherwise current and continued future human welfare may drastically suffer¹¹ » (COSTANZA et al., 1997).

Le point culminant de la période de médiatisation des services écosystémiques se situe entre février 2001 et mars 2005, période marquée par le Millénum ecosystem assessment (MEA) ou « Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire ». Le MEA est une étude menée à l'échelle internationale et rassemblant un large panel de scientifiques (plus de 1300). Ce travail est commandé en 2000 par les Nations Unies afin de poser les bases de la reconnaissance, de la mesure et de la prise en compte des services rendus par les écosystèmes à l'humanité. Il réunit près de 50 pays et présente l'objectif « *d'étudier les conséquences d'une modification de l'écosystème pour le bien être humain et de poser les bases scientifiques des mesures nécessaires pour améliorer la conservation et l'utilisation durable de ces systèmes et leur contribution au bien être humain* » (BONIN et ANTONA, 2012). Les services écosystémiques y sont définis comme « *les bénéfices que les humains tirent des écosystèmes* » (MEA, Rapport de synthèse, 2005) et sont classés selon quatre grandes catégories :

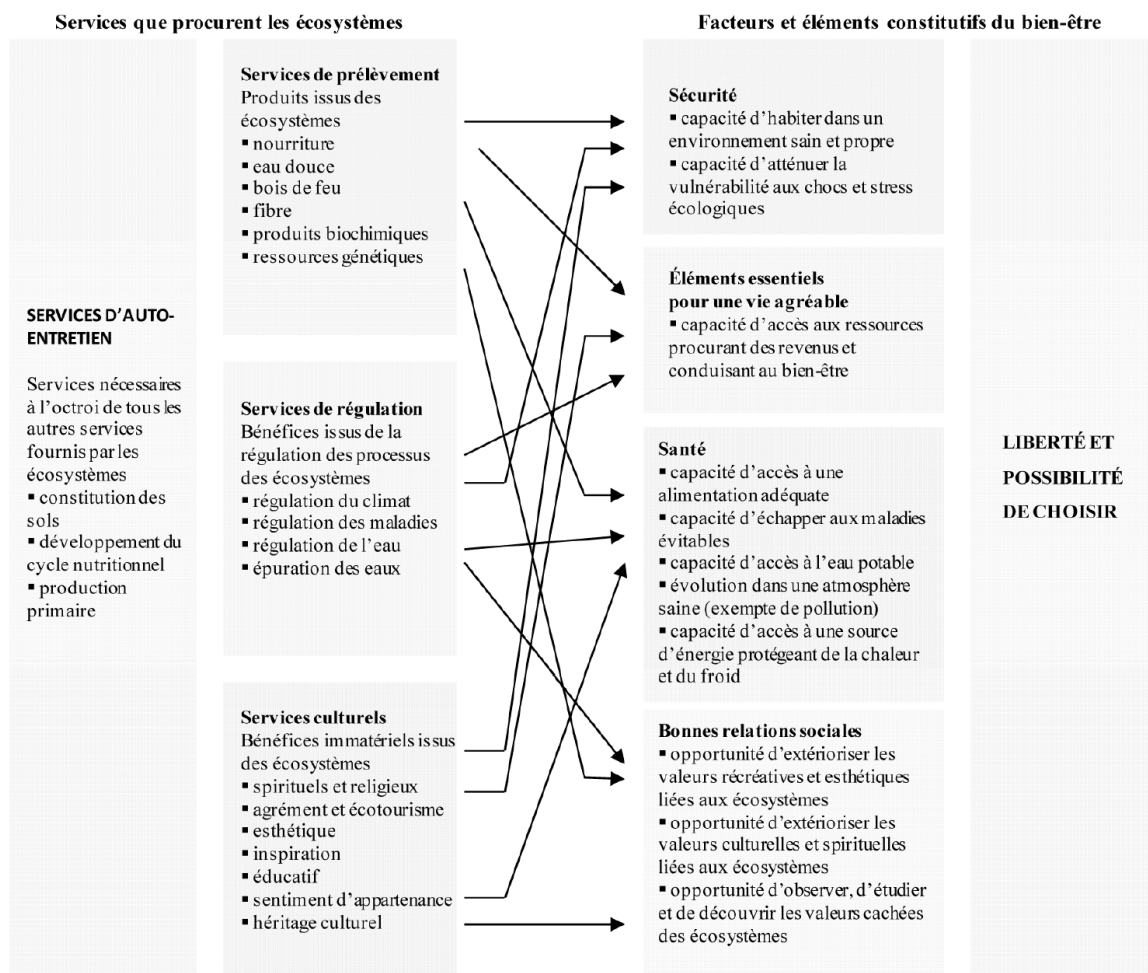
- Les services d'auto-entretien « *nécessaires à l'octroi de tous les autres services fournis par les écosystèmes* » ;
- Les services de prélèvement ou « *produits issus des écosystèmes* » ;
- Les services de régulation « *issus de la régulation des processus des écosystèmes* » ;
- Les services culturels définis comme des « *bénéfices immatériels issus des écosystèmes* » (MEA, Rapport de synthèse, 2005).

Comme le montre la figure ci-après, ces quatre grandes catégories de services fournis par les écosystèmes sont mises en relation avec des éléments constitutifs du bien-être humain à l'image de la sécurité, d'un cadre de vie agréable, de la santé ou

¹¹ « *Ce que montre clairement cette étude, c'est que les services écosystémiques apportent une part importante de la contribution totale au bien-être humain sur cette planète. Nous devons commencer à donner au capital naturel qui produit ces services un poids adéquat dans le processus décisionnel, dans le cas contraire le bien-être humain présent et futur pourrait souffrir drastiquement* » (COSTANZA et al., 1997, traduit par nos soins).

encore du tissu social, cet ensemble d’éléments conduisant à la liberté et à la possibilité de choisir.

Figure 1 : Les bénéfices tirés des écosystèmes et leurs liens avec le bien-être de l’Homme (Adapté du MEA, 2003 par MERAL, 2012).



Cette étude d’envergure a engendré la multiplication des recherches sur le thème des services écosystémiques et inaugure la troisième période identifiée par MERAL (2010) et par CASTRO et ARNAULD DE SARTRE(2014).

Il s’agit de la période **post-Millennium ecosystem assessment (2005 – Actuel)** marquée par **des débats scientifiques et politiques sur l’opérationnalisation de la notion de services écosystémiques**. Suite au Millennium ecosystem assessment, CASTRO et ARNAULD DE SARTRE (2014) identifient l’apparition, au sein des différents réseaux de chercheurs, d’une divergence dans la prise en compte scientifique de la notion de service écosystémiques. Alors que le réseau de Robert COSTANZA se saisit de la notion de services écosystémiques comme d’un instrument essentiellement politique facilitant la discussion

entres acteurs et l'argumentaire en faveur de la protection de l'environnement, le réseau de Gretchen C. DAILY s'approprie la notion comme un outil de gestion des ressources naturelles et d'internalisation des externalités négatives liées à la dégradation de l'environnement par des mécanismes monétaires. Ainsi et bien que les économistes semblent se détacher de la notion de services écosystémiques, les chercheurs en sciences naturelles se scindent en deux courants, le premier orienté vers la sphère politique et le second reposant sur des outils résolument ancrés dans l'économie néoclassique (CASTRO et ARNAULD DE SARTRE, 2014). Parallèlement aux divergences scientifiques, le Millenium ecosystem assessment est décliné en initiatives régionales et nationales, les recherches concernant la mise en lien des services écosystémiques et des politiques de conservation se développent, et les réflexions sur les instruments économiques permettant de prendre en compte ces services s'autonomisent et s'amplifient (MERAL, 2010). Du point de vue purement politique, les débats se concentrent principalement sur l'évaluation et la valorisation monétaire des services écosystémiques au travers notamment de l'initiative TEEB¹² « The economics of ecosystems and biodiversity », initiée en 2007 dans la lignée directe des travaux du Millenium ecosystem assessment.

2.2. Les agriculteurs fournisseurs de services environnementaux, une « réappropriation opportuniste » des services écosystémiques par le monde agricole

La période post-Millenium ecosystem assessment voit donc se développer les débats scientifiques et politiques sur les modalités d'opérationnalisation de la notion de services écosystémiques. Les travaux sur les Paiements pour services environnementaux (PSE) engagés dans la continuité des premières évaluations monétaires de la biodiversité entre 1990 et 2000 prennent de l'ampleur durant cette période (MERAL, 2010). Les Paiements pour services environnementaux constituent des instruments développés afin de favoriser la conservation ou la restauration des services écosystémiques : « *Le principe du mécanisme réside dans la rémunération contractuelle d'acteurs conditionnellement au maintien ou à la restauration d'un ou plusieurs services écosystémiques préalablement identifiés* » (CDC, 2014). Selon MURADIAN et al. (2010) les PSE sont des instruments censés permettre un changement de comportement individuel

¹² L'initiative TEEB émerge sous l'impulsion des ministres de l'environnement réunis dans le cadre du G8 en mars 2007. L'objectif général de l'initiative TEEB est de réaliser un état de l'art sur les liens qui unissent l'économie, la biodiversité et les services écosystémiques afin de réfléchir aux outils nécessaires permettant d'améliorer leur prise en compte dans les processus décisionnels publics et privés. Il s'agit d'évaluer la valeur des services écosystémiques, de calculer le coût économique global de la perte de biodiversité et les bénéfices engendrés par la mise en place d'action pour enrayer cette dégradation. Ce projet s'est notamment traduit par la publication de cinq rapports distincts échelonnée entre 2009 et 2011 et à destination de divers groupes d'acteurs (décideurs publics, entreprises et acteurs privés, citoyens et consommateurs) (CARNOYE, 2012).

ou collectif jugé délétère pour les écosystèmes et les ressources naturelles. Les PSE correspondent ainsi à un transfert de ressources entre acteurs sociaux afin de mettre en adéquation les usages individuels ou collectifs de la terre avec des objectifs communs de gestion des ressources naturelles (MURADIAN et *al.*, 2010). Ces instruments constituent une forme de marchandisation des relations associant des groupes d’acteurs ayant un impact sur les écosystèmes naturels (via leurs activités industrielles, agricoles ou sylvicoles par exemple) à d’autres groupes d’acteurs utilisateurs des services fournis par ces mêmes écosystèmes (communautés locales, fournisseurs d’eau par exemple). L’existence de PSE implique ainsi la création de marchés sur lesquels sont échangés à titre d’exemples : des droits ou redevances d’utilisation des écosystèmes naturels, des droits à polluer, des services de protection ou encore de restauration d’écosystèmes naturels (reboisement ou protection de forêts par exemple). Les marchés de la séquestration du carbone ou encore les marchés concernant les bassins hydrographiques comptent parmi les plus connus¹³ (MAYRAND et PAQUIN, 2004). Parallèlement à l’accroissement des réflexions sur les PSE et aux premières expériences relatives à la rémunération des services de conservation ou de non-dégradation des écosystèmes naturels, le monde agricole va se positionner dans le débat politique international sur les services écosystémiques et sur leurs modalités d’opérationnalisation.

De par leur action étendue sur les écosystèmes naturels à l’échelle mondiale, les agriculteurs sont rapidement associés aux services écosystémiques et à la nécessité de paiements permettant à la fois la limitation des pratiques agricoles néfastes d’un point de vue environnemental et la promotion de pratiques bénéfiques à la fourniture de services écosystémiques. Le milieu des années 2000 marque en effet l’appropriation progressive des notions issues initialement du monde de la conservation et des sciences naturelles par le monde agricole dans le cadre de l’épuisement du référentiel multifonctionnel. Cet accaparement politique de la rhétorique relative aux écosystèmes et à la protection de la nature peut être illustré, à l’échelle internationale, par le rapport publié en 2007 par la Food and agriculture organization (FAO) : « *Payer les agriculteurs pour des services environnementaux* ».

« Les exploitants agricoles constituent le principal groupe de gestionnaires des ressources naturelles du monde. Ils sont à la fois utilisateurs et prestataires d’un large éventail de services écosystémiques. Leurs interventions peuvent améliorer et dégrader les écosystèmes. Aussi est-il indispensable de bien comprendre la dynamique de leurs décisions pour élaborer de nouvelles stratégies qui valoriseront les services écosystémiques et favoriseront une croissance durable » (FAO, 2007).

Ce rapport met en avant le rôle important des agriculteurs dans la fourniture d’une sous-catégorie de services écosystémiques qualifiés de services environnementaux et assimilés à des externalités positives échappant au marché et nécessitant une

¹³ Pour aller plus loin, voir LANDELLS-MILLS et PORRAS (2002) ; PAGIOLA, BISHOP et LANDELLS-MILLS (2002).

prise en compte par la mise en place de Paiements pour services environnementaux :

« Le terme « services écosystémiques » est parfois utilisé de façon interchangeable avec celui de « services environnementaux ». Dans ce rapport, le terme « services environnementaux » se rapporte spécifiquement au sous-ensemble de services écosystémiques caractérisés par des externalités » (FAO, 2007).

Alors que, comme le montrent CASTRO et ARNAULD DE SARTRE (2014), les notions de services écosystémiques et de services environnementaux connaissent initialement des trajectoires scientifiques et politiques relativement indépendantes, l'année 2007 et la publication du rapport de la FAO marque un rapprochement entre ces deux notions par l'intermédiaire de l'appropriation de la rhétorique des services par le monde agricole. C'est ce rapprochement qui est selon nous à l'origine de la diffusion des notions de services environnementaux et d'externalités positives agricoles dans les arènes de discussion internationales puis nationales. Néanmoins, le recours à un registre sémantique résolument économique et instrumentaliste afin de désigner les fonctions de l'agriculture semble marquer une mutation dans l'approche du rôle de l'agriculture vis-à-vis de la société et des modalités de prise en compte dont elle pourrait bénéficier.

2.3. La notion de services environnementaux pour qualifier l'interface agriculture/société, entre « glissement d'arène » et resserrement du cadre de pensée

Le recours à la notion de services environnementaux afin de qualifier les productions de l'agriculture témoigne d'une double inflexion. Il provient tout d'abord d'un transfert d'arène de discussion : du monde de la conservation au monde agricole par le passage des services écosystémiques aux services environnementaux. Il provient ensuite d'une évolution dans la manière de penser le rapport entre activité agricole et société illustrée par le passage du référentiel multifonctionnel à la rhétorique des services.

Selon BONIN et ANTONA (2012), le glissement progressif de la notion de services écosystémiques vers la notion de services environnementaux illustre un changement de locuteur. Le secteur agricole se serait ainsi saisi opportunément de la notion de services écosystémiques émanant de la littérature scientifique et du monde de la conservation, son objectif latent étant d'y associer des modes de paiement et des dispositifs de régulation marchande des externalités agricoles (BONIN et ANTONA, 2012 ; VALETTE et al., 2012). BONNAL et al. (2012) montrent par ailleurs que les notions de multifonctionnalité et de services environnementaux n'ont pas de filiation *stricto sensu* car leurs processus d'émergence scientifique et d'appropriation politique ne sont pas équivalents et parce qu'elles sont mobilisées par des acteurs différenciés. L'analogie entre ces qualificatifs réside ainsi dans leur

objectif commun d’encouragement de la production de biens publics et de réduction des effets négatifs de l’activité agricole.

Au-delà du changement de locuteur, la réappropriation agricole des services environnementaux témoigne d’une seconde inflexion, cette fois dans la manière de penser les rapports agriculture/société. La mise en avant de la notion éminemment relationnelle de services place les bénéficiaires mais également les fournisseurs ou les activités agissantes sur la qualité de ces services au cœur du cadre de pensée. Le questionnement autour des services environnementaux va donc au-delà des caractéristiques propres de l’activité agricole en interrogeant de façon explicite la relation entre l’agriculture et la société. Au travers de la notion de services environnementaux, les effets de l’agriculture reviennent au-devant de la scène internationale et la multifonctionnalité agricole fait place aux « externalités positives » émises par l’agriculture et relatives à l’environnement. Cependant, alors que la multifonctionnalité agricole englobait l’ensemble des productions agricoles (alimentaires, environnementales, économiques, sociales...), les services environnementaux en tant que sous-catégorie de services écosystémiques concentrent l’attention sur les impacts environnementaux de l’agriculture. Ainsi et malgré son caractère relationnel la notion de services environnementaux centre le questionnement sur les externalités positives de l’agriculture créant ainsi un resserrement du cadre de pensée en comparaison avec l’approche globale sous-tendue auparavant par le paradigme multifonctionnel. En outre, alors que la multifonctionnalité faisait référence à une volonté politique de traitement particulier pour l’agriculture selon des approches variées (positives/normatives) allant d’une marchandisation de ses fonctions individuelles à des modes de prise en compte publics intégrés à l’image des CTE français, la notion de services environnementaux se fonde de façon beaucoup plus intense dans les logiques mercantiles et dans l’évaluation monétaire d’un avantage fourni par une activité productive. Un bon nombre d’auteurs font d’ailleurs le constat d’un investissement fort des notions de services écosystémiques et de services environnementaux par les approches néoclassiques (MARIS, 2014 ; FROGER *et al.*, 2012 ; BARNAUD *et al.*, 2011). Ainsi, à l’image de la notion de services écosystémiques utilisée pour qualifier la relation nature/sociétés humaines, le recours aux services environnementaux en tant que sous-catégorie de services écosystémiques définis comme des externalités positives et permettant de désigner l’interface agriculture/société pourrait être considéré comme une manière d’orienter la prise en compte de l’agriculture vers la marchandisation de ses effets. La philosophe Virginie MARIS (2014), auteure critique vis-à-vis de la notion de services écosystémiques, attire l’attention sur les risques liés à la visée performative d’un discours résolument tourné vers l’économie dans un contexte néolibéral. Cependant, dans la lignée de DEMPSEY et ROBERTSON (2012), ARNAULD DE SARTRE *et al.* (2014) montrent dans leur ouvrage sur la « Political ecology » des services écosystémiques que, dans les faits, la « mise sur le marché » redoutée des écosystèmes naturels n’a pas eu lieu, que la pensée relative aux services écosystémiques est loin d’être unifiée et que

le recours à la rhétorique des services permet la plupart du temps de légitimer le bien-fondé de politiques de conservation existantes :

« Ce que l'on observe pour l'instant, c'est que loin de marquer une marchandisation de la nature, et donc un approfondissement du capitalisme, elle [la notion de services écosystémiques] sert à renforcer le pouvoir de l'Etat dans ses politiques de conservation et à augmenter le spectre des écosystèmes qui doivent être protégés (...). Pour l'instant au moins, la notion de services écosystémiques a surtout une fonction pédagogique et rhétorique ». (ARNAULD DE SARTRE et al., 2014).

Pour l'heure, le recours aux services écosystémiques semble donc relever d'une logique essentiellement pédagogique et participe à l'élaboration d'un argumentaire de requalification et de relégitimation de dispositifs existants. Sachant que la notion de services environnementaux rendus par l'agriculture émerge dans lignée directe des débats sur les services écosystémiques, on peut s'interroger sur la manière dont les politiques et dont les acteurs du monde agricole français se sont saisis de la notion de services environnementaux et le cas échéant, si celle-ci a ou non débouché sur une marchandisation des bénéfices issus de l'agriculture ?

2.4. L'ouverture d'une « fenêtre d'opportunité »¹⁴ pour les services environnementaux en France, réelle mutation économiciste de la politique agricole ou simple tendance rhétorique ?

A l'échelle nationale, l'application du paradigme multifonctionnel est abandonnée suite à la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 au profit d'un ancrage de l'agriculture dans la culture entrepreneuriale et compétitive (BONNAL et al., 2012). En effet, la LOA de 2006 traite essentiellement de l'entreprise et de l'emploi agricoles. Ses apports majeurs résident dans la création d'outils destinés à favoriser la transmission des exploitations hors cadre familial (bail cessible, fonds agricole, etc.), et dans la mise en place de mesures permettant de développer l'emploi et d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs (facilitation de l'emploi de travailleurs occasionnels ou saisonniers, mesures d'amélioration de la protection sociale, etc.). Néanmoins, on retrouve secondairement dans cette loi certaines dispositions relatives à la volonté de prise en compte des attentes sociétales envers l'agriculture. Il s'agit du titre IV de la LOA de 2006 qui prévoit de : *« Répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs »* (LOA n°2006-11 du 5 janvier 2006). Les fonctions de l'agriculture sont ici réduites à la garantie de la sécurité sanitaire, à la qualité des produits et à l'appui en faveur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (notamment par le crédit d'impôt). Le milieu des années 2010 est donc marqué en France par l'abandon de la référence englobante à la multifon-

¹⁴ Expression tirée de VALETTE et al. (2012).

tionnalité agricole. Dès lors, au niveau national, l’accent est mis sur l’entreprise agricole et sur la production alimentaire (via les dispositions relatives à la sécurité sanitaire et la qualité), ainsi que sur les pratiques en faveur de l’environnement. On observe ainsi une sorte de resserrement du regard public sur les fonctions productive et environnementale de l’agriculture.

Ce resserrement se construit et s’affirme au travers d’une double impulsion identifiée par VALETTE et *al.* (2012). Il se forme tout d’abord sous l’impulsion progressive des évolutions de la Politique agricole commune. La PAC montre en effet un recours de plus en plus marqué à la notion d’environnement depuis la réforme MacSharry de 1992, en passant par le bilan de santé de 2008 et les volontés de verdissement affichées pour la réforme post-2014. Ce resserrement se conforte également sous l’influence des experts agricoles européens et nationaux qui se saisissent peu à peu de la notion de services environnementaux définis, à l’instar de la FAO (2007), comme des externalités positives de l’activité agricole. On assiste ainsi à l’émergence des services environnementaux dans les débats autour de l’évolution de la politique agricole en lien avec la question de la rémunération des services rendus par l’agriculture. Selon VALETTE et *al.* (2012), ce double mouvement va mener à l’engouement du monde agricole français pour la notion de services environnementaux et à une sorte de décloisonnement entre les approches environnementales et agricoles. Cette notion a en effet pour avantage de répondre au consensus ministériel sur la nécessité de mise en place de mécanismes d’incitations pour les services environnementaux rendus par l’agriculture allant au-delà de la simple compensation. VALETTE et *al.* (2012) mettent ainsi en avant ce qu’ils désignent comme l’ouverture d’une « *fenêtre d’opportunité* » pour la notion, à un niveau national, mais également territorial (Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, etc.). La sortie en mars 2009 d’une publication du service de la statistique et de la prospective du Ministère de l’agriculture et de la pêche portant sur « *la rémunération des services environnementaux rendus par l’agriculture* » (MAP, 2009) illustre le nouvel intérêt porté à la notion de services environnementaux et à son opérationnalisation au travers des « paiements pour services rendus ». La cristallisation quasi-concomitante de certains acteurs pyrénéens du pastoralisme, et plus particulièrement du GIP-CRPGÉ autour des externalités de l’activité pastorale, semble donc s’inscrire dans un double processus : un processus global d’appropriation par le monde agricole de la notion de services écosystémiques via l’identification du sous ensemble des services environnementaux ; un processus national de diffusion de la notion de services environnementaux associée à des externalités émises par l’activité agricole.

Plus récemment, les évolutions du regard porté par la puissance publique sur l’agriculture au travers de la loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt de 2014¹⁵, montrent une affirmation du resserrement autour de la double performance économique et environnementale des systèmes agricoles destinée à répondre

¹⁵ Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt.

aux enjeux en matière de souveraineté et de sécurité alimentaire (au regard la croissance démographique de la population mondiale), de compétitivité des filières mais également aux enjeux environnementaux tels que l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité ou encore la transition énergétique. L'article premier de cette loi mentionne la promotion par les politiques publiques de systèmes de production agroécologiques fondés notamment « *sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles* » (Article 1^{er}, titre II). Ce passage constitue l'unique référence explicite à la rhétorique des services¹⁶. En effet, c'est le qualificatif « agro-écologique » qui semble le mieux synthétiser la philosophie de la récente loi agricole dont les principes majeurs découlent du rapport commandé par Stéphane Le Foll à Marion Guillou : « *Le projet agro-écologique : vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement* » (GUILLOU, 2013). De par la référence à la notion d'agro-écologie, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt rejoint la volonté de performance environnementale sous-tendue par la notion de service environnementaux sans la nommer, et elle y associe une volonté de compétitivité économique des systèmes agricoles. Cependant, la création des Groupements d'intérêt économique et environnemental (groupe d'exploitants agricoles réunis autour d'un projet pluriannuel agro-écologique) constitue l'un des dispositifs majeurs issus de cette loi. La mise en place de ce type de projet agricole collectif dont les objectifs sont notamment de « *proposer des actions relevant de l'agro-écologie permettant d'améliorer les performances économique, sociale et environnementale de ces exploitations, notamment en favorisant l'innovation technique, organisationnelle ou sociale et l'expérimentation agricoles* » ou encore de « *répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire où sont situées les exploitations agricoles concernées* » (Article 3, Titre 1^{er} de la loi n°2014-1170) fait écho aux anciens Contrats territoriaux d'exploitation (qui pouvaient également avoir un caractère collectif) et à une approche globale des exploitations au travers de leurs fonctions multiples.

L'attitude récente de la France vis-à-vis des notions émergent à l'échelle internationale nous apparaît donc comme une réappropriation en demi-teinte. Bien que l'attention soit aujourd'hui portée sur l'amélioration de la fonction environnementale de l'agriculture, la référence explicite à la notion de services environnementaux est absente et l'on retrouve dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, des éléments forts qui ne sont pas sans rappeler la philosophie multifonctionnaliste de la LOA de 1999.

A l'instar des services écosystémiques, la notion de services environnementaux fournis par l'agriculture, bien qu'elle soit souvent abordée dans le débat public sous l'angle des modalités de rémunération et d'intégration aux mécanismes du marché (MAP, 2009) n'a, pour l'heure, pas donné lieu dans les faits à la marchandisation

¹⁶ Et il est question des services écosystémiques issus des écosystèmes naturels et utilisés par les systèmes agricoles et non des services environnementaux fournis par les agriculteurs dans une logique de paiements pour services environnementaux.

des relations agriculture-société à l’échelle nationale (par l’intermédiaire de la mise en place de paiements pour services rendus par exemple). Le recours à la rhétorique économique apparaît ainsi plutôt comme une manière de légitimer les dispositifs de soutien à l’agriculture de plus en plus centrés sur la double vocation économique et environnementale attribuée aux exploitations agricoles.

Conclusion du premier chapitre

Le fait de désigner les effets multiples du pastoralisme collectif pyrénéen par le recours à la notion d'externalités peut paraître, de prime abord, relever d'un exercice de style relativement opportuniste consistant à se fondre dans une tendance globale récente par la requalification des effets d'une activité réputée douce pour l'environnement, le but ultime étant de légitimer des soutiens publics existants, voire d'y associer des incitations financières. Ce développement nous montre en effet que le sujet de thèse proposé par le GIP-CRPGÉ autour des externalités pastorales dans le courant de l'année 2010, loin d'être un événement isolé, s'inscrit dans des mécanismes dynamiques de propagation et de réappropriation des qualificatifs et des cadres de pensée concernant les effets de l'agriculture et interrogeant sa relation avec les attentes sociales. La cristallisation du service pastoral haut-pyrénéen à un instant t autour de la notion d'externalités possède un caractère éminemment contingent, grandement influencé par la dimension temporelle. En effet, la référence aux externalités du pastoralisme émerge dans les années 2009-2010 au moment de la diffusion en France de la notion de services environnementaux définis comme des externalités agricoles (selon la définition donnée par la FAO en 2007). Les notions de services environnementaux et d'externalités sont ainsi véhiculées dans les Pyrénées par certains représentants de la profession agricole, des services pastoraux, et par le déroulement d'événements sur le thème organisés par des organismes d'influence internationale, à l'image de l'association Euromontana et de la conférence d'Arantzazu de 2009 sur les externalités des communautés montagnardes. L'émergence du questionnement autour des externalités pastorales est également catalysée par l'actualité de la réforme de la Politique agricole commune de 2014, annonciatrice de modifications des dispositifs de soutien au pastoralisme pyrénéen. La proximité de la réforme de la PAC pousse ainsi les représentants du pastoralisme à prendre position dans les débats politiques et à construire des argumentaires scientifiques et techniques leur permettant de défendre, dans un contexte de crise économique et de réduction des aides publiques, une logique de soutien spécifique dont ils bénéficient depuis le début des années 1970. La mobilisation du terme d'externalités afin de qualifier les effets multiples de l'activité pastorale à la fin des années 2000 correspond donc à un « moment politique » mais aussi au renouvellement d'un questionnement ancien autour des effets positifs du pastoralisme à la lueur de l'actualité politique et de l'évolution éventuelle des dispositifs de soutien du pastoralisme collectif pyrénéen.

Chapitre 2.

L’ACTION PUBLIQUE EN FAVEUR DU PASTORALISME, ENTRE DILUTION SECTORIELLE, AMENAGEMENT DE L’ESPACE ET SPECIFICITE DU « COLLECTIF » SUR FOND D’INTERET GENERAL

Au-delà de leur inclusion dans des « tendances sémantiques » fluctuantes initiées et partagées à l’échelle internationale, aux échelles nationales et pyrénéennes, les réflexions de fond sur les effets positifs et négatifs de l’activité pastorale sur les territoires montagnards et sur leurs usagers sont anciennes. Ainsi et malgré le caractère volatile des qualificatifs utilisés pour décrire les services rendus par l’agriculture, le sillon législatif et politique de reconnaissance de la multiplicité de bénéfices issus de l’activité pastorale se creuse depuis un certain temps déjà à l’échelle nationale. Cependant, le contexte actuel de réforme des dispositifs publics pousse les représentants du pastoralisme pyrénéen à réfléchir à de nouvelles manières de légitimer les soutiens publics dont ils bénéficient et de défendre une activité jugée bénéfique pour un ensemble d’usagers des territoires montagnards et fondée sur la spécificité d’une gestion collective.

Nous avons montré comment les notions économiques qualifiant les relations société/écosystèmes et les relations agriculture/société ont émergé et évolué à une échelle internationale depuis les années 1990. Leur diffusion à l’échelle nationale et la tendance d’accaparement des notions par le monde agricole constituent deux premiers éléments permettant d’expliquer et de contextualiser la cristallisation du questionnement du GIP-CRPGÉ autour de la question des externalités pastorales.

Ce deuxième chapitre va être l’occasion de montrer que la justification de l’action publique en faveur du pastoralisme par le biais de ses effets positifs pour la collectivité n’est pas nouvelle, même si le recours explicite à la rhétorique économique intervient quant à lui beaucoup plus récemment à la lueur du contexte politique de réforme des dispositifs publics dont bénéficient les acteurs du pastoralisme. La demande du GIP-CRPGÉ s’inscrit ainsi dans une tradition de légitimation de la prise en compte publique du pastoralisme ancienne de plus de 40 ans et catalysée par un « temps fort » de la politique agricole européenne et nationale. Après avoir été considérée comme néfaste par la puissance publique tout au long du 19^{ème} siècle, puis marginalisée pendant la plus grande partie du 20^{ème} siècle par les politiques agricoles modernistes de l’après Deuxième Guerre mondiale, l’activité pastorale est réinvestie positivement à partir des années 1970. Cette période est en effet marquée par la promulgation de la loi pastorale de 1972 qui constitue un événement fondateur dans l’installation des référentiels qui sous-tendent depuis lors la prise en compte publique et spécifique de l’activité pastorale en majeure partie légitimée par les services rendus à la collectivité.

Nous ferons également apparaître les liens entre le contexte européen de reconnaissance de l’agriculture et les lignes politiques nationale et territoriale de soutien du pastoralisme. Ceci nous permettra de comprendre comment, à un moment

précis marqué par la réforme de la PAC, ces deux échelles se rejoignent pour donner lieu à un questionnement stratégique et politique autour des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen.

1. La forêt ou la brebis : la remise en cause des usages traditionnels au 19^{ème} siècle

Au sein des sociétés pastorales traditionnelles moyenâgeuses, l’utilisation et l’appropriation des ressources naturelles des espaces d’altitude étaient permises par un ensemble de droits d’usage concédés par les seigneurs aux communautés locales. Par ailleurs, un grand nombre de règles, constituant différentes formes de « coutumes », définies par les communautés locales elles-mêmes et antérieures au premier âge féodal, déterminaient également les conditions d’exploitation des terroirs (BOURBOUZE et GIBON, 1999). La perpétuation de ces systèmes traditionnels dépendait d’une part des structures sociales contraignantes des communautés villageoises, où le poids du collectif primait sur l’individu, et d’autre part, de la perpétuation des droits d’usage qui garantissaient notamment le prélèvement des ressources fourragères issues des pâturages d’altitude. Nous n’aborderons pas ici de façon détaillée les systèmes pastoraux traditionnels¹⁷. Ce léger détour historique nous permet néanmoins de souligner la place fondamentale qu’occupaient les communautés locales dans la gestion du territoire montagnard durant l’Ancien Régime. La Révolution française s’accompagne de la remise en cause des modes de transmission de la terre, de la propriété collective et des usages locaux. Elle constitue ainsi la première atteinte aux systèmes pastoraux traditionnels. La force et la diversité des usages existants ont néanmoins limité l’unification imposée par la Révolution, contraignant la puissance publique à reconnaître certaines spécificités rurales non codifiables dans leur intégralité (EYCHENNE, 2006).

La seconde atteinte notoire à la légitimité des sociétés locales dans la gestion de l’espace montagnard est représentée par ce que GERBAUX (1994) désigne comme « le temps des forestiers » qui s’échelonne de la première moitié du 19^{ème} siècle jusqu’à la Deuxième Guerre mondiale. Durant cette période, la population rurale, plus particulièrement en zone de montagne, est sous l’influence d’une politique forestière drastique qui va remettre en question les droits d’usage garantissant l’exploitation agro-pastorale de l’espace et les conditions d’existence sur des lieux qui étaient anciennement régis par les communautés villageoises elles-mêmes (EYCHENNE, 2006). La première moitié du 19^{ème} siècle est en effet marquée en France par une série d’inondations. L’Etat français prend alors conscience de « l’existence de la montagne » par le biais d’un constat d’érosion des sols et de dégradation du couvert forestier à l’origine des événements catastrophiques affectant le pays. Le Code forestier est ainsi promulgué en 1827. Il donne des pouvoirs étendus à l’administration forestière qui soumet au régime forestier les surfaces boisées d’un grand nombre de communes (GERBAUX, 1994). La vision qui prévaut alors rend responsable les populations locales (et le surpâturage) des dégradations consta-

¹⁷ Pour aller plus loin sur ce point, voir notamment CHEVALIER, 1956 ; CAVAILLES, 1931 ; ARBOS, 1922.

tées. La prise de contrôle des forêts par l'Etat se traduit également par la promulgation de la loi de 1859 relative au défrichement qui rend possible l'opposition de l'Etat au défrichement afin de limiter la dégradation des sols et les risques d'inondation (CONSEIL NATIONAL DE L'EVALUATION et COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN¹⁸, 1999). Viennent ensuite les lois de 1860 et de 1864 relatives au reboisement et au réengazonnement des montagnes. Ces dernières ont un impact direct sur le pâturage car elles ont pour effet de limiter le droit de pâturage en forêt et la surcharge animale des parcours. Ces lois consolident le pouvoir des Forestiers dès lors capables d'exproprier les particuliers ou les communes réfractaire à la politique de reboisement (CNE et CGP, 1999). Cette puissante administration forestière applique ainsi une politique de reboisement intensif qui va à l'encontre des usages locaux et plus particulièrement des pratiques de pâturage. Elle va de ce fait se heurter régulièrement à l'opposition violente des maires et des populations locales :

« Ces dispositifs, qui concernent prioritairement les Alpes et les Pyrénées, se heurtent à l'hostilité des populations locales qui y voient une atteinte inadmissible aux droits traditionnels d'usage des bois et pâturages communaux (...) Les populations redoutent de voir la forêt se substituer aux pâturages dont elles tirent la plupart de leurs revenus et de leurs moyens d'existence » (GERBAUX, 1994).

La loi de 1882 dite de restauration des terrains en montagne (loi RTM) va réduire les prérogatives des Forestiers en concentrant leur action sur certaines zones dangereuses (présentant un « danger né et actuel ») et en limitant leur pouvoir d'expropriation (CNE et CGP, 1999). Par ailleurs, comme le montre GERBAUX (1994), c'est à partir de la fin du 19^{ème} siècle que deux « écoles » de pensée vont se scinder au sein même de l'administration forestière.

La première est constituée par les « Forestiers étatistes » partisans de la poursuite d'une action autoritaire et qui considèrent le vote de la loi RTM comme un retour en arrière. Ils forment des alliances avec un certain nombre d'institutions hors du champ politique afin de légitimer leur prise de position (industriels, associations sportives ou d'alpinisme, compagnies de navigation, sociétés forestières, etc.) ;

La seconde école de pensée est composée de Forestiers partisans d'une « stratégie accommodante ». Elle prône une association des populations pastorales locales aux opérations de restauration et de reboisement, par l'intermédiaire de l'insertion du Forestier dans la gestion pastorale. Ce courant se développe suite à la création dans les Alpes d'un service spécial des améliorations pastorales dont l'ingénieur en charge, Félix Briot, pionnier dans la diffusion des thèses « sociales » sur le rôle du Forestier, cofondera en 1913 la Fédération française d'économie alpestre (FFEA). Celle-ci se décline à partir de la fin des années 1920 sous forme de sections départementales (GERBAUX, 1994). L'un des objectifs de ces sections

¹⁸ Nous utiliserons les acronymes CNE et CGP (1999) afin de citer cette référence dans la suite du texte afin de faciliter la lecture.

locales est d’intervenir directement dans la gestion des surfaces pastorales en tentant de développer localement des systèmes d’exploitation pastorale calqués sur les modèles suisses et autrichiens : création de coopératives fromagères (fruitières), sélection des races animales, etc. L’année 1931 marque la création de la Fédération pyrénéenne d’économie montagnarde dont les objectifs sont analogues à ceux de la FFEA. En effet, l’idée dominante des années 1930 est « *la recherche de l’équilibre sylvo-pastoral* » par le biais d’une rationalisation de l’utilisation pastorale de l’espace montagnard permise par l’intensification des systèmes sur des surfaces réduites, assurant l’extension du couvert forestier (CNE et CGP, 1999). Cet investissement des Forestiers dans l’aménagement pastoral via un sylvo-pastoralisme caractérisé par l’application de modèles exogènes va être mis en échec, particulièrement sur le massif pyrénéen, par l’ancrage temporel et la vivacité des formes de gestion collective de l’espace montagnard (METAILIE, 1986).

Il faudra attendre la création du Fonds forestier national (FFN) en 1946 et le recentrage de l’action forestière sur les forêts les plus productives au détriment des territoires montagnards pour que le rôle des Forestiers sur les espaces pastoraux devienne progressivement secondaire (GERBAUX, 1994).

Ainsi, durant plus d’un siècle, les sociétés agro-pastorales et la pression qu’elles exercent sur l’espace montagnard sont considérées comme néfastes (car facteurs de risques). Leurs pratiques sont largement réglementées par un régime forestier « coercitif ». Cet appareil réglementaire souligne la vision du forestier comme gestionnaire principal de l’espace et consacre la vision négative de la gestion agro-pastorale de la montagne (CHARBONNIER, 2011 ; EYCHENNE, 2006 ; GERBAUX, 1994). Parallèlement à l’épuisement du « régime forestier » dans les zones de montagne françaises après la Deuxième guerre mondiale, l’agriculture européenne s’engage dans un mouvement productiviste où se mêlent mécanisation, spécialisation des productions et marginalisation des zones fragiles. C’est dans ce contexte européen de modernisation agricole que la reconnaissance de certaines zones difficiles nécessitant une prise en compte spécifique (à l’image des zones de montagne) va émerger à l’échelle nationale, d’abord discrètement au sein d’un référentiel sectoriel moderniste, puis de façon plus marquée.

2. Les années 1960, la reconnaissance de « l'agriculture de peuplement » aux interstices du référentiel moderniste

C'est au cours des trente glorieuses, période d'après-guerre marquée par un accroissement démographique important et un essor économique général, que la situation de l'agriculture va passer d'un modèle encore assez peu modernisé à une forme entrepreneuriale capable de produire des matières premières à bas prix sous l'impulsion de la Politique agricole commune. Les mesures adoptées au niveau politique s'appliquent alors à l'ensemble des domaines agricoles (dont l'élevage pastoral) qui se voient intégrés dans le même mouvement de modernisation et de développement économique. A l'échelle nationale et selon une logique générale productiviste, la loi Debré « d'orientation agricole » de 1960 (LOA), complétée par la loi Pisani en 1962, établissent plusieurs nouveautés qui ont pour objectif de moderniser l'agriculture nationale pour la rendre compétitive. Ces nouvelles dispositions nationales vont bouleverser la manière de produire par l'augmentation des surfaces agricoles et la modernisation des systèmes de production. En parallèle, les agriculteurs assistent à l'ouverture du marché commun. La volonté d'unification des pays membres de la Communauté économique européenne (CEE) va favoriser dans le même temps et à grande échelle l'intensification de l'agriculture, le productivisme, la mécanisation, la spécialisation de l'élevage mais aussi les progrès génétiques. Certains systèmes agricoles, et plus particulièrement les systèmes montagnards traditionnels, s'intègrent mal dans ce vaste mouvement productiviste et se voient alors fragilisés et marginalisés en lien avec leurs difficultés d'intégration sur le marché agricole communautaire (IVANES et MSIKA, 2000).

C'est durant cette même période que l'on voit ainsi apparaître, aux interstices des grandes lois modernistes nationales promulguées en lien avec la PAC, quelques mesures « sociales » traduisant les prémices d'une différenciation en faveur de l'agriculture dans les zones de montagne. En effet, c'est entre 1961 et 1962 qu'un premier zonage montagne¹⁹ est créé afin de mettre en application l'article 58 de la loi de finances pour 1960 du 26 décembre 1959 prévoyant un régime de retraite spécial pour les exploitants en zone de montagne²⁰. « *Cette première définition de la montagne*

¹⁹ « *La Zone de Montagne française a fait l'objet d'une délimitation officielle. Elle inclut 4 263 communes, soit environ 1 commune française sur 9. Elle intéresse 40 départements, dont deux en totalité, la Lozère et les Hautes-Alpes. Sa superficie totale est d'environ 9 millions d'hectares. Sa population était d'un peu plus de 2 millions d'habitants lors du recensement de 1962. On estime à 200000 environ le nombre des exploitations agricoles ayant leur siège en zone de montagne et à 400000 le nombre des personnes actives en agriculture dans cette même zone. L'effectif de la population montagnarde vivant essentiellement de l'agriculture est d'environ 900000. Le niveau d'existence d'un Français sur cinquante est donc directement et essentiellement lié à l'activité agricole montagnarde* » (GARAVEL, 1968).

²⁰ Extrait de l'article 58 de la loi de finances pour 1960 : « *les exploitants agricoles des régions de montagne pourront bénéficier d'un régime agricole de retraite même si le revenu cadastral de leur exploitation est inférieur à 16 francs* ».

constitue donc une première reconnaissance administrative du concept montagne » (SARDAIS et al., 2010). Par ailleurs, la loi Pisani de 1962, complémentaire à la LOA de 1960, comprend un titre relatif à la création d’un Fonds d’action sociale pour l’amélioration des structures agricoles (FASASA) dont le but est notamment de contribuer à « *maintenir dans leurs exploitations situées dans certaines zones déshéritées, des agriculteurs dont la présence est indispensable* » (article 27 de la loi n°62-933, Titre IV, dernier alinéa). C’est d’ailleurs en août 1966 qu’est publié le décret n°66-605 portant sur l’application de l’article 27 de la loi de 62 « *relatif à l’octroi d’aides contribuant au maintien d’agriculteurs sur des exploitations situées dans certaines zones déshéritées* » (JORF du 14/08/1966). L’article premier du décret soumet le classement en « zone déshéritée » à « *la conjugaison de plusieurs des facteurs suivants : altitude élevée, dénivellations importantes, conditions climatiques exceptionnellement défavorables, sols à potentialité agrologique faible, isolement, entraîne, en raison des conditions de vie et de mise en valeur des terres particulièrement difficiles, une très faible densité de peuplement ou le vieillissement excessif de la population* ». Des mesures spécifiques sont ainsi instaurées afin de maintenir la présence des agriculteurs jugée indispensable dans les « zones déshéritées » définies sur des critères d’altitude, de dénivellation, mais également sur des critères climatologiques, pédologiques et liés à l’isolement géographique. Ainsi et bien que les zones de montagne ne soient pas explicitement mentionnées, les critères de reconnaissance des zones déshéritées les ciblent de fait. La politique dédiée aux « zones déshéritées », et de ce fait aux zones de montagne, est alors associée à la gestion d’une « *agriculture sociale* » qui, si elle n’est pas nécessaire au plan de la production, est nécessaire pour maintenir un minimum de peuplement » (GERBAUX, 1994). Bien que ces mesures sociales spécifiques soient relativement marginales au sein du référentiel productiviste global, elles marquent néanmoins *de facto* la naissance progressive de la reconnaissance d’une agriculture de montagne d’intérêt collectif selon une politique relative à l’agriculture de peuplement.

En dépit de ces quelques mesures interstitielles, la marginalisation des petits élevages de montagne ancrés dans la tradition agro-pastorale se poursuit. L’équilibre social est de plus en plus remis en cause dans des villages montagnards qui voient leurs jeunes se détourner d’une succession non viable pour aller vers les villes (IVANES et MSIKA, 2000). Cette marginalisation transforme également l’équilibre écologique des espaces montagnards, et l’affaiblissement de la pression agro-pastorale sur les milieux entraîne une sensibilité plus importante aux risques naturels dans un contexte de développement de l’économie touristique. Ce double constat, social et environnemental est mis sur le devant de la scène sous l’impulsion de plusieurs organismes influents. Il va donner lieu d’une part à des politiques sectorielles de modernisation de l’activité pastorale et de soutien de l’élevage de montagne légitimées par les effets positifs de ces systèmes agricoles pour la collectivité (EYCHENNE, 2012 ; CHARBONNIER 2011), et d’autre part à l’émergence parallèle d’une « approche transversale » des zones de montagne conduisant à des politiques d’aménagement spécifiques (GERBAUX, 1994).

3. La loi pastorale de 1972, une reconnaissance historique des effets positifs du pastoralisme et de l'élevage de montagne

Dans le cadre de ses travaux traitant spécifiquement de la loi pastorale de 1972, Quentin CHARBONNIER (2011) fait apparaître un certain nombre d'évènements ayant conduit à sa promulgation. C'est dans un contexte marqué par la volonté de modernisation agricole et par l'essor du tourisme hivernal dans les zones montagnardes que deux organismes, la Fédération française d'économie alpestre (FFEA) et l'Institut national d'études rurales montagnardes (INERM²¹), tentent d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation critique de l'agriculture de montagne et plus spécifiquement du pastoralisme. La FFEA fut fondée comme nous l'avons vu en 1913 et réunissait forestiers, politiques et universitaires autour de la thématique sylvo-pastorale. Après une période de refondation/délaissement liée notamment aux deux guerres mondiales, les années 1950 marquent un regain d'intérêt pour l'activité pastorale (émanant notamment des Forestiers). La FFEA devient alors un groupe de pression en faveur du soutien à l'agriculture de montagne et au pastoralisme à l'échelle nationale. Etant donné son caractère unique en tant qu'institution réunissant un ensemble d'acteurs de terrain et de spécialistes sur la thématique montagnarde, elle est renommée Fédération française d'économie montagnarde (FFEM) en 1961. La FFEM tente alors de jouer un rôle de lobbying auprès du Ministère et de l'Assemblée nationale afin de faire accepter des propositions d'outils de structuration pour l'activité pastorale (à l'image des Groupements pastoraux). Parallèlement, l'INERM publie un ensemble d'études afin de mettre en évidence la situation de handicap économique en zone de montagne ainsi que le rôle favorable du pastoralisme. Les membres de l'INERM y développent notamment les causes (foncières, techniques et touristiques) et les conséquences de l'utilisation insuffisante des alpages synthétisées par Quentin CHARBONNIER (2011) dans le tableau qui suit. Ce tableau fait apparaître ce qui pourrait constituer une première « liste » d'effets néfastes liés cette fois, non pas à la surutilisation, mais à la sous-utilisation agro-pastorale de l'espace :

²¹ L'INERM fut créé par l'arrêté du 2 janvier 1963 relatif à la loi du 8 août 1962 complémentaire de la LOA. Cette création, que l'on doit à Edgard Pisani afin de déterminer la politique à mener en montagne (GERBAUX, 1994), peut ainsi être considérée comme une autre mesure en faveur des territoires montagnards au sein des lois modernistes du début des années 1960.

Tableau 1 : Extrait des conclusions de l’INERM relatives à l’utilisation insuffisante des alpages. Tiré de CHARBONNIER (2011).

Conséquences envisagées :

Dangers	Inconvénients
Avalanches Incendies Eboulements de terrain	Embroussaillage des terres et accès Manque à gagner (propriétaires et exploitants) Prolifération de rongeurs et reptiles

Par ailleurs, l’INERM propose en 1968, en collaboration avec la Délégation interministérielle à l’aménagement du territoire et à l’action régionale (DATAR), une série de préconisations relatives au territoire montagnard et à son agriculture qui n’auront cependant que peu d’échos faute de cadre institutionnel sur la question montagnarde. C’est le regain d’intérêt du syndicat agricole majoritaire qui va entériner la prise en compte spécifique de l’agriculture de montagne auprès des pouvoirs publics. En effet, l’année 1968 marque également la mise en place d’une « commission montagne » au sein de la Fédération nationale des exploitants agricoles (FNSEA) suivie de près par le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). Ceci précède la création par l’Assemblée permanente des chambres d’agriculture (APCA) un an plus tard d’un groupe de travail « montagne » et l’apparition d’un intergroupe parlementaire « montagne » à l’Assemblée nationale (GERBAUX, 1994).

Le positionnement de la profession agricole sur la thématique montagnarde, la place désormais accordée à cette question par les plus hautes instances nationales ainsi que les efforts combinés de la FFEM, de l’INERM et de la DATAR en matière de production de connaissances et de lobbying vont aboutir à la promulgation de la loi pastorale du 3 janvier 1972 et du décret du 4 janvier 1972 relatif à l’instauration d’une Indemnité spéciale montagne (CHARBONNIER, 2011). Comme le constatent IVANES et MSIKA (2000) : « *Du milieu du XIX^{ème} siècle jusqu’au début des années soixante-dix, les activités pastorales n’ont pas bénéficié de mesures d’accompagnement institutionnelles et juridiques propres, mais ont été soumises aux choix de la politique forestière et de la politique agricole* ». Le début des années 1970 représente ainsi un tournant fondamental durant lequel le rôle reconnu au pastoralisme par les pouvoirs publics entame une mutation. L’activité pastorale est ainsi reconnue pour son « rôle irremplaçable », d’une part dans le maintien des activités économiques et de la vie sociale, d’autre part, dans le modelage du paysage et la pérennité des équilibres écologiques (EYCHENNE, 2006). Une politique publique distinguant clairement le pastoralisme du reste du monde agricole va ainsi voir le jour au travers de la loi du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d’économie montagnarde.

3.1. La loi pastorale de 1972, des outils de modernisation spécifiques pour un pastoralisme collectif multifonctionnel

Avant de présenter les outils de structuration issus de la loi pastorale, il convient de revenir tout d'abord sur les arguments qui étayent sa promulgation. Nous les retrouvons exposés ci-dessous, par l'intermédiaire des motifs présentés par le gouvernement puis dans l'article premier de la loi elle-même :

Encadré 3

Exposé des motifs de la loi pastorale tel qu'il est présenté par le gouvernement en 1972 (MAF, 1988) (souligné par nos soins)

Des surfaces importantes ne sont plus exploitées de façon rationnelle et il en résulte localement une dégradation de la couverture végétale et un défaut d'entretien des chemins, murs de soutènement, qui augmentent les risques d'avalanches, d'éboulements, de glissements de terrains.

Parallèlement les structures d'accueil s'amenuisent, alors que la protection de la nature, le développement des loisirs, du tourisme, exigent plus que jamais le maintien d'un minimum de vie sociale en montagne.

La situation actuelle est la conséquence d'un certain nombre de handicaps d'ordre structurel climatique et foncier. Ceux-ci tiennent aux conditions écologiques, aux difficultés d'accès, à l'isolement, à la rigueur et à la longue durée des hivers.

Ils résultent également du morcellement extrême des terres, de la diversité de leur statut juridique, certaines parcelles appartenant à des propriétaires privés, qui souvent ne résident pas sur place, les autres constituant des biens communaux ou sectionnaux, grevés le plus souvent de droits d'usage. Une partie de ces terres étant inculte, l'exploitation rationnelle des autres surfaces en est rendue plus difficile.

Encadré 4

Extrait de l'article 1^{er} de la loi 72-12 du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde (souligné par nos soins)

« Dans les régions d'économie montagnarde où le maintien d'activités agricoles à prédominance pastorale est, en raison de la vocation générale du terroir, de nature à contribuer à la protection du milieu naturel et des sols ainsi qu'à la sauvegarde de la vie sociale, des dispositions adaptées aux conditions particulières de ces régions seront prises pour assurer ce maintien. »

L'exposé des motifs de la loi pastorale par le gouvernement met clairement en évidence les conséquences néfastes, tant d'un point de vue social qu'environnemental ou encore en matière de sécurité, d'une baisse de l'exploitation pastorale dans les zones de montagne. On y retrouve une liste d'effets négatifs liés à l'insuffisante exploitation des terres, qui s'apparente aux conclusions tirées par

l’INERM (présentées précédemment) à l’exception de la dimension sociale qui apparaît ici, en lien avec la nécessité de maintien de la vie sociale en montagne. On retrouve dans la suite du texte les facteurs structurels et fonciers engendrant ce défaut d’exploitation et vers lesquels seront orientés les outils mis en place par la loi. Cet extrait met ainsi en lumière la prise en compte nécessaire des zones montagnardes par l’entrée « *handicaps structurels, climatiques et fonciers* ». Entrée, comme nous le verrons, à la base du décret du 4 janvier 1972 relatif à l’ISM et qui deviendra un référentiel politique majeur à l’échelle nationale et européenne dans le traitement de la thématique montagnarde.

L’article premier de la loi pastorale dit substantiellement la même chose que les motifs présentés par le gouvernement tout en mobilisant un schéma argumentatif inverse. C’est-à-dire qu’il souligne les effets bénéfiques relatifs au maintien « *d’activités agricoles à prédominance pastorale* » pour légitimer les outils mis en place par la loi. Néanmoins, il faut noter, que l’action de cette loi ne porte pas directement sur les effets positifs mis en avant pour justifier sa promulgation mais bien sur les facteurs structurels et fonciers présentés comme étant aux origines de la sous-exploitation pastorale. L’objectif dominant de la loi pastorale du 3 janvier 1972 réside en effet dans la modernisation et la rationalisation de l’économie pastorale, avec la mise en place de structures favorisant l’organisation des utilisateurs des territoires pastoraux, le regroupement des propriétaires fonciers, et la formalisation des accords passés entre ces divers acteurs afin d’assurer une exploitation rationnelle de l’espace. Trois nouveaux outils composant un cadre institutionnel complet pour le pastoralisme sont ainsi créés :

- Les Groupements pastoraux (GP) ;
- Les Associations foncières pastorales (AFP) ;
- La Convention pluriannuelle de pâturage ou bail pastoral saisonnier.

Figure 2 : Le cadre institutionnel issu de la loi pastorale de 1972



Ainsi, des propriétaires regroupés en AFP et des éleveurs regroupés en GP disposent d'un instrument spécifique, le bail pastoral, pour exploiter les zones d'estives (BOSSY, 1985). Ce cadre institutionnel permet notamment de prendre en compte le premier facteur de diminution de l'exploitation pastorale de la montagne envisagé dans les motifs de la loi, à savoir le facteur foncier lié au morcellement et aux statuts juridiques multiples de la terre. Selon EYCHENNE (2012), les outils issus de cette loi témoignent de la volonté de la puissance publique de mettre en place un cadre institutionnel adaptable aux spécificités locales et d'accorder une subsidiarité supplémentaire aux élus locaux par la reconnaissance du rôle central des communes dans les créations d'AFP notamment. Cette loi a par ailleurs favorisé l'apparition d'une ingénierie pastorale permettant l'accompagnement des décideurs locaux et des groupes d'éleveurs dans la mise en œuvre de cet ensemble d'outils de structuration et de modernisation.

3.2. Une Indemnité spéciale montagne pour maintenir la fourniture d'un « bloc » de services environnementaux par l'élevage de montagne

La loi pastorale est accompagnée le 4 janvier 1972 par le décret n°72-16 prévoyant la création d'une « *indemnité spéciale au profit d'agriculteurs contribuant à l'entretien et à la conservation des sols dans les périmètres critiques des zones de montagne* ». Au travers de ce texte, les pouvoirs publics prennent ainsi en compte de façon globale les services environnementaux rendus par les agriculteurs de montagne en lien avec l'entretien de l'espace et la conservation des sols, ainsi que les facteurs d'ordre structurels et climatiques, appréhendés comme des handicaps limitant l'exploitation agricole suffisante de l'espace montagnard. Ils prévoient pour ce faire une Indemnité spéciale montagne (ISM) traduisant l'orientation de la législation vers la prise en compte des zones de montagne (dans la lignée des mesures du début des années 1960). L'ISM peut également être considérée comme la pierre angulaire d'une nouvelle politique spécifique qui reconnaît et rémunère en avant-première la multifonctionnalité de l'élevage de montagne (EYCHENNE, 2006).

Néanmoins, l'ISM, qui sera intégrée en 1975 sous le nom d'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) à l'échelle européenne²², est aussi et avant tout une politique de maintien. Cette politique est sous-tendue par un référentiel de compensation d'un déficit économique lié aux contraintes de production dans des régions montagnardes qui ne peuvent rivaliser avec les régions de plaine et qui sont définies au travers d'un zonage reposant sur des critères physiques d'altitude et de pente.

²² Par la directive européenne 1975/268/CEE du Conseil du 28 avril 1975 sur l'agriculture de montagne et de certaines zones.

Les bases des soutiens à l'élevage de montagne et au pastoralisme sont ainsi posées au travers de la loi pastorale et du décret conjoint qui constituent deux formes de prise en compte aux logiques différentes. Ainsi que le souligne EYCHENNE (2012) dans un article de synthèse sur les logiques d'action des dispositifs de soutien à l'élevage de montagne :

« Les deux dispositifs, bien qu'élaborés conjointement, révèlent donc des différences essentielles dans les référentiels et les formes de territorialisation de l'action publique : instruments financiers versus outils de gestion, compensation de handicaps versus reconnaissance de mode de fonctionnement collectifs traditionnels, politiques descendantes vers gouvernance locale ».

En effet, la loi pastorale, sous-tendue par une logique de modernisation agricole adaptée aux usages traditionnels, met en évidence le lien fort entre activité pastorale et prise en compte de la thématique montagnarde. Evoquer les problèmes inhérents aux zones de montagne revient à offrir aux acteurs pastoraux des outils leur permettant de structurer et de soutenir une pratique envisagée comme prédominante sur ces espaces sensibles. Elle permet de prendre en compte les spécificités liées à l'aspect collectif du pastoralisme par la création d'outils de structuration et de conventions dédiées. Elle reconnaît et prend en compte un certain nombre de facteurs perturbant l'exploitation pastorale, et plus particulièrement ceux liés au foncier. L'ISM repose quant à elle exclusivement sur une logique de compensation financière de handicaps ; elle soutient « l'agriculture de peuplement », dans la lignée des premières mesures « sociales » du début des années 1960.

Malgré leurs logiques distinctes, ces deux dispositifs sont néanmoins légitimés par un ensemble d'effets positifs attribués au pastoralisme et à l'élevage de montagne. Il est ainsi possible de faire remonter la reconnaissance et la prise en compte globale des effets bénéfiques de l'activité pastorale à la loi pastorale de 1972 et à l'ISM (devenue ICHN²³) qui constituent encore aujourd'hui les bases du soutien public de cette activité.

Les politiques sectorielles des années 1970 visent ainsi à soutenir l'activité agricole en montagne et prennent en compte la multifonctionnalité d'un élevage à prédominance pastorale. Dans les décennies suivantes et alors que les bases de la reconnaissance sectorielle de l'élevage de montagne et du pastoralisme sont posées, le regard porté par la puissance publique sur ces activités va également transparaître dans les politiques territoriales d'aménagement du territoire émergeant de la nécessité d'une approche d'ensemble des territoires de montagne en progression depuis les années 1960.

²³ L'ICHN reste le principal dispositif de prise en compte de l'agriculture de montagne. En 2009, l'ICHN représentait plus de 60 % des aides du second pilier pour les exploitations du massif pyrénéen (EYCHENNE, 2012b).

4. Des politiques d'aménagement pour une approche transversale de la montagne, l'agriculture de montagne et le pastoralisme au service d'un espace multifonctionnel

Les années 1960 témoignent d'un changement de regard politique sur un espace montagnard en mutation et désormais source d'enjeux multiples.

« *La forêt et l'agriculture, seules, ne sauraient procurer des activités satisfaisantes. Cette vision qui émerge dans les années soixante et nouvelle. L'espace montagnard n'est plus, s'il l'avait été, un espace strictement agricole* ». (GERBAUX, 1994).

GERBAUX (1994) donne un aperçu relativement détaillé des mécanismes de mise en place de cette « vision d'ensemble » de la montagne dont nous donnerons ici quelques jalons. La période post-Deuxième Guerre mondiale est en effet marquée par l'essor considérable du tourisme hivernal. Amorcé au début du 20^{ème} siècle, cette nouvelle forme de tourisme aménageur prend une ampleur considérable dans les années 1960. Dans le même temps, une politique de protection de la nature se développe au travers des lois sur les parcs nationaux. La question des différentes formes d'utilisation de l'espace montagnard (touristique, productive, environnementale) se pose alors au politique et des réflexions sont engagées sur la manière de traiter la thématique montagnarde dans sa globalité. L'une des réponses à ces questions est le décret du 24 octobre 1967 créant le service de Rénovation rurale. Certaines régions, dont les régions de montagne, sont ainsi classées en tant que « *zones de rénovation rurale* » nécessitant une prise en compte particulière en lien notamment avec la situation de déclin de l'activité agricole. Le commissariat à la rénovation rurale, attaché à la DATAR, propose un ensemble de mesures permettant de traiter spécifiquement diverses thématiques à l'image des modalités de reconversion des populations agricoles ou encore des grands aménagement touristiques. Mais dans un contexte de montée en puissance des conflits d'usage des espaces montagnards (aménageurs touristiques *versus* environnementalistes, agriculteurs *versus* forestiers, etc.), la politique de rénovation rurale en montagne aura surtout joué un rôle pédagogique majeur en incitant les acteurs montagnards à dépasser les logiques sectorielles et à s'engager dans un processus de définition d'intérêts et de stratégies communes. Elle aura permis aux acteurs locaux, notamment aux élus, d'émerger comme des figures incontournables de la réflexion sur l'avenir de la montagne, tout en favorisant la constitution d'alliances nationales autour de la montagne : organisations professionnelles agricoles, Assemblée nationale et Sénat.

Cependant, malgré son caractère fédérateur, la rénovation rurale est largement tournée vers la question agricole. L'Etat cherche alors à mettre en place une véritable action transversale d'aménagement du territoire montagnard, qui se concrétisera dans la Directive d'aménagement national relative à la protection et à l'amélioration de la montagne (décret n°77-1281 du 22 novembre 1977). Cette nouvelle approche apparaît cependant beaucoup trop technocratique à des acteurs locaux qui souhaitent reprendre l'initiative sur l'avenir de leurs territoires. Leur volon-

té d’auto-développement sera enfin reconnue et prise en compte par la loi montagne de 1985.

4.1. La loi montagne²⁴ de 1985, la reconnaissance d’un espace à la fois multifonctionnel et spécifique

La loi n°85-30 du 9 janvier 1985, dite « loi montagne », relative au développement et à la protection de la montagne, institue la reconnaissance de la spécificité des espaces montagnards, qui bénéficient à ce titre d’une loi particulière d’aménagement reposant à la fois sur la transversalité des approches et sur la capacité des acteurs locaux à prendre en main leur avenir (principe d’auto-développement). Elle crée à cette fin un cadre novateur, notamment constitué de périmètres d’action spécifiques, les « zonages massif », qui s’affranchissent du maillage administratif habituel. Cette loi comprend une partie relative à l’agriculture qui, bien qu’elle ne soit pas à l’origine de mesures concrètes, possède un poids symbolique important. En effet, l’article 18 de la loi montagne (encadré 5) entérine la place essentielle de l’agriculture au sein d’un espace montagnard recomposé (touristique, récréatif, agricole) (EYCHENNE, 2012). L’agriculture y est appréhendée non seulement dans sa fonction productive, mais également au travers de ses productions jointes : entretien des sols, protection des paysages, etc. A l’instar de BARRUE-PASTOR (1989), on peut de ce fait considérer que la loi montagne entérine surtout une approche de l’agriculture garante de l’entretien des territoires et nécessaire au développement des autres activités, plus particulièrement touristiques.

Encadré 5

Extrait de l’article 18 de la loi montagne 85-30 du 9 janvier 1985 (souligné par nos soins)

« Par sa contribution à la production, à l’emploi, à l’entretien des sols et à la protection des paysages, l’agriculture de montagne est reconnue d’intérêt général comme activité de base de la vie montagnarde. » (Extrait de l’article 18).

Bien que le discours relatif au lien inhérent entre les thématiques montagnarde et agricole et aux effets positifs de l’agriculture de montagne semble analogue à celui de la loi pastorale, la loi montagne fait apparaître des différences majeures. Ces différences résident tout d’abord le type de politique. La loi pastorale, émanant d’une politique sectorielle, traite en premier lieu de l’agriculture et plus précisément du pastoralisme en reconnaissant notamment ses spécificités collectives. La loi mon-

²⁴ Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne (loi montagne).

tagne, traduisant quant à elle une politique d'aménagement, reconnaît les spécificités de l'espace montagnard lui-même et donne des moyens d'auto-développement aux élus et aux populations montagnardes, en instaurant des institutions et un fonds dédiés. Elle instaure notamment la création du Conseil National de la Montagne, le zonage et les comités de massif ainsi que le Fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne (FIAM) (VILLARET, 1994).

Encadré 6

Extrait de l'article 1 de la loi montagne 85-30 du 9 janvier 1985 (souligné par nos soins)

« La montagne constitue une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culture nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection. L'identité et les spécificités de la montagne sont reconnues par la nation et prises en compte par l'Etat, les établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements dans les actions qu'ils conduisent. La politique de la montagne a pour finalité de permettre aux populations locales et à leurs élus d'acquérir les moyens et la maîtrise de leur développement en vue d'établir, dans le respect de l'identité culturelle montagnarde, la parité des revenus et des conditions de vie entre la montagne et les autres régions ».

Les territoires de montagne y sont définis comme des espaces multifonctionnels en lien avec leurs fonctions multiples (économiques, sociales, patrimoniales, culturelles) et la logique d'auto-développement de cette loi vient rompre avec la logique de compensation de handicaps.

Cette loi est riche de sens par le fait qu'elle donne à lire la recomposition territoriale qui s'est opérée trente années durant : les nouveaux acteurs (aménageurs, acteurs du tourisme...) et enjeux qui font désormais partie intégrante de la montagne. Dans un contexte de plus en plus marqué de partage de l'espace, la loi montagne réaffirme la place de l'agriculture comme activité de base de la vie montagnarde, selon une approche traitant de la multifonctionnalité agricole mais avant tout de la spécificité et de la multifonctionnalité de l'espace montagnard lui-même.

4.2. La loi DTR 2005²⁵, le pastoralisme comme outil de valorisation des espaces naturels

L'année 2005 est marquée par la promulgation de la loi relative au développement des territoires ruraux (loi DTR) qui constitue une loi d'aménagement du territoire complète, relative aux zones rurales. La loi DTR traite de thématiques aussi

²⁵ Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (loi DTR 2005).

diverses que le développement des activités économiques, les problématiques liées aux aménagements fonciers et au patrimoine bâti, l’accès aux services, la montagne ou encore les établissements publics. La montagne est ainsi englobée au sein de la question rurale et le pastoralisme est abordé de façon distincte et spécifique. Le titre V « *Dispositions relatives à la montagne* » constitue une mise à jour de la loi montagne, dont le fameux article 18 précédemment évoqué dans lequel le pastoralisme et la forêt sont ajoutés à l’agriculture parmi les activités de base de la vie montagnarde. Il s’agit donc d’une volonté de reconnaître en tant que tel le pastoralisme, jusqu’alors abordé par incidence à travers les dispositions relatives à l’agriculture de montagne. De plus, la gestion et le protection de la biodiversité figurent désormais parmi les services rendus par les activités primaires en montagne (encadré 7).

Encadré 7

Extrait de l’article 181 de la loi DTR 2005-157 modifiant l’article 18 de la loi montagne (souligné par nos soins)

« Par leur contribution à la production, à l’emploi, à l’entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l’agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus d’intérêt général comme activités de base de la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l’espace montagnard ».

Dans le cadre de la loi DTR, l’activité pastorale est également envisagée par le biais d’un paragraphe dédié au sein du chapitre II « *Dispositions relatives à la protection et à la mise en valeur des espaces pastoraux* » sous le titre IV « *Dispositions relatives aux espaces naturels* ». L’emplacement de la question pastorale n’est pas anodin et témoigne d’une modalité de traitement par l’espace et non par la pratique agricole elle-même. Le pastoralisme est ici pris en compte comme un outil de protection, de maintien et de « mise en valeur » de l’espace contribuant ainsi à son attractivité touristique et environnementale. Tout en prolongeant la loi montagne quant à la place attribuée à l’agriculture sur les territoires montagnards, la loi DTR distingue le pastoralisme des autres activités primaires, en tant qu’activité au service d’un espace attractif et multifonctionnel (environnemental, social et récréatif) (EYCHENNE, 2012).

Alors que les politiques nationales sectorielles et d’aménagement du territoire reconnaissent tour à tour et parfois même avant l’heure la multifonctionnalité des activités (agriculture de montagne et pastoralisme) et des espaces (ruraux, montagnards)²⁶, à l’échelle européenne, les mécanismes de soutien à l’agriculture de montagne par la Politique agricole commune sont structurés autour de deux logiques

²⁶ Rappelons que la notion même de multifonctionnalité n’est mise en politique à l’échelle internationale que lors de conférence de Rio de Janeiro de 1992 (Cf. Chapitre 1) soit 20 ans après la loi pastorale et 7 ans après la loi montagne. La loi DTR, bien que postérieure à l’émergence de la notion, n’y fait pas référence explicitement.

différentes : soutien direct et spécifique à travers la compensation de handicaps (ICHN) et prise en compte indirecte sous un angle essentiellement environnemental et multifonctionnel.

5. L'agro-environnement et la montagne dans la PAC

Alors que l'agriculture de montagne est principalement soutenue par la PAC selon une logique de compensation de handicaps à travers l'ICHN, des mesures européennes sectorielles de portée plus généraliste, orientées tout d'abord dans le sens du soutien de « bonnes pratiques » environnementales puis destinées à favoriser la prise en compte d'une agriculture multifonctionnelle, voient le jour dans le courant des années 1990.

Cette période est marquée par la montée des préoccupations environnementales au sein de la société civile qui commence à s'alarmer au sujet des conséquences du modèle agricole intensif soutenu par la PAC (pollutions, crises sanitaires, atteintes à la biodiversité). Cela se traduit en 1985, à l'échelle européenne, par la prise en compte de cette dimension environnementale par le biais du Livre Vert de la Commission européenne. Celui-ci donne lieu au niveau réglementaire à la définition d'un « article 19 » permettant l'octroi « *d'aides nationales dans des zones sensibles du point de vue de l'environnement* » (titre V du règlement CEE 797/85). Cet article crée le premier régime d'aides destinées à compenser les agriculteurs pour le maintien ou la mise en œuvre de pratiques favorables à l'environnement. Bien que non spécifique aux zones de montagnes, il y est mis en œuvre sous le thème de la « *gestion des espaces naturels dans les zones rurales fragiles marquées par une forte dépopulation* », plus connu sous le vocable « *article 19-déprise* » (EYCHENNE, 2006). L'application de cet article débutera en France à partir de 1989 et restera facultative jusqu'en 1992, année de la réforme « MacSharry » de la Politique Agricole Commune (PAC) qui rend sa mise en place obligatoire et qui instaure les mesures agro-environnementales (MAE) via le « *règlement agro-environnemental* » CEE 2078/92 (MOTTET, 2005).

Parmi les MAE, la Prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (PMSEE) communément nommée « prime à l'herbe » reconnaît l'intérêt agro-environnemental des systèmes herbagers extensifs et, malgré son application à tout le territoire, elle est pour une grande partie²⁷ mobilisée en zone de montagne. De la même manière, la Prime herbagère agro-environnementale (PHAE) qui succède à la PMSEE en 2003 cible *de facto* les zones de montagne²⁸, du fait de son assujettissement à un plafond de chargement relativement faible et à un fort degré de spécialisation (MAP, 2008a).

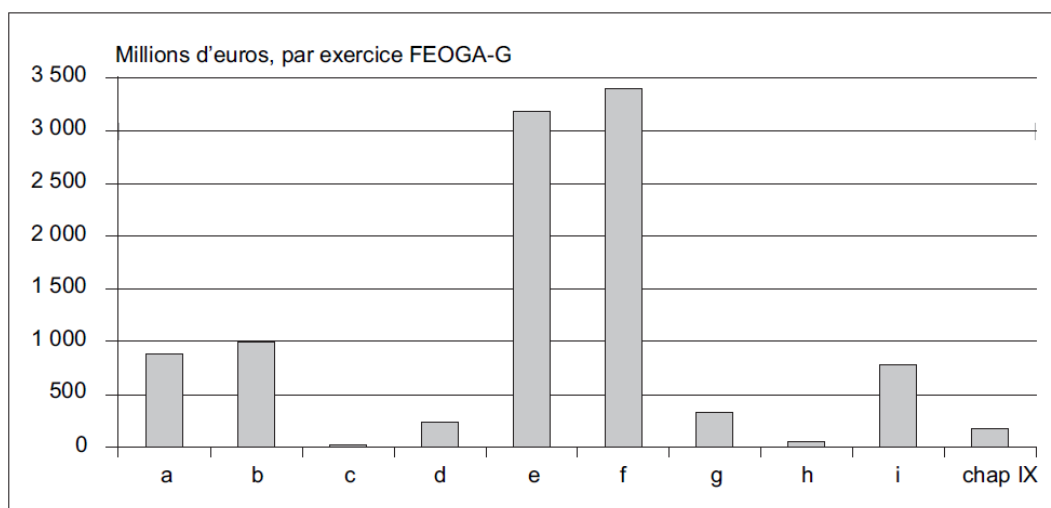
²⁷ La moitié du montant national des aides relatives à la PMSEE (EYCHENNE, 2006).

²⁸ En 2009, 60% des surfaces primées PHAE sont situées en zone de montagne (MAP, 2008a).

En 1999, la deuxième réforme de la PAC, désormais scindée en deux piliers, ne rompt pas avec une logique de marché mais défend une consolidation des objectifs environnementaux (renforcement des MAE), mais également des soutiens aux élevages extensifs, ainsi qu’une volonté de reconnaissance la multifonctionnalité agricole. En application de cette réforme et par l’intermédiaire de la LOA de 1999, la France met en place comme nous l’avons vu son propre cadre de reconnaissance de la multifonctionnalité agricole. Il s’agit des Contrats Territoriaux d’Exploitation²⁹ (CTE) qui formalisent l’engagement contractuel et volontaire à moyen terme de certains agriculteurs dans un projet global d’exploitation alliant dimensions économique, sociale et environnementale. Ces contrats, dont certains existent sous forme de « contrats d’estives », seront souscrits pour 20% en zone de montagne (alors que celle-ci ne représente que 15% des exploitations nationales) (AMOUDRY, 2002).

L’évaluation ex-post du Plan de développement rural national 2000-2006 montre que les mesures européennes compensant les surcoûts engendrés par les handicaps (mesure e : ICHN) et les surcoûts liés au maintien de « bonnes pratiques environnementales » (mesure f agroenvironnement : MAE, PHAE, etc.) constituent, comme le montre l’histogramme ci-dessous, la plus grande partie (soit près de 66 %) des paiements réalisés. Cette évaluation fait également apparaître la concentration importante de l’ICHN, des CTE/CAD et des MAE herbagères (PHAE) dans les régions de montagne et dans les zones herbagères sèches (CNASEA, 2008 ; BARBUT, 2009).

Figure 3 : Poids de chaque mesure en paiements réalisés (BARBUT, 2009).



Sources : DGFAR, Maquettes financières nationales (en paiements), prévisionnelles et en exécution.

²⁹ Ils seront remplacés en 2002 par des Contrats d’Agriculture Durable (CAD), simplifiés et moins contraignants puis abandonnés en 2005.

Bien que ces mesures « de masse » ne soient pas spécifiques au pastoralisme, elles traduisent des formes de prise en compte territorialisées (via le zonage montagne) ou indirectes d'une agriculture de montagne extensive porteuse d'une multitude de fonctions (environnementales, sociales, culturelles, etc.). L'élevage de montagne, et par incidence le pastoralisme, se trouvent alors dans une position de bénéficiaires privilégiés *de facto* par les soutiens européens du second piliers. Néanmoins, depuis la loi pastorale de 1972, cette activité ne semble bénéficier que d'une reconnaissance secondaire ou diluée, soit au sein d'un référentiel spatial lié aux régions de montagne, soit au sein de grandes politiques sectorielles. Ce constat est valable jusqu'à l'aube des années 2000, période ponctuée par les réintroductions ur-sines de la fin des années 1990 et de 2006 dans les Pyrénées, aux origines d'une remobilisation politique autour de la pratique pastorale.

6. Le début des années 2000, le soutien de la « singularité pastorale » légitimé par ses productions secondaires

Au début des années 2000, et dans un contexte de désintérêt pour les surfaces d'estive au profit des problématiques touchant les fonds de vallées et les zones intermédiaires³⁰ (EYCHENNE, 2006), un Groupe interministériel sur le pastoralisme est mis en place afin d'alimenter les réflexions politiques en faveur de l'activité pastorale par le biais d'un ensemble de propositions concrètes portant sur : l'adaptation des lois et règlements (nationaux et communautaires) au bénéfice des entités collectives et en cohérence avec les droits d'usage, la recherche et les actions de développement ou encore le gardiennage. Le statut des entités collectives et la faiblesse des soutiens publics spécifiques en faveur du pastoralisme sont au centre des réflexions de ce groupe constitué notamment par un ensemble d'acteurs représentant la profession agricole, le ministère de l'agriculture, la DATAR, un bon nombre de services pastoraux pyrénéens et alpins, etc. L'accent est également porté, dès la première partie du rapport collectif, sur la multifonctionnalité du pastoralisme par l'intitulé : « *Le pastoralisme en France : une activité multifonctionnelle répondant aux attentes de la société* » (GROUPE INTERMINISTERIEL SUR LE PASTORALISME, 2002). Cette référence explicite à la notion de multifonctionnalité témoigne des tendances rhétoriques à l'œuvre au début des années 2000 et du caractère contingent des termes mobilisés. Elle semble par ailleurs utilisée pour justifier le travail de ce groupe, ainsi que l'intérêt approfondi et le traitement spécifique dont doit faire l'objet l'activité pastorale. Ces travaux trouvent un écho, tout d'abord modeste au

³⁰ A l'image de l'urbanisation, de la déprise et du recouvrement végétal facteur de risques

sein de la loi DTR de 2005 qui intègre quelques unes de ses propositions³¹, puis beaucoup plus fort dans le cadre de la naissance du Plan de soutien à l’économie de montagne dans les Pyrénées. En dépit de sa mise en application tardive et propre aux Pyrénées³², favorisée par la médiatisation répétée de l’activité pastorale pyrénéenne (en lien avec les réintroductions d’ours slovènes), le PSEM constitue la mise en application d’un bon nombre des intentions du Groupe interministériel sur le pastoralisme. Il représente en effet comme nous allons le voir un regroupement de fonds financiers divers et il se caractérise par des modes de gouvernance originaux permettant de prendre en compte et de soutenir spécifiquement cette activité selon un ensemble d’enjeux.

6.1. La naissance du PSEM, un cadre d’action transversal et original pour le pastoralisme collectif pyrénéen

En lien avec la réintroduction de cinq nouveaux ours dans les Pyrénées centrales, « *le plan de soutien à l’économie montagnarde est élaboré durant l’année 2006 pour répondre aux attentes de la profession agricole qui réclame un dispositif reconnaissant la fonction économique et productive de l’activité, distinct des mesures d’accompagnement du plan ours* » (EYCHENNE, 2012b)³³.

C’est ainsi que naît le Plan de soutien à l’économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne (PSEM), qui entre officiellement en fonctions via l’arrêté de 10 avril 2008 « *relatif au dispositif intégré en faveur du pastoralisme mis en œuvre dans le cadre du plan de soutien à l’économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne* » (JORF n°0102 du 30 avril 2008).

Ce cadre d’action pour le pastoralisme pyrénéen, dont la gouvernance est assurée en majeure partie par la DRAAF Midi-Pyrénées en collaboration avec le Commissariat de Massif possède, comme le montre EYCHENNE (2012b), un caractère expérimental à trois niveaux.

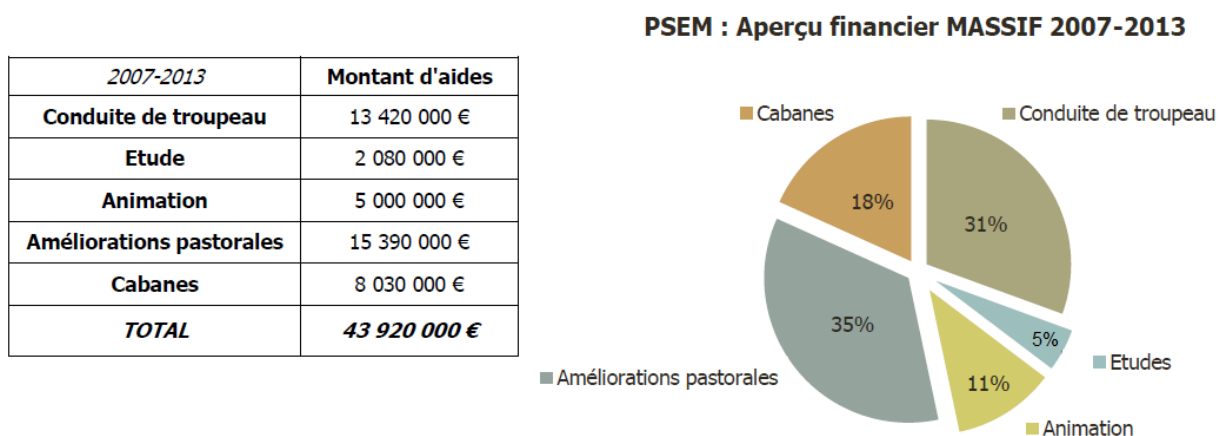
Il s’agit en premier lieu d’une approche globale du pastoralisme, qui soutient un ensemble d’outils garantissant la perpétuation de l’utilisation collective des surfaces pastorales : l’animation pastorale, le gardiennage, les travaux et équipements pastoraux, les diagnostics et études liés au pastoralisme, les cabanes, les héliportages et les chiens de protection.

³¹ En lien avec la maîtrise foncières des entités collectives utilisant des surfaces soumises au régime forestier ou dans le périmètres d’une Association foncière pastorale (EYCHENNE, 2006).

³² L’arrêté relatif au PSEM date de 2008 et porte sur le massif pyrénéen.

³³ Le PSEM a fait l’objet d’une étude approfondie dans le cadre du programme PSDR A-Gouter dont les principaux résultats figurent dans l’article d’EYCHENNE (2012b) « *Le plan de soutien au pastoralisme pyrénéen ou l’impossible territorialisation de l’action publique agricole ?* » dont nous reprendrons ici les enseignements essentiels pour notre questionnement.

Figure 4 : Répartition des financements issus de l'enveloppe « PSEM »³⁴ sur le massif pyrénéen entre 2007 et 2013 (ACAP, 2013).



En deuxième lieu, son échelle d'action originale (le massif pyrénéen) va au-delà des cadres administratifs habituels. Elle est liée à l'articulation de financements du second pilier de la PAC (échelle régionale) et de la convention de massif (échelle massif). Cette échelle de gestion inhabituelle s'accompagne d'une gouvernance tout aussi originale associant les financeurs et représentants de l'Etat (DRAAF, DDT, DATAR) aux acteurs de terrain et représentants de la profession agricole réunis au sein d'un comité de suivi (services pastoraux, Réseau pastoral pyrénéen, ACAP, recherche, etc.). Ce comité de suivi ne possède néanmoins qu'un avis consultatif, la mise en œuvre concrète du PSEM étant au final assurée dans les instances propres des différents instruments financiers. Le PSEM permet par ailleurs un certain niveau de subsidiarité, plus particulièrement à l'échelle départementale, ce qui permet de prendre en compte les spécificités locales via des « comités départementaux » plus ou moins élargis³⁵.

La dimension novatrice du PSEM émerge en troisième lieu au niveau de ses modalités de mise en œuvre, car il articule des dispositifs et des financements aussi bien européens que nationaux ou encore émanant des collectivités territoriales, mis en œuvre à des échelles diverses, mais devant garantir une égalité de traitement à tous les bénéficiaires du massif. Ainsi, les outils de la loi pastorale de 1972 et les diverses mesures de soutien articulées par le PSEM formaient jusqu'en 2013 un cadre d'intervention complet et spécifique en faveur du pastoralisme collectif pyrénéen.

³⁴ Cette enveloppe s'élève à 52 millions d'euros sur l'ensemble du massif sur la période 2006-2012 (Analyse de la réunion territoriale d'évaluation du PSEM dans le 65, 14 mai 2013).

³⁵ Ces comités départementaux associent la plupart du temps les financeurs, les services pastoraux et les représentants des Chambres d'agriculture départementales. Il arrive cependant qu'ils soient élargis, comme en Ariège, à d'autres acteurs territoriaux, à l'image du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, des syndicats agricoles ou encore de l'Association des maires (EYCHENNE, 2012b).

Ces instruments organisationnels et financiers sont mobilisés et adaptés au quotidien par les services pastoraux pyrénéens qui informent et accompagnent localement les éleveurs utilisateurs et les propriétaires d’estives afin de favoriser leur organisation collective (permise par les outils de la loi pastorale), et la mise en œuvre de projets (financés pour une grande partie dans le cadre du PSEM) structurant et facilitant la valorisation collective de l’espace pastoral.

Le PSEM constitue donc une nouvelle étape dans la prise en compte de l’activité pastorale, dont l’envergure dépasse largement les différentes mesures d’amélioration pastorale l’ayant précédé. Construit sur une rhétorique de légitimation rappelant celle de la loi pastorale de 1972, mobilisant les effets positifs de la pratique mais également des espaces pastoraux, l’argumentaire s’est néanmoins enrichi d’un vocabulaire issu des sciences économiques.

6.2. Une référence explicite aux externalités positives et à la multifonctionnalité du pastoralisme

L’encadré 8 présente deux extraits de la mesure 323c du second pilier de la PAC constituant, rappelons-le, l’un des volets³⁶ du PSEM. Nous retrouvons dans ces extraits issus des principes et objectifs de la mesure 323c une double entrée :

- **Par l’espace** : les fonctions multiples des espaces pastoraux sont listées³⁷,
- **Par l’activité** : les effets positifs de l’activité et de la gestion pastorale sont également énumérés³⁸.

Ces entrées constituent ainsi la reprise et la combinaison de l’argumentaire légitimant la loi pastorale de 1972 et de l’entrée par les espaces pastoraux déjà présente dans le cadre de la loi DTR de 2005. La différence majeure est que le discours est ici agrémenté d’une référence explicite aux notions économiques que sont : la multifonctionnalité, le bénéfice global ou encore les externalités positives. Nous pouvons ainsi voir apparaître le lien entre l’émergence et la diffusion des notions économiques décrites dans le chapitre 1 au sujet de l’agriculture et le processus d’argumentation qui sous-tend un cadre d’action transversal pour le pastoralisme, négocié à l’échelle pyrénéenne.

³⁶ Le PSEM articule actuellement la mesure 323c du second pilier de la PAC avec le volet pastoral de la CIMP et de la politique de cohésion de l’Union européenne.

³⁷ Nous les avons soulignées en rouge dans l’encadré 8.

³⁸ Nous les avons soulignés en bleu dans l’encadré 8.

Encadré 8

Extraits de la circulaire DGPAAT/SDEA/C2011-3091 du 12 décembre 2011 relative à la mise en œuvre de la mesure 323c « dispositif intégré en faveur du pastoralisme » dans le cadre du PDRH et du PSEM (MAP, 2011) (soulignés par nos soins)

« Le dispositif intégré en faveur du pastoralisme qui correspond au dispositif 323 C du Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 vise à préserver le patrimoine constitué par les estives pyrénéennes » (Introduction des principes généraux).

« Le domaine pastoral recouvre de vastes espaces de faible productivité qui sont des territoires naturels fragiles, siège d'une biodiversité floristique et faunistique remarquable et ordinaire. Cette fragilité se traduit également par des risques naturels potentiels dont la prévention passe par la bonne conduite des troupeaux. Le domaine pastoral, facteur d'attractivité territoriale, est devenu un élément déterminant de diversification des activités économiques en zone rurale notamment pour le tourisme rural tout au long de l'année. Il contribue également à l'entretien de l'espace, au maintien des paysages et produit de nombreuses externalités positives.

Le dispositif proposé vise donc à soutenir, au travers d'une mesure intégrée, les actions en faveur du pastoralisme, en privilégiant le caractère multifonctionnel de la gestion pastorale et le bénéfice global qu'elle offre aux zones concernées tout en garantissant l'entretien d'espaces naturels, le maintien d'une activité économique et le développement des zones fragiles » (Objectifs).

Par ailleurs, cette double entrée espace/activité attire l'attention sur les spécificités des espaces pastoraux et des modes de gestion associés, présentés ici comme les sources des bénéfices multiples cités. Et, à l'instar des outils issus de la loi pastorale de 1972, le PSEM articule un ensemble de mesures prenant en compte, non pas les bénéfices listés, mais bien les spécificités qui sont à l'origine de ces bénéfices par le cofinancement d'investissements et de projets portés par le collectif³⁹ afin de perpétuer la production de cet ensemble d'effets positifs. Ainsi, durant la période de programmation 2007-2013, les dispositifs publics de soutien au pastoralisme pyrénéen ont réellement pris en compte « *l'un des enjeux majeurs des politiques pastorales [qui] réside dans la reconnaissance des spécificité de la pratique, en premier lieu desquelles le caractère public de la propriété, la gestion collective des espaces et des troupeaux (...)* » (EYCHENNE, 2012b).

Cela dit, les développements des discussions pyrénéennes précédant la réforme de la Politique agricole commune et entourant l'évaluation du PSEM 2007-2013 ont montré une orientation potentielle de la ligne politique d'accompagnement du pastoralisme collectif pyrénéen vers une « re-sectorisation » progressive. Plus récemment encore, la réforme de la PAC s'est traduite par une individualisation conséquente des soutiens alloués aux exploitations pastorales alors que le devenir

³⁹ Les gestionnaires collectifs (AFP, GP, Commissions syndicales, collectivités) sont les principaux bénéficiaires du PSEM.

précis du PSEM reste quant à lui toujours incertain. C’est dans ce contexte d’incertitude et de réorientation des politiques publiques au détriment de la spécificité pastorale et de sa dimension collective que le questionnement du GIP-CRPGE autour des externalités du pastoralisme émerge et prend sens.

7. Les modalités de défense de la spécificité pastorale dans un contexte de re-sectorisation des dispositifs, d’individualisation des aides et d’incertitude sur le devenir du PSEM⁴⁰

Alors que la thématique pastorale n’a été que peu et tardivement investie par les Chambres d’agriculture pyrénéennes, la programmation PSEM 2007-2013 et ses potentialités de financement marquent leur repositionnement fort et progressif sur cette question, notamment par l’intermédiaire de l’étude « *Stratégie de développement de l’agriculture de montagne et du pastoralisme dans les Pyrénées pour l’après 2013* ». Maître d’ouvrage de ce travail de grande ampleur mené entre 2009 et 2011 à l’échelle pyrénéenne et avec pour objectif d’alimenter les discussions sur la réforme des dispositifs de soutien de l’agriculture du massif, l’ACAP devient un interlocuteur dominant de la DRAAF Midi-Pyrénées qui constitue l’un des acteurs majeurs de la mise en œuvre du PSEM. Mais l’ACAP porte une vision de l’agriculture de montagne et du pastoralisme qui diverge des logiques d’action portées par les dispositifs de soutien majeurs du pastoralisme. Ainsi, et comme le montre EYCHENNE (2012b), deux visions coexistent quant à la stratégie pour l’agriculture du massif.

La première approche, que l’on pourrait qualifier de « généraliste » ou « sectorielle », est portée par l’ACAP, les Chambres d’agriculture, mais également par certains représentants de l’Etat. Elle attribue un caractère multifonctionnel à l’agriculture de montagne dans son ensemble, et considère prioritairement le pastoralisme comme une partie du cycle des exploitations. Elle repose ainsi sur la défense de l’agriculture de montagne sur un mode global et sectoriel notamment fondée sur le développement des filières, des systèmes de production et sur la rémunération des services rendus, en ciblant les aides sur les exploitations elles-mêmes.

La seconde approche, que l’on pourrait qualifier de « territoriale » ou « spécifique », est plus particulièrement portée par les services de développement pastoraux non consulaires (dont le GIP-CRPGE), certains acteurs de l’Administration et de la Recherche, qui tendent à considérer de façon spécifique l’activité pastorale. Tout en considérant également le pastoralisme comme une étape dans l’itinéraire productif

⁴⁰ Les données présentées dans ce chapitre émanent de l’état des connaissances du GIP-CRPGE à l’hiver 2014-2015 concernant le futur du PSEM et les transformations de la PAC relatives au pastoralisme (Animatrice pastorale et directeur du GIP-CRPGE, entretiens complémentaires du 29/10/2014 et du 17/11/2014). Les éléments chiffrés sont extraits de documents d’information concernant la PAC 2015-2020 émanant des chambres d’agriculture pyrénéennes. Ces documents ont été consultés dans les locaux du GIP-CRPGE.

des exploitations, ces acteurs estiment qu'il est absolument nécessaire de veiller au maintien de dispositifs spécifiques soutenant les modes de gestion collectifs indépendamment des aides directes aux exploitations, et bénéficiant d'un fort degré de subsidiarité dans leur mise en œuvre.

C'est dans le cadre de cette divergence de vues que se pose aujourd'hui la question de l'avenir des dispositifs de soutien du pastoralisme et du futur PSEM. De par son échelle d'action pyrénéenne, ses capacités d'autofinancement et son investissement récent dans la thématique pastorale à travers l'étude stratégique, l'ACAP possède une influence importante dans la définition de la ligne politique future face à des services pastoraux qui ne possèdent pas de réelle structuration à l'échelle du massif⁴¹. EYCHENNE (2012b) identifie un certain nombre de risques émanant du processus de re-sectorisation de l'action publique relative au pastoralisme. L'un de ces risques serait de limiter les possibilités d'innovation constituées par une gouvernance associant véritablement les acteurs de terrain, les collectivités locales et les financeurs autour d'un cadre d'action pyrénéen. Le recentrage sectoriel pourrait également mener à la diminution des financements associés aux modes de gestion et d'utilisation collectifs permis par le PSEM en recentrant l'action publique sur l'exploitation individuelle : « *Le recours à des arguments de nature patrimoniale, liés à la nature des espaces pastoraux et aux modes de gestion collectifs, a permis de mettre en œuvre des niveaux d'aide publique à hauteur de 80% voire 100%, ce qui est absolument impossible dans le cadre des mesures de soutien aux exploitations individuelles* » (EYCHENNE, 2012b). Enfin, la re-sectorisation effective conduirait à la dilution des spécificités du pastoralisme en l'intégrant dans un dispositif plus large par une entrée « agriculture de montagne et filières » et en conséquence, à l'abandon d'une reconnaissance ancienne ayant permis une relance de la valorisation pastorale des estives pyrénéennes au cours des quarante dernières années.

À l'heure actuelle, les implications précises du PSEM réformé et désormais piloté par les Conseil régionaux restent incertaines, et le manque de visibilité sur l'avenir du cadre d'action pyrénéen dédié au pastoralisme interroge gestionnaires d'estive, éleveurs et services de développement pastoraux quant à l'avenir des financements, en matière de gardiennage et d'animation pastorale notamment.

« Donc pour le PSEM aucune lisibilité, la seule chose qu'on sait, c'est que la Commission européenne a refusé que le PSEM finance le gardiennage et l'animation, considérant que c'était du fonctionnement et que ça n'avait pas lieu d'être sur les lignes budgétaires sur lesquelles l'Etat français proposait de financer le PSEM ».

Agent de développement pastoral 1

Alors que les modifications du futur PSEM demeurent incertaines, la réforme de la PAC s'est accompagnée de transformations significatives portant no-

⁴¹ Les services pastoraux échangent dans le cadre d'un réseau pyrénéen plus ou moins informel, sans statut à part entière et sans réel poids politique.

tamment sur les principales aides du second pilier dont bénéficie le pastoralisme. Elle a en effet entériné la disparition programmée de la PHAE collective. Cette mesure agro-environnementale issue d’une politique de soutien des systèmes d’élevage extensif reconnu d’intérêt environnemental et ancienne de plus de vingt ans (depuis la Prime au maintien des systèmes d’élevage extensifs en 1992) permettait jusqu’alors aux gestionnaires d’estive de mobiliser la part d’autofinancement nécessaire pour réaliser des investissements collectifs⁴² (équipements pastoraux, cabanes pastorales, travaux, gardiennage, etc.) et de rendre leurs estives attractives pour les éleveurs extérieurs, en échange du maintien des pratiques de valorisation pastorale de l’espace. La PHAE s’est en effet vue en partie compensée par une combinaison de modifications, orientées vers une individualisation des aides et vers un durcissement des conditions d’éligibilité aux mesures environnementales.

La nouvelle PAC, qui sera mise en application de manière effective en 2015, s’accompagne ainsi d’une revalorisation de l’ICHN de 15% (dès 2014) ainsi que d’une augmentation de la surface éligible par exploitation passant de 50 à 75 ha à partir de 2015. Elle se matérialise également par la possibilité pour les éleveurs transhumants de rapatrier des hectares d’estive sous forme de Droits à paiement de base (DPB⁴³) selon l’équation « 1 ha d’estive déclaré = 1 DPB ». Ces deux premières transformations renforcent les soutiens à l’élevage de montagne dans le cas de l’ICHN et à l’élevage transhumant dans le cas des « DPB estive » selon une logique individuelle fondée sur le soutien des exploitations. Enfin, du point de vue des soutiens environnementaux, la PHAE fait place à des Mesures agro-environnementales et climatiques⁴⁴ (MAEC) dédiées aux systèmes herbagers et pastoraux (SHP) et adaptées aux entités collectives. Ces MAEC SHP, contrairement à la PHAE, sont des mesures ciblées sur des zones à enjeux environnementaux définies par la combinaison d’un cadre national général et de priorités régionales spécifiques définies par les Conseils régionaux. A titre d’exemple, dans le seul département des Hautes-Pyrénées, le glissement de la PHAE collective aux MAEC SHP collectives s’est traduit par le passage d’une mesure agro-environnementale non zonée, contractualisée par la quasi-totalité des 125 gestionnaires d’estive et conditionnée par une simple obligation de moyens⁴⁵, à la mise en œuvre éventuelle d’une combinaison d’engagements unitaires (association de MAEC dont les MAEC SHP) zonés sur les

⁴² Et ce malgré l’obligation de reversement aux éleveurs individuels levée récemment pour les Groupements pastoraux mais maintenue pour les collectivités locales.

⁴³ Les DPB sont des aides découplées du premier pilier qui remplacent, en association avec une surprime et une aide verte, les Droits à paiement unique (DPU) dans le cadre du passage d’un montant de DPU historique propre à chaque exploitation à un montant de DPB également propre à chaque exploitation mais qui va progressivement tendre vers une valeur de référence pour toutes les exploitations dans le cadre de la convergence des aides.

⁴⁴ Les MAEC succèdent aux MAE dans la nouvelle PAC.

⁴⁵ Qui se traduit notamment par le respect de plages de chargement animal attesté par le remplissage annuel par le gestionnaire d’estive d’une déclaration d’effectifs animaux et de durée d’estivage.

sites Natura 2000 et poursuivant ainsi la logique des anciennes Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt). A l'heure actuelle, une trentaine de gestionnaires d'estive haut-pyrénéens seulement sont susceptibles de contractualiser ce type de mesures et seuls 10 d'entre eux sont d'ores et déjà intégrés dans le cadre de Projets agro-environnementaux et climatiques en cours de validation par l'instance régionale dédiée⁴⁶. Par ailleurs, la mise en place potentielle de MAEC SHP sur les entités collectives engage les gestionnaires d'estive non plus à une simple obligation de moyens, mais à une obligation de résultats qui se traduit notamment par le respect d'un certain niveau de pâturage évalué selon une grille de prélèvement définie à l'échelle nationale.

In fine, le paradigme sectoriel de prise en charge du pastoralisme, via le soutien direct aux exploitations, domine désormais largement les logiques d'action des soutiens publics européens. En conséquence, les gestionnaires collectifs voient fondre les marges d'action (par l'autofinancement) que leur procuraient les dispositifs dédiés aux entités collectives⁴⁷ alors qu'ils continuent d'assumer la responsabilité administrative des déclarations PAC, de plus en plus exigeantes en temps de travail et en niveau d'expertise. La réforme de la PAC constitue donc, pour les services pastoraux et pour les défenseurs d'une approche territoriale du pastoralisme, un revirement important de la puissance publique au détriment des modes de gestion collectifs qui font pourtant l'une des spécificités du pastoralisme pyrénéen.

C'est dans ce contexte de re-sectorisation, d'incertitude et d'individualisation des aides au détriment du collectif que le discours de défense et de qualification des services rendus par le pastoralisme pyrénéen se construit et se poursuit. Les services pastoraux, premières institutions éventuellement touchées par la sectorisation des dispositifs et par la remise en cause de la gestion collective des estives, se saisissent donc des notions émergentes et des compétences des sciences humaines et sociales afin de défendre la spécificité pastorale face à un risque grandissant de dilution dans les logiques sectorielles et individuelles. Parmi ces outils de défense se trouve la notion « d'externalités » du pastoralisme utilisée comme fer de lance stratégique d'un questionnement de recherche-développement au sujet des effets multiples de l'activité pastorale sur les espaces d'altitude et sur leurs usagers divers. En se saisissant de cette notion, le GIP-CRPGE poursuit la logique de légitimation des dispositifs publics spécifiques du pastoralisme déjà présente dans le cadre de la promulgation de la loi pastorale de 1972 et dans son article premier. L'argumentaire en faveur du soutien de la spécificité pastorale collective fondé sur les services multiples rendus par le pastoralisme s'inscrit ainsi dans une logique ancienne mais se voit investi d'une dimension stratégique nouvelle à la lueur de l'actualité politique.

⁴⁶ Le Comité régional agro-environnemental et climatique

⁴⁷ A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas les modalités exactes de mise en œuvre du futur PSEM, construit sur la base d'appels à projets.

Conclusion du deuxième chapitre

Au travers de ce chapitre, nous avons tenté de donner à lire l’évolution de la prise en charge publique de l’activité pastorale à l’échelle nationale : tantôt fondue dans des politiques sectorielles générales (forestières ou agricoles) ou au sein de politiques d’aménagement, tantôt reconnue spécifiquement pour ses modes collectifs de propriété, d’utilisation et de gestion de l’espace.

Nous avons vu que les effets positifs issus de l’activité et/ou des espaces pastoraux étaient mis en avant de façon systématique pour légitimer leur caractère distinct (loi DTR) et les dispositifs de soutien spécifiques au pastoralisme (loi pastorale et PSEM) ; nous avons également constaté que la prise en compte de ces effets positifs, passait jusqu’ici par la mise en place d’instruments financiers ou organisationnels permettant de structurer et de perpétuer le collectif (à l’image des outils organisationnels issus de la loi pastorale ou encore des fonds financiers intégrés par le PSEM qui soutiennent les pratiques et les équipements collectifs).

Or, les développements récents de la Politique agricole commune et des rapports de force à l’échelle pyrénéenne montrent une individualisation progressive des aides publiques en direction des exploitations pastorales qui laisse présager une « re-sectorisation » des soutiens au pastoralisme conduisant à la dilution éventuelle des spécificités liées au collectif au sein d’un référentiel plus global concernant l’agriculture de montagne dans son ensemble.

Ces évolutions des soutiens publics et du jeu social pyrénéen associées à l’émergence et à la diffusion des notions économiques qualifiant le rapport entre l’agriculture et la société constituent le double mouvement à l’origine du positionnement stratégique du GIP-CRPGÉ, défenseur de « l’approche spécifique », autour des « *externalités du pastoralisme collectif pyrénéen* ». Le GIP-CRPGÉ poursuit et renouvelle en cela le processus ancien de légitimation par la puissance publique du soutien de la spécificité collective du pastoralisme au travers de ses intérêts multiples pour l’espace et pour les usagers de la montagne. Le GIP-CRPGÉ perpétue ce que CHARBONNIER (2011) désigne comme un « combat permanent » lié à la défense de la particularité pastorale, le pastoralisme demeurant une activité minoritaire au sein du secteur agricole.

Nous allons ainsi poursuivre par une définition et une description de ce qui fait la spécificité pastorale afin de mettre en évidence le lien entre dimension collective des espaces et de la pratique pastorale avec les bénéfices pour les sociétés locales et les différents usagers de la montagne.

Chapitre 3.

LE PASTORALISME ET LES ESTIVES PYRENEENNES, DES ENJEUX DU COLLECTIF AUX EFFETS EXTERNES

Ce chapitre aura dans un premier temps pour vocation d'apporter des éléments de connaissance du pastoralisme pyrénéen afin d'appréhender ce qui fonde cette pratique aujourd'hui : sa place au sein de l'agriculture pyrénéenne, sa diversité d'ouest en est du massif ainsi que les mécanismes collectifs de gestion et d'utilisation de l'espace, à la fois hérités et renouvelés, qui font sa spécificité vis-à-vis des autres formes d'élevage. Ces mécanismes seront analysés précisément selon l'approche ostromienne de la gouvernance des biens communs afin de faire apparaître les faisceaux de droits et les modes de régulation des ressources qui subsistent sur les pâturages d'altitude pyrénéens à côté des nouveaux usages et des nouvelles formes d'appropriation de l'espace en progression.

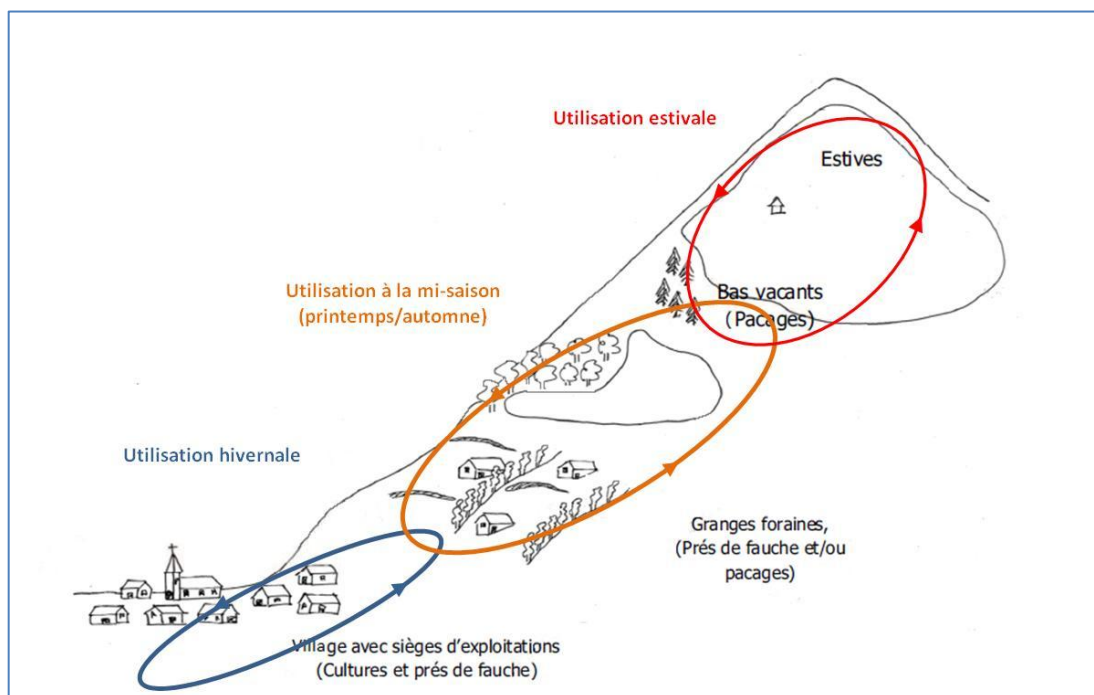
Ce développement sera dans un second temps l'occasion de traiter de la dimension spatiale du pastoralisme qui se développe sur des espaces d'altitude, à la fois supports de ressources pastorales mais également sièges d'enjeux environnementaux, touristiques et patrimoniaux reconnus. Les estives pyrénéennes constituent ainsi des espaces complexes, multi-ressources investis d'une multitude d'usages et de formes d'appropriation. Cette complexité conduit à un entremêlement de perceptions des espaces pastoraux envisagés par certains groupes d'usagers comme des « communs agricoles » et par d'autres comme des « biens collectifs globaux » (EYCHENNE et LAZARO, 2014). Cette double définition des estives pyrénéennes, à la fois biens communs et « espaces publics *de facto* » complexifie la question des effets produits par l'activité pastorale, qui améliore et maintient en l'état ces espaces multi-appropriés et qui participe de ce fait à la production et à la préservation de ressources matérielles et immatérielles (accès, ressources paysagères, environnementales, etc.) recherchées et mobilisées par les autres usagers.

Nous verrons ainsi que les phénomènes désignés par le GIP-CRPGE par la notion d'externalités, outre leur caractère « d'objets de stratégie politique » à l'échelle pyrénéenne, semblent correspondre à des réalités localisées émanant notamment de la proximité géographique entre l'activité pastorale et les usagers divers d'un espace montagnard en partage.

1. Le pastoralisme collectif et les modalités de gestion des estives pyrénéennes : entre complexité socio-spatiale et particularismes locaux

Dans les Pyrénées, le pastoralisme est communément défini comme un système d'élevage herbivore valorisant, par un pacage extensif et saisonnier, les ressources fourragères de parcours ou de pâturages d'altitude aussi appelés « estives ». Cette activité se caractérise ainsi par le déplacement des troupeaux, par sa saisonnalité et, dans la plupart des systèmes pastoraux du massif, par l'étagement des pratiques agricoles sur les versants montagnards⁴⁸. Nous nous concentrerons dans ce travail sur le pastoralisme le plus répandu sur le massif des Pyrénées, qui se caractérise par des modes d'utilisation et de gestion collectives des surfaces d'estive.

Figure 5 : La saisonnalité et l'étagement des pratiques pastorales en Pyrénées centrales (adapté de GIP-CRPE).



⁴⁸ Il faut noter que l'étagement des pratiques tel que présenté dans le schéma, bien qu'il soit relativement répandu sur la chaîne pyrénéenne, concerne plus particulièrement les systèmes pastoraux en Pyrénées centrales (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège). Cependant, on trouve également ce type d'utilisation au sein des systèmes pastoraux béarnais et de certains systèmes basques (Pyrénées-Atlantiques) ainsi que sur les zones montagneuses des Pyrénées-Orientales et de l'Aude.

1.1. Une part limitée de l'agriculture pyrénéenne mais une empreinte spatiale importante et un vivier pour l'emploi

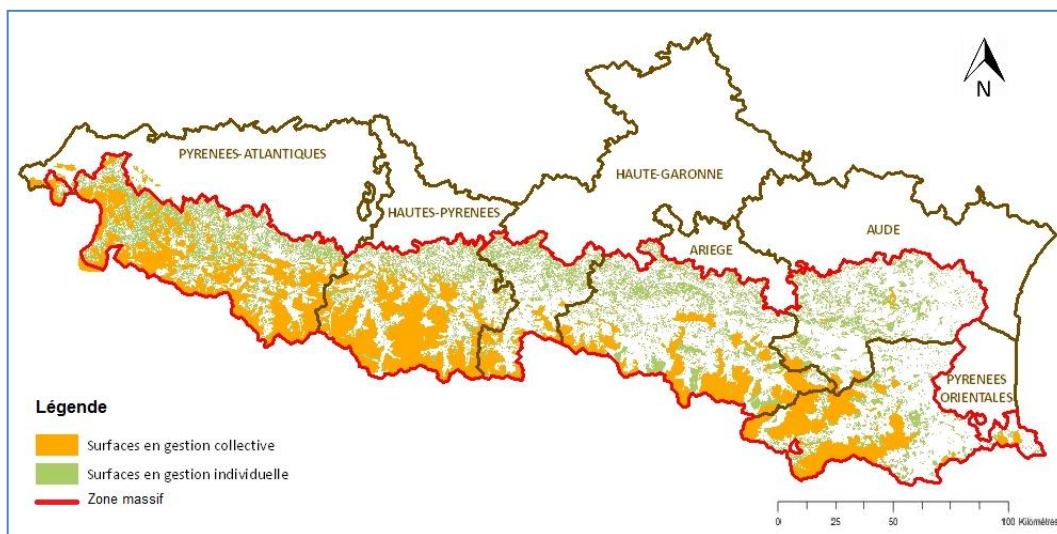
Dans la suite de ce développement et afin de donner une idée chiffrée de la place du pastoralisme au sein de l'agriculture du massif, nous avons largement mobilisé les données provenant des diverses étapes de l'étude stratégique de l'ACAP⁴⁹ (2011, 2011b) ainsi que les données issues des bilans et de l'évaluation du PSEM (DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011 et ACAP, 2013). Ces études présentent l'intérêt majeur d'avoir associé un ensemble de partenaires pyrénéens intervenant dans le domaine du pastoralisme, et intègrent le traitement des données issues du dernier recensement agricole et de la première programmation du PSEM. Elles permettent de pallier ainsi l'absence de données statistiques consolidées à l'échelle du massif.

Le pastoralisme pyrénéen marque ainsi l'espace montagnard d'une manière non négligeable en valorisant plus de 550 000 ha d'estives et de parcours répartis sur les six départements (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales, Aude) composant le massif pyrénéen (DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011). En 2010, sur les 13 096 exploitations que compte le massif, dont une grande majorité (près de 60 %) sont orientées vers l'élevage d'herbivores, 5 243 exploitations pastorales (soit environ 40 %) viennent chercher chaque été un complément de pâturage essentiel sur l'espace pastoral pyrénéen (ACAP, 2011b). Au total et à l'échelle du massif, plus de 63 % des effectifs d'herbivores (en Unités gros bétail) sont concentrés dans les exploitations pastorales qui sont également plus grandes que les autres exploitations à dominante herbivore du massif et plus « chargées »⁵⁰ (ACAP, 2011c). Par ailleurs, on compte environ 100 000 bovins, 570 000 ovins, 14 000 équins et quelques milliers de caprins qui parcourent les centaines de milliers d'hectares d'estives pyrénéennes gérées, pour 90 % d'entre-elles, de manière collective (ACAP 2011 ; DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011).

⁴⁹ Commandée en juillet 2009 à l'ACAP par la DRAAF-MP et la DATAR Pyrénées à l'issue d'un comité de suivi du PSEM, l'étude « *Stratégie de développement de l'agriculture de montagne et du pastoralisme dans les Pyrénées pour l'après 2013* » avait pour but de réaliser un diagnostic de l'activité agro-pastorale pyrénéenne et d'identifier les besoins et les leviers d'action en sa faveur en vue de la réforme des dispositifs de soutien agricole. Elle a mobilisé très largement les compétences de l'ensemble des acteurs pyrénéens (services pastoraux, chambres d'agriculture, services de l'Etat, recherche, associations, collectivités, etc.).

⁵⁰ « *La taille des exploitations pastorales est de 40 ha/EP contre 29 ha en moyenne pour les exploitations totales du massif. Par contre, dans le champ des exploitations à dominantes herbivores (OTEX 4 500, 4 600, 4 700 et 4 800), la moyenne surfacique des exploitations pastorales est de 41 ha/EP contre 38 ha/Exploitations totales (...). Les exploitations du massif comptent en moyenne 31 UGB contre 48 pour les exploitations pastorales* » (ACAP, 2011c).

Carte 1 : Surfaces agricoles en gestions individuelle et collective sur le massif pyrénéen. (ACAP, 2010⁵¹).



Outre le fait qu’elles valorisent plus de la moitié de la Surface agricole utile (SAU) du massif pyrénéen, les exploitations pastorales sont pourvoyeuses de près de 8 534 Unités de travail annuel (UTA), soit plus de 40 % du nombre total d’UTA du massif (ACAP, 2013). Il faut ajouter à cela la main d’œuvre saisonnière mobilisée par le pastoralisme au travers du gardiennage. L’évaluation du PSEM montre qu’en 2012, ce sont près de 480 gardiens de troupeaux⁵² (dont 223 gardiens salariés) qui ont été financés par le dispositif et que leur nombre a plus que triplé depuis le début de la programmation en 2007 (ACAP, 2013). L’activité pastorale, au-delà des surfaces et du cheptel qu’elle mobilise, constitue ainsi un vivier pour l’emploi agricole du massif.

Ces données générales préliminaires destinées à envisager la place de l’activité pastorale au sein de l’agriculture du massif pyrénéen sont néanmoins insuffisantes pour appréhender les spécificités de cette pratique et de son espace d’action. L’un des premiers éléments qui nous semble essentiel dans la compréhension de cette activité est tout d’abord d’envisager sa diversité au sein d’une chaîne montagneuse sur laquelle se distinguent différentes zones géographiques, pédoclimatiques et socio-économiques.

⁵¹ Disponible sur : <http://www.agriculturepyrenees.fr/l-agriculture-pyreneenne/chiffres-cles>, consulté le 2 mai 2014. NB : Les surfaces collectives correspondent aux surfaces gérées par des propriétaires collectifs et peuvent donc comprendre des surfaces en forêt (EYCHENNE, 2012b).

⁵² Le gardiennage financé par le PSEM se décompose selon plusieurs catégories : le gardien salarié embauché à temps plein par le gestionnaire d’estive durant la saison d’été, qui assure la conduite et le soin des troupeaux par le biais d’une présence permanente sur l’estive en question ; l’éleveur gardien et le prestataire, rémunérés pour une activité de prestation de service consistant à assurer la surveillance régulière des troupeaux sur une ou plusieurs estives (en complément de leur activité principale).

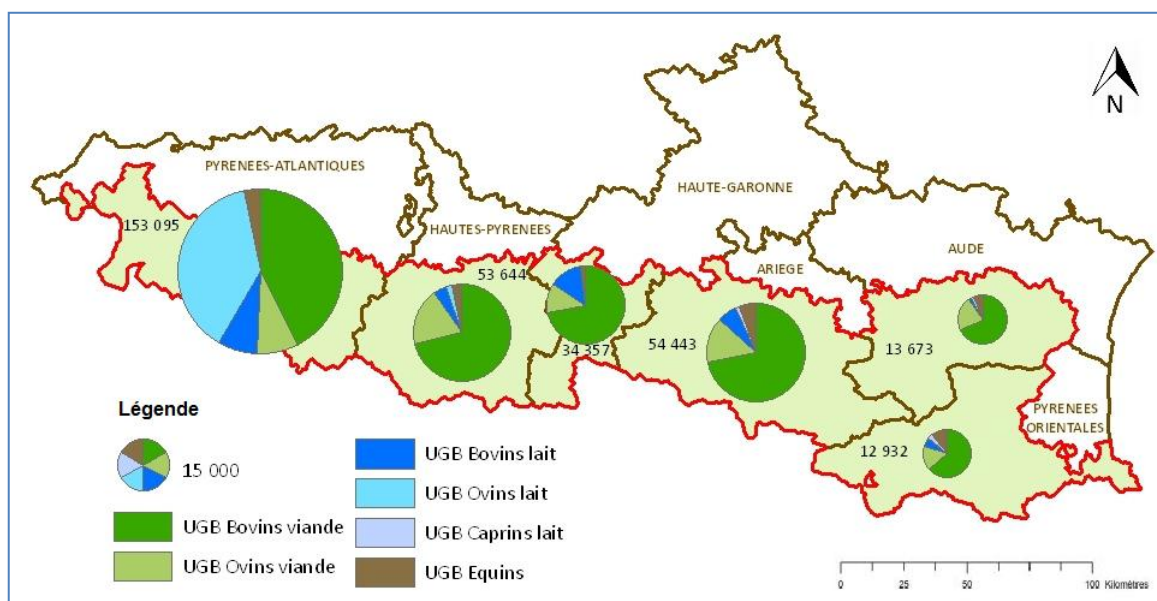
1.2. Une économie pastorale et des modes de gestion collective variables d'ouest en est de la chaîne pyrénéenne

Le pastoralisme pyrénéen est extrêmement diversifié : le type d'espèce, l'intensité des pratiques et la façon d'utiliser et de gérer l'espace varient d'ouest en est du massif selon les conditions pédoclimatiques, géographiques mais également en fonction des situations socio-économiques et des choix politiques locaux⁵³. Afin de mettre en évidence les grandes formes prises par l'activité pastorale pyrénéenne, nous reprendrons tout d'abord la typologie réalisée par le SUAIA Pyrénées (2002) qui distingue trois grandes zones d'économie pastorale :

Une zone « atlantique » (Pyrénées-Atlantiques) :

Cette zone se caractérise par un élevage pastoral majoritairement tourné vers la production ovine laitière et une abondante ressource fourragère garantie par un climat de type océanique. Les exploitations pastorales y sont plus nombreuses et possèdent des SAU plus faibles, qu'elles compensent par le recours aux pacages gérés collectivement. La production de fromage y est importante et relativement bien valorisée notamment par le biais de l'Appellation d'origine protégée (AOP) Ossau Iraty.

Carte 2 : La répartition des UGB herbivores par département (ACAP, 2010⁵⁴).



⁵³ L'ACAP distingue 17 systèmes d'espaces agro-pastoraux sur le massif Pyrénéen (ACAP, 2011b).

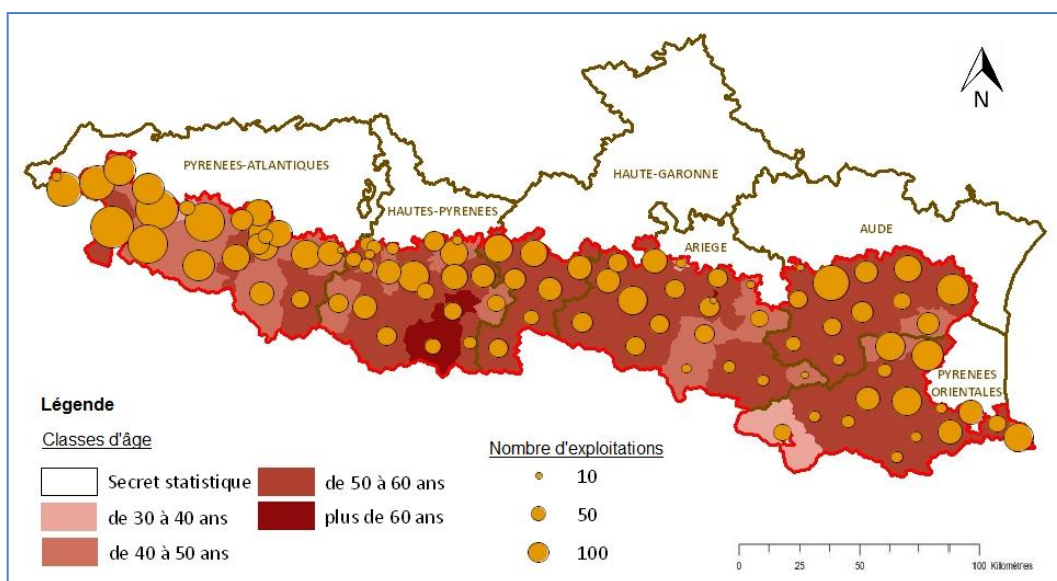
⁵⁴ Disponible sur : <http://www.agriculturepyrenees.fr/l-agriculture-pyreneenne/chiffres-cles>, consulté le 2 mai 2014.

Par ailleurs, et comme en témoigne la carte 2 précédente, le département des Pyrénées-Atlantiques concentre le cheptel herbivore le plus important parmi les départements pyrénéens et la majeure partie des UGB ovins lait du massif. Il s’agit là du type de système pastoral le plus « intensifié » du massif mais également le plus productif en matière de Production brute standard (PBS) (ACAP, 2011b).

Une zone « centrale » (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège) :

Le pastoralisme des Pyrénées centrales se caractérise par une production ovine et bovine allaitante dominante. Les élevages pastoraux sont majoritairement de type naisseurs-broutards, c’est-à-dire que les animaux sont vendus sur pied, non engraisés et partent dans la majorité des cas en direction de l’Italie et de l’Espagne, dans des centres d’engraissement. Cependant, dans une moindre mesure, les éleveurs recourent également à la vente directe ou encore à certains signes de qualité (Label Rouge, AOP Barèges Gavarnie, etc.) afin de capter la plus-value de leurs produits. En outre, en comparaison avec l’ouest du massif, l’âge moyen des chefs d’exploitation est relativement élevé, tout comme dans la partie est des Pyrénées.

Carte 3 : Répartition des exploitations et classe d’âge majoritaire des chefs d’exploitation par canton (ACAP, 2010⁵⁵).

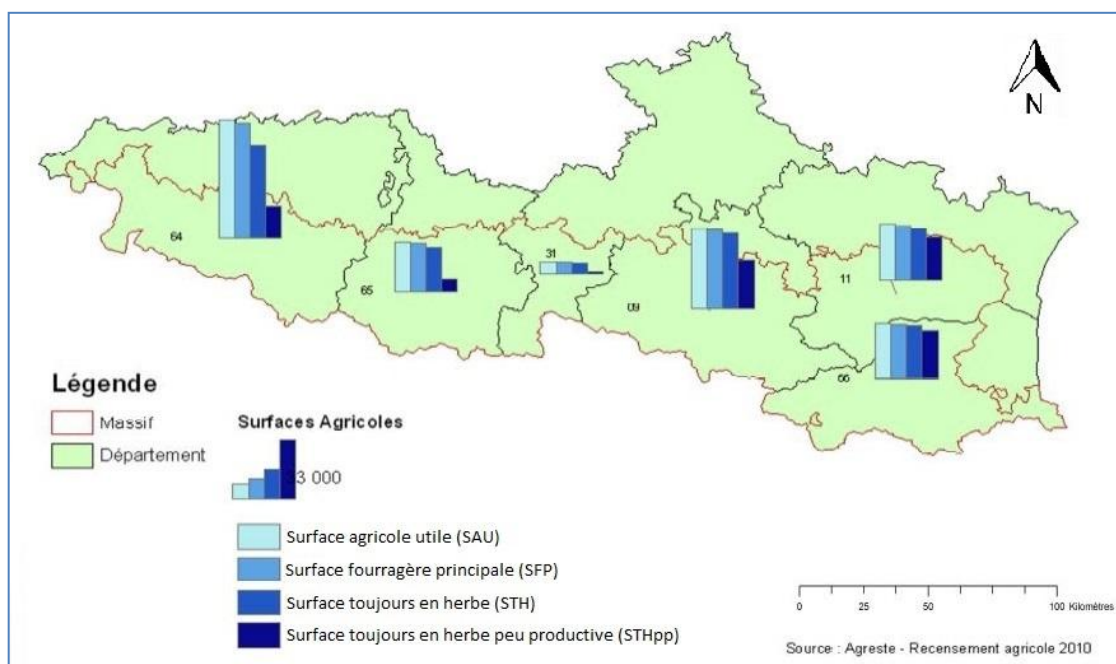


Une zone « orientale » (Aude, Pyrénées-Orientales) :

A l’est des Pyrénées, où la productivité du milieu en prairies et en landes est assez faible en raison des caractéristiques du climat et des sols, les exploitations présentent en moyenne des Surfaces toujours en herbe peu productive (STHpp) relativement élevées.

⁵⁵ Disponible sur : <http://www.agriculturepyrenees.fr/l-agriculture-pyreneenne/chiffres-cles>, consulté le 2 mai 2014.

Carte 4 : Composition de la SAU des exploitations pastorales ayant leur siège sur le massif pyrénéen (ACAP, 2011b).



Ces exploitations associent en effet une utilisation collective des estives à l'utilisation individuelle de parcours. Les exploitations pastorales orientales, tout comme les précédentes, sont majoritairement orientées vers la production de viande ovine et bovine. Néanmoins, l'est de chaîne se caractérise par un recours plus important à la différenciation des produits issus de l'élevage (ACAP, 2011b). A titre d'exemple, dans les Pyrénées catalanes la filière viande bovine s'est structurée autour de la Certification de conformité de produit « Rosée des Pyrénées » qui représente une alternative à l'export de brouillard maigres (ACAP, 2011b).

A ces trois grandes zones d'économie pastorale s'ajoute un deuxième niveau de variabilité des systèmes pastoraux qui réside dans les modes de gestion de l'espace en présence sur le massif.

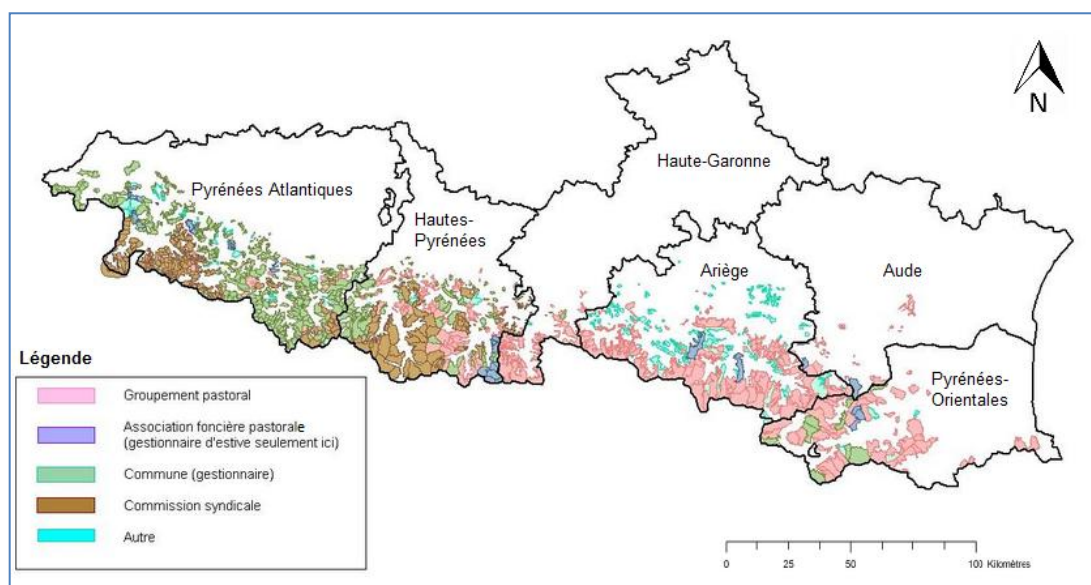
La gestion collective à laquelle nous nous intéressons ici concerne, rappelons-le, 90 % des 550 000 ha d'estives pyrénéennes (DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011), elle constitue donc l'une des caractéristiques majeures des systèmes pastoraux pyrénéens⁵⁶ et fait l'objet d'une reconnaissance et de soutiens spécifiques via les outils de structuration de la loi pastorale de 1972 et plus récemment via le PSEM (Cf. Chapitre 2). Dans le cas des estives organisées collectivement, la gestion de l'espace est assurée :

⁵⁶ Bien que les zones basses des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales soient également caractérisées par des modes de gestion et d'utilisation individuelles de parcours et d'estives.

- soit directement par l’entité propriétaire de l’espace, sachant que les estives pyrénéennes sont pour 80 % d’entre-elles en propriété publique (de communes, de regroupements de communes ou encore domaniales),
- soit par les groupes d’utilisateurs (EYCHENNE et LAZARO, 2014).

L’institution gestionnaire d’estive (propriétaire ou utilisatrice) prend toute une série de décisions relatives à la gestion pastorale de l’espace (date de montée et de descente des troupeaux, aspects sanitaires, équipements, gardiennage, relations avec les autres usagers ou structures gestionnaires, etc.) Comme le montre la carte 5, les modes de gestion collective varient d’ouest en est du massif :

Carte 5 : La répartition des entités collectives de gestion des espaces pastoraux sur le massif pyrénéen (RPP, 2010⁵⁷).



L’ouest de la chaîne (Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées) se caractérise par une gestion réalisée par les communes propriétaires des estives ou encore par les groupements de communes propriétaires indivises des espaces pastoraux réunies en Commissions syndicales.

⁵⁷ Disponible sur : <http://www.sig-pyrenees.net/>, consulté le 4 mai 2014.

Encadré 9

Les Commissions syndicales, héritage de la gestion de l'espace valléen par les communautés locales

Les Commissions syndicales furent créées par l'ordonnance royale du 18 juillet 1837 sur l'administration municipale. Ces structures furent mises en place afin de donner aux communes la possibilité de gérer leurs biens indivis. En effet, les modes de propriété et de gestion en indivision des estives et des forêts furent remis en cause à la suite de la transformation des anciens droits communautaires en propriétés juridique et cadastrale engendrée par la Révolution. Les Commissions syndicales constituent l'héritage de la gestion des territoires montagnards par les communautés villageoises pyrénéennes primitives. Celles-ci géraient les montagnes et les forêts à une échelle valléenne. En effet, comme l'observe CAVAILLES (1931) :

« La vallée pyrénéenne étant une vallée transversale, creusée en travers de zones d'altitude croissante, les communes les plus rapprochées de la plaine disposaient en suffisance et même en excédence de terrains de parcours pour le printemps et pour l'arrière saison, tandis qu'elles manquaient de pâturages d'été. Inversement, les communes des régions hautes avaient à leur portée, d'immenses domaines d'estives très supérieurs à leur besoins ».

Ainsi, le régime d'indivision et la gestion valléenne des ressources pastorales et forestières permettaient à l'ensemble des habitants d'une vallée d'avoir accès à des ressources inégalement réparties (CAVAILLES, 1931).

En 2010, on dénombrait 25 Commissions syndicales gestionnaires d'estive sur le massif des Pyrénées, localisées en quasi-totalité dans les départements des Pyrénées atlantiques et des Hautes-Pyrénées (DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011). Chacune des communes membres de ces établissements publics désigne un conseiller municipal chargé de représenter les intérêts de la commune au sein d'une assemblée plénière qui prend les décisions collectives relatives aux territoires de forêts et d'estives de la vallée (équipements pastoraux, touristiques, gestion du boisement, chargement animal des estives, accueil d'éleveurs non valléens, etc.) (GIP-CRPGE, 2013).

Plus à l'Est (Haute-Garonne, Ariège et Pyrénées méditerranéennes) la gestion des estives est majoritairement déléguée par les propriétaires fonciers à des groupes d'éleveurs réunis au sein de Groupements pastoraux.

Les Hautes-Pyrénées, l'Ariège et les Pyrénées-Orientales se caractérisent également par un certain nombre d'associations foncières pastorales réunissant les propriétaires fonciers au sein d'une entité collective de gestion des estives. En effet, bien que les associations foncière pastorales portent dans la majorité des cas sur la gestion collective du parcellaire privé et public situé en zones intermédiaires, elles peuvent également permettre à certaines communes propriétaires foncières sur les

estives de garder la maîtrise de la gestion de ces espaces où peuvent se côtoyer propriétés privées (de personnes physiques ou morales) et propriétés publiques (domaniales ou des collectivités).

Les autres formes de gestion collective des espaces pastoraux (à l’image des groupements forestiers ou des syndicats de propriétaires) sont relativement marginales.

En 2010, ce sont 668 structures collectives qui gèrent la plus grande partie du domaine pastoral pyrénéen⁵⁸ (DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011) :

Tableau 2 : Les structures collectives de gestion des espaces pastoraux dans les Pyrénées (DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011).

Département	Communes	commissions syndicales	associations foncières	groupements pastoraux	groupements forestiers	TOTAL
Pyrénées-Orientales	5	0	33	45	0	83
Aude	3	1	6	19	0	29
Ariège	10	0	63	80	0	153
Haute-Garonne	5	0	1	35	0	41
Hautes-Pyrénées	50	13	9	45	7	124
Pyrénées-Atlantiques	86	11	21	120	0	238
TOTAL	159	25	133	344	7	668

La dimension collective constitue donc l’une des caractéristiques essentielles de l’activité pastorale pyrénéenne. Elle met au jour le caractère commun des ressources pastorales et de leurs modes de gestion et d’utilisation. Les estives pyrénéennes peuvent être assimilées à des systèmes de ressources communes au sens d’OSTROM (2010). Une description approfondie de ce que recouvrent ces « communs » fait apparaître les divers modes d’organisation pastorale qui les régissent et les différents types de ressources dont ils sont aujourd’hui le siège. Parmi elles, les ressources pastorales font l’objet de faisceaux de droits complexes qui déterminent notamment les modalités d’accès aux estives par les éleveurs et les conditions de prélèvement des ressources.

⁵⁸ Ce chiffre est cependant à nuancer car les AFP d’estive sont en réalité peu nombreuses. En effet, la majorité des 133 Associations foncières pastorales répertoriées dans le tableau concernent la gestion du parcellaire privé situé en zones intermédiaires.

1.3. Les estives pyrénéennes du point du vue pastoral : des communs par excellence ?

L'un des articles fondateurs concernant la problématique de gestion des biens communs est celui de Garrett HARDIN (1968) « *The tragedy of the commons* », dont l'intitulé explicite illustre la théorie fondamentale consistant à éluder les formes potentielles de coopération menant à une gestion efficiente des ressources communes. HARDIN y aborde les conséquences néfastes sur le bien-être humain liées à une croissance démographique non contrôlée. Il cherche à démontrer, notamment au travers de la célèbre parabole du « pâturage ouvert à tous », qu'en l'absence d'une régulation coercitive exercée par l'Etat ou par la privatisation (via la mise en place de droits de propriété ou d'entrée), l'utilisation laissée libre des ressources communes mène à la ruine de tous : « *Freedom in a commons brings ruin to all* » (HARDIN, 1968). Ainsi, selon l'auteur, au sein d'un pâturage ouvert, l'éleveur conclura toujours de façon rationnelle qu'il vaut mieux ajouter un animal à son cheptel, garantissant ainsi un bénéfice individuel lié à la vente de l'animal et un coût partagé par tous les utilisateurs lié au surpâturage, plutôt que de maintenir la stabilité sociale du système.

L'originalité des travaux d'Elinor OSTROM est de rappeler mais également de démontrer, par le biais d'un nombre conséquent de recherches empiriques, qu'il existe, au-delà des deux piliers étatique et privé, une troisième forme d'institution : les auto-organisations locales, susceptible de conduire à une gestion efficiente des communs. La gestion des pâturages suisses (exemple des pâturages de Törbel, OSTROM, 2010) constitue l'une des illustrations de ces institutions alternatives reposant notamment sur l'attribution de faisceaux de droits et sur la mise en place de règles permettant la régulation de l'accès et du prélèvement en vue de la perpétuation du système de ressources communes. Comme le montre Corinne EYCHENNE (2003), les différents types de gestion collective des territoires pastoraux pyrénéens, à l'instar de la tenure communale des prairies montagnaises suisses décrite par OSTROM (2010), constituent également des formes d'auto-organisation locales régies par des régimes de propriété originaux et par des règles d'accès et d'utilisation définies par la survivance de droits d'usage anciens, dont la vocation ultime réside dans la perpétuation du système de ressources.

OSTROM (2010) définit un commun ou une ressource commune comme « *un système de ressources suffisamment important pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à son utilisation* ».

Cette définition est relative à la classification communément réalisée des différents types de biens en fonction de leurs degrés d'exclusion (possibilité d'exclure ou non quelqu'un de l'usage du bien) et de rivalité (degré de disponibilité du bien après acte de consommation) (HESS et OSTROM, 2003).

Tableau 3 : Les différents types de biens (Traduit et adapté de HESS et OSTROM, 2003).

		RIVALITE	
		Faible	Haute
EXCLUSION	Difficile	Biens publics/collectifs <i>Exemples : Clair de lune Air</i>	Systèmes de ressources communes/ communs <i>Exemples : Systèmes d’irrigation Estives collectives</i>
	Facile	Biens de clubs <i>Exemples : Ressource cynégétique Centre de fitness</i>	Biens privés <i>Exemples : Ordinateur personnel Chocolatine</i>

N.B. : Ce que les économistes anglo-saxons désignent comme des « *public goods* » est souvent traduit littéralement en français par « biens publics ». Selon certains auteurs, cette traduction relève d’une confusion entre le mode de fourniture du bien (en France, un bien public est relatif à un bien fourni par la puissance publique, par l’Etat) et la nature du bien lui-même (accessible à tous et non rival). Ils préfèrent ainsi désigner ces biens grâce à l’appellation : « biens collectifs » afin d’éviter toute ambiguïté.

Comme le montre le tableau de classification des biens ci-dessus, il est difficile pour les communs tout comme pour les biens collectifs de mettre en place des moyens, qu’ils soient physiques ou institutionnels, afin d’exclure un bénéficiaire de l’usage du bien. Néanmoins, les communs partagent avec les biens privés le fait que la consommation du bien par un bénéficiaire en réduit sa disponibilité pour les autres (HESS et OSTROM, 2003).

Dans le cas des estives pyrénéennes, l’ampleur des espaces en gestion collective (atteignant dans de nombreux cas plus de 1 000 ha⁵⁹) rend effectivement difficile et coûteuse l’exclusion des usagers de la ressource pastorale par des moyens purement physiques (clôtures) ou par la mise en place d’un dispositif de surveillance permanente. Cependant, bien que l’exclusion des éleveurs transhumants puisse être matériellement et financièrement coûteuse, c’est par-dessus tout les coûts social et politique⁶⁰ qu’elle représente qui déterminent son absence de mise en application dans les Pyrénées. Par ailleurs, la consommation d’une partie de la ressource fourragère par un troupeau en réduit bien évidemment sa disponibilité pour les autres troupeaux bénéficiaires potentiels. Les estives pyrénéennes semblent représenter ainsi une sorte de « cas d’école » en matière de communs.

⁵⁹ Pour donner quelques exemples : dans les Hautes-Pyrénées, 16 Commissions syndicales gèrent une surface de 65 000 ha d’estives soit 45 % du domaine pastoral départemental (BUFFIERE, 2013) ; en Ariège, le Groupement pastoral de Pech-Verdun gère 1 300 ha d’estives (Fédération Pastorale de l’Ariège, 2008) ; dans les Pyrénées-Atlantiques, la Commission syndicale du Pays de Soule gère une surface de 14 132 ha dont plus de 8 000 ha sont des estives (JAUZION et ARRANZ, 2008) et dans les Pyrénées-Orientales, l’Association foncière pastorale de Mantet délègue la gestion de près de 2 500 ha d’estives (sur 3 169 ha de surface gérée au total) au Groupement pastoral de Mantet (GUISSET et al., 2012).

⁶⁰ Notamment en lien avec le poids historique, légal et social des droits d’usage en tant que normes au sein des communes montagnardes.

Tout en nous appuyant sur « l'approche ostromienne » (2010) et pour mieux comprendre les systèmes pastoraux pyrénéens, nous décrivons dans la suite les systèmes de ressources constitués par les estives pyrénéennes ainsi que leurs diverses modalités de gestion et d'appropriation au travers de :

- la question de l'accès à la ressource pastorale ;
- les modalités de définition des règles reliées aux faisceaux de droits composant ces systèmes de gestion et déterminant le statut des différents acteurs concernés par le système de ressources ;
- les différents niveaux de gestion et d'utilisation des estives pyrénéennes par les éleveurs.

1.3.1. Les modalités d'accès à la ressource (et de prélèvement) pour les éleveurs utilisateurs, entre reconnaissance des droits d'usage et dynamiques agricoles locales

L'accès aux estives, qui font rappelons-le l'objet pour 80 % d'entre elles de régimes de propriété publique, est garanti aux éleveurs locaux⁶¹ par la survivance de droits d'usage anciens. Dans le cas des estives en propriété domaniale, ces droits d'usage sont inscrits au sein du Code forestier depuis 1827. Dans les autres cas, ils relèvent de coutumes orales locales, de jurisprudences ou de chartes anciennes⁶². Par ailleurs, comme le notent EYCHENNE et LAZARO (2014) :

« Malgré leur épaisseur historique, la puissance des droits d'usage sur le massif des Pyrénées relève avant tout d'un consensus social et politique, par lequel les collectivités (ou l'Etat) confirment la légitimité des éleveurs locaux à disposer de la ressource pastorale ».

Ainsi, la permanence des droits d'usage et leur reconnaissance sociale et politique permettent de légitimer la présence et de sécuriser l'accès à la ressource pastorale des éleveurs locaux qualifiés « d'usagers » ou « ayants droit⁶³ » dans le cadre de l'accueil d'éleveurs extérieurs (parfois qualifiés « d'étrangers ») aux communes sièges

⁶¹ C'est-à-dire issus des communes sièges ou d'une des communes propriétaires indivises dans le cas de territoires syndicaux, ou bien d'une des communes reconnues comme usagères sur les estives domaniales.

⁶² Sur la commune de Mantet (Pyrénées-Orientales) par exemple, les droits d'accès et d'utilisation de l'espace à des fins pastorales par les habitants du village se matérialisent par la survivance de droits d'usage anciens issus des *Usatges de Barcelone* et plus particulièrement de la *loi Stratae* constituant l'article 72 de ces usages (BECAT, CAMIADE et MENEAU, 2003). Les premiers écrits des *Usatge de Barcelone* remonteraient au 11^{ème} siècle, ils sont connus de ce fait comme « le premier code féodal européen, véritable législation à caractère local » (BECAT, CAMIADE et MENEAU, 2003). De la même manière, en Soule (Pyrénées-Atlantiques), les lois coutumières transmises oralement dans un premier temps, furent reconnues en 1358 par le roi d'Angleterre puis codifiées sous l'ordre de François 1^{er} au sein de la *Coutume de Soule*, achevée en 1520 (WELCH-DEVINE, 2008).

⁶³ La définition de l'ayant droit ou usager varie d'une estive à l'autre, souvent en lien avec la situation de l'élevage local (EYCHENNE, 2006).

des estives (EYCHENNE, 2006). Les effectifs d’éleveurs extérieurs, en progression constante à la suite des phénomènes de déprise agricole du milieu du siècle dernier, varient en fonction des situations locales : outre les estives n’accueillant que des éleveurs locaux et les situations de co-utilisation locale/extérieure de la ressource pastorale, certaines zones en forte déprise n’accueillent plus que des éleveurs extérieurs⁶⁴. Cette différenciation entre les utilisateurs de la ressource pastorale sous-tend, dans la plupart des cas, un système inégalitaire d’accès à la ressource pastorale dans le cadre duquel le coût d’utilisation de l’estive (cotisation annuelle fixée par l’institution gestionnaire) est plus élevé pour les éleveurs extérieurs que pour les éleveurs locaux⁶⁵ (EYCHENNE, 2006 ; Entretiens animatrices pastorales du GIP-CRPG, 2014). La présence d’éleveurs extérieurs, leur nombre, et les modalités concrètes de différenciation entre éleveurs sont déterminés par l’attribution de divers faisceaux de droits associés à la ressource pastorale et dont les détenteurs sont de nature variable en fonction du type de gestion en présence.

1.3.2. Les modalités de définition des règles et la répartition des faisceaux de droits

La gestion collective des estives pyrénéennes relève en effet, comme nous l’avons vu plus haut, de deux situations majoritaires. Dans le premier cas, courant à l’ouest du massif, la gestion du système de ressources est assurée par les propriétaires fonciers. Ceux-ci sont le plus souvent des institutions publiques (communes, Commissions syndicales), il arrive toutefois que les propriétaires fonciers (privés et publics) soient réunis en associations foncières pastorales ou en d’autres formes institutionnelles minoritaires (groupement forestiers ou syndicats de propriétaires privés par exemple). Le second cas, le plus répandu, consiste en une gestion de la ressource pastorale déléguée aux Groupements pastoraux, réunissant les éleveurs utilisateurs de la ressource.

Ces situations se caractérisent par la répartition de différents faisceaux de droits entre les acteurs concernés par le système de ressources. Ces faisceaux de droits se divisent en cinq catégories, tout d’abord décrites par SCHLAGER et OSTROM (1992), puis remobilisées, notamment par ALLAIRE (2013), CORIAT (2011) et WELCH-DEVINE (2008). Les deux premières sont de niveau opérationnel et concernent :

⁶⁴ A titre d’exemple, lors de la saison d’estive de 2009, l’estive bovine de Superbagnères, située sur le territoire administratif de la commune de Saint-Aventin, n’accueillait plus que des éleveurs extérieurs à la commune. En effet, la commune de Saint-Aventin ne comptait plus à l’époque qu’une seule exploitation équine (Données Chambre d’agriculture de la Haute-Garonne, 2009).

⁶⁵ Pour illustrer, voir l’Annexe 1 qui présente le règlement pastoral du territoire valléen de la Commission syndicale de la vallée du Barège.

- **L'accès**, qui peut être défini comme le droit d'entrer dans une zone géographique précise et de jouir de bénéfices non soustrayables (le paysage par exemple) ;
- **Le prélèvement**, qui désigne le droit d'extraire des unités de ressource issues du système de ressources global (les unités fourragères dans le cas du pastoralisme).

Les trois autres faisceaux de droits sont de niveau supérieur car ils concernent les choix collectifs et l'administration du système de ressources. Il s'agit de :

- **La gestion**, qui permet de réguler les conditions d'utilisation du commun comme d'apporter des améliorations au système. Elle donne le droit de « *définir les moyens d'extraire, de transformer et d'améliorer la ressource* » (ALLAIRE, 2013).
- **L'exclusion**, qui permet de déterminer qui va bénéficier du droit d'accès (et de prélèvement) et comment ce droit lui-même peut (ou non) être transféré.
- **L'aliénation**, qui donne la possibilité de vendre ou de céder un ou plusieurs des droits précédents.

La différence entre les droits de niveau opérationnel (accès et prélèvement) et les droits ayant trait aux choix collectifs revient à la différence entre l'exercice simple d'un droit et le fait de participer au choix collectif qui définit les droits qui pourront être exercés dans le futur (SCHLAGER et OSTROM, 1992). Ces faisceaux de droits régissant le système de ressources sont distribués entre différents acteurs détenteurs de droits.

Dans le cas d'une gestion de l'estive par le ou les propriétaires, les droits d'accès à l'estive et de prélèvement des unités de ressource fourragère sont confiés aux éleveurs utilisateurs, la plupart du temps sur la base de la reconnaissance de leurs droits d'usage (dans le cas des éleveurs locaux) et du paiement d'une cotisation annuelle calculée selon la taille et/ou le type de troupeau estivé ou encore selon la qualité de l'estive utilisée. La collectivité ou l'association de propriétaires possède quant à elle l'ensemble des droits relatifs aux choix collectifs et à l'administration des communs : amélioration de la ressource (par exemple via la réalisation d'équipements pastoraux, d'adductions d'eau ou de pistes carrossables), détermination des bénéficiaires (éleveurs locaux, éleveurs extérieurs, co-utilisation lo-

cale/extérieure), mais également possibilité de sanction⁶⁶, voire d’exclusion d’un utilisateur⁶⁷ ou encore de vente de ces droits.

Dans le cas où la gestion de la ressource pastorale est déléguée aux Groupements pastoraux, les éleveurs utilisateurs, outre leurs droits d’accès et de prélèvement de la ressource, ont la possibilité d’y apporter des améliorations, de décider des modes de prélèvement (présence ou absence de gardiennage) mais également, dans certains cas, de sanctionner voire d’exclure d’autres utilisateurs⁶⁸. L’entité propriétaire se décharge ainsi de la gestion pastorale au travers d’une convention pluriannuelle de pâturage tout en conservant son droit d’aliénation.

Dans certains cas particuliers, à l’image de la gestion des espaces pastoraux en Pays de Soule (au sud-est du Pays basque), on trouve, au sein même des surfaces en propriété syndicale ou communale, une partition de l’espace en unités de gestion constituées par les cayolars. Un cayolar désigne à la fois la cabane pastorale et le terrain adjacent correspondant à l’emplacement d’un enclos ou d’une écurie. Il s’apparente à une forme de propriété privée et indivise entre les détenteurs de « txotx » dénommés les « txotxerdis ». Un txotx constitue un véritable titre de propriété qui confère à son détenteur, sur la base d’un nombre donné de brebis : une part indivise de propriété de la cabane et du terrain adjacent, un droit de pacage exclusif temporaire et absolu pour la troupe ovine et un droit de prélèvement de bois d’œuvre et de chauffage (Cellule pastorale des Pyrénées-Atlantiques, 2012). Les droits de gestion, mais également dans une certaine mesure, d’exclusion, sont partagés entre les propriétaires publics et les txotxerdis (WELCH-DEVINE, 2008). Par ailleurs, les parts de cayolar peuvent être louées ou vendues par les txotxerdis, ce qui leur confère, en plus de leurs droits sus cités, le droit d’aliénation. Les droits détenus par les éleveurs basques txotxerdis sur la ressource pastorale se révèlent ainsi être particulièrement étendus par rapport aux droits conférés aux autres éleveurs ayants droit du massif.

Ces trois exemples types de répartition des faisceaux de droits entre propriétaires et éleveurs utilisateurs des estives pyrénéennes donnent un aperçu global des différents modes de régulation de l’accès à la ressource pastorale sur le massif des Pyrénées. Ces modes de régulation se caractérisent dans tous les cas par une hiérarchie stricte entre les différents acteurs et par différentes formes de limitation des droits d’accès et de prélèvement sur la ressource pastorale dans le but d’assurer son renouvellement, mais surtout de préserver les contours du groupe social amené à

⁶⁶ Pour illustrer, voir l’article 16 « Non respect du règlement » de l’Annexe 1.

⁶⁷ Sur les estives pyrénéennes, ce sont les éleveurs extérieurs aux communes sièges des surfaces d’estive qui sont majoritairement concernés par le risque d’exclusion. Le cas échéant, le gestionnaire d’estive aura la possibilité d’accueillir un autre éleveur transhumant au cours de la saison d’estive suivante en échange de la cotisation en vigueur sur la zone pastorale. L’accès aux estives des éleveurs ayants droit est quant à lui garanti par la reconnaissance des droits d’usage ce qui rend leur exclusion plus difficile à mettre en œuvre étant donnée l’importance sociale, légale et historique de ces droits.

⁶⁸ *Ibid.*

coopérer dans le cadre de l'utilisation collective des estives (EYCHENNE, 2006). Il convient aussi d'ajouter que les principaux modes de gestion et de régulation décrits ici, bien qu'ils soient assez représentatifs des mécanismes de gestion collectifs des estives à l'échelle pyrénéenne, présentent des adaptations locales liées à la variabilité des systèmes pastoraux décrite précédemment. Ces particularismes locaux sont ainsi fonctions des caractéristiques physiques du milieu (géographiques, pédoclimatiques, topographiques) mais également des contextes agricoles (types d'élevage, dynamiques agricoles locales) et sociaux (situations de multi-usage de l'espace, degré d'interconnaissance entre utilisateurs de la ressource, etc.) (EYCHENNE et LAZARO, 2014).

1.3.3. Les différents niveaux de gestion et d'utilisation collective de la ressource pastorale à l'échelle d'une unité de gestion

Le caractère collectif du pastoralisme pyrénéen repose à la fois sur une propriété à 80% publique et sur des modes de gestion collectifs des surfaces pastorales. Le troisième pilier de la dimension collective se rapporte aux modalités pratiques d'utilisation des estives. En effet, les pratiques pastorales sont extrêmement variables, et le « degré d'utilisation collective » va ainsi fluctuer d'une estive à l'autre (voire au sein d'une seule et même vallée). Alors que sur certaines estives, les éleveurs vont pratiquer une utilisation collective que l'on pourrait qualifier de « totale » en regroupant leurs troupeaux respectifs (extérieurs et locaux), en organisant collectivement le gardiennage et la conduite des troupeaux⁶⁹ voire, en mutualisant les pratiques de sélection génétique à travers les reproducteurs mâles, sur d'autres zones pastorales, les éleveurs vont se répartir l'espace disponible sans regrouper leurs troupeaux ; chaque éleveur va alors se cantonner sur un des quartiers de l'estive, suivant ainsi « l'habitude du troupeau » et se conformant dans certains cas aux usages familiaux des générations précédentes. Dans d'autres cas intermédiaires, les zones pastorales présenteront divers modes d'utilisation associant le partage de l'espace au regroupement des différents troupeaux. Ainsi dans les cas où les « degrés d'utilisation collective » sont les plus limités, les éleveurs utilisent les équipements collectifs et se conforment aux règles d'utilisation générales des estives édictées par l'entité de gestion (date de montée, date de descente, cotisations, règles sanitaires générales et règlements intérieurs) tout en conservant une marge de manœuvre individuelle sur la gestion de leur propre troupeau en estive.

Les deux exemples développés dans les encadrés 10 et 11 et issus des Hautes-Pyrénées illustrent cette variabilité locale dans les niveaux de gestion et d'utilisation de l'espace pastoral.

⁶⁹ Par l'embauche d'un gardien salarié par exemple.

Encadré 10

Organisation pastorale sur les estives de la commune d’Aulon
(Sources : Animatrice pastorale du GIP-CRPGE, 2014, GIP-CRPGE, 2012)

Données générales

Surface : **2 450 ha**

Nombre d’éleveurs transhumants : **35** dont **3** éleveurs locaux et **32** éleveurs extérieurs

Cheptel : **4 334** ovins, **434** bovins, **30** caprins, **14** équins

Gardiennage : **2** bergers salariés et **1** vacher salarié

Propriété

Communale

Echelle de gestion

Communale

Niveaux de gestion et d’utilisation

Gestion globale

La commune gère elle-même l’espace pastoral (gestion par le propriétaire). Le conseil municipal prend donc les décisions relatives à la gestion pastorale (embauche des gardiens, chargement de l’estive, dates de montée et de descente pour les éleveurs extérieurs, équipements collectifs, etc.).

Gestion par quartier

L’espace d’estive est partagé entre les différents groupes d’éleveurs. Le type de troupeau, les pratiques de gardiennage et l’origine (extérieur, local, mixte) des éleveurs utilisateurs varient selon le quartier.

Gestion individuelle des troupeaux

Soin particulier et prérogatives spécifiques des éleveurs quant à leurs troupeaux, dans le respect des règles collectives d’utilisation de l’espace pastoral syndical.

Règlement d’accès aux estives

Le règlement concernant l’accès aux estives (notamment les dates de montée et de descente) ne concerne que les éleveurs extérieurs.

Les éleveurs issus de la commune bénéficient d’un accès gratuit aux estives communales (sur la base de leurs droits d’usage).

Les éleveurs extérieurs payent une cotisation qui varie selon le type de troupeau.

Les éleveurs locaux ne sont pas soumis aux dates de montée et de descente imposées par la commune.

Utilisation de l’espace

Cf. Page suivante.

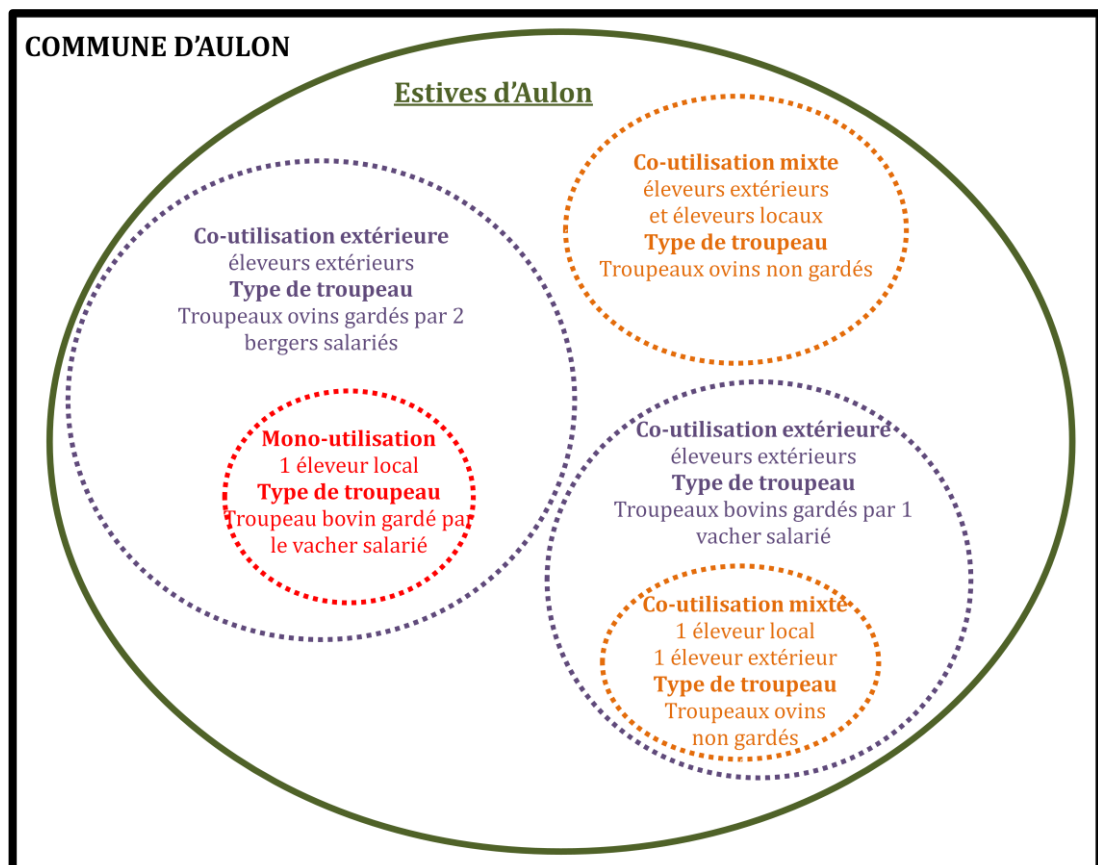
Encadré 10 (Suite)

Organisation pastorale sur les estives de la commune d'Aulon

(Sources : Animatrice pastorale du GIP-CRPGE, 2014 ; GIP-CRPGE, 2012)

Utilisation de l'espace

Figure 6 : Représentation schématique de l'utilisation des estives d'Aulon (Entretien animatrice pastorale du GIP-CRPGE, 2014)

**Légende****Unité administrative**

— Commune d'Aulon

Unité de gestion globale

— Estives d'Aulon

Unités d'utilisation/sous-unités de gestion

••• Mono-utilisation locale ou extérieure

••• Co-utilisation mixte

••• Co-utilisation extérieure

N. B. : Ici, le terme co-utilisation signifie que plusieurs troupeaux pâturent la zone d'estive en question. L'adjectif mixte signifie que la zone d'estive est utilisée à la fois par des éleveurs locaux et par des éleveurs extérieurs.

Encadré 11

Organisation pastorale sur les estives de la Commission syndicale de la vallée du Barège (Sources : Animatrice pastorale du GIP-CRPGE, 2014 ; CDA 65 et GIP-CRPGE, 2011)

Données générales

Surface : **32 000 ha** divisés en **17** unités pastorales

Nombre d'éleveurs transhumants : **182** dont la moitié proviennent de la vallée

Surveillance : **4** gardes valléens (qui surveillent l'ensemble des troupeaux du canton)

Cheptel : **17 150** ovins, **3 500** bovins, **100** caprins, **40** équins

Propriété

Propriété indivise des **17** communes du canton de Luz-Saint-Sauveur

Echelle de gestion

Valléenne

Niveaux de gestion et d'utilisation

Gestion globale

La Commission syndicale gère l'espace pastoral et prend les décisions relatives à la gestion pastorale (embauche des gardes valléens, chargement de l'espace pastoral du canton, dates de montée et de descente pour les éleveurs extérieurs, équipements collectifs, règlement sanitaire, etc.).

Gestion des unités pastorales

Chaque unité pastorale correspond à une sous-unité de gestion au sein de laquelle les éleveurs se répartissent l'espace. La majorité des unités pastorales de la vallée du Barège font l'objet d'une co-utilisation mixte (associant éleveurs extérieurs et éleveurs locaux).

Gestion par quartier

Ainsi au sein d'une unité pastorale, bien que les zones basses rassemblent les troupeaux bovins des éleveurs extérieurs et locaux (co-utilisation mixte), les zones hautes font l'objet d'une répartition de l'espace entre les éleveurs ovins. C'est-à-dire que chaque troupe ovine se cantonne au sein d'un quartier selon l'habitude du troupeau et des éleveurs (qui utilisent dans certains cas le même quartier depuis plusieurs générations).

Malgré cette partition de l'espace, les éleveurs utilisent les équipements pastoraux de façon collective.

Gestion individuelle des troupeaux

Soin particulier et prérogatives spécifiques des éleveurs quant à leurs troupeaux, dans le respect des règles collectives d'utilisation de l'espace pastoral syndical.

Règlement d'accès aux estives (Cf. Annexe 1 pour approfondir)

Le règlement concernant l'accès aux estives concerne l'ensemble des éleveurs.

Les éleveurs valléens bénéficient d'un accès gratuit aux estives syndicales (sur la base de leurs droits d'usage).

Les éleveurs extérieurs payent une cotisation qui varie selon l'unité pastorale utilisée et selon le type de troupeau.

Les éleveurs locaux ont la possibilité de laisser les animaux en estive au-delà de la date de descente fixée par la Commission syndicale.

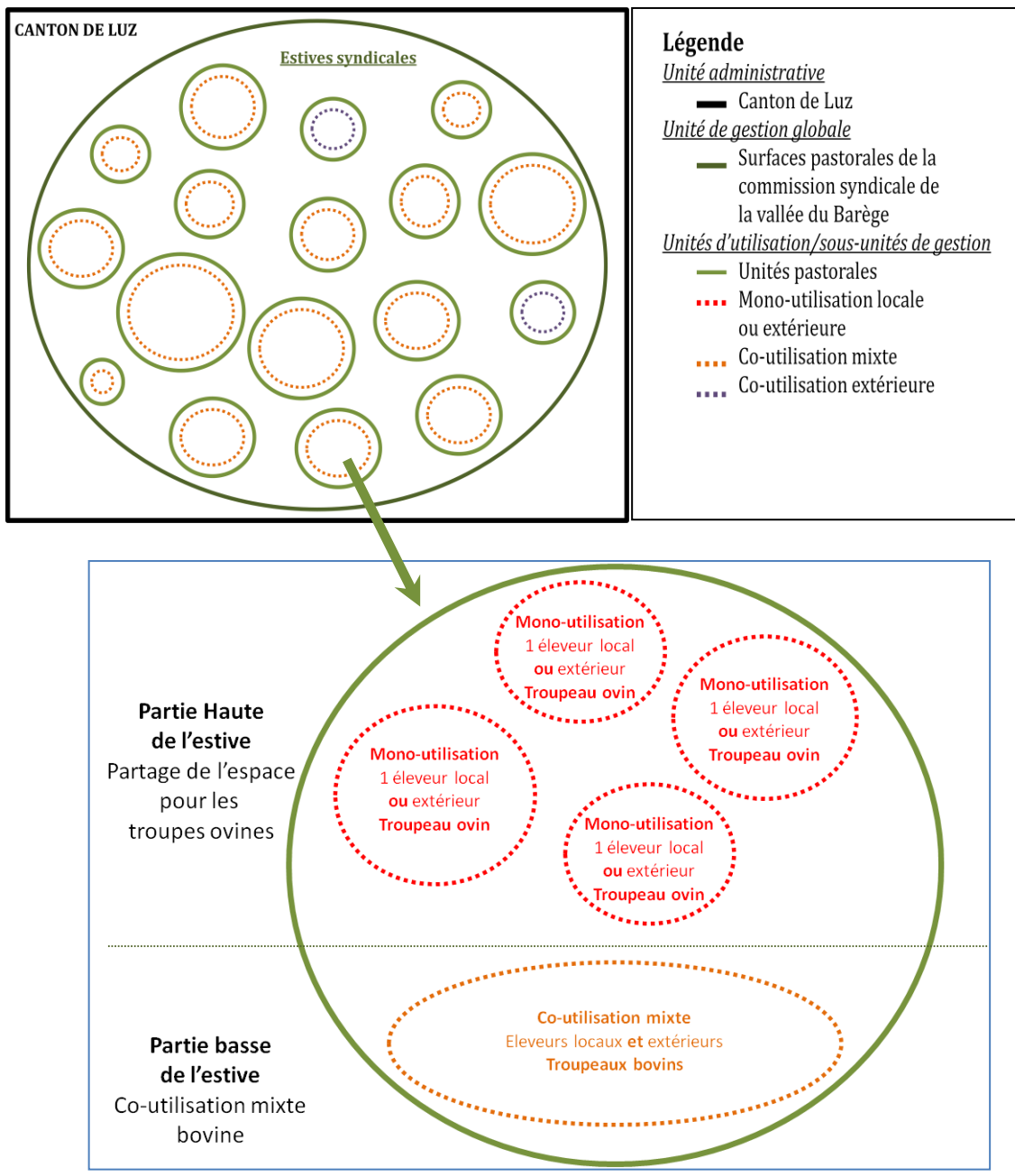
Utilisation de l'espace Cf. Page suivante.

Encadré 11 (Suite)

Organisation pastorale sur les estives de la Commission syndicale de la vallée du Barège (Sources : Animatrice pastorale du GIP-CRPGE, 2014 ; CDA 65 et GIP-CRPGE, 2011)

Utilisation de l'espace

Figure 7 : Représentation schématique de l'utilisation du domaine pastoral de la vallée du Barège (Entretien animatrice pastorale du GIP-CRPGE, 2014)



Les modes de gestion et d’utilisation pastorales des estives pyrénéennes sont relativement complexes et présentent de nombreux particularismes locaux. Les différents niveaux de prise de décision relatifs à l’utilisation de la ressource pastorale s’apparentent à des poupées gigognes dont les divers éléments représentent autant de niveaux de gestion et d’utilisation, de l’échelle valléenne à l’échelle individuelle.

Il est cependant essentiel de noter que les systèmes de ressources communes constitués par les estives pyrénéennes sont le siège, non seulement de cette ressource fourragère abondante objet de systèmes de régulation extrêmement élaborés, mais également d’un ensemble de ressources matérielles et immatérielles mobilisées par les autres usagers d’un espace montagnard recomposé et pour lesquelles les règles d’accès et de prélèvement sont *de facto* beaucoup moins limitatives. Ainsi, et bien que d’un point de vue purement pastoral les estives pyrénéennes constituent ce que l’on pourrait qualifier des « communs par excellence », leur statut varie lorsque l’on sort de l’usage strictement agricole de ces espaces.

2. Les estives pyrénéennes, des espaces en partage aux ressources multiples

Le dénominateur commun des systèmes pastoraux pyrénéens réside donc dans l’utilisation saisonnière par les troupeaux de la ressource fourragère située dans des espaces d’altitude gérés collectivement. Ainsi, pendant la saison estivale, les éleveurs locaux et extérieurs conduisent leurs troupeaux sur les estives (sur des durées comprises entre 3 à 6 mois) afin de « décharger leurs exploitations » en vue de la récolte des foins mais également afin d’avoir accès à une ressource fourragère qui permet de compléter les ressources en herbe insuffisantes de l’exploitation. L’utilisation des surfaces d’estive constitue donc un complément conditionnant la viabilité d’un grand nombre d’exploitations agricoles aux surfaces en herbe limitées par différents facteurs à l’image de : l’exiguïté des terres des fonds de vallée, mais également de l’évolution des pratiques agricoles et de l’utilisation des espaces montagnards (resserrement des exploitations sur les surfaces mécanisables, utilisation plus faible des surfaces privées en zones intermédiaires, augmentation de la taille des troupeaux, urbanisation, etc.). Cependant, au-delà de leur statut de supports d’une ressource fourragère comprise dans l’itinéraire agricole des éleveurs transhumants, les estives pyrénéennes constituent aujourd’hui des espaces en partage, investis par une multiplicité d’usagers et qui associent aux enjeux agricoles des enjeux environnementaux, récréatifs ou culturels.

2.1. Une richesse environnementale et culturelle reconnue et valorisée

Bien que l'iconographie relative au pastoralisme fasse apparaître le plus souvent les pâturages d'altitude comme de grands espaces relativement homogènes constitués par une strate herbacée dominante, dans les faits, la ressource végétale présente sur les espaces pastoraux est relativement variée : on y rencontre aussi bien des pelouses, que des landes ou encore des taillis ou pré-bois. Ces formes de végétations spontanées mais néanmoins favorisées ou défavorisées par les pratiques pastorales sont parfois qualifiées, notamment dans les sciences de l'environnement et dans les sphères de la protection de la nature⁷⁰, de végétations ou encore d'habitats « semi-naturels ». Les espaces pastoraux sont plus globalement associés à des « écosystèmes ouverts et pastoraux » abritant une faune et une flore variées, en interaction avec les activités humaines (plus particulièrement agricoles) (PNP, 2011). Ces écosystèmes pastoraux sont en effet le siège d'une richesse écologique reconnue et protégée par un ensemble de dispositifs institutionnels et/ou réglementaires. Comme l'illustre le tableau suivant, en France métropolitaine, les surfaces pastorales occupent 34 % de la surface totale des Parcs nationaux dont 41 % de leurs zones cœur. Ces pourcentages d'occupation gonflent à l'échelle pyrénéenne où 65 % du territoire du Parc national des Pyrénées et 88 % de la zone cœur sont occupés par les Unités pastorales d'altitude⁷¹ (UPA) gérées par l'activité pastorale (PNF, 2011).

⁷⁰ Cf. par exemple la Charte du Parc National des Pyrénées (2013) ; LEROUX et *al.*, 2008 ; habitats naturels et semi-naturels répertoriés dans la base de données Corine Biotope et dans la directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 « Habitats Faune-Flore ».

⁷¹ **Une UPA** ou Unité pastorale d'altitude, aussi appelée **Unité Pastorale** est une unité qui fut définie par le Service Central des Enquêtes et Études statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture en vue des recensements pastoraux. Elle représente une portion de territoire toujours en herbe dont la fonction principale est le pâturage extensif par des troupeaux ovins, bovins, caprins et équins. Elle forme une unité géographique, portion de territoire continue de plus de 10 ha en général, et est gérée par un seul gestionnaire, indépendamment de la nature des propriétaires fonciers et des propriétaires d'animaux. Son utilisation est saisonnière, pour des raisons d'altitude et de climat, en général sans retour journalier des animaux au siège de l'exploitation (PNF, 2011 ; PAPAIX et THUAULT, 2002). Pour information, le massif pyrénéen compte au total 1290 Unités Pastorales qui couvrent plus de 550000 ha répartis entre Haute-Montagne (68%), Montagne (31%) et Piémont (1%) (DRAAF-MP/DATAR, 2011 ; PAPAIX et THUAULT, 2002).

Tableau 4 : Les surfaces gérées par le pastoralisme dans les Parcs Nationaux (PNF, 2011).

	PNP PYRENEES	PNC CEVENNES	PNM MERCANTOUR	PNE ECRINS	PNV VANOISE	Total des 5 parcs nationaux de montagne
Superficies totales des parcs (ha)	252 059	372 061	214 670	272 047	200 013	1 310 850
Nombre total d'UPA	271	161	177	243	252	1104
Surfaces totales des UPA (ha)	164 156	11 090	98 590	112 732	59 269	445 837
% du territoire occupé par les UPA	65%	3%	46%	41%	30%	34%
Nombre d'UPA ayant plus de 10% de leur surface en zone cœur	66	143	85	75	81	450
% du cœur occupé par des UPA	88%	11%	55%	47%	27%	41%
Surface moyenne des unités pastorales d'altitude (ha)	606	69	557	470	235	387

Outre le périmètre réglementaire du Parc national des Pyrénées, un grand nombre d’estives pyrénéennes sont directement concernées, comme en témoignent les cartes 6 et 7 (en page suivante), par un ensemble de zonages environnementaux répartis sur la chaîne montagneuse où l’on dénombre notamment : 3 Parcs naturels régionaux⁷², 13 Réserves naturelles nationales, 3 Réserves naturelles régionales et 1 Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (DATAR-Pyrénées et CR Aquitaine, M-P, L-R, 2013). Par ailleurs, les estives pyrénéennes sont pour 56 % d’entre-elles reliées aux enjeux de protection associés aux zonages Natura 2000 (ACAP, 2013). Enfin, le classement du site « Pyrénées - Mont Perdu » au patrimoine mondial de l’UNESCO au titre de ses richesses naturelles et culturelles, pour lesquelles la persistance du pastoralisme tient une grande part, témoigne du lien entre les fonctions écologiques des estives et la culture pastorale :

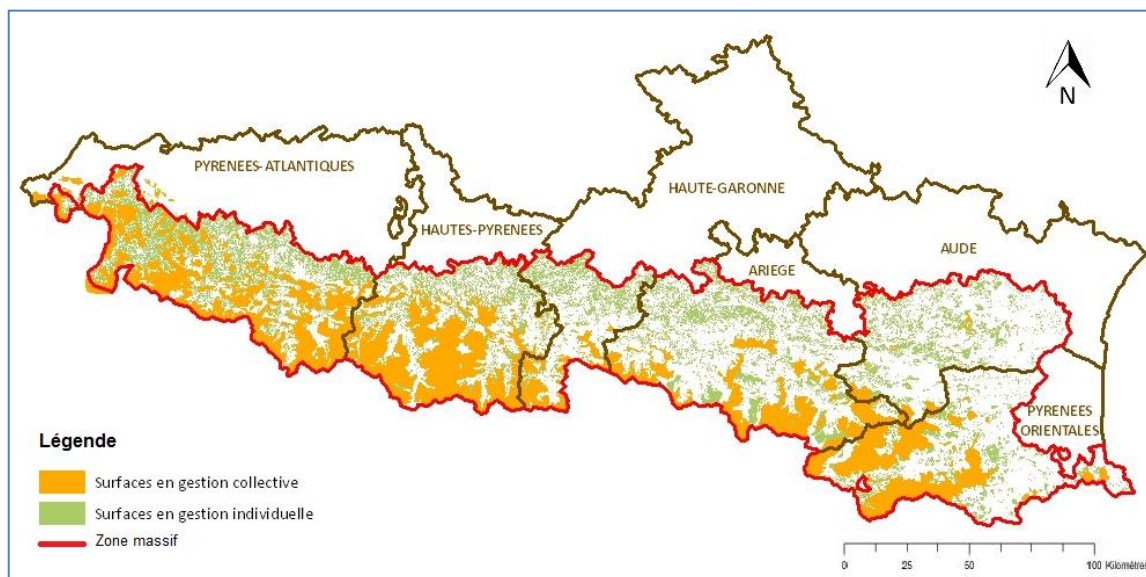
« La zone Pyrénées - Mont Perdu entre la France et l’Espagne offre un paysage culturel exceptionnel qui allie la beauté panoramique à une structure socio-économique qui a ses racines dans le passé et illustre un mode de vie montagnard devenu rare en Europe » (UNESCO, Justification d’inscription du site⁷³).

Cette superposition de zonages environnementaux et patrimoniaux donne un aperçu des enjeux en matière de biodiversité et de paysages que représentent les estives, mais également des liens entre ces enjeux et les caractéristiques de l’activité pastorale. Aux enjeux environnementaux présents sur ces territoires, s’additionnent des enjeux touristiques. Une multiplicité d’usages économiques et récréatifs se déploie ainsi sur les estives.

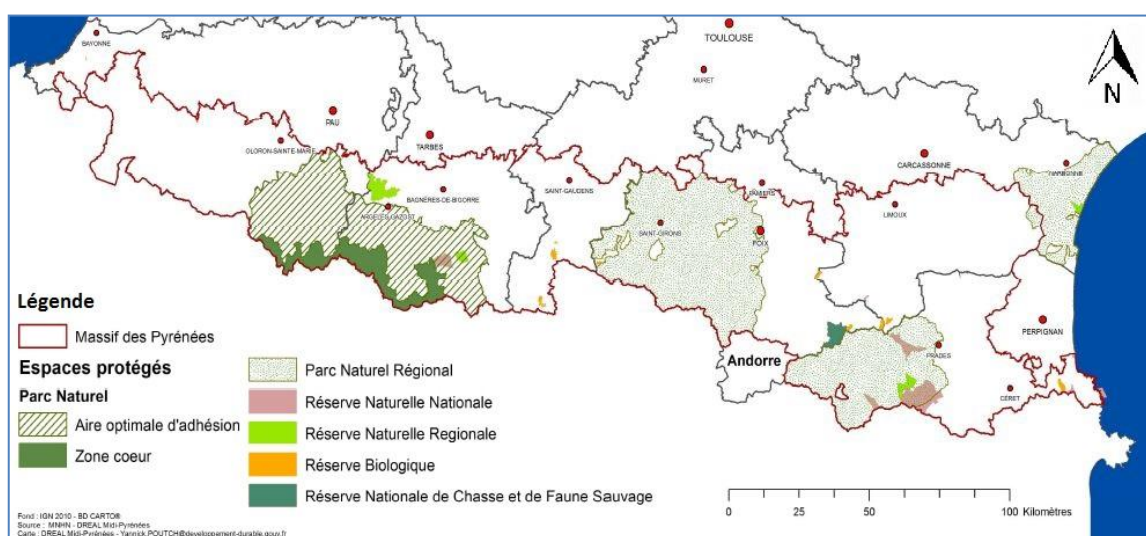
⁷² Le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises et le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes sont compris dans leur intégralité dans la zone massif. On compte également une commune du Parc naturel régional Narbonnaise intégrée à la zone massif.

⁷³ Extrait disponible en ligne sur : <http://whc.unesco.org/fr/list/773>, consulté le 7 mai 2014.

Cartes 6 : Les surfaces en gestion collective du massif pyrénéen (ACAP, 2010⁷⁴).



Carte 7 : Répartition des grands zonages environnementaux sur le massif pyrénéen (DATAR-Pyrénées et CR Aquitaine, M-P, L-R, 2013).



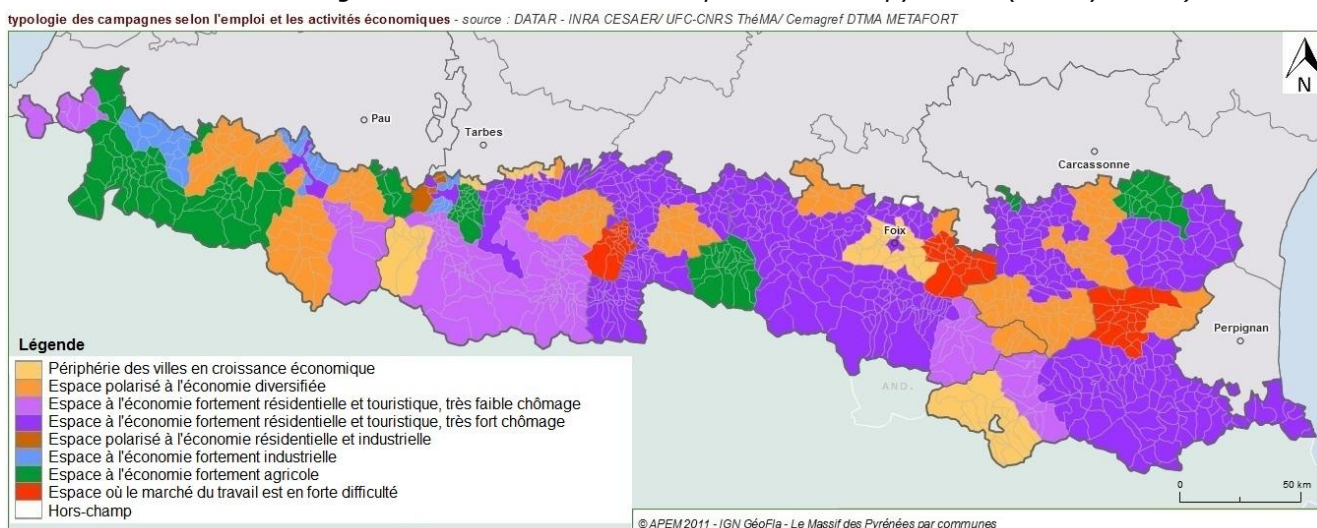
2.2. L'estive comme support privilégié d'une activité touristique constituant l'un des piliers de l'économie pyrénéenne

Le tourisme tient une place de plus en plus importante dans l'économie du massif pyrénéen. De nombreux territoires se polarisent vers une économie résiden-

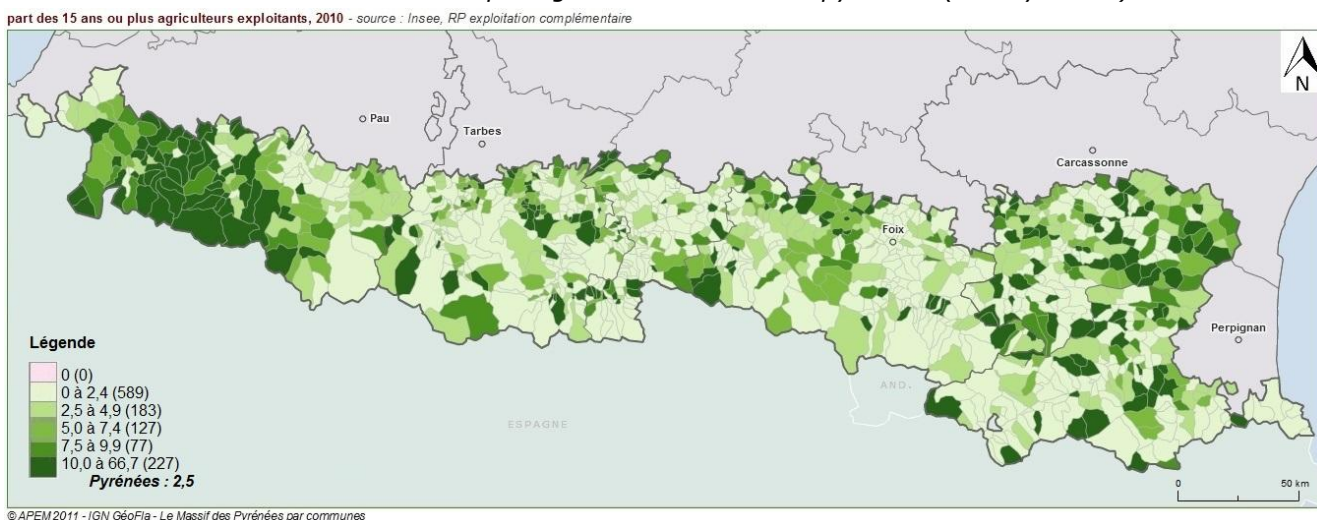
⁷⁴ Disponible sur : <http://www.agriculturepyrenees.fr/l-agriculture-pyreneenne/chiffres-cles>, consulté le 2 mai 2014.

tielle et touristique et, comme l’illustrent les deux cartes suivantes, les espaces majoritairement orientés vers l’économie agricole se limitent à certaines zones de la chaîne (les Pyrénées-Atlantiques en particulier). Malgré une agriculture dont le poids est plus important que sur les autres massifs français (8,4 % des actifs pyrénéens sont employés dans le secteur agricole), la répartition de l’emploi agricole est assez inégale sur le massif pyrénéen dont l’économie de plus en plus tertiaisée fait la part belle aux activités de service en tout genre⁷⁵ et au tourisme (DATAR-Pyrénées et CR Aquitaine, M-P, L-R, 2013).

Cartes 8 : Les grandes orientations économiques du massif pyrénéen (SIG-Pyrénées).



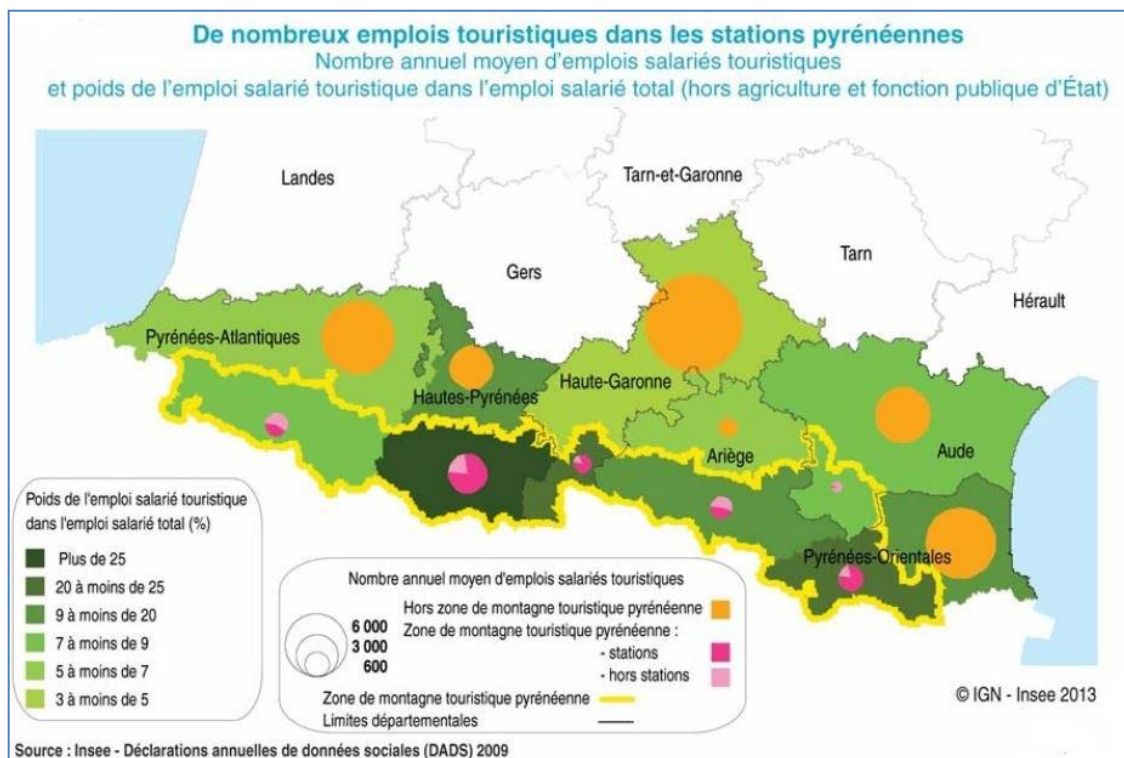
Carte 9 : Part de l’emploi agricole dans le massif pyrénéen (SIG-Pyrénées).



⁷⁵ En 2008, la part de l’emploi présentiel (activités de services, marchands et non-marchands) s’élève à 73 % de l’emploi total du massif (DATAR-Pyrénées et CR Aquitaine, M-P, L-R, 2013).

Comme en témoigne l'étude réalisée par l'INSEE, en partenariat avec la Confédération pyrénéenne du tourisme, en 2009, une part de 16 % de l'emploi salarié total est générée par le tourisme dans la zone de montagne pyrénéenne. C'est donc près d'un emploi salarié sur six qui concerne le tourisme et deux tiers de ces emplois sont localisés dans la trentaine de stations de ski pyrénéennes. Le thermalisme et le commerce alimentaire sont également pourvoyeurs d'un volume important de l'emploi touristique pyrénéen (INSEE, 2013).

Carte 10 : Les emplois touristiques sur le massif pyrénéen (INSEE, 2013).



Des millions de visiteurs se rendent ainsi chaque année dans les montagnes pyrénéennes, utilisent les infrastructures touristiques hivernales et estivales, visitent les sites culturellement et écologiquement remarquables et pratiquent des activités de pleine nature. Or, une grande partie de ces « points d'attractivité touristique » se situe sur les espaces pastoraux. A titre d'exemple, en 2002, dans son rapport au ministre, le Groupe interministériel sur le pastoralisme indique que, sur les deux massifs, pyrénéen et alpin, deux tiers des unités pastorales sont traversées par un sentier balisé. Enfin, nous avons réalisé, afin d'illustrer cette situation de coprésence, une liste la plus exhaustive possible des usages présents sur les surfaces d'estive du Plateau de Beille dans le département de l'Ariège :

Tableau 5 : Le multi-usage des estives du Plateau de Beille.

USAGES IDENTIFIES PAR LES ENQUETES	GRANDES CATEGORIE D'USAGES	USAGERS
Pastoralisme (éleveurs, berger/vacher)	PASTORALISME	ELEVEURS (GP), BERGER/VACHER
Accueil, Restauration, Commerces, Point infos...	TOURISME (Activités récréatives estivales et hivernales commerciales et non commerciales)	SOCIOPROFESSIONNELS DU TOURISME (RENTA, restaurateurs, prestataires de services), TOURISTES, LOCAUX
Entretien des infrastructures touristiques		
Randonnée pédestre		
VTT		
Ski de fond		
Randonnée raquettes		
Observation du paysage, de la biodiversité, photographie		
Prestation de services (balade-transhumance, chiens de traineau...)		
Guidage et accompagnements commerciaux		
Activité d'observation, d'inventaire et de protection de la biodiversité	ACTIVITES LIEES AU PATRIMOINE NATUREL	DREAL, ONCFS, Fédération de Chasse de L'Ariège
Sensibilisation aux activités locales (pastoralisme, races locales, Produits)	ACTIVITES LIEES AU PATRIMOINE CULTUREL	PRESTATAIRE DE SERVICES Balade-Transhumance
Chasse	ACTIVITES RECREATIVES DE PRELEVEMENT FAUNISTIQUE et FLORISTIQUE	MEMBRES DES SOCIETES DE CHASSE, DES SOCIETES DE PECHE, TOURISTES, LOCAUX
Pêche		
Cueillette de champignons, espèces végétales		
Gestion des forêts, Travaux d'entretien des chemins	TRAVAUX ET PRESTATIONS TECHNIQUES	ONF, CCVAx

Ainsi, et comme le notent EYCHENNE et LAZARO (2014) « *la montée en puissance des usages récréatifs et des préoccupations environnementales sur les espaces montagnards tend à troubler la vision d'une montagne avant tout pastorale* ». Ce constat était déjà réalisé par COLLOMB (1984) et GERBAUX (1989) qui faisaient apparaître la multiplication des « usages sociaux » de l'espace montagnard par des populations principalement exogènes ainsi que les bouleversements engendrés par le développement touristique dans la manière d'envisager et de gérer l'espace montagnard. En l'espace d'un demi-siècle, la montagne est devenue un espace de coprésence caractérisé par un assemblage de ressources environnementales, paysagères, patrimoniales et récréatives faisant l'objet de reconnaissances (classements, etc.), de valorisations économiques (stations de ski, infrastructures touristiques) et de réglementations multiples (relatives à l'environnement notamment). La ressource pastorale est devenue quant à elle une ressource parmi les autres. Or, en dépit du fait que cette ressource, tout comme certaines ressources relevant des usages « traditionnels » de l'espace montagnard à l'image des ressources cynégétiques et halieutiques, soit régie par des règles strictes d'accès et de prélèvement, d'autres types de ressources : paysagères, environnementales ou encore patrimoniales, pour la plupart, immatérielles et non sous-trayables, font l'objet d'une appropriation multiple qui, mise en lien avec le caractère « ouvert à tous » de l'espace montagnard, mène à un entremêlement de perceptions.

3. Aux origines des externalités, le partage de l'espace et la pluralité des perceptions

« L'affirmation selon laquelle les montagnes n'appartiennent à personne ou à tout le monde est devenue si habituelle qu'elle semble évidente pour beaucoup. Cela peut signifier des choses différentes voire contradictoires : que la propriété privée n'existe pas ou ne devrait pas exister dans les régions de montagne ; que les populations locales ou les propriétaires fonciers ne peuvent décider seuls ce qu'il convient de faire et comment se comporter ; que tout le monde devrait prendre soin des montagnes ; que chacun peut grimper, marcher, creuser, cueillir des plantes, ... où et comme il veut sans aucune contrainte » (DEBARBIEUX et PRICE, 2012).

Cette citation met en relief la perception moderne de l'espace montagnard comme un bien collectif global synonyme de liberté d'accès et de comportement. En effet, la discrétion des pratiques pastorales et des modes traditionnels d'appropriation de l'espace montagnard, le nombre limité d'éléments matériels et humains marquant ces pratiques (limitation des clôtures, dispersion des cabanes et enclos, faiblesse des chargements animaux...) et l'ampleur des espaces concernés conduisent à une perception exogène simplifiée, voire fantasmée de ces espaces souvent envisagés comme des biens collectifs en libre accès à part entière.

Dans sa thèse portant sur l'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et sur l'exercice du droit de propriété, Charlotte MICHEL (2003) souligne la manière dont les acteurs publics et privés propriétaires de ces types d'espaces mobilisent le droit de propriété, en tant que règle du jeu parmi d'autres, et appliquent sur leurs propriétés une tolérance permettant de répondre à la « demande de nature » des sociétés actuelles et au souci de maintien d'un tissu économique et social au sein des espaces ruraux via le tourisme.

En effet, juridiquement, un propriétaire peut exclure toute personne de sa propriété « il faut pour cela qu'il la clôture. A défaut de s'enclore (article 647 du code civil), on considère que le propriétaire tolère l'accès au public. Cette tolérance est la base fondamentale de l'accessibilité des espaces naturels, agricoles ou forestiers en France » (MICHEL, 2003). Dans le cas des estives pyrénéennes, on retrouve le même type d'application du droit. L'accès à ces espaces, propriétés des collectivités⁷⁶, de l'Etat, de particuliers ou encore de sociétés, est ainsi sous-tendu par ce qu'OSTROM (2000) désigne comme des « régimes de libre accès » qu'elle catégorise selon trois variantes :

- le premier régime est lié à un manque de règles menant à une définition des droits de propriété par défaut,

⁷⁶ Les collectivités territoriales disposent à la fois d'un domaine public affecté à l'usage direct du public ou à une mission de service public et d'un domaine privé soumis au droit privé. Les estives (à l'image des forêts ou encore des biens immobiliers) en propriété communale relèvent de ce second type de bien. Elles correspondent ainsi à des « biens privés » des collectivités et sont régies par le droit privé (Articles L. 2211-1, L 2241-1 et L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales).

- le deuxième est la conséquence de politiques publiques volontaires qui garantissent l’accès aux citoyens au sein d’une juridiction donnée,
- le troisième résulte de l’exclusion inefficace des non propriétaires par l’entité détentrice de droits.

En ce qui concerne les estives pyrénéennes, le libre accès observé résulte d’une part de la difficulté d’enclorre les vastes espaces pastoraux, mais aussi et surtout d’une volonté des propriétaires (publics dans 80 % des cas) pour qui l’accès à l’espace garantit le maintien d’activités locales rémunératrices (touristiques notamment) et qui appliquent de ce fait une version que l’on pourrait qualifier de « permissive » de leur droit de propriété. Dans la lignée de MICHEL (2003) on observe ainsi l’existence d’un décalage entre la représentation conceptuelle *de jure* de la propriété et son application *de facto* qui relève plus du compromis :

« Ce concept de droit des faits montre bien que les règles de droit écrites ne sont pas les seules règles qui déterminent la relation entre accédant et titulaire » (MICHEL, 2003).

Ainsi, différentes formes de ressources (productives, environnementales, culturelles, etc.), mais également différents types d’usagers, bénéficiant de divers faisceaux de droits et soumis à des régimes de gestion et d’appropriation des ressources distincts, coexistent sur les espaces pastoraux pyrénéens. De cette complexité résulte une confusion entre le statut des ressources elles-mêmes⁷⁷ et le statut de leur espace support⁷⁸. Ceci mène à un statut pluriel alloué aux estives fortement appropriées par certains usagers qui les considèrent dans leur globalité comme des biens communs dont l’usage est défini par des règles précises alors que d’autres les envisagent comme des biens collectifs en libre accès (EYCHENNE et LAZARO, 2014). Ce sont là deux visions de l’espace qui s’affrontent ou cohabitent : une vision de « l’estive comme outil de travail » et une vision de « l’espace montagnard synonyme de liberté ».

A l’heure actuelle, le système de ressources constitué par les estives pyrénéennes ne peut se réduire à la seule ressource pastorale. Et comme le souligne ALLAIRE (2013) :

⁷⁷ Certaines, à l’image de la ressource paysagère, sont immatérielles et non soustrayables et font l’objet d’une appropriation collective. D’autres, à l’image de la ressource fourragère, sont matérielles et soustrayables, ce sont des communs gérés collectivement et les unités de ressource fourragère font l’objet d’une appropriation privée (ce sont de véritables intrants agricoles). Enfin, les ressources halieutiques ou encore cynégétiques sont gérées comme des « biens de club », c’est-à-dire que l’appropriation privée de ces ressources est soumise au paiement d’une adhésion.

⁷⁸ L’espace support de cet « empilement » de ressources fait l’objet comme nous l’avons vu de régimes de propriété publics ou privés bien définis mais méconnus d’un grand nombre d’usagers car l’application du droit de propriété sur ces espaces « ouverts » est relativement « lâche ».

« On ne peut généralement réduire un commun à un seul type de service, différents utilisateurs en tirent des services différents. Il se peut alors qu'un commun soit menacé non par la surutilisation, mais par l'abandon de certains usages »

Les gestionnaires et utilisateurs de la ressource pastorale, dans leur volonté de préservation de la ressource fourragère, apportent des améliorations au système de ressources global : par la réalisation d'accès aux estives (pistes), par l'accueil de troupeaux extérieurs et la mise en place de types de conduite adaptés aux différentes associations végétales, par leur participation à des dispositifs de protection de la biodiversité et de gestion des milieux (Mesures agroenvironnementales territorialisées, plans de gestion pastorale en lien avec les habitats Natura 2000), etc. Ces divers investissements financiers, matériels et humains participent entre autres à l'ouverture de l'espace, au maintien des accès pour les autres usagers (sentiers de randonnée, pistes carrossables, etc.), à la protection contre les risques naturels et à la préservation d'équilibres paysagers et écologiques reconnus (BORNARD et COZIC, 2000). Les divers utilisateurs des estives pyrénéennes accédant librement à ces espaces bénéficient ainsi « gratuitement » - ou du moins sans autre frais que le coût physique et/ou financier de leur déplacement - d'un ensemble de services qui dépendent en grande partie de l'activité pastorale. À l'inverse, l'action du pastoralisme collectif sur les estives peut également être source d'effets considérés comme négatifs par les autres usagers de l'espace. À titre d'exemple, certaines pratiques saisonnières d'entretien de la ressource pastorale, à l'image des feux pastoraux, ou encore la simple présence d'animaux en liberté sur des espaces parfois très fréquentés par le tourisme, peuvent potentiellement constituer des sources de conflits d'usage vis-à-vis d'usagers récréatifs parfois peu au fait de l'activité et des pratiques pastorales.

Ces effets multiples positifs et négatifs du pastoralisme sont aujourd'hui qualifiés au travers de la notion d'externalités qui est non seulement utilisée par le service pastoral haut-pyrénéen dans une optique stratégique afin de défendre politiquement les soutiens publics dont bénéficie le pastoralisme, mais qui révèle également l'existence d'effets négatifs liés à la proximité parfois subie entre les divers usagers d'un espace en partage. La notion d'externalités permet au GIP-CRPGE de traduire à la fois le caractère vague des effets émis par l'activité pastorale (nature des effets produits, des fournisseurs et des bénéficiaires, etc.) ainsi que l'existence d'une situation de mauvaise allocation des ressources nécessitant le maintien de l'intervention publique existante, voire la mise en place d'incitations financières à destination des acteurs du pastoralisme.

Cependant, la notion d'externalités, qui relie des pratiques pastorales spécifiques à un ensemble d'usages non agricoles diversifiés de l'espace montagnard, recouvre des réalités multiples et hautement territorialisées qui varient tout au long de la chaîne pyrénéenne.

Conclusion du troisième chapitre

Au-delà de son inscription dans un contexte politique international particulier et dans une tradition de légitimation des soutiens publics dont bénéficie le pastoralisme à l’échelle nationale, le recours à la notion d’externalités par le GIP-CRPGE lui permet de mettre en relief un constat réalisé à l’échelle des estives pyrénéennes. Ces espaces en partage sont le siège d’une activité aux modes de gestion et d’utilisation collectives des ressources qui produit un certain nombre d’effets positifs et négatifs sur les autres usagers des estives. La nature et les caractéristiques précises de cette multiplicité d’effets demeurent cependant mal connues. Selon le service pastoral, cette situation légitime non seulement le déploiement de compétences scientifiques permettant d’identifier, de caractériser et de prendre en compte les effets multiples de l’activité pastorale, mais également le renouvellement voire l’amélioration de l’intervention de la puissance de publique en faveur du pastoralisme. Cela dit, comme nous l’avons vu tout au long de ce troisième chapitre, le « pastoralisme collectif pyrénéen » recouvre des réalités extrêmement diversifiées d’est en ouest de la chaîne pyrénéenne. Et ces particularismes locaux liés à l’activité pastorale s’expriment dans le cadre d’une grande variabilité de configurations territoriales en matière économique, environnementale et sociopolitique.

Questionner ces fameux « effets du pastoralisme » à une échelle locale permet de rendre compte de cette variabilité qui apparaît estompée dans le discours général, et souvent exogène, sur les « externalités » et autres services rendus par l’activité pastorale. L’intérêt de notre travail est alors de passer d’une échelle de réflexion relativement large à une analyse localisée en étudiant le discours des acteurs locaux eux-mêmes, gestionnaires et usagers divers de l’espace montagnard, directement concernés par les effets positifs mais également négatifs d’une activité hautement territorialisée. En effet, notre hypothèse fondamentale est que les phénomènes décrits comme des « externalités du pastoralisme » sont des constructions sociales territorialisées. Il nous semble alors difficile de caractériser précisément les effets multiples du pastoralisme indépendamment de l’endroit où ils sont émis et reçus. Ils constituent des construits sociaux liés aux acteurs qui vivent sur le territoire, à leur diversité, à leurs relations et à leur rapport à l’espace.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Le vocabulaire économique qui ponctue le discours des défenseurs de la spécificité pastorale possède ainsi diverses origines. Il est d'une part issu de la diffusion d'un registre sémantique mobilisé dans les arènes de discussion internationales (académiques et politiques) portant notamment sur le rôle de l'agriculture envers la société ; il est d'autre part lié à la volonté stratégique d'assurer la poursuite d'une prise en compte publique spécifique de l'activité pastorale aux échelles nationale et pyrénéenne dans un contexte de réforme générale des dispositifs publics. Enfin, les phénomènes d'émission d'effets multiples décrits notamment par la notion d'externalités émanent de contextes géographiques, sociaux et économiques singuliers au sein desquels les pratiques pastorales interfèrent avec une multiplicité d'utilisateurs d'un « espace montagnard publicisé ».

Les phénomènes désignés par les termes d'externalités ou encore de services correspondent selon nous à des réalités extrêmement variables et localisées tout au long du massif pyrénéen. Notre hypothèse fondamentale est que les « externalités du pastoralisme » telles que désignées dans la « commande » du GIP-CRPG s'apparentent à des construits sociaux. Nous associons ces phénomènes à des relations dissymétriques entre les utilisateurs de l'espace montagnard. Ces relations, leur diversité, leur contenu, les acteurs engagés en leur sein, leurs degrés variables de reconnaissance et de prise en compte vont varier d'un territoire à l'autre mais également d'un groupe d'acteurs à l'autre en fonction du contexte local.

L'un de nos objectifs est de mettre en évidence la façon dont ces relations se déploient et sont perçues par les acteurs locaux sur différents territoires pastoraux afin d'appréhender la diversité des réalités locales et la manière dont les désignations qui « viennent du haut » font écho ou non à ces réalités observées. Ce travail de recherche poursuit donc un triple objectif : il s'agit d'améliorer les connaissances sur les relations entre le pastoralisme et les autres utilisateurs de « la montagne » gérée collectivement, de capitaliser les initiatives locales de prise en compte de ces relations multiples et de construire une méthodologie permettant de mettre en œuvre des processus de coopération entre acteurs autour de ces relations.

PARTIE 2
POUR UNE APPROCHE RELATIONNELLE
DES EFFETS DU PASTORALISME
COLLECTIF PYRENEEN

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Cette deuxième partie sera consacrée à l'élaboration d'un cadre d'analyse et d'un itinéraire méthodologique permettant d'appréhender la complexité des effets multiples du pastoralisme pyrénéen.

Nous étudierons dans un premier temps les appropriations multiples du concept d'externalités par les sciences humaines et sociales, de l'approche de l'économie classique à l'approche de la sociologie de l'action, en passant par l'économie géographique. Ce détour par les débats scientifiques autour du concept d'externalités résulte de la recherche d'un concept et d'un cadre opérationnels permettant d'analyser les phénomènes décrits par le GIP-CRPGÉ.

C'est à l'aide d'une association entre des visions alternatives du concept d'externalités et le projet d'écologie humaine de Claude RAFFESTIN que nous bâtirons une approche relationnelle des effets multiples du pastoralisme pyrénéen, afin de prendre en compte le caractère multidimensionnel (temps-espace-société) de ces phénomènes et d'en donner une lecture dynamique.

Nous présenterons dans un second temps le cadre de la démarche de recherche-action que nous avons élaborée en mobilisant une combinaison d'outils d'observation et de recueil de données.

Du point de vue purement scientifique, l'objectif de ce canevas méthodologique est d'appréhender les modalités d'expression et de prise en compte de ces phénomènes relationnels à l'échelle locale, en mobilisant les savoirs des acteurs directement impliqués dans l'utilisation et la gestion de quatre zones d'estives réparties d'ouest en est du massif pyrénéen.

Du point de vue du développement pastoral et de l'action, c'est de cette pluralité de méthodes qu'émane une démarche de travail globale transférable et reproductible⁷⁹ par les agents de terrain afin d'identifier, de caractériser et d'améliorer la prise en compte locale des effets multiples du pastoralisme.

⁷⁹ La description précise de l'élaboration, des principes globaux et de l'expérimentation de cette démarche de travail transférable et reproductible par les agents de terrain est fournie dans le **TOME II**.

Chapitre 4.

DES EXTERNALITES A L'APPROCHE RELATIONNELLE

Par le biais d'un état de l'art sur les externalités, ce chapitre a pour vocation de mettre en évidence l'ensemble des dimensions d'un concept dont l'apparence simple cache en réalité un caractère fluctuant et multidimensionnel.

C'est par un détour par les sciences économiques et la sociologie notamment que nous pourrions montrer quelles ont été les différentes lectures de ce concept, dont la définition, qui a gagné en complexité au fil des appropriations scientifiques, n'apparaît toujours pas stabilisée. Ces développements nous permettront d'appréhender le potentiel théorique de la notion d'externalités en tant que catégorie analytique en vue de l'étude des effets multiples du pastoralisme sur les usagers de l'espace. Nous verrons que la notion d'externalités est porteuse d'un certain nombre d'ambivalences et qu'elle fait l'objet de diverses acceptions qui remettent en cause ses capacités analytiques. Ce constat nous mènera à rechercher une approche plus globale permettant d'envisager l'ensemble des relations qui se déploient sur les estives et dans lesquelles les acteurs du pastoralisme sont impliqués.

C'est par une association entre l'approche relationnelle de Claude RAFFESTIN et les pistes de réflexion autour de la coopération mises en exergue par Michel CALLON que nous trouverons une issue théorique à l'étude des effets multiples de l'activité pastorale sur les estives pyrénéennes.

A l'aide du cadre théorique ainsi mis en évidence, nous formaliserons l'ensemble de nos hypothèses de recherche.

1. Catégories de pratique et catégories d'analyse, les allers et retours des mots clés entre mondes sociopolitiques et scientifiques

Nous avons montré que le questionnement à la base de ce travail de thèse est en partie né de la propagation d'un processus international de qualification/re-qualification des ressources issues de la nature, largement investi et réapproprié par le monde agricole. Au travers de son questionnement sur les externalités du pastoralisme pyrénéen, le GIP-CRPGE s'inscrit dans un processus continu de définition et de qualification des ressources issues de l'agriculture.

« La qualification des biens est un processus, le résultat, toujours provisoire, d'un travail collectif, fortement instrumenté et qui est traversé de nombreux conflits » (CALLON, 2009).

Ce processus se réalise par l'aller-retour continu d'un ensemble de « mots clés » entre le monde social et le monde scientifique (multifonctionnalité, services écosystémiques/environnementaux, externalités). Dans la lignée des travaux de BRUBAKER sur la notion d'identité (2001), nous considérons que ces mots clés constituent d'une part des catégories de pratique sociales et politiques mobilisées par des acteurs « profanes », à l'image des agents de développement ou encore des leaders politiques, afin de traduire leurs activités, les réalités auxquelles ils sont confrontés, ou pour légitimer des politiques de soutien ciblées. Ces mots clés constituent d'autre part des catégories d'analyse mobilisées par les scientifiques afin de rendre intelligibles certaines réalités observées dans les mondes biologiques et sociaux (CONSTANZA et al., 1997 ; DAILY, 1997). Ainsi et comme le souligne GIDDENS (1994) au sujet du savoir sociologique :

« D'une part, le savoir sociologique se développe en parasitant les concepts des agents profanes ; d'autre part, les notions forgées dans les métalangages des sciences sociales sont systématiquement réinjectées dans l'univers des phénomènes qu'ils étaient initialement chargés de décrire ou d'expliquer. (...) Il y a un va et vient entre l'univers de la vie sociale et le savoir sociologique, et dans ce processus le savoir sociologique se modèle et remodèle l'univers social » (GIDDENS, 1994).

Si le fait que le GIP-CRPGE se saisisse de la notion d'externalités appliquée au pastoralisme collectif pyrénéen ne correspond qu'à un moment du processus de qualification des biens, au trajet d'un de ces « mots clés » au caractère éphémère en regard de l'inertie des dispositifs de soutien de l'activité pastorale⁸⁰, est-il pertinent d'utiliser cette catégorie de pratique sous forme d'outil analytique ? BRUBAKER (2001) fait également part de cette interrogation au sujet de la notion d'identité. Se-

⁸⁰ Nous avons en effet pu constater au travers du deuxième chapitre que malgré l'évolution des notions employées pour désigner les effets de l'agriculture de montagne et plus particulièrement du pastoralisme (intérêt général et bénéfices globaux, plus récemment, multifonctionnalité et externalités positives...), les dispositifs de soutien majeurs de ces activités, (à l'image de l'ICHN ou encore de la loi pastorale) et les logiques sous-jacentes (compensatoires ou de modernisation par le soutien du collectif), n'ont que peu évolué depuis les années 1970.

lon lui, le fait qu'un terme soit employé comme catégorie de pratique n'en disqualifie pas pour autant l'usage en tant que catégorie analytique mais ne l'implique pas forcément. Tout dépend en effet de la conception qui accompagne le qualificatif. Pour conserver ses facultés analytiques et théoriques, ce dernier doit être détaché des pré-supposés problématiques qui l'accompagnent et permettre d'exprimer les phénomènes décrits dans leurs dimensions multiples. Comme nous l'avons vu, les relations entretenues par le pastoralisme avec les autres usagers de l'espace sont des objets territorialisés, fortement dépendants des caractéristiques sociales, économiques et géographiques de l'environnement au sein duquel elles se développent. Par ailleurs, la notion d'externalités est utilisée par une institution pastorale dans un contexte politique de fin de programmes et de réforme des dispositifs publics afin d'agir en faveur des soutiens au pastoralisme. Elle prend ainsi, en tant que catégorie de pratique, un aspect essentiellement positif dont il est nécessaire de se détacher, afin d'éviter l'approche « partisane » de l'objet étudié. Le développement suivant va être pour nous l'occasion de discuter de l'intérêt de la notion d'externalités, en tant que concept, en vue de l'analyse des interactions liés au pastoralisme sur les estives pyrénéennes.

2. De l'utilisation de la notion d'externalités en tant que catégorie analytique, critiques et évolution d'un concept multidimensionnel

2.1. Inefficacité du marché et prise en compte classique des externalités

A l'origine, le concept d'externalités émerge sous la plume d'Alfred MARSHALL (1906) qui constate l'apparition d'économies d'échelles qu'il désigne selon l'expression « économies externes » :

« nous arrivons maintenant à l'examen de ces très importantes économies externes qui peuvent souvent être obtenues par la concentration d'un grand nombre de petites entreprises d'un caractère semblable dans certaines localités, ou, comme on dit d'ordinaire, par la localisation de l'industrie ».

Les économies externes sont ainsi émises dans le cadre de l'ancrage territorial de certaines firmes, dans le contexte productif localisé du district industriel. En d'autres termes, la proximité géographique et organisationnelle d'un certain nombre d'entreprises aux activités proches et en interaction provoque l'apparition d'effets positifs qui leur permettent de réaliser des économies qui échappent aux mécanismes du marché. A l'instar d'AZNAR et PERRIER-CORNET (2003) mais également de FROGER et *al.* (2012), nous nous fonderons dans un premier temps sur la définition de l'externalité proposée par BAUMOL et OATES (1988) :

« Une externalité est présente chaque fois que des fonctions d'utilité ou de production d'un individu (appelé A) contiennent des variables réelles (c'est-à-dire non monétaires) dont les valeurs sont choisies par d'autres (personnes, firmes, gouvernements) sans attention particulière aux effets sur le bien-

être de A (...). La définition exclut les cas dans lesquels quelqu'un fait délibérément quelque chose pour affecter le bien être de A ».

Appliquée au pastoralisme, cette définition revient à constater l'existence d'effets externes émis par l'activité pastorale et affectant positivement ou négativement les autres activités/usagers présents sur les estives, sans que les acteurs concernés par la gestion et l'utilisation pastorale (éleveurs, pâtres et gestionnaires d'estive) n'aient l'intention de produire ces effets, et en l'absence de sanctions ou d'incitations en ce sens. Selon FROGER et *al.* (2012), deux conditions sont nécessaires pour parler d'externalité :

- l'externalité provoque une inefficacité du marché ;
- l'externalité possède un caractère non intentionnel, c'est-à-dire que le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la relation siège de l'externalité ne permet pas à son émetteur d'être informé des effets qu'il cause sur les autres agents.

Ainsi, le principal problème posé aux économistes classiques par l'existence d'externalités est qu'elles introduisent une dimension collective dans l'économie qui engendre une inefficacité du marché (DEFALVARD, 2003). Les externalités sont alors envisagées comme une défaillance du marché qui se matérialise par une allocation non optimale des ressources et qui ne peut être prise en compte que par l'émergence d'un prix selon deux modalités : soit par le biais d'une intervention étatique (par la mise en place de taxes ou de subventions) soit par l'internalisation, c'est-à-dire par l'absorption pure et simple de l'effet externe par le marché (PIGOU, 1932). Cette approche sous-tend la séparabilité des effets externes issus de l'activité productive étudiée ainsi que leur monétarisation en vue de l'élargissement des propriétés du marché.

2.2. Les coûts de transaction et les systèmes d'acteurs révélés par l'existence d'effets externes

La définition classique des externalités envisage le problème des effets externes dans le cadre d'un système parfait où les coûts de transaction, c'est-à-dire de négociation entre acteurs pour arriver à l'internalisation des effets externes sont nuls. Ceci fait l'objet d'une des critiques les plus connues amenée par COASE (1960) qui considère que certaines externalités possèdent des effets à des niveaux multiples (locaux et globaux) qui nécessitent une subdivision des droits, plusieurs niveaux de traitement et des dispositifs publics simultanés. Il montre en cela l'impérativité de la recherche et du travail public d'élaboration d'outils politiques qui engendrent des coûts de transaction conséquents non pris en compte dans les traitements initiaux du concept. ALLAIRE et DUPEUBLE (2002) reviennent également sur les définitions économiques standards de ce que peuvent être les externalités. Elles présentent selon ces auteurs le défaut majeur de ne pas laisser de place aux

acteurs, à leurs « représentations des problèmes », c'est à dire à l'aspect social mais également territorial des externalités. Ils soulignent l'importance de l'identification des acteurs concernés, des outils politiques existants et des solutions proposées par les différents protagonistes afin de circonscrire les externalités.

Ainsi, les externalités, qui pouvaient apparaître en premier lieu comme des objets relativement simples, statiques et univoques, émis dans un champ circonscrit par une vision économique reposant sur la concurrence parfaite et l'équilibre général du marché vont s'avérer, comme nous allons le voir, sous-tendus par un ensemble de dynamiques sociales, spatiales et temporelles donnant à ce concept un caractère résolument plus complexe.

2.3. Le caractère territorialisé des externalités

La dimension localisée des externalités était déjà esquissée dans l'approche marshallienne dans le cadre de laquelle la présence d'effets externes était reliée à l'interaction entre un certain nombre d'entreprises en relation et géographiquement proches. L'émergence des effets externes se réalise ainsi au sein d'une économie ancrée spatialement, celle du district industriel, que BECATTINI (1992) définit comme :

« Une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné ».

Cette articulation entre problèmes économiques et proximité géographique va se renforcer avec l'émergence de l'économie régionale. Cette branche des sciences économiques prend notamment en compte l'encastrement spatial des systèmes économiques. Les travaux de Bernard PECQUEUR sur la territorialisation des ressources et des systèmes économiques illustrent ce rapprochement disciplinaire entre sciences économiques et géographiques. Dans son article sur « *le tournant territorial de l'économie globale* » (PECQUEUR, 2006), il pose l'hypothèse de l'émergence d'une économie territoriale postfordiste au sein même de la dynamique générale de globalisation d'une économie à dominante concurrentielle. Ainsi et à côté de produits génériques et substituables, se développent des produits spécifiques élaborés selon des modèles fondés sur la qualité, la référence spatiale et selon une gouvernance locale. Il témoigne ainsi de l'apparition de configurations économiques territorialisées, sortes de « catalogues vivants » qu'il nomme les « paniers de biens » qui, de par leurs caractères territorialisés et spécifiques, échappent à la concurrence. Ce modèle économique se déploie dans le cadre d'un marché imparfait, fortement territorialisé, caractérisé par la présence d'externalités et sous-tendu par des groupes d'agents eux-mêmes situés (PECQUEUR, 2006 et 2004). Les externalités apparaissent au sein du système économique local et deviennent ainsi l'un des éléments intégrés (avec les biens, les services, les aménités environnementales et la contribution d'un ensemble d'acteurs locaux) à la construction du « panier de bien territorial ». C'est la coordination des acteurs qui participe à l'émission, à l'absorption des exter-

nalités et à la construction d'une rente territoriale (PECQUEUR 2006). Ces recherches montrent ainsi l'existence d'externalités de type territorialisé, « *créées par les acteurs* », à l'issue d'un processus antérieur à leur apparition et réalisé dans un monde non-marchand. Elles semblent constituer en cela de véritables construits sociaux émergeant dans le cadre des mécanismes de construction territoriale. Au-delà du caractère territorialisé de certaines externalités, on voit également apparaître une dimension temporelle commune à ces objets construits et parfois absorbés au terme d'un processus historiquement situé.

2.4. La dimension temporelle des effets externes, réflexions autour des trajectoires évolutives

La dimension temporelle et dynamique des externalités est dans un premier temps identifiée par PEARCE (1976). Selon cet auteur certaines externalités négatives (liées à l'accumulation de substances polluantes au sein de certains écosystèmes filtrants) engendreront, à plus ou moins long terme, des déséquilibres environnementaux dont l'importance et l'éventuelle réversibilité dépendront de paramètres variables en fonction du temps, à savoir : du niveau d'accumulation de polluants, de leur effet biologique, de la capacité d'absorption de l'écosystème en question et de la fonction d'utilité des individus ou groupes affectés, c'est-à-dire de leur degré de concernement vis-à-vis de la pollution (en sont-ils conscients ? Est-ce que cela affecte leur bien-être ?). Dans la lignée de PEARCE, MOLLARD (2003) aborde la dimension temporelle des externalités et relie leur processus de création et d'internalisation à l'émergence de nouveaux besoins pour lesquels le marché est encore défaillant ou inexistant. C'est le cas par exemple des impacts environnementaux et paysagers, positifs et négatifs, qui préexistaient bien évidemment sous l'action millénaire de l'agriculture sur son milieu, mais dont la prise en compte et les tentatives d'internalisation n'ont posé question, comme nous l'avons vu, qu'à la suite de la montée des préoccupations environnementales engendrée par les effets néfastes des activités agricoles intensives sur l'environnement dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle.

Bien qu'ils ne traitent pas directement des externalités, les travaux de GUMUCHIAN et PECQUEUR (2007) et de PECQUEUR (2006) semblent confirmer les dynamiques temporelles qui gouvernent l'apparition, la reconnaissance et la prise en compte de ces phénomènes dans le cadre de l'élaboration de ressources territoriales définies de la manière suivante :

« On admettra qu'il s'agit d'une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce, dans une optique de développement. La ressource territoriale renvoie donc à une intentionnalité des acteurs concernés, en même temps qu'au substrat idéologique d'un territoire » (GUMUCHIAN et PECQUEUR, 2007).

Les externalités positives constituent alors un ensemble de ressources territoriales virtuelles, latentes, dont la transformation en actifs mis en valeur sur le marché

est dépendante de l'existence de conditions de production et de valorisation spécifiques. On peut ici identifier une première forme de trajectoire évolutive pour les externalités en tant que ressources territoriales en construction, et dont la transformation en ressources territoriales accomplies, c'est-à-dire en actifs ou en leviers de développement, dépend de l'intentionnalité des groupes d'acteurs producteurs ou bénéficiaires de ces effets.

La dimension temporelle et la nature fluctuante des externalités sont par ailleurs mises en évidence par AZNAR et PERRIER-CORNET (2003) qui, par une référence au champ de l'économie des services, élaborent une typologie permettant de comprendre le caractère dynamique des services environnementaux et les différentes étapes intermédiaires entre l'externalité positive de production et le service environnemental complet. Ils s'opposent en cela à la vision décrite plus haut, portée par la FAO (2007) et largement réappropriée par les acteurs du monde agricole français, selon laquelle les services environnementaux sont assimilés à des externalités positives de production. Ils rappellent que ces dernières correspondent à des productions non intentionnelles, n'engendrant aucun coût supplémentaire pour leur émetteur et caractérisées par l'absence d'ajustement mutuel entre prestataires et usagers finaux, et les distinguent du service environnemental complet défini ainsi :

« Une intervention sur un bien de nature (non marchand), en vue de permettre l'usage environnemental de ce dernier. Les attributs environnementaux du bien-support sont améliorés ou maintenus en l'état. La définition retenue pour le service environnemental s'appuie également sur le caractère intentionnel de la fourniture du service : l'amélioration de l'environnement est intentionnelle (ou délibérée) du point de vue du prestataire et elle répond à une demande collective relative à un support non marchand. Le caractère intentionnel d'une action peut se traduire économiquement en termes de temps et/ou d'argent consacrés à la fourniture du service environnemental. Le prestataire y consacre un temps spécifique, en échange d'une rémunération par les usagers, ou plus souvent, par un commanditaire agissant au nom des usagers » (AZNAR et PERRIER-CORNET, 2003).

On voit apparaître ici le caractère intentionnel et coproduit du service environnemental complet qui émerge à l'issue de la révélation d'un besoin par un usager, influençant l'action du prestataire, parfois par l'intermédiaire d'un commanditaire, dans certains cas représenté par la puissance publique. Dans leur étude de cas, les auteurs donnent d'ailleurs l'exemple des pratiques agricoles requises dans le cadre de la PHAE individuelle en tant que prestation d'un service environnemental complet relatif à l'entretien des prairies. Entre les deux extrêmes que sont les externalités positives de production et les services environnementaux complets, les auteurs identifient des situations intermédiaires, celles du « *quasi-service environnemental passif* » et du « *quasi-service environnemental altruiste* ». Le tableau suivant illustre les attributs respectifs à chacune de ces situations :

Tableau 6 : Typologie de services, de l'externalité au service environnemental complet.
Adapté d'AZNAR et PERRIER-CORNET (2003).

	Intentionnalité	Coût de production	Coproduction producteur/usager par le biais d'un commanditaire	Rémunération ou compensation du producteur
Externalité positive de production	NON	NON <i>Production jointe</i>	NON	NON
Quasi-service environnemental passif	NON	NON	NON	OUI <i>Sur critères environnementaux</i>
Quasi-service environnemental altruiste	OUI	OUI	NON	NON <i>Demande non révélée</i>
Service environnemental complet	OUI	OUI	OUI <i>Demande du commanditaire</i>	OUI

« Les catégories intermédiaires entre l'externalité positive de production et le service environnemental complet (quasi-service environnemental passif, quasi-service environnemental altruiste) construites et mises en évidence ne sont pas nécessairement des formes stables économiquement. Elles peuvent permettre une lecture dynamique, en termes de trajectoires, de la production des services environnementaux » (AZNAR et PERRIER-CORNET, 2003).

La mise en évidence de cette typologie permet aux auteurs de signifier les trajectoires évolutives potentielles pour les externalités positives de nature environnementale. Ils proposent ainsi une lecture dynamique de ces objets, dont l'évolution vers les services environnementaux dépend notamment des transformations dans les attentes de la société vis-à-vis des activités ayant un impact sur des « biens de nature », à l'image de l'agriculture.

Cette approche dynamique des trajectoires évolutives des externalités positives, de la ressource virtuelle à l'actif, de l'externalité positive de production au service environnemental complet, peut également être transposée aux effets externes négatifs. Là encore, les travaux de l'économie régionale offrent des éléments de compréhension permettant d'appréhender l'apparition et les mécanismes de développement des externalités négatives.

Par le biais d'enquêtes réalisées sur six zones géographiques distinctes, TORRE et al. (2006) analysent les modalités d'émergence, mais également le déroulement et les tentatives de résolution des conflits d'usage dans les espaces ruraux et périurbains français. Ces espaces constituent en effet selon les auteurs des réceptacles privilégiés de tensions et de conflits, étant donnés leur caractère multifonctionnel et les usages parfois concurrents qui s'y déploient. Les résultats de leurs recherches montrent que l'agriculture, la protection/gestion de la nature et l'usage industriel sont plus particulièrement concernés par la survenance de tensions, voire de conflits. Ils démontrent également à leur tour l'importance de la dimension spatiale et de la proximité géographique, cette fois dans l'émergence de situations con-

flictuelles entre usagers, ces derniers projetant des usages individuels ou collectifs diversifiés sur les mêmes espaces ou sur des zones contigües. Enfin, ces auteurs mettent en évidence le caractère processuel du conflit d'usage. Celui-ci constitue une forme avancée de tension et un « moment » dans le processus de coordination des acteurs concernés. La tension entre usagers constitue quant à elle, l'étape initiale dans la trajectoire conflictuelle. CARON et TORRE (2005) la définissent ainsi :

« Par tensions nous désignons le sentiment ressenti par des usagers de l'espace quand des éléments extérieurs – produits par des tiers (agents humains) ou par des causes non humaines (par exemple des coulées de boue dues à une période de pluviosité) – viennent les affecter de manière négative. Une tension se transforme en conflit quand apparaissent des divergences de points de vue ou d'intérêts entre agents utilisateurs ou groupes d'usagers de l'espace, plus précisément en cas d'engagement d'une des parties, que se conçoit comme la mise en œuvre d'une menace crédible ».

La tension, définie ici comme le sentiment éprouvé par des usagers à l'issue d'un effet négatif pouvant émaner de l'activité d'autres agents humains, s'apparente à une conséquence de l'émission d'externalités négatives. Le conflit d'usage, envisagé par TORRE et al. (2006) comme une modalité de coordination entre acteurs, qui se différencie de la tension par l'engagement d'une des parties (par le recours en justice ou la médiatisation par exemple), semble former une étape supplémentaire dans la reconnaissance des externalités négatives.

« Pour nous, le conflit ne constitue pas la dernière étape de la dégradation d'une relation, il ne représente pas non plus un échec du marché ; c'est une modalité de coordination des acteurs parmi d'autres, un révélateur de l'état du lien social, avec son histoire, ses développements, ses pics et ses moments d'apaisement. Il représente, en quelque sorte, le négatif des phases de concertation » (TORRE et al., 2006).

Les externalités négatives, à l'image des externalités positives, peuvent alors présenter des trajectoires évolutives allant de l'émergence d'une tension à l'engagement dans un conflit d'usage, ce dernier ne présentant qu'une étape dans les phases de concertation et constituant selon les auteurs l'un des fondements de l'innovation territoriale. En effet, TORRE et al. (2006) considèrent que le traitement et les tentatives de résolution des situations conflictuelles peuvent engendrer des innovations sociales ou organisationnelles, notamment par la modification des mécanismes de régulation des usages en vigueur. Contrairement à l'approche classique assimilant les effets externes à des défaillances, leur existence, leur reconnaissance et les tentatives de prise en compte associées apparaissent ici comme des révélateurs de dissymétries de pouvoir et d'utilisations de l'espace, et comme des étapes constitutives du processus d'innovation territoriale.

Les réflexions autour de la dynamique des externalités font apparaître le caractère fluctuant de ces objets, dont la reconnaissance et la prise en compte semblent intimement liées aux attentes sociales, et pour lesquels un ensemble de trajectoires est ouvert. Les travaux présentés dans cette sous-partie montrent par la même occasion que les externalités sont réversibles et peuvent potentiellement changer de statut, non seulement sous l'effet de l'internalisation dans les mécanismes de marché

(transformation en actifs valorisés sur le marché) ou de la mise en place de dispositifs publics d'incitation (PHAE), mais également sous l'effet de la coordination des acteurs concernés par ces phénomènes (changement des modes de régulation de certaines activités, résolution de conflits par l'innovation territoriale).

2.5. Le caractère multilatéral et réciproque des externalités

Alors que les externalités étaient initialement définies comme des relations univoques et bilatérales, il est rapidement apparu que ces effets pouvaient avoir un caractère beaucoup plus complexe, tout d'abord en matière d'échelles géographiques, mais aussi en lien avec la diversité des acteurs ou de groupes d'acteurs impactés. En effet, l'un des éléments motivant la critique formulée par COASE (1960) et relative à l'existence de coûts de transaction élevés dans le cadre du traitement des effets externes est celui des différents niveaux, locaux et globaux, potentiellement concernés par les externalités et justifiant des prises en compte simultanées et multiscalaires. De la même manière, MOLLARD (2003) évoque le caractère multilatéral de certaines externalités :

« A noter enfin que les externalités peuvent être bilatérales ou multilatérales. Les premières naissent d'interactions entre deux agents ou groupes d'agents privés, les secondes impliquent un très grand nombre d'agents, souvent dans un contexte de biens publics ».

Ainsi, le caractère collectif et l'accessibilité de certains biens complexifient l'identification des acteurs et groupes d'acteurs concernés par les effets externes. Dans le chapitre trois, nous avons montré que les estives pyrénéennes se trouvent à cet égard dans une situation équivoque. Alors qu'elles sont perçues comme de véritables biens collectifs *de facto* par un grand nombre d'usagers (récréatifs notamment), d'autres usagers (pastoraux) entretiennent un lien puissant avec ces espaces qu'ils ont fortement appropriés et qu'ils considèrent comme des biens communs à part entière, régis par la survivance de droits d'usage anciens. Cette équivocité quant à la nature des espaces pastoraux mêlée au fait qu'ils soient investis par une multiplicité d'usages va ainsi compliquer grandement l'identification et la prise en compte de l'ensemble d'acteurs concernés par les externalités du pastoralisme.

Par ailleurs, et bien que le pastoralisme marque spatialement et culturellement les espaces pastoraux depuis le néolithique, d'autres activités productives possèdent également un impact non négligeable sur les espaces et les paysages constitués par les estives pyrénéennes, à l'image des activités sylvicoles ou, depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, de certaines activités touristiques aménageuses liées aux stations de sports d'hiver. Bien que nous nous intéressions plus spécifiquement aux effets du pastoralisme, il est fortement probable que la proximité géographique des différentes activités sur les zones pastorales engendre une multitude d'externalités émises par l'activité pastorale en direction des autres usagers de l'espace mais également par d'autres activités, productives et non productives (par exemple les activités liées à la protection/gestion de l'environnement), en direction des autres usagers, pastoraux

et non pastoraux. Le concept d'externalité peut ainsi renvoyer à l'existence d'un tissu relationnel complexe entre des groupes d'acteurs diversifiés, dont les activités sont géographiquement proches et s'influencent mutuellement.

3. La définition des externalités, « une affaire de goût et de convenance »⁸¹ ?

Dans sa définition initiale et classique, le concept d'externalités pouvait présenter l'avantage de décomplexifier la multifonctionnalité agricole par la séparation de ses fonctions suivie par la privatisation ou bien par la mise en place de dispositifs publics en regard de chacune des productions jointes ainsi individualisée (ALLAIRE et DUPEUBLE, 2002). Cependant, l'étude approfondie de la teneur théorique de ces effets externes révèle un aspect multidimensionnel et fluctuant qui rend cette opération plus que délicate. BAUMOL et OATES (1988) n'hésitent pas à qualifier les externalités de concept « *extraordinairement flou et insaisissable* ». Selon ces auteurs, la définition des externalités est une « *affaire de goût et de convenance* »⁸². Nous avons effectivement tenté de montrer ici, par un détour dans la littérature économique, les difficultés inhérentes à l'identification, à la caractérisation et à la prise en compte des externalités.

Ces objets spatialisés sont en effet inscrits dans des trajectoires évolutives variables et pourront, selon le moment de l'enquête, être à un stade plus ou moins avancé d'intégration dans un processus de construction territoriale, ou encore dans des mécanismes de prise en compte publique (dans le cas de certains services environnementaux par exemple). De la même manière, certaines externalités négatives auront pu donner lieu à un conflit engagé, voire résolu, ou bien être encore au stade de tensions locales. La vocation de ce travail étant notamment de consolider les connaissances sur les effets produits par le pastoralisme collectif sur les autres usagers des estives, le concept d'externalités, dans son acception initiale et en regard des modes de prise en compte essentiellement marchands qui lui sont généralement associés, ne semble pas pouvoir remplir une fonction analytique globale. Son utilisation nous conduirait en effet à aborder uniquement les productions pastorales non intentionnelles et ne bénéficiant d'aucune prise en compte, même partielle. Ceci nous mènerait ainsi à négliger un ensemble d'effets liés à l'activité pastorale, qui ne

⁸¹ Expression extraite de BAUMOL et OATES (1988).

⁸² Pour aller plus loin, les travaux de GROLLEAU et SALHI (2009) sur la transaction environnementale font apparaître les réticences et les critiques d'un certain nombre d'économistes vis-à-vis de l'utilisation intensive du concept d'externalités. Celui-ci apparaît, pour certains auteurs, comme un terme trop complexe, sans définition stabilisée et opérationnelle, voire totalement inutile car vidé de sens.

constitueraient pas ou plus des externalités⁸³, mais dont l'amélioration des modalités de reconnaissance et de prise en compte pourrait s'avérer essentielle au maintien de certaines ressources et de certains usages de l'espace montagnard. La sociologie offre une voie alternative afin de traiter la question des externalités selon une approche plus globale, intégrant notamment la question des acteurs concernés par les phénomènes d'effets externes ainsi que celle des coopérations engendrées par l'émergence de ces relations dissymétriques. Il s'agit de la « *sociologie des externalités* » proposée par Michel CALLON (1999).

3.1. De l'acceptation dure à l'acceptation molle des externalités, l'approche par la notion de cadrage/débordement

« Si les rapprochements sont de nouveau à l'ordre du jour, c'est que la vie économique s'est embrouillée. C'est le cas du marché et de son fonctionnement, dont l'étude nécessite la combinaison de ressources théoriques empruntées à plusieurs disciplines » (CALLON, 1999).

Michel CALLON (1999) soulève ici la nécessité d'un travail interdisciplinaire afin de traiter les problèmes relatifs au fonctionnement d'un marché pluriel en re-composition permanente. Dans le cas des externalités, il propose un essai mobilisant la notion de cadrage/débordement. Il y conçoit les externalités positives et négatives comme des débordements, dans le sens où tout en les dépassant, elles révèlent les limites des transactions marchandes et des cadres économiques et institutionnels en place dans la prise en compte de certaines interactions. Il met ainsi en évidence les deux approches disciplinaires, économique et sociologique, des externalités. Selon lui, les économistes classiques considèrent les externalités comme l'expression d'une défaillance du marché synonyme de son inefficacité et de l'obtention potentielle d'un meilleur résultat en termes de fourniture de biens correspondant aux attentes sociales. Leur objectif est donc de trouver des moyens (matérialisation, identification des sources et impacts, évaluation, mesure) permettant d'étendre le « cadre » constitué par le marché et d'endiguer de cette manière les interactions qui lui échappent. La sociologie constructiviste considère quant à elle les débordements comme une norme au sein d'un cadrage imparfait par essence. C'est selon lui le caractère incomplet du cadrage qui constitue la condition de son efficacité et de sa fécondité. L'approche du sociologue se rapproche ici de la vision de TORRE et al. (2006) et de CARON et TORRE (2005) selon laquelle l'émergence des externalités n'a rien d'un échec, mais constitue plutôt le révélateur de la reconfiguration des relations entre des acteurs situés et un potentiel d'innovation permis par l'incomplétude du cadre.

⁸³ Mais par exemple des effets positifs ou négatifs reconnus par les acteurs en l'absence de prise en compte formelle, des ressources territoriales accomplies ou en cours de construction, de véritables services, des tensions émergentes ou bien des conflits résolus.

CALLON (1999) souligne en outre la coexistence de deux types de situations au sein du monde social :

- les « *situations chaudes* », qu'il nomme les « *forums hybrides* » marqués par la multiplication des acteurs, l'absence de connaissances stabilisées, la controverse sur l'identification des débordements, des collectifs producteurs et des collectifs de concernement ;
- les « *situations froides* », au sein desquelles « *à l'inverse, l'accord s'opère rapidement sur les débordements en cours. Les acteurs sont identifiés, les intérêts sont stabilisés, les préférences peuvent s'exprimer, les responsabilités sont reconnues et acceptées* ».

Selon lui, l'existence et la généralisation de « *situations chaudes* » liées en grande partie à la complexification des sociétés industrialisées et à la multiplication des interdépendances entre les acteurs rend le travail des économistes de plus en plus difficile et la coordination marchande insuffisante dans la prise en compte des débordements. Le « *refroidissement* » des situations ne peut alors se faire que par l'association des disciplines, voire du corps social dans sa globalité (experts, scientifiques, non spécialistes) afin de convenir de l'existence, de la « *géographie des externalités* » et des mesures à prendre (ou à ne pas prendre) à leur intention. CALLON (1999) propose à cet effet une piste de réflexion, associant économistes et sociologues autour de la « *coopération entre agents* ». Selon lui :

« *Considérer les débordements comme un moment dans un processus de reconfiguration des relations sociales et de recomposition du collectif a l'avantage de dépasser l'habituel privilège accordé à la coordination marchande sans lui dénier pour autant ni son rôle ni son importance* ».

En partant du postulat selon lequel les externalités n'ont pas de visée stratégique et qu'elles impliquent une dissymétrie entre collectifs producteurs (agents-sources) et collectifs de concernement (agents destinataires), l'auteur envisage ces débordements positifs et négatifs comme les points de départ de comportements coopératifs au travers desquels les protagonistes coopèrent en amont du cadrage, dès le repérage de l'effet et dans l'examen des débordements (CALLON, 1999). L'analyse de ces mécanismes de coopération apparaît donc comme une piste solide afin de prendre en compte les débordements dans toute leur complexité et en tenant compte de leur encastrement au sein de « *situations chaudes* ».

L'analyse proposée par Michel CALLON (1999) témoigne donc de l'existence de deux formes d'acceptation des externalités qui, bien qu'associables, sont radicalement différentes : celle de l'économie classique et celle de la sociologie constructiviste. Dans le même ouvrage, FRIEDBERG et MUSSELIN (1999) reviennent sur cette différence de prise en compte d'un concept qui leur apparaît, en définitive, comme un « faux ami » dont l'apparente simplicité n'est qu'illusoire. En effet, l'étude des externalités met en exergue la question de la « *frontière* ». Selon ces auteurs, alors que la sociologie de l'action considère « *l'intérieur* » en partant des acteurs, de leurs interdépendances, de leur engagement dans l'action, et le « *débordement* » comme une forme de modification des frontières du système par la reconfiguration de ses acteurs et de leurs interdépendances ; les économistes classiques considèrent quant à

eux « *l'intérieur* » comme l'ensemble des processus gouvernés par le marché, et « *l'extérieur* » comme les interactions qui obéissent à d'autres référentiels, non marchands. Au-delà des différences de conceptualisation des effets externes, les deux disciplines divergent également selon les auteurs sur le diagnostic qui accompagne la caractérisation des débordements. Pour les économistes classiques « *ce dernier va de soi : les externalités, qu'elles soient négatives ou positives, doivent être corrigées parce qu'elles échappent au marché ou qu'elles créent des situations sous-optimales. La question fondamentale pour eux est donc celle du choix parmi les solutions disponibles pour les internaliser* » (FRIEDBERG et MUSSELIN, 1999). Les sociologues de l'action considèrent à l'inverse que les externalités sont inhérentes à tout système d'action et constituent « *le point de départ d'activités appréciatives, auxquelles ils [les acteurs] pourront participer, mais dont l'issue est ouverte* » (FRIEDBERG et MUSSELIN, 1999). L'issue des négociations entre acteurs au sujet de l'avenir des externalités et de la nécessité d'une internalisation s'apparente selon eux à une question éminemment politique associant : « *jugements, argumentations et négociations* », l'approche sociologique est alors d'observer et d'analyser les négociations en train de se faire, sans y apporter de considérations normatives. Alors que CALLON (1999) soulignait des axes de réflexion permettant d'associer économistes et sociologues autour d'un même objet de recherche dans l'optique d'un refroidissement des situations au sein desquelles apparaissent les phénomènes de débordements, FRIEDBERG et MUSSELIN (1999) vont plus loin et proposent quant à eux de déconstruire les points de départ de l'analyse économique classique (notion de marché, d'intérieur/extérieur, etc.) afin de traiter les phénomènes d'externalités dans toute leur complexité.

L'analyse des externalités qui nous est suggérée par les sociologues fait apparaître ce que BRUBAKER (2001) nomme (au sujet du concept d'identité) comme une « *acceptation dure* », émanant de l'économie standard, fondée sur une définition stabilisée des externalités et sur des solutions qui reposent majoritairement sur la coordination marchande, mise en regard ou opposée à une « *acceptation molle* » de ces phénomènes. Cette dernière, émanant de la sociologie, repose quant à elle sur l'encastrement des phénomènes d'externalités au sein de systèmes complexes d'acteurs en interaction et dans le cadre desquels les débordements et les fluctuations sont la norme. Ainsi, et à l'instar de cet auteur, nous pouvons reprocher à « *l'acceptation dure* » des externalités son incapacité à intégrer l'ensemble des dimensions sociale, spatiale et temporelle qui accompagnent ces phénomènes, mais également son caractère normatif, dans le sens où les externalités semblent nécessairement devoir être internalisées, de préférence par la « *voie royale* » des incitations financières. « *L'acceptation molle* », témoignant d'une approche résolument constructiviste, peut apparaître quant à elle beaucoup trop faible pour remplir un rôle théorique de production de connaissances stabilisées. Les externalités deviennent alors, pour reprendre les mots de BRUBAKER (2001) au sujet de l'identité, « *un terme si indéfiniment élastique qu'il en devient inapte à accomplir un travail analytique sérieux* ».

Par ailleurs, et bien que l'économie régionale suggère un rapprochement entre disciplines, les géographes sont singulièrement absents du débat sur les exter-

nalités qui apparaissent pourtant comme des objets spatialisés et intégrés aux processus de construction territoriale.

3.2. Que faire du concept d'externalités ?

Le tableau 7 (en page suivante) synthétise les diverses appropriations scientifiques du concept d'externalités développées jusqu'ici. Ce détour par les sciences économiques et par la sociologie nous a permis de mettre en évidence les trois dimensions, sociale, spatiale et temporelle des externalités. Nous sommes face à des phénomènes dynamiques, territorialisés, inscrits dans des trajectoires évolutives diversifiées dont l'issue semble largement influencée par le contexte social et la capacité des acteurs concernés à coopérer autour de ces débordements. Cet état de l'art nous montre également que le concept d'externalités fait l'objet d'appropriations variées au sein même des sciences économiques - qui sont loin d'être unifiées sur la question - et entre les disciplines, plus particulièrement entre l'économie classique et la sociologie. Deux grandes acceptions du concept d'externalités apparaissent, associables pour certains auteurs (CALLON, 1999) et antagonistes pour les autres (FRIEDBERG et MUSSELIN, 1999).

Tableau 7 : Apports des appropriations scientifiques du concept d'externalité.

DISCIPLINE - AUTEURS	APPROCHE DES EXTERNALITES	CE QUE L'ON RETIENT
<p><u>Economie</u> (<i>économie classique, économie des districts</i>) MARSHALL (1906) PIGOU (1932) BECATTINI (1992)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Postulat = concurrence parfaite et équilibre général des marchés • Externalités = défaillances du marché • Modalités d'internalisation = absorption par le marché ou intervention de l'Etat • Relations bilatérales et univoques • Externalités ancrées spatialement dans le cadre de la localisation de l'industrie (districts industriels) 	<p>« ACCEPTION DURE » du concept d'externalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concept issu de l'économie classique • Externalités = inefficacité du marché • Coordination marchande comme solution privilégiée • Externalités spatialisées • Emergence dans le cadre d'une entité « socio-territoriale »
<p><u>Economie</u> COASE (1960) ALLAIRE et DUPEUBLE (2002) MOLLARD (2003)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de coûts de transaction • Externalités = effets à échelles multiples • Importance et diversité des acteurs ou groupes d'acteurs concernés • Solutions proposées par les protagonistes pour circonscrire les externalités • Caractère multilatéral et relationnel des externalités 	<p>DIMENSION SOCIALE des externalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance de l'échelle considérée • Caractère multilatéral et réciproque • Externalité = concept relationnel • Importance des acteurs concernés et de la façon dont ils prennent en compte les externalités
<p><u>Economie</u> (<i>économie régionale</i>) PECQUEUR (2004 et 2006) CARON et TORRE (2005) TORRE et al. (2006)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Externalités comme éléments constitutifs d'une économie territorialisée • Construction d'une rente territoriale par la coordination entre acteurs situés (« panier de biens ») • Lien entre proximité géographique et émergence de situations conflictuelles 	<p>DIMENSION SPATIALE des externalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Externalités territorialisées • Importance de la gouvernance et des coordinations locales autour des phénomènes d'externalités • Proximité géographique entre usagers = source de tensions, voire de conflits
<p><u>Economie</u> PEARCE (1976) MOLLARD (2003) AZNAR et PERRIER-CORNET (2003) CARON et TORRE (2005) TORRE et al. (2006) GUMUCHIAN et PECQUEUR (2007)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère dynamique des externalités • Inscription des externalités dans une trajectoire évolutive : <ul style="list-style-type: none"> · De la ressource territoriale latente à la ressource territoriale accomplie · De l'externalité positive au service environnemental complet · De la tension au conflit d'usage • Conflit d'usage comme étape de la concertation 	<p>DIMENSION TEMPORELLE des externalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription des externalités dans une trajectoire évolutive (changement de statut, réversibilité) • Externalités = phénomènes fluctuants et dynamiques
<p><u>Economie</u> (<i>économie régionale</i>) CARON et TORRE (2005) TORRE et al. (2006)</p> <p><u>Sociologie</u> CALLON (1999) FRIEDBERG et MUSSELIN (1999)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tentatives de résolution des conflits d'usage = sources d'innovation sociale et organisationnelle • Approche par la notion de cadrage/débordement • Débordement = norme au sein d'un cadrage imparfait par essence • Généralisation des situations « chaudes » (diversification des acteurs, absence de connaissances stabilisées) • Débordement = modification des frontières du système d'acteurs et de leurs interdépendances • Approche interdisciplinaire des phénomènes d'externalités 	<p>« ACCEPTION MOLLE » du concept d'externalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Externalités = débordements = norme, phénomènes inhérents à tout système d'action • Débordements = potentiels d'innovation, points de départ des mécanismes de coopération • Emergence de débordements dans le cadre du « réchauffement » des situations • Coordination marchande insuffisante • Analyse des mécanismes de coopération • Acception dure (économie classique) Vs Acception molle (sociologie constructiviste) des externalités

Que faire donc du concept d'externalités ? S'agit-il de le mobiliser selon une acception constructiviste et d'accepter alors le caractère contingent et immédiatement dépassé des connaissances produites dans un cadre pluriel et fluctuant ? Doit-on au contraire combiner deux approches qui peuvent pourtant apparaître antagonistes sous certains aspects ?

L'approche constructiviste, bien que complexe et inévitablement incomplète, nous semble être celle qui correspondrait le mieux à notre hypothèse de départ selon laquelle les externalités du pastoralisme s'apparenteraient à des construits sociaux territorialisés. Néanmoins la confusion et la polysémie qui accompagnent l'utilisation de cette notion en tant que catégorie d'analyse nous conduit, dans la lignée de BRUBAKER (2001), à rechercher d'autres notions, capables de remplir des fonctions théoriques analogues sans pour autant être chargées de « *connotations contradictoires* ». En effet, comme le notent FRIEDBERG et MUSSELIN (1999) :

« Développer les échanges entre économistes et sociologues relèverait-il de l'utopie ? Nous ne le pensons pas, mais ce cheminement qui va de « comme c'est intéressant » à « finalement, je connais bien cela, mais pourtant je ne m'y reconnais pas », nous semble révélateur d'un problème central dans l'absorption des notions étrangères : celui de la traduction. En effet, la quasi-homophonie des termes semble faciliter la traduction alors qu'elle est souvent illusoire. Le concept d'externalités est un très bon exemple de cette difficulté. (...) une analyse fine fait très vite déchanter : on dirait qu'il s'agit beaucoup plus de « faux ami » que d'une convergence conceptuelle. La réalité désignée par le mot pour l'économiste et le sociologue de l'action organisée paraît en définitive très différente. »

Le problème de traduction signalé par ces auteurs se pose de façon tout à fait centrale dans ce travail. Nous avons montré que la notion d'externalités mobilisée en tant que catégorie de pratique par certains défenseurs du pastoralisme pouvait constituer un outil de négociation dans le cadre de la réforme des dispositifs publics de soutien agricole. Elle permet en effet de révéler une forme d'injustice et une inefficacité du marché, de la puissance publique, voire de la société dans son ensemble, concernant la prise en compte de certaines formes d'agriculture contribuant à l'intérêt général sur des espaces montagnards partagés. En revanche, d'un point de vue purement analytique, ce concept semble porteur de divergences disciplinaires qui rendraient son utilisation inefficace dans le cadre de ce travail.

C'est l'approche d'un géographe qui nous a permis d'apporter une solution conceptuelle à notre questionnement autour des effets du pastoralisme. Celle-ci nous est apparue dans les développements de Claude RAFFESTIN au sujet du projet scientifique représenté par l'écologie humaine auquel il a consacré une grande partie de ses travaux (RAFFESTIN, 1976, 1980, 1985 et 1992).

4. Un concept pour désigner un ensemble de phénomènes : la relation

4.1. Une issue théorique au travers du projet scientifique de Claude Raffestin : l'écologie humaine

L'écologie humaine de Claude RAFFESTIN (1976, 1980) repose en grande partie sur une critique de la dichotomie nature-société prééminente dans la rationalité productiviste propre à la société occidentale. Selon cet auteur, la vision opposant l'Homme à la nature émane de la volonté de domination de la nature par l'Homme qui marque la civilisation occidentale et qui se révèle contestable sur plusieurs plans. Tout d'abord parce qu'elle implique l'existence d'une nature et d'une « anti-nature » fabriquée par l'Homme. Celui-ci est ainsi extrait de la nature, et la relation Homme-nature se voit alors évacuée par un mouvement de disjonction (RAFFESTIN, 1976 et 1996). Il considère par ailleurs que cette vision éminemment occidentale ne tient compte ni de la pluralité des natures, ni de la pluralité des sociétés. Il propose ainsi, afin de résoudre les problèmes posés par l'opposition nature-société, une démarche conceptuelle qui, au lieu d'intégrer l'idée de domination de la réalité intégrerait :

« la nature des relations que nous entretenons avec les êtres et les choses dans la perspective de la plus grande autonomie et de la plus grande liberté compatibles avec la survie et le maintien d'un système » (RAFFESTIN, 1976).

Il s'agit de l'écologie humaine qu'il définit comme un projet scientifique dont la problématique fondamentale serait la suivante :

« L'écologie humaine pourrait avoir pour objet l'étude des relations qui prennent naissance dans un système tridimensionnel société-espace-temps d'une part et l'étude de leur optimisation, de leur gestion et de leur régulation d'autre part, dans la perspective d'atteindre la plus grande autonomie possible compatible avec les ressources du système » (RAFFESTIN, 1976).

Bien qu'*a priori* relativement généraliste, cette approche par l'écologie humaine présente un certain nombre d'intérêts quant à notre sujet d'étude.

Le pastoralisme pyrénéen représente en effet une activité où la relation entre l'Homme et la nature est omniprésente. Cette activité repose sur le triptyque Homme/nature/animal, c'est par ce système d'interdépendances que l'Homme et l'animal domestique agissent sur les espaces pastoraux à un rythme saisonnier afin d'en extraire la ressource agricole, et sont à leur tour influencés par la structuration physique (topographie, climat, etc.) ainsi que par les dynamiques et les associations végétales et animales présentes sur les estives (appétence de la végétation, recouvrement végétal, parasites, animaux compétiteurs alimentaires, grands prédateurs, etc.). L'action de l'Homme et de l'animal domestique, qui s'effectue par un ensemble de pratiques pastorales (conduite des troupeaux, réalisation d'équipements pastoraux, gestion du chargement animal et du recouvrement végétal, etc.) modifie la structure biologique, paysagère et culturelle d'espaces montagnards investis par une multitude d'usagers : les estives. Ces espaces constituent alors ce que RAFFESTIN

(1976) désigne comme les enveloppes, véritables systèmes tridimensionnels société-espace-temps, au sein desquelles prennent forme et se réalisent des relations appartenant aux deux ordres : biologique (relations Homme-nature) et social (relations entre les hommes, entre les divers groupes d'utilisateurs des estives). Les externalités positives ou négatives, les effets multiples, les situations conflictuelles ou encore les services issus de l'activité pastorale et perçus par les autres usagers de l'espace constituent un type de relation parmi les autres. Ces relations sociales ont la particularité d'être dissymétriques, c'est-à-dire de révéler une injustice (dissymétrie de pouvoir dans la gestion de l'espace et dans la mainmise sur les ressources), une « défaillance » économique (allocation non-optimale des ressources) ou une reconfiguration du système d'acteurs impliquant l'apparition de « débordements » (relations qui échappent au cadre économique et institutionnel en place), ce qui suscite l'intérêt politique et scientifique à leur égard.

L'avantage du projet scientifique constitué par l'écologie humaine et par l'approche relationnelle qu'elle sous-tend est donc de prendre en compte ces relations dissymétriques dans leur globalité et dans toute leur complexité en les envisageant à partir d'une enveloppe tridimensionnelle. Les dimensions territoriales, temporelles et sociales que nous avons tenté de mettre en évidence au fil de ce chapitre semblent donc intégrées dans cette conceptualisation qui met également au jour la nécessité d'une approche holistique des relations afin de s'affranchir des visions partielles et divergentes issues des différentes disciplines :

« La notion de relation pourrait être un des premiers concepts synthétiques de l'écologie humaine qui permettrait de résoudre la disparité de vue engendrée par la perspective spécialisée des différentes disciplines. Ainsi, une relation, quant à son mécanisme, peut avoir la même expression mais évidemment des contenus différents » (RAFFESTIN, 1976).

En outre, et contrairement aux contradictions que l'on a pu souligner entre « *approche dure* » et « *approche molle* » des externalités, l'étude des relations proposée dans l'esquisse de problématique pour l'écologie humaine apporte une issue théorique dans le sens où elle sous-tend à la fois l'étude des relations elles-mêmes, dans leurs trois dimensions spatiale, temporelle et sociale, mais également l'étude de l'optimisation, de la gestion et de la régulation de ces relations. La vision de la sociologie de l'action et de la sociologie constructiviste consistant à analyser les processus de négociation et les activités appréciatives entre les acteurs autour des phénomènes d'externalités est ainsi associée à la vision des sciences économiques qui recherchent et analysent les modalités de prise en compte des débordements. Cependant l'approche relationnelle présente l'avantage de ne pas circonscrire la prise en compte des relations dissymétriques à la coordination marchande. L'écologie humaine représente également à cet égard un projet politique d'une nature contestataire vis-à-vis de ce que Claude RAFFESTIN désigne, dans la lignée de Karl MARX, comme le « *triomphe de la valeur d'échange sur la valeur d'usage* ». Il exerce en cela une critique précoce de l'économisation des relations nature-société. Selon lui, les traitements correctifs des problèmes environnementaux par les mécanismes classiques du marché sont inefficaces et ne constituent que des palliatifs sans aucune prise sur

le réel. Autrement dit, la prise en compte des externalités selon une acception dure, par le biais d'une régulation exclusivement marchande s'avère inefficace (BRESSO et RAFFESTIN, 1979). Malgré cet aspect résolument critique vis-à-vis des méthodes issues de l'économie classique, l'écologie humaine et l'approche relationnelle ouvrent un champ d'étude relativement large des relations qui se déploient sur les estives pyrénéennes. Et, à l'instar de l'approche proposée par CALLON (1999) qui allait jusqu'à préconiser l'investissement du « corps social » dans son ensemble afin de refroidir les situations de débordement étudiées, on retrouve ici l'importance de la transdisciplinarité dans l'analyse des relations bio-sociales.

Enfin, RAFFESTIN (1976) souligne, tout comme CALLON (1999) au sujet des débordements, la difficulté de l'étude globale des relations et le caractère non exhaustif de l'analyse de tels objets prenant forme dans une enveloppe multidimensionnelle. La complexité de l'écologie humaine se traduit selon lui sur deux plans :

- le plan théorique : *« car le découpage scientifique traditionnel d'essence analytique parvient difficilement à saisir les relations complexes entre systèmes »*,
- le plan pratique : *« parce que les relations existant à l'intérieur de l'enveloppe ne peuvent pas être toutes appréhendées. Un très petit nombre seulement peut être saisi et analysé »*,

Il convient alors, avant de s'engager dans l'étude des relations dissymétriques entretenues entre le pastoralisme collectif pyrénéen et les autres usagers des estives, de se doter d'outils d'enquête et d'observation permettant de produire des connaissances et des instruments méthodologiques qui, bien qu'inévitablement partiels compte tenu de la complexité des objets étudiés, puissent alimenter la production scientifique et la prise en compte des relations sociales engageant le pastoralisme dans le monde sociopolitique. Claude RAFFESTIN (1976) évoque lui-même le caractère plus contemplatif qu'opératoire de l'écologie humaine. Il tisse ainsi une sorte de matrice théorique autour de son entreprise scientifique sans pour autant apporter au lecteur de pistes méthodologiques ou opérationnelles concrètes. Cependant, le champ opératoire de la relation qu'il développe dans sa *« Géographie du pouvoir »* (1980b), associé aux réflexions de Michel CALLON (1999) concernant les mécanismes de coopération entre acteurs dans la prise en compte des débordements vont nous permettre d'élaborer un cadre conceptuel et un programme méthodologique nous permettant d'étudier les effets multiples du pastoralisme sur les autres usagers des estives.

4.2. *Une mise en application de l'approche relationnelle de Raffestin et de l'axe de réflexion sur la coopération proposé par Callon*

Bien que l'écologie humaine ne soit pas abordée *stricto sensu* dans son ouvrage « *Pour une géographie du pouvoir* », RAFFESTIN (1980b) dédie un chapitre du livre à la problématique relationnelle. Selon lui, l'existence est un complexe tissé de relations et :

« Si la relation n'a pas été théorisée véritablement c'est qu'elle apparaît comme un concept trop global, trop général. En fait il n'en est rien si l'on veut accepter de l'identifier précisément. La complexité des relations peut être ce qui rend si difficile l'approche relationnelle car si, pour des raisons de commodité, on décrit d'abord les relations bilatérales, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une abstraction en ce sens que la plupart du temps les relations sont multilatérales » (RAFFESTIN, 1980b).

L'auteur revient ici sur la complexité des relations et sur leur aspect multilatéral décrit plus haut. Ceci lui donne en outre l'occasion de délimiter le champ opératoire de la relation selon six points :

- les acteurs fondamentaux qui la composent,
- les organisations dans lesquelles elle prend place et qui interfèrent,
- son contenu, autrement dit, ce qui est échangé (marchandise, temps, information, énergie, etc.),
- sa forme (déterminée par les acteurs directs et par les organisations englobantes),
- l'espace,
- le temps.

Nous considérons à notre tour que les points mis en évidence par RAFFESTIN sont les facteurs qui influencent les relations dissymétriques dans lesquelles sont impliqués les acteurs pastoraux et que ces points constituent autant d'éléments à prendre en compte et à observer au cours de l'enquête. Par ailleurs, dans la lignée de CALLON (1999) il nous semble essentiel d'étudier les coopérations entre acteurs autour de ces relations dissymétriques. Il s'agira en effet pour nous de comprendre s'il existe un niveau local de gestion des effets du pastoralisme mais également, dans la démarche de recherche-action qui est la nôtre, d'engager un processus de coopération autour de ces effets et de mettre en place des outils méthodologiques en ce sens. La coopération s'avère en effet inhérente et nécessaire selon CALLON (1999) à la fois dans l'identification et dans la constatation des relations qui échappent aux cadres institutionnels et économiques existants, mais également dans la définition d'issues possibles pour les débordements ainsi mis au jour.

Ces développements théoriques font émerger un ensemble d'hypothèses et de sous-hypothèses de recherche en rapport avec la nature relationnelle et multidimensionnelle des effets multiples du pastoralisme collectif pyrénéen.

5. Hypothèses de recherche et cadre d'analyse

Les estives pyrénéennes sont le siège d'un ensemble de ressources (environnementales, culturelles, économiques, etc.) et se caractérisent par la multiplication et par la diversification de leurs usages. De par son impact saisonnier sur la ressource fourragère et sur la structuration de l'espace (équipements divers, travaux de limitation du recouvrement végétal, etc.), l'activité pastorale émet un certain nombre d'effets positifs et négatifs pour les autres gestionnaires et utilisateurs des estives. Le caractère « ouvert » de fait des territoires d'estive, envisagés comme des espaces en « libre accès » par un grand nombre d'utilisateurs non agricoles, renforce la situation de multi-usage et de proximité spatiale entre les usagers des estives. Les acteurs du pastoralisme sont ainsi engagés dans un tissu relationnel densifié et intensifié qui les relie aux autres usagers de l'espace. Certaines de ces relations se caractérisent par l'émission d'effets positifs ou négatifs par l'activité pastorale. Ces effets dynamiques peuvent prendre la forme d'externalités positives ou négatives, de services, de tensions ou encore de conflits. Ils présentent la particularité d'échapper totalement ou partiellement aux mécanismes de marché et aux cadrages institutionnels existants. Ces phénomènes, qualifiés de « débordements » par CALLON (1999) sont encastrés dans ce qu'il désigne comme des « situations chaudes » liées dans notre cas à la multiplication des interdépendances entre les acteurs investis dans la gestion et dans l'utilisation des estives. La généralisation de ces « situations chaudes » crée un contexte favorable à l'émergence de débordements.

Par ailleurs, le pastoralisme collectif pyrénéen recouvre des réalités extrêmement variées tout au long du massif, que ce soit en matière d'économie pastorale (types de systèmes pastoraux, poids local de l'activité pastorale), de modalités de gestion de l'espace ou d'utilisation de la ressource pastorale. A cette variabilité d'ordre pastoral s'ajoutent des caractéristiques économiques, politiques, environnementales et sociales distinctes entre les vallées, voire entre les communes sièges des estives pyrénéennes. Ces surfaces pastorales constituent des enveloppes tridimensionnelles temps-espace-société sur lesquelles se déploient des relations inscrites dans une trajectoire évolutive et elles-mêmes dépendantes des caractéristiques multiples propres aux divers territoires.

Ce que le GIP-CRPGE nomme « externalités du pastoralisme » correspond à des relations caractérisées par l'émission d'effets positifs ou négatifs qui échappent aux cadres mercantiles et institutionnels en place. Notre première hypothèse est de considérer que **ces « externalités » sont des constructions sociales territorialisées**. Ces relations multidimensionnelles trouvent des formes et des traductions différenciées à l'échelle locale en fonction des caractéristiques multiples du territoire étudié. Elles ne peuvent être analysées précisément indépendamment de l'endroit où elles prennent forme et des groupes d'acteurs qu'elles impliquent.

La forme, le contenu, les modalités de reconnaissance et de prise en compte de ces relations vont varier selon : l'espace, la société et le temps.

L'espace

Ces relations seront spatialisées, elles vont varier selon les caractéristiques physiques et environnementales de l'espace, étendue terrestre utilisée, aménagée et informée par divers groupes d'acteurs.

A titre d'exemple, l'action du pastoralisme sur la limitation du recouvrement végétal aura un impact plus important dans les zones où la végétation progresse rapidement en lien avec l'altitude et le climat, à l'image des Pyrénées-Atlantiques par exemple.

Les espaces dont le relief est relativement doux, plus faciles d'accès et d'utilisation, seront plus susceptibles d'être concernés par des problématiques liées à la concentration des animaux domestiques (surpâturage, dégradation de zones humides, dégradation des milieux forestiers en régénération). De la même manière, les problématiques liées au multi-usage se poseront de manière accrue sur les espaces les plus accessibles.

En effet, le degré de proximité géographique entre les divers usagers des espaces pastoraux va également influencer ces relations. Au niveau des « nœuds d'activité », c'est-à-dire lorsque la densité d'usagers et la proximité spatiale entre ces divers usagers sera particulièrement importante sur un espace donné, les relations impliquant la production d'effets positifs ou négatifs par le pastoralisme seront plus nombreuses et plus intenses. La proximité géographique pourra dès lors être un catalyseur de conflits et d'interdépendances entre les usagers d'un même espace.

La société

La forme et le contenu des relations impliquant le pastoralisme varieront également selon la nature, la diversité ainsi que le poids économique et politique des activités qui marquent les estives.

Par exemple, la présence d'un domaine skiable aura un impact sur la nature des effets produits par le pastoralisme et reconnus par les acteurs locaux. Le cas échéant, les effets relatifs à la protection contre le risque d'avalanche ressortiront probablement de manière marquée. Par ailleurs, sur les montagnes hautement fréquentées en saison estivale (en lien avec la présence d'infrastructures ou de points d'attraction touristiques spécifiques), la fréquentation des estives par une diversité d'activités récréatives conduira à l'apparition de tensions entre les usagers de l'espace en lien avec certaines pratiques pastorales (feux pastoraux, présence de chiens de protection). Dans le même temps, la multiplicité des usages récréatifs de l'espace mènera au développement de synergies entre les acteurs du pastoralisme et les socioprofessionnels du tourisme (vente de produits transformés, visites d'estives, etc.).

Les modalités de gouvernance (type de gestionnaire d'estive, domaines de compétence) et de propriété foncière des estives (communale, syndicale, privée) auront également un impact sur la reconnaissance et sur la

prise en compte des effets du pastoralisme ainsi que sur leur échelle de traitement (communale ou valléenne) dépendante du périmètre d'action de la structure gestionnaire et/ou propriétaire de l'espace. L'existence d'institutions locales rassemblant une diversité d'acteurs ou régulant un ensemble d'usages à l'image de certaines Commissions syndicales facilitera la prise en compte locale des effets multiples de l'activité pastorale sur une diversité d'usagers de l'espace.

Le type de système pastoral (espèces, orientation économique des exploitations ayant recours aux estives) influencera aussi la nature et l'intensité des effets attribués au pastoralisme. A titre d'exemple, l'action de valorisation agricole des ovins et des bovins se traduira à des altitudes différentes et sur des milieux différents. L'orientation des élevages transhumants (allaitante, laitière avec ou sans transformations fromagère) aura également un impact sur la durée d'estivage, sur la présence humaine en estive (dans le cas des activités de traite et transformation fromagère en estive) et donc sur la nature et l'intensité des effets du pastoralisme. On peut penser que la présence d'activités de transformation fromagères en estive favorisera la reconnaissance des savoir-faire pastoraux et l'émergence de synergies pastoralisme/tourisme.

Les pratiques pastorales telles que le mode de gardiennage (gardiennage salarié, simple surveillance par les éleveurs), le type de conduite des troupeaux (libre, serrée, en lot, avec ou sans chien de protection), les pratiques d'entretien de l'espace (débroussaillage, écobuage, etc.) modifieront également la nature des effets émis par l'activité pastorale. La présence de chiens de protection et la pratique de l'écobuage pourront être sources de tensions en lien avec la présence d'activités récréatives notamment.

Enfin, la situation économique et politique du pastoralisme aura un impact sur le degré de reconnaissance de ses effets multiple. Dans le cas où l'activité pastorale sera réduite ou résiduelle au regard de l'activité touristique par exemple, ses effets seront peu, voire non pris en compte à l'échelle locale. A l'inverse, dans le cas où le pastoralisme détiendra une assise économique et politique significative, des initiatives locales se développeront afin de prendre en compte ses impacts sur l'espace montagnards et sur la pluralité de ses usagers.

Le temps

Les relations analysées, leur qualification, leur forme, leur contenu et leur degré de prise en compte varieront également en fonction du temps.

La nature mais également la diversité et l'intensité des effets issus de l'activité pastorale varieront d'une part selon le moment de l'année, en lien avec la saisonnalité des pratiques pastorales et des autres usages des estives qui se déploient, pour certains d'entre eux, durant des périodes précises (chasse, pêche, etc.). Ainsi, certaines périodes de l'année seront plus propices à l'apparition de situations conflictuelles ou de tensions entre acteurs du pastoralisme et de la chasse par exemple.

Les caractéristiques diverses des effets émis par le pastoralisme varieront également en fonction du moment de l'enquête. Les effets du pastoralisme et les relations au sein desquelles ils émergent sont des phénomènes fluctuants. Ils apparaissent et peuvent potentiellement changer de statut en fonction des besoins des usagers de l'espace, de l'ajout de nouveaux acteurs dans la gestion ou l'utilisation des estives et des coordinations (ou de l'absence de coordinations) mises en œuvre par les protagonistes afin de les prendre en compte.

Enfin, l'une des grandes hypothèses de ce travail est de considérer que **les relations qui échappent aux cadres mercantiles et institutionnels en place ne constituent en rien des échecs institutionnels ou encore des défaillances de marché. Elles forment une étape dans les processus de reconfiguration des relations entre les acteurs et de recomposition des usages des territoires d'estive.** A l'instar de CALLON (1999), nous envisageons l'apparition de ces « débordements » comme une norme dans un contexte de « réchauffement » des situations de multi-usage et de « publicisation » des espaces pastoraux.

De plus, ces « débordements » sont au point de départ des mécanismes de coopération entre les acteurs concernés. La reconnaissance et la prise en compte de ce type de relation constitue par ailleurs un potentiel d'innovation sociale et organisationnelle. Nous verrons ainsi apparaître des modifications des mécanismes de régulation des usages en vigueur ainsi que de nouvelles formes de gouvernance locale permettant de prendre en compte un ensemble de relations impliquant le pastoralisme et les autres usagers de l'espace. Notre but sera alors d'observer les négociations entre les acteurs autour de ces phénomènes et de capitaliser les initiatives locales mises en place sur les zones étudiées, ainsi que leur évolution dans le temps. L'idée est de donner une lecture dynamique des relations unissant le pastoralisme aux autres usagers des estives afin de voir apparaître leur trajectoire évolutive et leurs éventuels changements de statuts au fil du temps (de la tension au conflit d'usage, de l'émergence d'un conflit à sa résolution, de l'externalité positive de production au service environnemental complet, etc.).

Les outils conceptuels que nous mobilisons dans le cadre de l'approche relationnelle des externalités et les hypothèses de travail qui en découlent sont synthétisés dans le tableau 8 qui représente notre cadre d'analyse.

C'est à partir de ce cadre d'analyse que nous avons construit notre méthodologie de recherche-action reposant sur le double impératif de production d'un socle de connaissances sur les effets multiples du pastoralisme pyrénéen et de mise en place d'outils méthodologiques permettant une meilleure prise en compte de ces effets à l'échelle locale.

Tableau 8 : Le cadre d'analyse.

CONCEPT	(Objectifs)	DIMENSIONS et INDICATEURS
<p style="text-align: center;">RELATION</p>	<p>Caractérisation</p>	<p style="text-align: center;">ESPACE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques physiques et environnementales (climat, relief, altitude, dynamiques de végétation, etc.) • Accessibilité • Proximité géographique
		<p style="text-align: center;">SOCIETE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité des usagers • Activités ou groupes d'acteurs dominants • Modalités de gouvernance (Institutions locales, type de gestionnaire d'estive, échelle de gouvernance, etc.) • Propriété foncière • Système pastoral • Pratiques pastorales • Poids économique et politique du pastoralisme
		<p style="text-align: center;">TEMPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moment de l'année (saisonnalité des pratiques pastorales et des usages de l'espace) • Moment de l'enquête, lecture dynamique des relations (statuts évolutifs)
	<p>Prise en compte</p>	<p style="text-align: center;">MARCHE/ETAT et MECANISMES DE COOPERATION</p> <p>Relations qui échappent aux cadrages existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Points de départ de mécanismes de coopération entre acteurs ; • Potentiels d'innovation institutionnelle.

Conclusion du quatrième chapitre

La légitimation du soutien du pastoralisme par le biais de son statut de système agricole fournisseur de services constitue un consensus social qui s'exprime depuis près de quarante ans dans les politiques publiques aux échelles européenne, nationale et pyrénéenne. Cependant, les modalités de gestion des estives et les systèmes pastoraux pyrénéens sont très diversifiés. Ils se déploient en outre sur des espaces partagés dont les caractéristiques physiques, environnementales, sociales et économiques varient tout au long du massif. Nous avons donc posé notre hypothèse de départ selon laquelle les « externalités du pastoralisme » correspondent à des construits sociaux fortement territorialisés. Ces phénomènes dépendent des modes d'organisation des acteurs locaux et trouvent des traductions différenciées à l'échelle locale. Le niveau local se révèle ainsi être une échelle d'analyse pertinente de ces relations dissymétriques impliquant le pastoralisme.

Au travers d'un état de l'art de l'appropriation du concept d'externalités par les sciences sociales, nous avons pu construire notre cadre d'analyse et décliner notre hypothèse de départ en sous-hypothèses de travail. Nous avons ainsi mis en évidence les dimensions multiples - spatiale, temporelle et sociale - des externalités. Celles-ci semblent constituer des phénomènes complexes et fluctuants dans le temps, dont le statut et l'intensité varient selon une multitude de paramètres à l'image : des caractéristiques physiques et environnementales de l'espace, de l'évolution des usages, des activités structurantes et des enjeux dominant les estives étudiées, des modalités de gouvernance des espaces montagnards, des pratiques pastorales locales, etc. Les effets multiples du pastoralisme ne peuvent donc être analysés précisément que par un travail mené à l'échelle des estives, selon une approche holistique à l'image de l'approche relationnelle. Cette approche théorique présente l'intérêt majeur de prendre en compte la complexité des phénomènes à l'étude et leur caractère multidimensionnel. Elle concerne non seulement la caractérisation de ces relations singulières mais également les mécanismes d'optimisation et de régulation de ces relations. Elle présente donc un fort potentiel analytique et permet de répondre aux deux grands objectifs de ce travail de recherche-action.

Enfin, nous avons posé l'hypothèse selon laquelle ces relations qui échappent aux cadrages mercantiles et institutionnels existants se situent au point de départ de mécanismes de coopération entre les protagonistes impliqués. Elles ne correspondent donc pas à un échec mercantile ou à une défaillance institutionnelle mais bien à un potentiel d'innovation. L'analyse et la capitalisation des projets de développement et des initiatives impliquant la prise en compte des effets multiples du pastoralisme par les acteurs à l'échelle locale constitue donc un élément important de ce travail de recherche.

Afin de mettre en application notre cadre d'analyse et de tester l'ensemble de nos hypothèses de travail sur le terrain, nous avons mis au point une démarche de recherche-action à l'échelle pyrénéenne, reposant sur un ensemble d'outils méthodologiques à l'interface entre le monde de la recherche et celui du développement.

Chapitre 5.

DEMARCHE DE RECHERCHE-ACTION

Ce chapitre a pour vocation de présenter le cheminement méthodologique que nous avons emprunté au cours de ce travail de recherche-action⁸⁴.

La thèse en CIFRE présente en effet un certain nombre de contraintes imposées par le double statut du chercheur-acteur, entre engagement dans l'action, distanciation et démarche scientifique. Elle nécessite en outre des phases d'ajustements entre le chercheur et la structure d'accueil. Néanmoins, elle constitue une formidable opportunité d'accès au terrain et la possibilité d'instauration de phases d'apprentissages mutuels au cours des échanges formels et informels avec les agents de la structure d'accueil. La complexité et la dualité du travail de recherche-action nécessitent l'élaboration d'un canevas méthodologique original associant méthodes conventionnelles de recueil et d'analyse des données et méthodes expérimentales issues des allers-retours entre nos hypothèses de recherche et les attentes du monde social.

Nous présenterons au fil du chapitre la manière dont nous avons construit notre démarche de recherche-action. Celle-ci repose sur un pluralisme méthodologique faisant intervenir les outils de l'observation participante, la conduite d'entretiens semi-directifs ainsi que la mise au point et l'expérimentation d'ateliers de travail en groupe. Elle associe par ailleurs les agents de la structure à chacune des grandes étapes de la recherche-action : du projet de recherche à la restitution des résultats, en passant par les diverses phases d'expérimentation.

La fin du chapitre sera dédiée à la présentation de nos quatre terrains d'étude répartis sur le versant français de la chaîne pyrénéenne et sélectionnés à l'issue d'une phase exploratoire associant les représentants de l'ensemble des services pastoraux pyrénéens.

⁸⁴ Notre itinéraire méthodologique global ainsi que la mise en application et l'expérimentation de l'ensemble des outils que nous avons mobilisés sur le terrain sont détaillés et illustrés abondamment dans le **TOME II** entièrement consacré aux aspects méthodologiques de ce travail de recherche-action.

1. Un travail de recherche à la rencontre entre initiative privée et intentions de recherche

Comme le note DULAURANS (2012), la recherche-action émane généralement de l'initiative d'une institution qui rencontre une difficulté ou bien qui se retrouve face à une « situation-problème » qui nécessite l'appui issu d'un regard extérieur. Dans la lignée de LEWIN (1947), LIU (1992) évoque la rencontre entre une volonté de changement issue du monde social et l'intérêt des chercheurs qui voient en cette initiative une opportunité permettant d'enrichir leurs questionnements et les connaissances en sciences humaines et sociales :

« La recherche action est une démarche de recherche fondamentale dans les sciences de l'homme, qui naît de la rencontre entre une volonté de changement et une intention de recherche. Elle poursuit un objectif dual qui consiste à réussir un projet de changement délibéré et ce faisant, faire avancer les connaissances fondamentales dans les sciences de l'Homme. Elle s'appuie sur un travail conjoint entre toutes les personnes concernées. Elle se développe au sein d'un cadre éthique négocié et accepté par tous » (LEWIN, 1947).

On retrouve dans cette citation, les caractéristiques principales propres à la recherche-action, et qui ont marqué notre travail au sein du GIP-CRPGÉ, à savoir :

- un projet de recherche-action qui se développe à l'interface de la volonté de compréhension et d'action du GIP-CRPGÉ concernant une réalité à la fois sociale et politique - celle des effets multiples du pastoralisme pyrénéen - d'une part, et des recherches sur le pastoralisme conduites par certains membres d'une unité mixte de recherche traitant des populations et des espaces ruraux d'autre part ;
- un double objectif de réalisation d'un projet et d'une démarche de recherche, ces deux attentes se révélant fortement imbriquées dans le processus de recherche-action. LIU (1992) parle d'un « lien organique » entre projet de l'institution et activité de recherche ;
- un travail conjoint des protagonistes engagés dans la recherche-action tout au long du processus : de la définition des attentes et du « cadre éthique » initiaux, en passant par la préparation et la mise en œuvre des phases d'expérimentation, jusqu'à l'évaluation et les réflexions sur les suites du travail fourni par la doctorante ;
- une occasion donnée au chercheur qui dispose d'une accessibilité étendue à son terrain d'étude et d'une possibilité d'expérimentation dans le monde social lui-même. FOLI et DULAURANS (2013) mentionnent également cette opportunité d'immersion longue et de familiarité avec le milieu étudié permise par la thèse CIFRE et ouvrant la voie selon elles à des découvertes originales.

Selon LIU (1992), cet ensemble de caractéristiques apparaît au travers de trois phases : une phase initiale de définition et de compréhension des attentes mu-

tuelles des chercheurs et des « usagers⁸⁵ », une phase de réalisation marquée par la succession de cycles d'expérimentation, et une phase finale de désengagement du chercheur. C'est au travers de ces trois étapes, ponctuées d'ajustements entre les parties que se réalise la démarche de recherche-action.

La collaboration GIP-CRPGÉ/UMR Dynamiques rurales sur laquelle repose cette thèse émane d'une relation de travail ancienne entre géographe spécialiste du pastoralisme et des politiques de la montagne et agents de développement pastoral. Le processus récent de réforme de la Politique agricole commune et l'émulation concomitante des acteurs pyrénéens autour des futurs dispositifs de soutien agricole⁸⁶ ont été le cœur de débats entre chercheurs et agents de développement concernant les mutations, la mise en œuvre et l'avenir des dispositifs publics de soutien du pastoralisme. C'est l'irruption, à la fin des années 2000, d'un ensemble de vocables issus des sciences économiques - à l'image de la notion « *d'externalités* » ou encore de « *services* » - mobilisés pour qualifier l'activité pastorale par certains experts du monde agricole ou représentants de la profession qui est à l'origine du projet de thèse en CIFRE.

Comme nous l'avons vu, ce travail de recherche-action s'est initialement engagé sur une volonté du service de développement pastoral qui souhaitait se doter des outils et des compétences issues de la recherche en sciences sociales afin de produire des connaissances sur les « *externalités* » de l'activité pastorale pyrénéenne. L'objectif était de permettre à la structure d'identifier, de caractériser et d'améliorer la prise en compte des effets multiples du pastoralisme à une échelle locale. Il s'agissait également de réduire le flou sémantique entourant les notions émergentes et de produire des savoirs nouveaux validés scientifiquement afin de positionner stratégiquement la structure dans les débats publics territoriaux et nationaux sur les dispositifs de soutien agricole en construction. La réforme de la PAC conduisait en effet les acteurs du monde agricole pyrénéen à trouver des voies de légitimation du maintien, de l'orientation voire de l'augmentation des aides publiques à destination d'une agriculture de montagne productrice de services multiples. La volonté politique du GIP-CRPGÉ était alors de mettre en avant la spécificité pastorale au sein de l'agriculture de montagne, la position défendue par le service pastoral étant que le caractère collectif de cette pratique agricole et la singularité des espaces pastoraux légitimaient le maintien d'un traitement public spécifique et adapté à destination du pastoralisme collectif. L'émergence des « *externalités* » dans le débat public sur le pastoralisme apparaissait ainsi pour la structure commanditaire comme une opportunité

⁸⁵ Ce sont les acteurs issus de l'institution et qui rencontrent le problème à l'origine du projet de recherche-action.

⁸⁶ Cette émulation s'est matérialisée par un ensemble d'études, d'évènements et de réunions de travail organisés par les acteurs du monde agricole (administration-Etat, collectivités, profession agricole, chambres consulaires, associations de défense de la montagne, etc.) aux échelles locales, pyrénéenne et nationale.

supplémentaire de défense de la spécificité pastorale au sein de l'agriculture de montagne. Cependant, les connaissances manquaient au sujet de ces effets multiples émanant du pastoralisme et nouvellement qualifiés selon une rhétorique économique dont le sens et les implications demeuraient relativement vagues.

Suite à notre recrutement et au passage d'un premier accord informel entre l'institution d'accueil et le laboratoire, il s'est alors agi d'écrire un projet de recherche destiné à l'Association nationale de la recherche et de la technologie et au Commissariat de massif des Pyrénées afin d'obtenir les crédits publics nécessaires à la réalisation de cette recherche qui impliquait le financement d'une thèse en CIFRE. C'est dans cette première période de co-construction du projet de recherche qu'a débuté ce que LIU (1992) désigne comme « la phase initiale » de la recherche action. Les rencontres successives entre les principaux protagonistes du projet (directeur du GIP-CRPGE, co-directeurs académiques et doctorante), la définition conjointe et les ajustements autour du contenu et des objectifs généraux du travail ont permis d'aboutir à la définition des grandes attentes de la structure en relation avec les capacités de travail et l'ancrage disciplinaire de la doctorante, et tenant compte également des contraintes imposées par les financeurs⁸⁷. A titre d'exemple, cette première étape a conduit la structure à ré-envisager sa façon de considérer les externalités du pastoralisme et l'issue de leur prise en compte. C'est ainsi qu'une approche plus globale a été adoptée, non plus uniquement fondée sur la rémunération monétaire des effets positifs du pastoralisme, mais bien sur les modalités de prise en compte locales, existantes ou à mettre en œuvre, concernant ces phénomènes, qu'ils soient positifs ou négatifs. Il a également été question de définir les temps de présence en entreprise et au laboratoire de la doctorante, son insertion dans l'équipe du GIP-CRPGE, l'utilisation des données de la structure et les questions de propriété intellectuelle des données produites. Enfin, cette étape a permis de définir les modalités de suivi et de transfert des connaissances et des compétences acquises par la doctorante au fil de la recherche aux agents de la structure.

A l'issue de cette phase d'ajustement mutuel menant de la « commande initiale » aux objectifs effectifs, deux grandes attentes ont émergé :

- la production et le transfert de connaissances fondamentales et pratiques sur les externalités du pastoralisme collectif pyrénéen à partir de la littérature scientifique et du terrain,
- la mise au point d'une méthodologie reproductible et transférable à destination des agents de développement dans le but d'identifier, de caractériser et d'envisager des modes de prise en compte des externalités positives et négatives du pastoralisme à une échelle locale.

⁸⁷ Une grande partie des crédits de ce travail furent attribués par le Commissariat de massif des Pyrénées. La recherche devait donc porter (et les terrains devaient être répartis) sur le versant français de la chaîne pyrénéenne.

La finalisation du projet de recherche fut donc suivie par une longue période bibliographique et exploratoire dont les objectifs, tels que désignés par DULAURANS (2012) étaient de « *comprendre la situation-problème* » dans toute sa complexité, dans ses dimensions multiples⁸⁸ et de « *contextualiser le sens de l'action* »⁸⁹. Cette étape de recherche exploratoire et bibliographique, concomitante à l'obtention des crédits publics et à l'immersion dans la structure a donc été l'occasion de structurer nos questions de départ, de construire un premier aperçu théorique des phénomènes à l'étude et de définir les méthodes de recueil et de structuration des données que nous utiliserions afin de répondre aux objectifs théoriques et pratiques de cette recherche-action.

2. Un pluralisme méthodologique pour répondre aux enjeux de la recherche et aux objectifs de la structure

La définition des diverses méthodologies mobilisées au cours de cette démarche de recherche-action est donc le fruit de l'articulation entre les attentes de la structure et le test des hypothèses de recherche. L'étape initiale du travail nous a également permis de poser ce que PAILLE et MUCCHIELLI (2010) désignent comme « *l'équation intellectuelle du chercheur* ». Cette équation articule les contingences du terrain et les pistes de réflexion théoriques révélées par la littérature et les modèles scientifiques existant sur le sujet d'intérêt. Elle résulte également d'un dialogue avec la structure sur les modalités d'accès au terrain et d'association des agents au travail de recherche. Ainsi, c'est à l'issue de ce travail que nous avons défini et affiné les objectifs généraux du travail tels que présentés à l'issue de l'élaboration du projet de recherche. A partir de ces objectifs et de nos premières hypothèses de recherche, nous avons mis au point les méthodologies d'observation et d'expérimentation ainsi que les outils de recueil des données issues des phases de terrain à proprement parler et des temps de présence dans la structure. Avec l'ensemble des cellules pastorales de la chaîne pyrénéenne, nous avons parallèlement sélectionné nos quatre terrains d'étude répartis sur le versant français du massif. Enfin, nous avons défini les modalités d'association de l'équipe du GIP-CRPGÉ à l'élaboration et au suivi des phases d'expérimentation.

⁸⁸ L'issue de ce travail et plus particulièrement du recours à la littérature économique se retrouve en chapitre 4.

⁸⁹ L'issue de ce travail se retrouve en première partie. Première partie dont l'objectif est de replacer l'émergence de notre questionnement dans son contexte historique, sociopolitique et géographique. Ce contexte se déploie selon trois mouvements : la diffusion de notions à caractère économique et utilitariste depuis les arènes de discussion internationales, la tradition de légitimation des soutiens apportés au pastoralisme par le biais de ses effets positifs, et la multifonctionnalité des estives pyrénéennes investies par des usagers multiples.

Les parties suivantes ont pour vocation de présenter ces différents éléments constitutifs de notre démarche de recherche-action.

2.1. La conduite d'entretiens semi-directifs auprès d'une diversité d'acteurs des estives pyrénéennes

L'hypothèse fondamentale de ce travail de recherche est de considérer que les phénomènes désignés par certains acteurs pyrénéens (certains agents de développement et représentants de la profession agricole) comme des « externalités » sont des construits sociaux qui présentent des formes et des appropriations variables à une échelle locale en fonction de l'organisation sociale des acteurs propriétaires, gestionnaires et usagers des estives, mais également en fonction de l'économie locale et des caractéristiques géographiques de la zone. Nous considérons que ces relations singulières impliquant la productions d'effets positifs ou négatifs par le pastoralisme prennent place et se développent au sein d'un système multidimensionnel temps-espace-société. L'étude d'un certain nombre de paramètres délimitant le champ opératoire de la relation, tel que mis en évidence par RAFFESTIN (1980b), nous semble donc indispensable en vue de produire un socle de connaissances sur ces phénomènes. Il s'agit tout d'abord de mettre en évidence une bonne partie, si ce n'est l'ensemble des acteurs de ces relations engagés dans la propriété, l'utilisation ou la gestion des estives. Il s'agit ensuite d'identifier les liens qui les unissent et de comprendre leur rapport à l'espace pastoral et au pastoralisme, aussi bien que celui des organisations dont ils sont les représentants. Il s'agit également de mettre au jour la manière dont ont pu évoluer les relations entretenues par ces acteurs avec le pastoralisme et dans quelle mesure ces relations ont marqué l'espace et ont été marquées par lui. Enfin, nous souhaitons tester l'hypothèse selon laquelle l'existence de ces relations dissymétriques constitue une étape dans la recomposition des relations entre les acteurs locaux plutôt qu'une simple défaillance institutionnelle ou mercantile, et qu'elle peut éventuellement conduire à l'émergence de coopérations et d'initiatives innovantes.

Afin de mettre en évidence cet ensemble de points, nous avons opté pour des méthodes d'analyse qualitative nous permettant d'aborder ces phénomènes de façon ouverte et large afin de saisir leur complexité. Parmi ces méthodes, la principale fut la conduite d'entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon de représentants des principaux usagers et gestionnaires de l'espace pastoral sur nos terrains d'étude. Nous nous sommes ainsi inscrite dans une approche compréhensive permettant de saisir un ensemble de significations subjectives véhiculées par les acteurs concernant les effets multiples du pastoralisme sur leurs pratiques ainsi que sur les espaces qu'ils gèrent et/ou utilisent.

De par son caractère ouvert, l'entretien semi-directif nous paraissait constituer une méthode adaptée à la collecte d'un ensemble de données qualitatives sur la nature des « externalités » du pastoralisme, les acteurs concernés, les significations

associées et sur les modes de prises en compte locales éventuelles de ces effets positifs ou négatifs. Nous avons construit notre guide d'entretien⁹⁰ à partir de notre cadre d'analyse selon un lot de thèmes à aborder.

Ce guide permettait d'identifier les différentes activités et groupes d'acteurs impliqués dans l'utilisation et dans la gestion des estives ainsi que leurs poids respectifs et leurs relations. Il favorisait la mise en évidence de la place occupée par l'activité pastorale sur le territoire. Il permettait également d'approfondir les dimensions spatiales, temporelles et sociales des relations entre le pastoralisme et les autres usagers de l'espace. Il constituait par ailleurs un moyen de lister les effets multiples du pastoralisme, de capitaliser les initiatives locales de prise en compte de l'activité pastorale et les pistes d'amélioration éventuelles. Enfin, il constituait un préalable aux séances de travail de groupe (recrutement des participants).

Notre objectif était de mener des entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon de personnes enquêtées ayant un rapport aux estives des zones d'étude en tant qu'usagers, gestionnaires ou propriétaires. Nous souhaitions atteindre une diversité maximale d'acteurs aux usages et aux fonctions variés afin d'obtenir des données relativement détaillées sur les usages des estives et les impacts de l'activité pastorale sur la multiplicité d'acteurs ayant un rapport avec ces espaces à l'échelle locale. Afin de sélectionner les personnes enquêtées, nous avons eu recours à l'étude de la littérature disponible concernant les zones à l'étude⁹¹, ainsi qu'aux informations prodiguées par les agents des cellules pastorales pyrénéennes que nous avons associés au travail dès les premiers mois de la recherche⁹². Cette coopération a été largement favorisée par notre insertion au sein même de l'un des services pastoraux du massif. En tant que « chercheur-acteur » intégrée au GIP-CRPGE, nous bénéficions d'un appui fort et d'une légitimité supplémentaire. Les cellules pastorales ont donc constitué pour nous des interlocuteurs privilégiés, véritables clés d'entrée sur nos terrains d'étude. La collecte des informations concernant les surfaces pastorales étudiées, les activités prédominantes, la diversité d'usages ainsi que les modalités de gestion de l'espace en présence nous a permis de mettre au point une catégorisation des acteurs à enquêter en fonction de leur type d'usage et de leur intervention dans la gestion de l'espace. Nous avons ainsi identifié quatre grandes catégories d'usager des espaces pastoraux : économique (ou productif), patrimonial, environnemental et récréatif.

⁹⁰ Fourni en figure 1 de la première partie du **TOME II**

⁹¹ Nous avons utilisé les études scientifiques et les mémoires universitaires disponibles sur les zones, mais également la littérature grise à l'image : des documents d'objectifs de sites Natura 2000, des chartes locales, des plans de gestion de réserves naturelles, des diagnostics pastoraux, etc. Les parties initiales des rapports opérationnels concernant nos quatre terrains d'étude présentés dans la deuxième partie du **TOME II** (sous-parties I, II, III, IV) sont le fruit de ces états de l'art localisés.

⁹² Cette association a été initiée au travers de notre intervention dans le cadre de l'un des comités de pilotage du Réseau pastoral pyrénéen qui rassemblait les représentants des cellules pastorales le 24 mai 2011. Elle a pris la forme d'une série de 6 entretiens exploratoires auprès des représentants de l'ensemble des services pastoraux pyrénéens.

Nous avons également mis en évidence différentes catégories d'acteurs intervenant dans la gestion et dans la propriété de l'espace à l'image des élus locaux ou encore des propriétaires publics et/ou privés. Enfin, nous avons mis en exergue le rôle fondamental des structures ayant une mission d'intermédiaire technique, d'expert ou de prestataire de service sur les zones d'étude (services de développement pastoraux, ingénierie territoriale, bureaux d'étude, etc.). Les représentants de ces structures qui ont, la plupart du temps, travaillé longuement au contact des acteurs décisionnaires (élus notamment), gestionnaires et usagers de l'espace, détiennent en effet des savoirs relativement approfondis sur les zones d'étude et sur les relations entre les différentes activités productives et non productives qui s'y déploient. C'est pourquoi il nous apparaissait essentiel de mener des entretiens auprès d'eux.

Cette catégorisation initiale, suivie par les entretiens conduits auprès d'un ou plusieurs représentants de chacune des catégories⁹³, nous a permis d'aboutir à la constitution d'une liste de « collectifs de concernement »⁹⁴. Ces collectifs de concernement constituent des groupes rassemblant une multiplicité d'usagers ou d'acteurs de l'espace pastoral aux pratiques proches, et touchés de façon analogue par l'activité pastorale (les acteurs investis dans la gestion et dans la pratique pastorale constituent quant à eux le « collectif producteur » des effets étudiés).

La mise en place de cette liste de collectifs, ainsi que la constitution d'une première liste d'effets positifs et négatifs émis par l'activité pastorale sur les divers collectifs de concernement ont été permises par une analyse intermédiaire de nos entretiens semi-directifs, en préparation des séances de travail collectif que nous souhaitons mettre en place sur chacun des terrains. Cette analyse intermédiaire consistant principalement en un recueil informationnel des données a été suivie d'une analyse thématique séquentielle des entretiens semi-directifs selon la logique hypothético-déductive de ce travail de recherche (PAILLE et MUCCHIELLI, 2010). Cette analyse a été réalisée en deux temps. Nous avons tout d'abord sélectionné au hasard un échantillon du corpus à analyser (trois entretiens dans notre cas) afin d'élaborer une première fiche thématique constituée par un relevé des thèmes identifiés dans l'échantillon. Nous avons par la suite appliquée cette fiche à l'ensemble du corpus en y additionnant les thèmes émergents au fil de l'analyse tout en conservant la trame thématique initiale (PAILLE et MUCCHIELLI, 2010). Nous avons ainsi abouti à notre tableau d'analyse thématique présenté dans le tableau 1 de la première partie du **TOME II**.

La conduite des entretiens semi-directifs ainsi que leur analyse thématique séquentielle nous ont permis de répondre à l'attente de production de connaissances concernant les phénomènes relationnels impliquant l'activité pastorale sur nos zones

⁹³ Nous avons conduit un total de 6 entretiens exploratoires auprès des représentants des cellules pastorales pyrénéennes et de 56 entretiens semi-directifs répartis sur nos 4 terrains d'étude. La liste des entretiens réalisés dans le cadre de ce travail de thèse est présentée dans un tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs à la fin du **TOME II**.

⁹⁴ Expression reprise d'ALLAIRE et DUPEUBLE (2002).

d'étude. Les résultats issus des entretiens constituent ainsi le corpus de données principal de la thèse.

Par ailleurs, afin de construire une méthodologie d'identification, de caractérisation et d'amélioration de la prise en compte des effets multiples du pastoralisme transférable aux agents de développement pastoral du GIP-CRPGÉ, nous avons adopté une démarche d'observation participante. Cette démarche a été d'une part l'occasion de compléter les connaissances acquises lors des entretiens ; elle a constitué d'autre part le moyen de consigner les « routines d'animation » et les itinéraires méthodologiques mobilisés par les animatrices pastorales au quotidien dans le but d'élaborer une méthodologie de travail reproductible tenant compte de leurs modalités d'action et de leurs contraintes temporelles et matérielles.

2.2. L'observation participante, une valorisation du temps en entreprise et une aide à l'élaboration d'une méthodologie transférable

A l'occasion des temps de présence dans la structure, nous accompagnions régulièrement les animatrices pastorales et le directeur du GIP-CRPGÉ au cours de leurs missions diverses : conduites de réunions d'information auprès des gestionnaires d'estive, restitutions de diagnostics pastoraux, participations à des groupes de travail Natura 2000, mises en place d'Associations foncières pastorales, accompagnements des gestionnaires d'estive dans leurs démarches diverses, etc. Au cours de ces rencontres, notre rôle était clairement défini, nous venions en tant qu'observatrice et « salariée-doctorante » au GIP-CRPGÉ. Il s'agissait donc d'une observation « à découvert ». Afin de systématiser le recueil des données issues de l'observation de ces événements, mais également dans le but de retranscrire certaines conversations ou réunions informelles du quotidien au cours desquelles des informations importantes pouvaient être échangées quant au fonctionnement de la structure, au contexte politique et agricole pyrénéen, ou encore aux méthodes de travail des agents de développement, nous avons utilisé deux outils :

- Le guide d'observation de réunions publiques adapté de BEAUD et WEBER (1997) ;
- Le carnet de bord utilisé à la manière de DULAURANS (2012).

Selon BEAUD et WEBER (1997), « l'observation est une vigilance aiguë par des informations extérieures et des questions qui évoluent au fur et à mesure de la poursuite de votre travail ». Cette forme de vigilance se révèle par la construction et l'utilisation d'un guide d'observation des événements publics. Cet outil de recueil des données apparaît intéressant selon ces deux auteurs car il permet, d'une part d'explicitier nos impressions de façon mentale dans un premier tant, puis par écrit lors de la retranscription. Il permet d'autre part de prendre conscience du caractère conditionné de ces impressions qui sont soumises au questionnement, à son évolution au cours du travail et à notre point de vue empirique spécifique. Le guide d'observation élaboré par les auteurs permet de « rendre compte d'un événement collectif sous ses trois dimensions » à

savoir, son déroulement, son cadre matériel et les interactions dont il est le cadre. La figure 4 fournie en sous-partie I de la première partie du **TOME II** présente le guide que nous avons utilisé lors des réunions et événements auxquels nous avons assisté⁹⁵.

Cet outil a été complété par l'usage d'un carnet de bord mobilisé d'une manière tout à fait analogue à celle de DULAURANS (2012), c'est-à-dire comme une « *modalité de consignation des techniques du banal et du quotidien* » par le biais d'une retranscription régulière des séquences de travail et des échanges informels avec les membres de l'équipe. Ce carnet a également constitué le réceptacle de l'évolution du questionnement : nous y avons en effet noté nos pistes de réflexion théoriques et nos impressions plus subjectives au fil du processus de recherche-action. Cependant, contrairement aux formes de retranscription très fournies et narratives des carnets ethnographiques, notre carnet a plutôt constitué pour nous un aide mémoire fait de notes synthétiques ou schématiques retraçant l'évolution du questionnement, les pistes théoriques et méthodologiques, ainsi que le relevé de ce que FOLI et DULAURANS (2012) désignent comme les « *épiphénomènes révélateurs* » concernant directement ou indirectement notre objet d'étude⁹⁶.

C'est la combinaison de ces deux outils d'observation participante qui a contribué à l'intégration progressive des méthodes de travail des agents du GIP-CRPGÉ en vue de l'élaboration de notre propre méthodologie d'identification, de caractérisation et de prise en compte des effets multiples du pastoralisme. En effet, la construction de cette méthodologie de travail en groupe résulte d'une part d'un recours à diverses méthodologies d'enquête de groupe recensées dans la littérature en sciences humaines et sociales, mais elle est également le fruit des échanges avec les agents du GIP-CRPGÉ au sujet de leurs habitudes de travail et de leur capacité à remobiliser les outils et les supports de travail proposés dans une visée prospective. C'est donc par une co-construction permise par des transferts réguliers des avancées du travail de recherche-action au cours de réunions de travail avec l'équipe du service pastoral dans lequel nous agissions que nous avons pu approfondir les attentes relatives à notre travail et élaborer une méthode innovante, sorte d'hybridation entre les attentes du monde social et les modes opératoires académiques.

⁹⁵ Un exemple de retranscription de réunion selon le guide d'observation des événements publics est également fourni en sous-partie I de la première partie du **TOME II**.

⁹⁶ Les figures 2 et 3 fournies en sous partie I de la première partie du **TOME II** présentent deux extraits du carnet de bord qui illustrent les itinéraires méthodologiques des animatrices pastorales du GIP-CRPGÉ dans le cadre de l'animation des Commissions locales d'écobuage et de la réalisation des diagnostics pastoraux.

2.3. Elaboration et expérimentation de la méthodologie de travail en groupe sur les effets du pastoralisme

2.3.1. Le résultat d'un compromis entre attentes du monde social et travail de recherche en sciences sociales

Avec l'aide des agents du service pastoral, nous avons précisé les objectifs de la méthodologie d'identification, de caractérisation et de prise en compte des effets de l'activité pastorale, qui devait répondre à plusieurs critères :

- être aisément appropriable par les membres de l'équipe, et donc faire appel à des outils et des supports de travail reproductibles avec les données disponibles (comme par exemple les outils cartographiques et les supports de présentation courants),
- être opérationnelle et peu chronophage. En effet, le temps des animatrices pastorales sur le terrain est très contraint. Le travail d'accompagnement des 125 gestionnaires d'estive du département et de participation à des projets de développement pastoral constitue le quotidien des agents, mais les temps de présence sur le terrain, bien que réguliers, sont relativement restreints. A titre d'exemple, les réunions de travail en groupe sur les Associations foncières pastorales ou de restitution des diagnostics pastoraux se réalisent généralement en une demi-journée (parfois en une soirée), et malgré leur caractère itératif, leur durée n'excède globalement pas quatre heures par séance de travail,
- amener une innovation dans la manière de travailler. Il s'agissait donc de relever les habitudes de travail courantes au sein de la structure afin d'apporter des procédés d'animation nouveaux.

A ces attentes « opérationnelles » se mêlaient les attentes scientifiques. Par la mise en place d'un travail de réflexion collective, il s'agissait de valider et d'enrichir l'identification et la caractérisation des effets multiples du pastoralisme obtenues à l'issue des entretiens individuels ; nous cherchions également à créer les conditions de négociation et de coopération entre les acteurs afin de tester l'hypothèse selon laquelle l'apparition d'effets externes est au point de départ de mécanismes de coopération ; coopération qui constitue rappelons-le, l'une des pistes de réflexion proposée par CALLON (1999) dans le but de refroidir les situations de débordements constatées. L'idée principale était donc de produire ou de reproduire un espace d'interaction proche de la réalité locale, avec pour thème les effets de l'activité pastorale et pour objectif l'amélioration de leur reconnaissance collective et de leur prise en compte.

Dans le but de construire notre méthode, nous avons eu recours à un état de l'art des recherches en sciences sociales faisant appel à des travaux de groupe. Nous avons élaboré un ensemble de sept fiches méthodologiques présentées en sous-partie II de la première partie du **TOME II**. Nous les avons construites selon une

ossature commune afin d'obtenir un aperçu synthétique des différents itinéraires méthodologiques mis au point ou mobilisés par les chercheurs en sciences sociales, plus particulièrement dans le cadre de travaux de recherche-action portant sur des thématiques telles que la gestion des ressources environnementales, les projets d'aménagement ou de planification territoriale.

Le panel de méthodes de recherche étudié nous a conduit à construire un itinéraire méthodologique hybride empruntant ses différentes étapes à l'une ou l'autre des démarches scientifiques et répondant aux attentes explicitement ou implicitement exprimées par les agents de notre structure d'accueil.

Le tableau fourni en page suivante donne un aperçu de l'articulation entre le cahier des charges de la structure et les principes méthodologiques des SHS auxquels nous nous sommes référée.

L'objectif de notre méthode était de rassembler :

« des individus situés concernés, engagés, pris souvent entre eux dans des rapports inégaux, à participer à un processus dans lequel leurs capacités réflexives sont sollicitées, par la construction d'un espace procédural qui vise à établir les conditions d'une communication véritable à propos de leurs expériences vécues » (VAN CAMPENHOUDT, CHAUMON et FRANSSSEN, 2005).

Les grands principes de la méthodologie de travail de groupe que nous avons élaborée puis expérimentée sur nos quatre terrains sont présentés en sous-partie 3 de la première partie du **TOME II**.

Tableau 9 : L'articulation entre le cahier des charges de la structure et les méthodologies des SHS

REFERENCES METHODOLOGIQUES	APPROCHE GLOBALE	CE QUE L'ON RETIENT
Le cahier des charges du GIP-CRPGE	<ul style="list-style-type: none"> • Observation des « <i>Routines d'animation</i> » • Critères explicités par les agents de développement • Contraintes temporelles, humaines et matérielles des agents de développement sur le terrain 	<p>Les critères de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode transférable et aisément reproductible par les agents de développement • Méthode peu chronophage • Innovation dans la façon de travailler, dans l'animation • Méthode adaptable aux contextes locaux
Le Zonage à dire d'acteurs - ZADA (AIT-ALHAYANE, 2010 ; CARON et CHEYLAN, 2005 ; CLOUET, 2000)	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode basée sur la cartographie des représentations de l'espace des habitants, des acteurs locaux, des agriculteurs, etc. • Méthode utilisée pour l'aménagement du territoire et la planification du développement sur des espaces de tailles variées • Méthode reposant sur les outils cartographiques 	<p>La mobilisation de l'outil cartographique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de fonds cartographiques comme supports de travail collectif • Localisation des effets du pastoralisme • Carte comme instrument de dialogue et outil de reconnexion de la discussion à l'espace pastoral
Le Rapid rural appraisal RRA (CHAMBERS, 1994a, 1994b ; FALL et LERICOLLAIS, 1992 ; RICHARDS, 1995)	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode d'investigation qualitative rapide en milieu rural • Méthode reposant sur la mobilisation des savoirs des populations locales • Souvent utilisée par les agences de développement dans les Pays du Sud 	<p>Un travail limité dans la durée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractère ouvert et adaptable de la méthode • Immersion rapide sur le terrain • Travail en équipe
Le focus group (HAMEL, 2001 ; KAPLOWITZ, 2001 ; KHAN et al., 1991)	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode de travail en groupe reposant sur la discussion libre et l'expression de l'ensemble des participants permises par le caractère procédural de l'animation • Représentativité du groupe basée sur la représentation théorique que se fait le chercheur de son objet d'étude • Utilisations variées (analyses de marché, intervention sociologique, programmes de santé, etc.) 	<p>Le caractère procédural et régulé des échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et suivi rigoureux d'un guide de discussion • Succession de phase de travaux écrits, de tours de table, de discussions collectives
La démarche ou « audit » patrimonial (OLLAGNON, 2006 ; PUPIN VIEL et COLIN, 2008)	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche permettant de révéler les objectifs communs d'un ensemble d'acteurs concernés par un problème (de gestion locale de la biodiversité par exemple) • Itinéraire méthodologique reposant sur la succession de phase d'entretiens individuels et de concertation menées par un « auditeur patrimonial » • Issue consistant en l'élaboration d'un « projet partagé » co-élaboré par les acteurs 	<p>L'association des entretiens et des travaux de groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'entretiens individuels approfondis • Conduite de groupes de travail
Le diagnostic de territoire/transversal (LARDON et PIVETEAU, 2005 ; MAUCO, PEYRACHE-GADEAU et RAYMOND, 2005)	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches préalables à la mise en œuvre d'un projet de développement territorial • Objectif d'association des acteurs concernés à la construction du projet • Démarche adaptable aux contextes locaux • Itinéraire de travail basé sur la pluralité des données et des outils méthodologiques 	<p>L'association de données et le statut des participants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ossature générale de la démarche : phases d'état des lieux, de confrontation, de restitution • Pluralité d'outils méthodologiques • Acteurs comme sources d'information et forces de proposition
La modélisation d'accompagnement (BARNAUD, ANTONA et MARZIN, 2011 ; BOUSQUET, BARRETEAU et MULLON, 1996)	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie mobilisée dans l'analyse des situations d'interface sociétés/écosystèmes (accès et gestion des ressources naturelles, services écosystémiques) • Mise en relation des acteurs concernés par un problème au travers de l'organisation de rencontres et de confrontations de points de vue sous la forme de jeux de rôle • Utilisation de logiciels de modélisation des comportements des agents (SMA = Systèmes multi-acteurs) • Travail reposant sur l'itération (cycles d'expérimentation) 	<p>L'apprentissage mutuel et la construction d'une représentation collective</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en évidence d'une représentation collective du problème traité • Méthode reposant sur l'apprentissage mutuel (participants/participants, chercheurs/participants)
La méthode d'analyse en groupe (VAN CAMPENHOUDT, CHAUMONT et FRANSSEN, 2005)	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans une approche inductive, par le terrain • Mobilisation de la compétence des acteurs • Travail en équipe (au moins trois personnes) • Etablissement d'un contrat moral avec les participants associés au suivi du travail et des résultats • Mise en place d'un espace procédural préconstruit censé reproduire les interactions sociales entre acteurs concernés par un problème 	<p>La composition de l'équipe, les phases d'évaluation et la vocation du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode appliquée par une « équipe opérationnelle » (animateur et observateurs compétents) • Participants associés au suivi du travail (contrat moral) • Séance de groupe comprenant une phase d'évaluation du travail par les participants • Visée réformatrice de la méthode : Transformation des rapports entre les acteurs et amélioration de la gestion des problèmes

2.3.2. Une méthode incluse dans une démarche globale évolutive, de l'exploration à l'opérationnalité

Dans le but d'assurer la passation régulière des connaissances aux membres de l'équipe, les ajustements nécessaires des outils méthodologiques mis au point, mais également le transfert et la reproductibilité du travail, nous avons élaboré un protocole expérimental global scindé en deux phases distinctes. Ces deux phases d'enquête et d'expérimentation caractérisées par un degré progressif d'opérationnalisation nous ont permis de prendre en considération les remarques des agents de la structure ainsi que la réception par les participants des supports de travail et de discussion proposés lors des premières séances de travail en groupe.

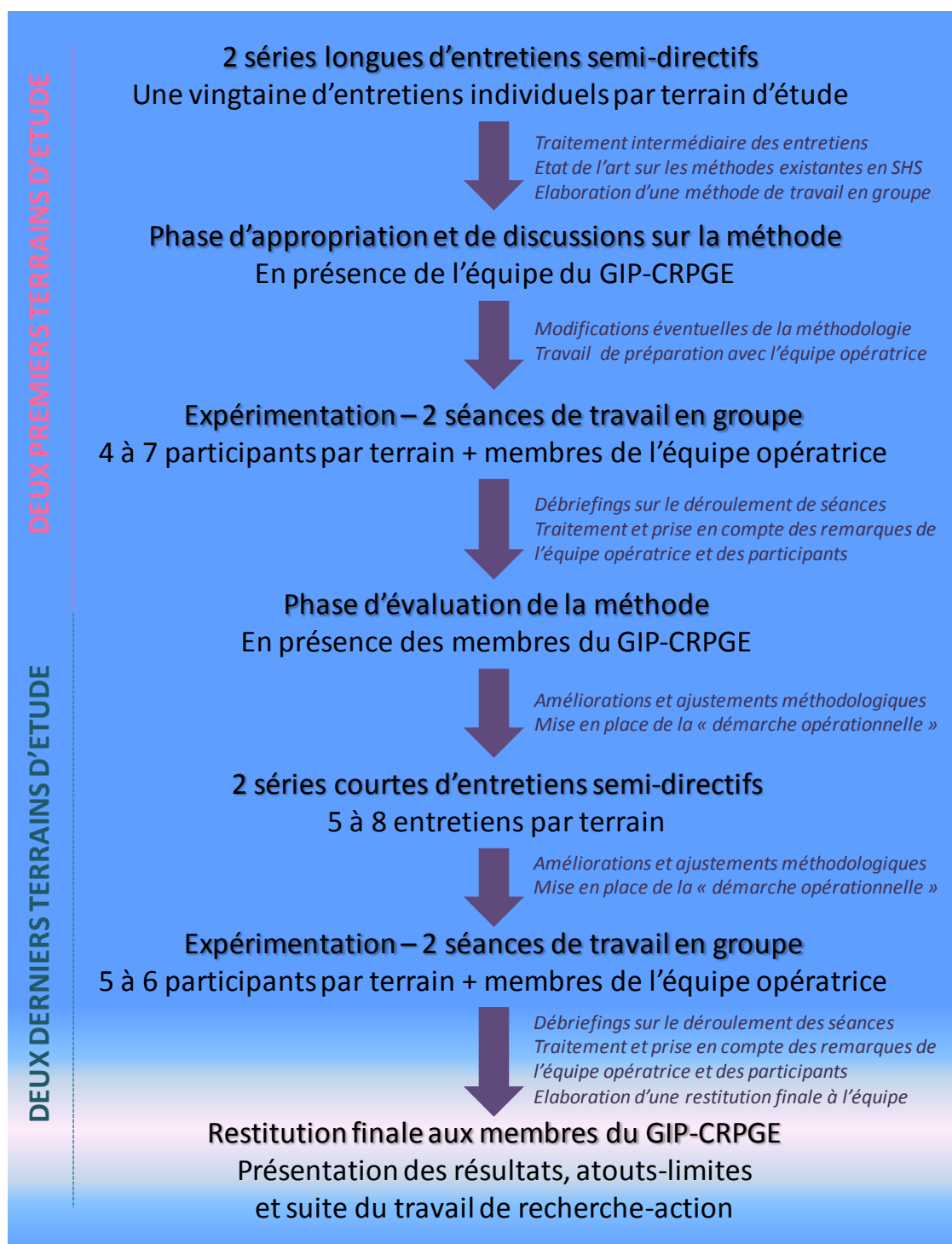
La première phase de travail réalisée sur nos deux premiers terrains d'étude constitue le corpus principal de la thèse. Elle devait nous permettre d'aboutir à la mise en place d'un socle de connaissances sur les externalités du pastoralisme collectif pyrénéen par le biais de deux séries longues d'une vingtaine d'entretiens semi-directifs chacune. Elle correspondait également à l'élaboration et au test sur le terrain de la méthodologie de travail en groupe permettant l'identification, la caractérisation et la prise en compte des effets du pastoralisme. Cette première phase avait donc pour but de répondre à la fois aux objectifs exploratoires de la recherche via les séries longues d'entretiens approfondis, et également aux objectifs de test et d'amélioration éventuelle de notre méthode de travail en groupe par le biais d'échanges réguliers avec notre équipe de travail opérationnelle et avec les membres du GIP-CRPGE.

Sur nos deux derniers terrains d'étude nous avons prévu des étapes de travail allégées, composées par des séries courtes d'entretiens semi-directifs auprès de personnes ressources (moins d'une dizaine par zone) et par l'expérimentation d'une méthode de travail collectif améliorée. Cette seconde phase du travail correspondait donc à la mise en œuvre de la méthodologie transférable, co-construite et améliorée en collaboration avec l'équipe du GIP-CRPGE à l'issue de la première phase approfondie de terrain. Le travail réalisé sur nos deux derniers terrains d'étude constituait donc le corpus secondaire de la thèse et nous permettait d'aboutir à l'itinéraire méthodologique opérationnel destiné aux agents de développement.

Notre travail de terrain s'est donc caractérisé par une évolution dans le degré d'opérationnalisation et de transférabilité des outils méthodologiques et de leur utilisation entre les différentes phases d'expérimentation.

Le schéma suivant donne un aperçu général de ces phases de travail et met en évidence les différents points d'association de l'équipe du GIP-CRPGE à la construction de la démarche globale et des outils méthodologiques constitutifs :

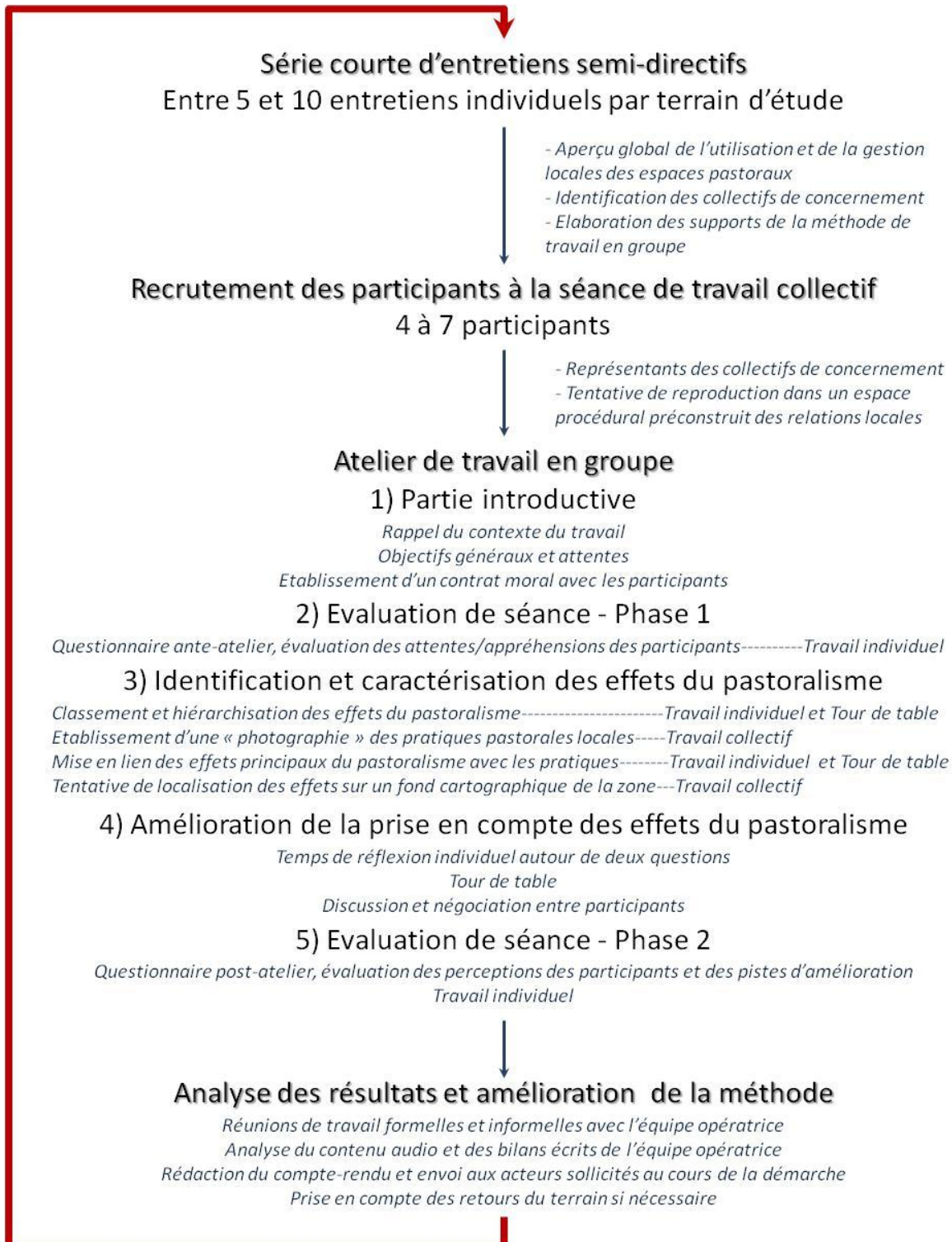
Figure 8 : Notre démarche globale d'enquête et d'expérimentation et son caractère progressif.



Cette figure fait apparaître la montée en opérationnalité du travail de recherche action et la progression générale de notre démarche sur nos quatre zones d'étude. La figure suivante montre quant à elle, l'itinéraire méthodologique que nous

avons proposé à la structure à l'issue des quatre phases d'expérimentation sur le terrain :

Figure 9 : Itinéraire méthodologique final proposé aux agents de développement.



2.3.3. Les finalités de notre méthode de travail en groupe, une issue ouverte et une double visée réformatrice

Par le biais de séances de travail régulées selon des procédures précises et avec l'aide de supports de réflexion diversifiés, la méthodologie de travail de groupe avait pour vocation d'amener une diversité d'acteurs à échanger et à négocier autour d'un certain nombre de thèmes prédéfinis sur la base de nos résultats préliminaires et des attentes vis-à-vis du travail de recherche-action. Nous cherchions à mettre en relation les acteurs sélectionnés dans le cadre d'un espace d'échange préconstruit et dont l'issue demeurerait relativement ouverte. En effet, l'absence de finalité instrumentale directe et la visée prospective affichée du travail nous permettaient d'observer les échanges entre les participants, mais également les évolutions de points de vue, afin de parvenir à expliciter les points de convergence et les points de désaccord entre acteurs, sans pour autant parvenir absolument à une vision univoque des problèmes abordés. La formalisation collective de cet ensemble de constats, concernant aussi bien l'impact du pastoralisme sur les pratiques des acteurs que sur l'espace étudié nous permettait d'arriver à l'élaboration, en fin de séance, de pistes de réflexion collectives préalables à l'initiation d'une coopération entre les acteurs. Ainsi, et à l'image de la plupart des méthodes des sciences sociales étudiées préalablement (le diagnostic transversal, la démarche patrimoniale ou encore l'analyse en groupe), notre méthode possédait une double visée réformatrice : créer les conditions d'association des protagonistes engagés dans des relations dissymétriques afin d'améliorer le cadre de leur prise en compte ; mettre en place des outils de travail re-mobilisables par les agents du GIP-CRPG par le biais d'une association de la structure aux différentes étapes de recherche, de la construction des outils à l'observation et l'évaluation de leur mise en œuvre.

3. L'heuristique locale de notre démarche de recherche-action : conditions de validité et posture du « chercheur-acteur »

La construction de la démarche de recherche-action a été largement influencée par les attentes de la structure et par les échanges réguliers avec les agents de développement. Elle témoigne de l'association, à un moment donné, des attentes de ces agents, de nos hypothèses de travail et des outils de la recherche disponibles et mobilisables. Elle possède ainsi un caractère contingent et situé qui correspond à ce que LIU (1992) désigne comme « *l'heuristique locale* » de la recherche-action et qu'il définit comme la recherche et/ou l'invention d'une méthode adaptée au traitement du problème soulevé par la structure. La validité et la transférabilité de notre méthode de travail auprès des agents de développement est donc locale et fortement contextualisée.

La validité scientifique et la possibilité de généralisation des résultats obtenus à l'issue de l'ensemble de notre démarche de recherche-action sont permises par le

recours au pluralisme méthodologique associant diverses méthodes de recueil des données : l'observation participante permise par le contact régulier avec le terrain, les séries longues et courtes d'entretiens semi-directifs et le travail en groupe. Nous nous positionnons dans la lignée de KAPLOWITZ (2001) qui recommande l'utilisation conjointe des entretiens semi-directifs et des focus groups afin d'aboutir à une vision relativement complète des questions étudiées. L'utilisation des seules séances de groupe ne permette pas d'obtenir des résultats généralisables car celles-ci correspondent à une immersion très courte sur le terrain d'étude. Comme le notent FALL et LERICOLLAIS (1992) au sujet de la méthode de Rapid rural appraisal, les séances de travail de groupe en elles-mêmes constituent des approches brèves et conceptuelles du problème traité. C'est cette brièveté de l'immersion et des échanges qui pose un problème de validation et de généralisation des résultats à large échelle, mais également un problème de représentativité du groupe, fondée essentiellement sur notre représentation théorique des relations entre les divers protagonistes investis dans l'utilisation ou la gestion des estives étudiées. La mise en parallèle de méthodes de recherche classiques et de nos travaux de groupe, associée à la répétition du travail sur plusieurs zones ont permis de limiter les problèmes de validité et de généralisation des résultats. Par ailleurs, l'association des séries courtes d'entretiens aux séances en groupe au sein de la démarche opérationnelle amène une validité supplémentaire au cheminement, y compris dans une perspective de développement *stricto sensu*. Quant à la représentativité des acteurs, elle ne constituait pas un objectif à atteindre dans le cadre de ces travaux qui visaient surtout la diversité des acteurs locaux ainsi que la reproduction (ou l'ouverture) d'un espace d'interaction.

Enfin, et comme l'évoquent FOLI et DULAURANS (2013), le statut de doctorant en CIFRE pose un certain nombre de problèmes liés d'une part à l'autonomie de la recherche dans un contexte d'entreprise, et d'autre part au statut simultané de « chercheur-acteur » soumis à la double exigence académique et professionnelle. Selon ces auteures, ces problèmes conduisent le doctorant à inventer une « *posture professionnelle spécifique, faisant ligne de conduite* ». Elles mettent en évidence l'épistémologie singulière de la CIFRE ponctuée d'ajustements ayant un impact sur la conduite de la recherche. Elles montrent néanmoins, au travers de leurs propres expériences en entreprise, que ces « *adaptations sous contrainte* » de la posture et de la démarche du doctorant ne remettent pas en cause la scientificité de la recherche et ouvrent même la voie à des découvertes originales. Dans notre cas, les ajustements mutuels entreprise/doctorante sont apparus durant les diverses étapes de la recherche-action :

- dans un premier temps lors de l'élaboration conjointe du projet de recherche nous menant de la « commande » de départ aux questions effectives ;
- dans un deuxième temps, à l'issue de la phase bibliographique et théorique de la thèse, au cours de laquelle le caractère multidimensionnel des externalités du pastoralisme est apparu progressivement. C'est alors que, comme le désigne OLLAGNON (2006) dans le cadre de la démarche patrimoniale, l'aspect « intrinsèquement complexe et multi-acteurs » du problème à trai-

ter s'est imposé au chercheur et à la structure. Ce sont les moments d'échanges formels et informels avec les agents du GIP-CRPGÉ qui ont permis la « maturation stratégique » de la recherche et de la question de départ ;

- la troisième et dernière phase d'ajustements est intervenue dans la définition d'une démarche expérimentale globale et dans la co-construction de la méthode de travail de groupe. Elle a été permise par l'association étroite de l'équipe du GIP-CRPGÉ aux différentes étapes constituant l'élaboration de la méthodologie de travail, sa mise en débat et les phases successives d'expérimentation⁹⁷, jusqu'à l'aboutissement à une démarche comprenant des outils méthodologiques reproductibles localement par les agents de développement de la structure.

Notre démarche de recherche fut ainsi jalonnée de phases d'ajustements et d'adaptations aux contingences de la structure et du terrain. Ces phases font partie intégrante du processus de recherche-action et convoquent récursivement chez le chercheur-acteur : l'engagement et la distanciation, la visée réformatrice et la scientificité du travail, la production de connaissances fondamentales et leur transfert.

In fine, le pluralisme méthodologique, la diversité des acteurs enquêtés sur des terrains différents, le caractère progressif de notre démarche globale (de la production de connaissances dans une perspective de recherche à l'opérationnalité dans une perspective de développement) et le lien organique doctorante/structure d'accueil forment donc les quatre piliers fondateurs de ce travail de recherche-action.

⁹⁷ L'association des membres du GIP-CRPGÉ à l'expérimentation de la méthode de travail en groupe est décrite en sous-partie II de la troisième partie du **TOME II**.

4. Un travail de terrain à dimension pyrénéenne fondé sur la diversité des zones d'étude

4.1. L'association des cellules pastorales pyrénéennes au choix des terrains d'étude

Une grande partie des crédits ayant permis le financement de cette thèse émanaient du Commissariat de massif des Pyrénées. Notre travail devait donc avoir une « dimension massif ». Pour des raisons de faisabilité et afin de prendre en compte cette dimension pyrénéenne, nous avons fait le choix de sélectionner quatre terrains d'étude répartis sur le versant français de la chaîne pyrénéenne avec l'aide des cellules pastorales des six départements du massif. Plutôt que de tenter d'atteindre une représentativité illusoire étant donné le caractère qualitatif de notre démarche, l'étendue du massif pyrénéen et la diversité de ses espaces pastoraux, nous avons privilégié un principe de sélection fondé sur la diversité des terrains que nous avons définie selon différents critères de sélection (voir ci-dessous) présentés aux représentants des services pastoraux lors du comité de pilotage du Réseau pastoral pyrénéen du 24 mai 2011. Notre participation à cette rencontre, favorisée par notre statut de salariée du GIP-CRPGÉ qui constitue l'une des structures membres de ce réseau, était pour nous l'occasion d'introduire et de présenter notre étude dans le but d'y associer les services pastoraux départementaux en tant que « collaborateurs privilégiés » en vue de la sélection des terrains d'étude. Nous souhaitions aussi faire de ces structures nos « points d'entrée » sur chaque terrain d'étude nous permettant d'identifier des zones de travail potentielles et de prendre contact plus aisément avec les acteurs locaux. Après une description précise de notre travail et des critères de sélection des terrains d'étude, un document récapitulatif a été envoyé aux participants, accompagné d'un tableau à renseigner par la proposition de trois ou quatre zones potentielles d'étude par département. Le but était d'aboutir à une liste des propositions de terrains la plus fournie possible pouvant correspondre aux critères de sélection présentés lors de la réunion. Les responsables des cellules pastorales se sont pleinement engagés dans notre démarche et nous ont transmis leurs propositions dans le courant de l'été 2011. Nous nous sommes par la suite rendue dans chaque service départemental pour parfaire notre enquête exploratoire au cours de six entretiens semi-directifs à caractère informationnel avec les représentants des cellules concernées (responsables ou animateurs ayant rempli le document). Ces entretiens devaient nous permettre, dans un premier temps, d'instaurer un climat de confiance avec les représentants des cellules pastorales, de nouer des alliances précieuses pour la suite, et, dans un second temps, d'obtenir des précisions et des informations supplémentaires au sujet des terrains potentiels de manière à construire notre sélection finale avec la matière nécessaire. La question du terrain sélectionné dans les Hautes-Pyrénées ne s'est posée qu'à la fin de notre démarche étant donnée la marge d'ajustement que nous possédions en travaillant sur place. Ce terrain devait

venir compléter notre sélection finale avec des critères non représentés ou des éléments spécifiques. Les parties suivantes précisent les critères de sélection des terrains ainsi que les quatre terrains sélectionnés au terme de ce travail exploratoire.

4.2. Les critères de sélection des terrains d'étude

L'ampleur de notre zone d'étude soulevait de manière accentuée la question de la sélection des terrains appropriés pour appréhender efficacement notre questionnement. En effet, comme nous l'avons vu au cours de notre troisième chapitre, il existe sur le massif pyrénéen différentes formes d'économies pastorales qui se déploient sur des espaces semi-naturels variés, tant géographiquement que sociologiquement, et investis d'usages multiples et diversifiés. Au-delà de sa dimension nécessairement pyrénéenne, notre terrain d'étude, devait faire apparaître un certain nombre de paramètres dépendant de nos hypothèses de travail.

En effet, nous nous inscrivons dans une approche relationnelle consistant à envisager les externalités comme des relations dissymétriques qui se déploient dans une enveloppe multidimensionnelle temps-espace-société et dont l'étude nécessite la mise en évidence d'un certain nombre de critères délimitant le champ opératoire de ces relations. Parmi ces critères, l'espace mais également les acteurs et les organisations qu'ils représentent possèdent selon nous un impact majeur sur la forme et le contenu de ces relations.

Nous avons donc défini trois critères de sélection afin de considérer conjointement la diversité des systèmes pastoraux, des estives pyrénéennes et de leurs modalités de gestion, mais également les fonctions autres qu'agricoles des espaces pastoraux (environnementales, économiques, récréatives, etc.) aujourd'hui investis par des usagers et des organisations multiples.

4.2.1. Au moins un terrain par zone d'économie pastorale

Comme nous l'avons vu dans le troisième chapitre, trois grandes zones d'économie pastorale se distinguent nettement sur la chaîne des Pyrénées : une zone atlantique, une zone centrale et une zone orientale. Chacune de ces zones présente des différences en matière écologique (attributs physiques et environnementaux du milieu), économique (valorisations des produits, types de productions majoritaires), et sociale (les choix politiques de développement local, les modes de gestion de l'espace en présence, etc.). Nous avons donc fait le choix de sélectionner nos terrains en veillant à leur répartition au sein de ces trois grandes zones. Ce premier critère nous permettait de donner sa dimension pyrénéenne au travail, mais également de prendre en compte des espaces et des structurations sociales hétérogènes donnant lieu à une histoire, à des choix de développement local et à des usages dominants des estives diversifiés.

4.2.2. Une diversité des modes de gestion des estives étudiées

Par ailleurs, nous avons vu que les modes de gestion des espaces pastoraux variaient également d'est en ouest du massif, notre sélection devait donc prendre en considération les institutions locales de gestion de l'espace. Il nous apparaissait essentiel que les divers modes de gestion et d'utilisation des estives soient représentés : Groupements pastoraux, collectivités, Associations foncières pastorales et Commissions syndicales. Ce critère correspondait à l'hypothèse selon laquelle les modalités de gestion de l'espace pastoral ont une influence sur les relations observées entre pastoralisme et les autres usagers des estives.

4.2.3. Des enjeux et usages dominants hétérogènes sur les estives

Enfin, le chapitre trois nous a également permis de mettre en évidence la multiplicité d'usages et d'enjeux autres qu'agricoles dont font l'objet les estives pyrénéennes. Nous avons en effet montré que celles-ci se caractérisaient par des fonctions multiples : récréatives, économiques, environnementales et patrimoniales notamment. Afin de tester l'hypothèse de la territorialisation des relations impliquant l'émission d'effets positifs ou négatifs par le pastoralisme, nous avons défini une série de paramètres témoignant de la diversité des usages de l'espace et des enjeux dominants sur chacune des zones proposées. Notre objectif était de sélectionner des terrains dont les enjeux et usages dominants se révélaient différents afin d'observer dans quelle mesure cela pouvait influencer la nature des acteurs concernés, la forme, le contenu et la reconnaissance des relations entre le pastoralisme et les autres usagers de l'espace. Un certain nombre d'indicateurs présents dans la description des terrains proposés ont ainsi participé au choix des zones de travail :

- la présence d'enjeux relatifs à l'économie touristique (stations de ski, bases de loisirs, hébergements, etc.) ;
- la présence d'enjeux patrimoniaux et culturels (valorisation des savoir-faire ou de la culture pastorale locale, maintien d'une « culture pastorale » forte, etc.) ;
- la présence d'enjeux de protection contre les risques naturels liés à l'utilisation de l'espace (avalanches, incendies, etc.) ;
- la présence d'enjeux environnementaux matérialisés par l'existence et le chevauchement de zonages de protection (Parc national, Réserves naturelles, zonages Natura 2000, etc).

C'est donc à partir de ces trois critères que nous avons sélectionné nos quatre terrains d'étude. Ces derniers se matérialisaient sous forme d'« unités géographiques » correspondant chacune à une échelle cohérente de gestion collective de l'espace pastoral caractérisée par :

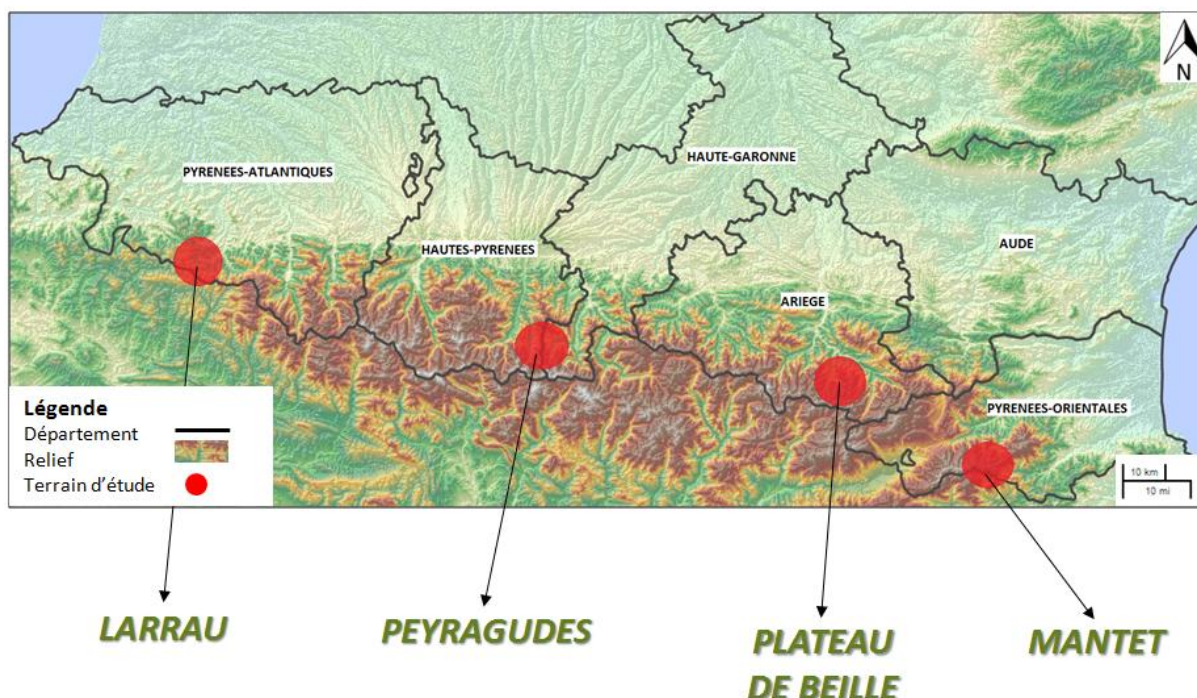
- la « zone d'économie pastorale » ;
- le ou les modes de gestion en présence ;

- les organisations et les acteurs investis dans la gestion et l'utilisation de l'espace (collectivités, sociétés privées, institutions pastorales, etc.) ;
- les enjeux en présence (enjeux économiques, environnementaux, aléas naturels, etc.).

4.3. Les quatre zones d'étude sélectionnées

La carte 11 montre la répartition de nos quatre terrains d'étude sur le versant français de la chaîne pyrénéenne.

Carte 11 : La répartition des terrains d'étude sur le versant français du massif des Pyrénées (SIG Pyrénées, LAZARO).



Les encadrés suivants présentent nos quatre zones d'étude⁹⁸ d'ouest en est du massif pyrénéen selon les critères de sélection exposés lors de la réunion du Réseau pastoral pyrénéen. Ils mettent en évidence les résultats de notre phase exploratoire de sélection des terrains en intégrant les informations issues des cellules pastorales, de nos six entretiens exploratoires auprès de leurs représentants et de la littérature locale.

⁹⁸ Ces présentations synthétiques de nos terrains au regard des critères de faisabilité et de recherche sont complétées par les parties initiales des quatre comptes-rendus opérationnels fournis dans la deuxième partie du **TOME II** (sous-parties I, II, III, IV) qui présentent de façon détaillée chacun de nos terrains d'étude sous forme monographique.

Encadré 12***Les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau*****1) Caractéristiques globales**

- Situées dans le département des Pyrénées-Atlantiques, sud-est du Pays Basque, Pays de Soule
- Surfaces d'estive cadastrées sur la commune de Larrau : 5 815 ha
- Economie locale orientée vers l'élevage transhumant (23 exploitations agricoles à Larrau en 2010) et le tourisme doux
- Elevage en baisse mais encore vif en comparaison avec le reste du massif pyrénéen
- Orientation globale des systèmes agricoles : ovin lait et ovin/bovin allaitant
- Surfaces pastorales en propriété de la Commission syndicale du Pays de Soule et de la commune de Larrau
- Systèmes des cayolars : Sous-unités de gestion en propriété indivise de « txotxerdi »

2) Caractéristiques pastorales

- Estives divisées en 38 unités de gestion pastorale
- Gestion communale et syndicale des estives associée à la gestion des sous-unités pastorales par les groupes de cayolaristes
- Eleveurs transhumants utilisant les estives en 2010 : un peu moins de 200 éleveurs souletins dont 10 % d'éleveurs larraintars et quelques bergers sans terre
- Cheptels transhumant sur la zone d'étude en 2010 : environ 12 800 ovins, 1 800, 550 équins et 240 caprins
- Gardiennage régulé à l'échelle du cayolar : gardiennage permanent, pratique du tour de garde entre cayolaristes ou visites régulières des troupeaux

3) Indicateurs relatifs aux usages et enjeux majeurs

- Vivacité locale de l'activité agricole et modes de gestion de l'espace hérités (système cayolars/txotx)
- Importance accordée à la gestion du multi-usage sur les surfaces pastorales
- Secteur Iraty : nœud d'activités associant infrastructures touristiques (complexe hébergement/restauration, espace nordiques, parcours piscicole, éducation environnementale) et activité pastorale
- Gestion et location des cols de chasse par la Commission syndicale du Pays de Soule
- Enjeux et usages environnementaux : présence de la Ligue de protection des oiseaux (activité d'éducation à l'environnement et d'observation des migrations sur le Col d'Orgambideska), zonage Natura 2000, Arrêté de protection biotope (Gypaète barbu), ZNIEFF type I et II

4) Initiatives locales remarquables en rapport avec la prise en compte du pastoralisme ou de ses effets

- Articulation Charte de développement durable de la Montagne basque et programme LEADER Montagne basque
- Existence d'un Guide de bonnes pratiques de la montagne basque issu de la Charte et du LEADER (objectif de gestion du multi-usage et de prévention des conflits d'usage)

Encadré 13

Les surfaces pastorales chevauchant le domaine skiable de Peyragudes

1) Caractéristiques globales

- Situées dans le département des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne, sur la frontière entre vallée du Louron et haut Larboust
- Surfaces d'estive cadastrées sur les quatre communes de Germ-Louron, Loudervielle, Gouaux de Larboust et Garin : plus de 2 100 ha d'estive chevauchant la station de sports d'hiver
- Economie locale fortement orientée vers le tourisme hivernal
- Elevage en forte baisse avec 1 à 2 éleveurs par village sur 3 des 4 communes concernées par la zone d'étude
- Orientation globale des systèmes agricoles : ovin allaitant et bovin allaitant
- Propriété foncière complexe : intercommunalité (Communauté de communes de la vallée du Louron), communes et propriété domaniale

2) Caractéristiques pastorales

- Estives divisées en 5 unités de gestion (et 5 gestionnaires) :
 - *estives bovines et ovines gérées par le Groupement pastoral de Bassia
 - *estives bovines gérées par le Groupement pastoral de Garin
 - *estives ovines (avec atelier de transformation fromagère) gérées par la CCVL
 - *estives bovines, ovines et équines gérées par l'AFP de Germ-Louron
 - *estives bovines et équines gérées par la commune de Loudervielle
- Éleveurs transhumants utilisant les estives en 2013 : 24 éleveurs dont 6 locaux (des communes sièges des estives) et 18 extérieurs (du canton, hors canton, voir hors département)
- Cheptels transhumant sur la zone d'étude en 2013 : 1 700 ovins allaitants, 180 ovins lait, 350 bovins allaitants et 40 équins
- Embauche d'un berger salarié par le Groupement pastoral de Bassia

3) Indicateurs relatifs aux usages et enjeux majeurs

- Place majeure du tourisme hivernal sur la station de Peyragudes
- Gestion du multi-usage de l'espace durant la saison estivale (pastoralisme/activités récréatives/travaux réalisés par le domaine skiable)
- Enjeu de protection contre les risques naturels (avalanches)

4) Initiatives locales remarquables en rapport avec la prise en compte du pastoralisme ou de ses effets

- Réinvestissement de l'intercommunalité louronnaise en direction du pastoralisme par l'intermédiaire de la réalisation d'une cabane avec atelier de transformation fromagère en estives (achevée à l'été 2013) et accueil d'un troupeau laitier extérieur au département
- Travaux de restauration écologique (revégétalisation des pistes, récolte de graines) réalisés par la Société d'économie mixte d'aménagement de Peyragudes (SEMAP) en collaboration avec le Conservatoire botanique pyrénéen

Encadré 14***Les surfaces pastorales du Plateau de Beille*****1) Caractéristiques globales**

- Situées au sud-est du département ariégeois, Communauté de communes des vallées d’Ax, canton des Cabannes
- Surfaces d’estive cadastrées sur les communes d’Aston, Albiès, Lassur et Luzenac : 4 620 ha d’estive chevauchant le Plateau de Beille (qui s’étend sur 1 450 ha)
- Economie locale orientée vers le tourisme hivernal (activités nordiques), l’industrie relative au talc et le pastoralisme
- Elevage en forte baisse sur le canton des Cabannes (sur les 25 communes du canton on compte 47 exploitations agricoles en 2010)
- Orientation globale des systèmes agricoles : ovin allaitant et bovin allaitant
- Propriété foncière complexe : intercommunalité (Communauté de communes des vallées d’Ax), communes et syndicat des propriétaires privés de Vèbre Urs Lassur

2) Caractéristiques pastorales

- Estives divisées en 3 unités de gestion (et 3 gestionnaires) :
 - *estives bovines et équines gérées par le Groupement pastoral de Pech Verdun
 - *estives ovines et bovines gérées par le Groupement pastoral de Vèbre Urs Lassur
 - *estives bovines et équines gérées par le Groupement pastoral de Luzenac Unac
- Eleveurs transhumants utilisant les estives entre 2008 et 2013 : 34 éleveurs dont 22 éleveurs extérieurs aux communes sièges des estives et 12 éleveurs locaux
- Cheptels transhumant sur la zone d’étude entre 2008 et 2013 : 1 390 ovins, 852 bovins et 112 équins
- Embauche d’un vacher salarié par le Groupement pastoral de Pech Verdun
- Embauche d’un berger salariée et d’un vacher éleveur-gardien par le Groupement pastoral de Vèbre Urs Lassur
- Embauche d’un vacher salarié par le Groupement pastoral de Luzenac Unac

3) Indicateurs relatifs aux usages et enjeux majeurs

- Tourisme hivernal sur l’espace nordique du Plateau de Beille
- Multi-usage important de l’espace durant la saison estivale
- Enjeu de gestion de la fréquentation touristique estivale en lien avec la pression pastorale importante sur le Plateau de Beille
- 5 sociétés de chasse se partagent le secteur du Plateau de Beille (plus de 260 chasseurs)
- Présence d’enjeux environnementaux : site Natura 2000, Arrêté de protection biotope (Pinèdes à crochet), ZNIEFF type I et II

4) Initiatives locales remarquables en rapport avec la prise en compte du pastoralisme ou de ses effets

- Initiative privée de balade-transhumance en estive (éleveur local)
- Travaux de restauration écologique assurés par la Régie des espaces nordiques des vallées d’Ax (RENVA)
- Travail d’inventaire des usages de l’espace engagé par l’intercommunalité en 2008 (DESSARPS, 2008)
- Travail de communication engagé auprès des touristes par l’installation de panneaux d’information sur l’activité pastorale (parking du Plateau de Beille)

Encadré 15

Les surfaces pastorales de la commune de Mantet

1) Caractéristiques globales

- Situées dans le département des Pyrénées-Orientales, Conflent, au sud du canton d'Olette et de la vallée de la Rotjà
- Surfaces d'estive de la zone d'étude cadastrées en totalité sur la commune de Mantet qui s'étend sur 3 214 ha dont 2 500 ha de terrains pastoraux
- Economie locale reposant quasi-exclusivement sur le pastoralisme et sur l'agritourisme (82 % des actifs de la commune)
- Elevage stable sur la commune voire en hausse depuis le repeuplement du village dans les années 1980 avec 6 exploitations pastorales recensées en 2010
- Orientations variées des systèmes agricoles : ovin allaitant, ovin lait, bovin allaitant, caprin allaitant, équin
- Propriété foncière complexe (une bonne partie du foncier est constituée de biens non délimités) et diversifiée : société privée (Société civile forestière l'Ecureuil propriétaire de 63 % des surfaces en BND), particuliers, commune de Mantet, Comité de liaison de l'environnement roussillonnais

2) Caractéristiques pastorales

- Gestion globale des estives assurée par l'AFP de Mantet qui signe une convention pluriannuelle de pâturage avec le Groupement pastoral de Mantet
- Sous-unités de gestion représentées par les quartiers d'estive définis en fonction des types de troupeau et du moment de l'année
- Eleveurs transhumants utilisant les estives en 2013: 6 éleveurs locaux et 5 extérieurs à Mantet
- Cheptels transhumant sur la zone d'étude en 2013 : 550 ovins allaitants, 90 ovins lait, 300 caprins allaitants, 280 bovins allaitants et 17 équins
- Embauche d'un berger salarié pour le troupeau de brebis allaitantes et d'un vacher salarié pour le troupeau de bovin et d'équins par le Groupement pastoral de Mantet

3) Indicateurs relatifs aux usages et enjeux majeurs

- Enjeux majeurs environnementaux et patrimoniaux matérialisés par la superposition de zonages et de périmètres de protection : Site classé du Massif du Canigou, PNR des Pyrénées catalanes, sites Natura 2000, Réserve naturelle nationale de Mantet, ZNIEFF de type I et II
- Importance du tourisme (principalement de la randonnée pédestre) et du pastoralisme
- Existence de conflits entre la commune de Mantet et la SCF l'Ecureuil concernant la gestion et la destination de l'espace

4) Initiatives locales remarquables en rapport avec la prise en compte du pastoralisme ou de ses effets

- Choix politiques locaux orientés vers la préservation de l'environnement et vers l'ouverture à un tourisme doux
- Animations et activités d'éducation à l'environnement dispensées par la RNN de Mantet en collaboration avec la mairie (le pastoralisme tient une place importante dans l'ensemble de ces activités)

Au-delà des aspects liés à nos critères de sélection, nos terrains montrent également des différences dans les choix politiques relatifs à la destination des espaces pastoraux. Alors que les estives chevauchant les secteurs de Peyragudes ou encore du Plateau de Beille sont majoritairement tournées vers les activités récréatives et l'économie touristique, les choix politiques au sujet des espaces pastoraux de la commune de Mantet se sont orientés vers la préservation et la mise en valeur des ressources environnementales de ces espaces. L'économie de la commune de Mantet repose ainsi sur un tourisme beaucoup plus limité en matière de fréquentation et d'impacts paysagers. La vivacité et la place de l'élevage transhumant dans l'économie locale diffèrent également grandement d'un terrain à l'autre. Alors qu'il ne représente qu'une faible part de l'économie des communes et de l'intercommunalité loulonnaise concernées par la station de Peyragudes et orientées vers les activités de service, il est à la base de l'économie de la commune de Mantet et représente une activité relativement vive sur la commune de Larrau où une vingtaine d'exploitations pastorales sont encore en activité (AGRESTE, 2010). Par ailleurs, les institutions et les acteurs impliqués dans la gestion et dans l'utilisation de l'espace pastoral varient beaucoup entre ces quatre terrains. Au-delà de la diversité des gestionnaires d'estive, on trouve également une diversité dans les types de propriétaires du foncier (syndicat de propriétaires privés, Société civile forestière l'Écureuil, particuliers, intercommunalités, communes, etc.) et dans les institutions participant à la gestion et à la valorisation de l'espace (Réserve naturelle nationale de Mantet, Commission syndicale du Pays de Soule, Syndicat mixte d'aménagement de Peyragudes, Régie des espaces nordiques de vallées d'Ax, etc.).

Cette sélection finale devait ainsi nous permettre d'observer dans quelle mesure l'ensemble de ces paramètres pouvait influencer les relations entre le pastoralisme et les autres usagers de l'espace. Nous souhaitions tester à l'issue du travail de terrain l'hypothèse selon laquelle les relations impliquant l'émission d'effets positifs ou négatifs par le pastoralisme constituent des construits sociaux dont la forme, l'appropriation et le contenu varient d'un territoire à l'autre.

Nous avons réalisé nos enquêtes d'ouest en est du massif, en commençant par les terrains occidentaux de Peyragudes et de Larrau sur lesquels nous avons appliqué la première étape de notre démarche constituée de séries longues d'entretiens semi-directifs et des phases de test de la méthode de travail en groupe. Nous avons ensuite réalisé la phase plus opérationnelle de la démarche sur les terrains orientaux de Mantet et du Plateau de Beille.

Conclusion du cinquième chapitre

Notre démarche de recherche-action fait clairement apparaître le lien organique entre le projet de l'institution et les hypothèses de recherche dans l'élaboration de l'équation intellectuelle du chercheur-acteur et du canevas méthodologique associé. De la phase exploratoire à la restitution des résultats, en passant par les phases d'enquête et d'expérimentation des travaux de groupe, le travail se nourrit de façon continue de l'expérience des agents de développement mais également des échanges et des événements du quotidien du GIP-CRPGE grâce à la présence régulière et répétée de la salariée-doctorante en CIFRE au sein de la structure et par l'aménagement d'espaces formels et informels de discussion avec l'équipe. C'est par l'association des agents de développement pastoral aux diverses étapes du travail de recherche que se réalise le choix des terrains, le transfert de connaissance, l'apprentissage mutuel et l'évolution de la démarche de terrain selon un axe d'opérationnalité croissante.

La complexité et l'aspect multidimensionnel de notre approche relationnelle des effets positifs et négatifs du pastoralisme sur les autres usagers de l'espace rend la démarche de recherche-action tout aussi complexe et nécessite le recours au pluralisme méthodologique. La diversité des méthodes mobilisées nous permet de mettre à profit l'accès illimité au terrain et la présence dans la structure, de produire des connaissances fondamentales sur les effets du pastoralisme, mais également de produire ou de reproduire des espaces d'interaction entre divers protagonistes impliqués dans les relations dissymétriques étudiées.

Enfin, la diversité des terrains d'étude sélectionnés nous permet de tester l'influence de différents paramètres relatifs à la situation géographique, à l'économie locale, ou encore aux modes d'organisation et de gestion de l'espace sur l'existence, la forme, le contenu et la reconnaissance des effets du pastoralisme par les acteurs multiples investis dans la gestion ou encore l'usage des espaces pastoraux.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Ce travail à la fois théorique et méthodologique nous permet de construire et de mettre en œuvre sur le terrain une approche relationnelle des effets multiples du pastoralisme pyrénéen.

Les débats théoriques concernant les externalités font apparaître le caractère multidimensionnel et fluctuant d'un concept économique qui ne permet pas à lui seul de prendre en compte la complexité des interactions entre le pastoralisme et les autres usagers des estives. Les phénomènes désignés par le GIP-CRPGE correspondent à des relations impliquant la production d'effets positifs et négatifs par le pastoralisme. Ces relations sont des construits sociaux territorialisés. Elles changent de nature au cours du temps, en fonction des caractéristiques de l'espace sur lequel elles prennent forme et des acteurs qui les composent et/ou qui agissent sur elles. Les externalités du pastoralisme ne sont que l'une des expressions possibles de ces relations multidimensionnelles qui échappent (partiellement ou totalement) aux cadres de prise en compte mercantiles et institutionnels en place. Ces phénomènes relationnels sont inscrits dans des trajectoires évolutives et leur apparition, plutôt qu'un échec de cadrage, constitue le point de départ de mécanismes de coopération entre les acteurs et les organisations concernés.

Nous proposons une lecture dynamique et compréhensive de ces phénomènes relationnels à l'aide d'une démarche de terrain évolutive menée à l'échelle locale et faisant appel au pluralisme méthodologique. Cette démarche de recherche-action à dimension pyrénéenne se déploie sur quatre terrains d'étude : la commune de Larrau (Pays basque), le domaine skiable de Peyragudes (entre Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne), le Plateau de Beille (Ariège) et la commune de Mantet (Pyrénées-Orientales).

Le croisement de diverses méthodes d'observation et d'analyse (observation participante, entretiens semi-directifs, travaux de groupe) nous permet de répondre aux objectifs de production de connaissance de cette recherche ainsi qu'aux attentes opérationnelles du GIP-CRPGE. Ces divers outils d'enquête s'inscrivent dans une démarche globale évolutive, de la recherche fondamentale au travail opérationnel de mise au point et d'expérimentation d'une méthodologie de travail transférable aux agents de développement.

PARTIE 3
DES EFFETS DU PASTORALISME A LA
COOPERATION LOCALE MULTI-
ACTEURS

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

Le chapitre préalable de cette troisième partie a pour objectif de montrer les résultats préliminaires obtenus à l'issue du traitement intermédiaire des entretiens semi-directifs et de la conduite des réunions de travail en groupe sur les quatre terrains. Ces résultats préalables témoignent de la diversité des impacts du pastoralisme sur les estives pyrénéennes et sur leurs usagers multiples. Ils font également apparaître leur caractère multidimensionnel, interdépendant et relationnel. Ils posent ainsi un certain nombre de jalons et de pistes de réflexion approfondies par l'analyse détaillée des entretiens semi-directifs.

L'analyse plus approfondie des entretiens semi-directifs montre que certaines des relations impliquant le pastoralisme prennent une place plus importante que les autres à l'échelle locale, dans le système socio-spatial constitué par les espaces d'altitude. Cette importance est liée au fait qu'elles possèdent un champ d'action relativement élargi qui touche toutes les catégories d'usagers, ou bien au fait qu'elles révèlent des rapports de pouvoir, des conflits ou encore des relations de réciprocité qui relient les principaux acteurs des territoires étudiés, usagers et/ou gestionnaires de l'espace d'altitude. L'étude de ces relations impliquant le pastoralisme nous montre ainsi la place de cette activité et des différents groupes d'acteurs sur le territoire, leurs rapports de force et les stratégies mises en œuvre pour prendre en compte les effets positifs et négatifs de l'activité pastorale.

Nous avons donc pris le parti de nous concentrer sur ces relations singulières et dominantes au travers tout d'abord de deux cas d'étude portant sur nos deux terrains principaux, Peyragudes et Larrau.

Nous étudierons dans un premier temps les relations entre pastoralisme et tourisme aménageur sur la zone d'étude de Peyragudes. Ces relations prennent plus particulièrement corps au travers des démarches de restauration écologique des pistes de la station de sports d'hiver qui chevauchent les zones utilisées par le pastoralisme. Acteurs du pastoralisme et acteurs du domaine skiable sont alors confrontés à la gestion et la pérennisation d'une ressource en herbe, agricole pour les uns, environnementale et paysagère pour les autres.

Nous nous pencherons dans un second temps sur les relations entre pastoralisme et activités récréatives et environnementales sur la commune de Larrau. Celles-ci se matérialisent avec force au niveau du secteur d'Iraty, plus particulièrement sur les estives et le col d'Orgambideska qui constituent un nœud d'activités au sein des 5 815 ha d'estives communales et syndicales cadastrées sur la commune de Larrau. Ces relations révèlent notamment le rapport de force ancien existant au sein même du monde pastoral, entre les éleveurs larraintars et la Commission syndicale du Pays de Soule.

Nous verrons que les stratégies de gestion des relations pastoralisme/tourisme et de régulation du multi-usage varient d'un territoire à l'autre. Les relations analysées peuvent donner lieu à l'élaboration de stratégies permettant aux protagonistes de prendre en compte les effets positifs et/ou négatifs du pastoralisme

par le biais de démarches engageant la coopération entre les acteurs. Cependant, la coopération autour de la gestion des estives et du multi-usage n'est pas la norme sur nos terrains d'étude et dépend d'un ensemble de facteurs de succès que nous tenterons de mettre en évidence.

Dans l'ultime chapitre, nous verrons, à travers des modèles paysagers portés par les acteurs enquêtés sur l'ensemble des terrains d'étude, que les estives et les effets du pastoralisme sur ces espaces sont l'objet d'approches diverses qui reflètent les rapports pouvoir locaux. Les modèles paysagers véhiculés ou défendus par les acteurs locaux s'accompagnent de stratégies de développement variées et parfois antagonistes. Chaque modèle est ainsi porteur de rôles et de places diversifiés pour le pastoralisme. La mise en évidence et la catégorisation de ces divers modèles paysagers et des groupes d'acteurs qui les véhiculent permettent ainsi de mieux comprendre la place du pastoralisme dans les territoires d'étude.

Là encore, il semble que l'existence ou la mise en place de modalités d'échange et de coopération entre acteurs divers porteurs de modèles et de stratégies différentes constitue une piste d'action permettant de définir collectivement la destination des estives en intégrant l'ensemble des usages et des enjeux dont elles sont le siège.

Chapitre préalable

IDENTIFICATION ET CARACTERISATION PRELIMINAIRES DES EFFETS MULTIPLES DU PASTORALISME PYRENEEN

Les entretiens semi-directifs menés sur nos quatre terrains d'étude font apparaître un ensemble d'effets positifs et négatifs attribués à l'activité pastorale par les usagers des zones d'estive. Les données intermédiaires recueillies en vue des ateliers de travail en groupe à l'issue des quatre séries longues et courtes d'entretiens témoignent de cet ensemble d'effets que l'on voit apparaître au fil du discours des personnes enquêtées. Nous avons mis en évidence un certain nombre d'effets du pastoralisme⁹⁹ identifiés par les acteurs lors de nos entretiens individuels :

- **Entretien de l'espace**
- **Maintien de l'accès à la montagne**
- **Contribution à l'attractivité touristique du territoire**
- **Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques**
 - sur les tapis de remontées mécaniques, sur les zones urbanisées du domaine skiable
- **Maintien d'un paysage diversifié**
- **Dégâts environnementaux**
 - En lien avec les pratiques sanitaires individuelles (utilisation de vermifuges à effet retard)
 - En lien avec la transmission de maladies entre animaux domestiques et faune cynégétique
 - Dégradation de la qualité des ruisseaux en lien avec la stagnation des troupeaux
 - Sur les zones de restauration écologique en station
- **Contribution à l'économie locale**
- **Accidents entre animaux domestiques (bovins) et activités récréatives**
- **Participation à la sécurisation de l'espace montagnard**
 - Protection contre les avalanches
 - Protection contre les incendies amplifiés par l'embroussaillage
- **Maintien du tissu social local**
- **Réalisation d'économies**
 - de broyage de la végétation
 - vis-à-vis de la protection contre les risques d'avalanches ou d'incendies
- **Maintien des pratiques collectives**
- **Incidences liées à la pratique de l'écobuage**
 - sur la forêt (débordements des feux pastoraux sur les forêts)
 - en lien avec le tourisme (sentiment d'insécurité, méconnaissance et risque)
- **Incidences liées au sous-pâturage**
- **Préservation d'une certaine biodiversité**
- **Incidences liées au surpâturage**
 - sur la forêt (limitation de la régénération forestière)
 - sur les sols (dégradation des sols, apparition de sol nu)
- **Contribution à la perpétuation du patrimoine local**
- **Amélioration du bien-être des animaux domestiques**
- **Elaboration de produits à forte valeur ajoutée**

⁹⁹ Les effets présentés ici correspondent aux effets énoncés par les acteurs enquêtés lors des entretiens individuels et présentés aux groupes lors des séances de travail collectif sur les quatre terrains d'étude. Ils étaient alors présentés de manière aléatoire pour ne pas induire le travail de classement réalisé au cours des réunions de travail en groupe.

Cette liste nous renseigne sur la diversité des impacts de l'activité pastorale sur les estives et sur leurs usagers multiples. Certains effets, à l'image de la contribution du pastoralisme à l'entretien de l'espace, de la contribution à l'économie locale ou encore du maintien d'un paysage diversifié, apparaissent de manière quasi systématique dans le discours des acteurs enquêtés. D'autres, comme l'effet relatif à l'amélioration du bien-être des animaux ou bien aux dégâts causés par le surpâturage sont identifiés de manière relativement marginale. Par ailleurs, les formulations globales ainsi présentées cachent en réalité une diversité de perceptions et de significations individuelles quant aux impacts et à la place du pastoralisme dans la gestion des espaces d'altitude, dans la société et dans l'économie locales. L'un des objectifs majeurs de nos séances de travail en groupe était donc de créer un espace de discussion et de confrontation des points de vue, afin de mettre en évidence les divergences et les points de rencontre entre acteurs gestionnaires et usagers des espaces pastoraux au sujet des effets multiples du pastoralisme. En effet, nous souhaitions obtenir une représentation collective de l'impact local du pastoralisme sur l'espace et sur ses usagers divers mais également créer les conditions d'échange, voire de coopération entre acteurs en vue d'améliorer la prise en compte de l'activité pastorale à l'échelle locale.

Au-delà de leur intérêt en matière de développement, ces réunions nous ont permis de confirmer la dimension territorialisée des effets du pastoralisme. Ceux-ci s'expriment différemment selon l'espace, les activités et les enjeux dominants dont il est le siège et selon les caractéristiques du pastoralisme (type de système pastoral et pratiques spécifiques).

Nous avons ainsi constaté que le travail de groupe permettait de faire évoluer les significations subjectives des acteurs individuels au contact des autres, pour aboutir à une vision enrichie des effets multiples du pastoralisme et de leurs déclinaisons locales. Le travail collectif a fait apparaître le caractère profondément relationnel des effets du pastoralisme qui mettent en lien les usagers d'un espace en partage. Il a également permis d'aboutir à des pistes d'action à mettre en œuvre en vue d'une meilleure prise en compte des relations entre les usagers divers des estives et le pastoralisme.

Au travers de cette partie préalable, nous présenterons cet ensemble de résultats à l'aide d'exemples tirés en majeure partie de nos quatre séances de travail en groupe¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Les résultats complets des séances de travail en groupe menées sur chacun de nos quatre terrains sont présentés dans les sous-parties I, II, III et IV de la deuxième partie du **TOME II**.

1. Des effets fortement territorialisés ...

1.1. ... Qui varient en fonction de l'espace considéré

La nature et l'intensité des effets du pastoralisme varient tout d'abord selon l'espace considéré.

L'effet relatif à la contribution du pastoralisme à l'accès à la montagne en est un exemple probant. Lors de notre séance de travail collectif ariégeois, les acteurs du Plateau de Beille¹⁰¹ ont souligné l'importance de la contribution du pastoralisme au maintien de l'accès à la montagne. L'accès était alors défini selon deux modalités : comme accès « physique » (ou « réseau ») et comme « accès au multi-usage ». Sur le Plateau de Beille la contribution du pastoralisme au maintien de l'accès physique se spatialise en fonction de la zone d'estive considérée¹⁰². Sur les surfaces d'estive orientales de Luzenac-Unac, les moins concernées par le nœud d'activités constitué par le plateau, la contribution du pastoralisme à l'entretien des chemins et au maintien de l'accès physique est envisagée par les acteurs comme relativement importante étant donné le nombre limité de pistes d'accès et d'accès routiers aux estives concernées. L'ensemble des accès est ainsi utilisé et entretenu par les éleveurs, le gardien et les troupeaux (ramassage des arbres, conduite des troupeaux, dérivation des cours d'eau, etc.). En revanche, dans le cas des surfaces de Pech-Verdun, la contribution du pastoralisme à l'accès physique est nuancée par la présence d'un réseau routier et d'un réseau de pistes (carrossables et non-carrossables) relativement dense qui canalise la circulation et le déplacement des troupeaux sur les accès principaux tout en limitant l'entretien des sentiers secondaires notamment situés dans le bas des estives. L'accès au multi-usage est quant à lui défini par les acteurs du Plateau de Beille comme la contribution du pastoralisme à l'accès des autres usagers aux estives. Les participants de la séance ariégeois rejoignent ainsi ceux de la réunion basque qui envisagent l'accès de divers usagers à la montagne comme un élément à canaliser et à encadrer afin de limiter les conflits d'usage entre les activités récréatives et le pastoralisme. Mais, alors que les conflits d'usage identifiés sur le Plateau de Beille émanent plus particulièrement de la proximité entre le bétail (plus particulièrement les bovins) et les visiteurs sur des points de rencontre entre usagers comme les zones de parking ou certains équipements pastoraux (parcs de contention), les points de friction des estives de Larrau concernent quant à eux la pratique de l'écobuage, souvent méconnue des visiteurs et créatrice de tensions.

¹⁰¹ Une présentation de la zone d'étude du Plateau de Beille est fournie en sous-partie IV de la deuxième partie du **TOME II**.

¹⁰² Des cartes de localisation des différentes zones d'estive du Plateau de Beille et des accès (sentiers, pistes carrossables, pistes secondaires, etc.) présents sur cet espace sont fournies en sous-partie IV (paragraphe 3.3.1.) de la deuxième partie du **TOME II**.

Les caractéristiques de l'espace considéré, son relief, son climat et les dynamiques de recouvrement végétal qui en découlent modifient également les modalités d'expression des effets du pastoralisme.

Dans le cas du Plateau de Beille, l'importance de l'effet relatif à l'accès à la montagne et des questions concernant l'encadrement de l'accès et la canalisation des usagers s'explique notamment par le relief. En effet, la facilité d'accès au Plateau et sa topographie conduisent les visiteurs à s'éloigner des chemins balisés malgré leur nombre élevé. Cette utilisation extensive du plateau par diverses activités récréatives augmente les risques d'accidents entre animaux domestiques et visiteurs. Dans le cas des estives de Larrau, les acteurs évoquent le rôle de l'altitude et du climat favorables à l'augmentation rapide du recouvrement végétal. Ils attribuent de ce fait une grande importance à l'entretien de l'espace permis par l'activité pastorale. Celle-ci limite selon eux des dynamiques de recouvrement végétal plus rapides que dans les zones de plus haute altitude ou dans les montagnes sèches. Par ailleurs, l'altitude des estives de Larrau et le climat relativement humide (en lien avec les influences océaniques) limitent fortement la survenance d'incendies. La contribution du pastoralisme à la protection contre les incendies est donc jugée par les acteurs comme peu significative sur ce secteur.

Enfin, les enjeux environnementaux, comme la présence de certaines espèces protégées par un cadre réglementaire vont avoir un impact sur l'identification et sur la reconnaissance de certains effets du pastoralisme. Dans le cas des estives de Larrau, la présence d'un site de reproduction du Gypaète barbu en zone d'estive fait l'objet d'un Arrêté de protection biotope qui limite la circulation de véhicules et la pratique de l'écobuage sur les zones concernées¹⁰³. La pratique du feu pastoral est ainsi considérée par la puissance publique comme potentiellement perturbatrice pour ces animaux.

1.2. ... Qui varient en fonction des activités et des enjeux dominants les estives

La nature et l'intensité des effets du pastoralisme varient en outre selon les activités et les enjeux qui marquent les espaces considérés.

Dans le cas de Peyragudes, la présence du domaine skiable met au jour un certain nombre d'effets qui prennent une importance accrue dans le cas d'une co-présence station de ski/activité pastorale. Il s'agit d'une part de la contribution du pastoralisme à la réalisation d'économies de broyage et à la protection contre le risque d'avalanche. En effet, les exploitants du domaine skiable réalisent régulièrement des travaux de broyage de la végétation afin de limiter l'apparition d'herbes

¹⁰³ Le détail des enjeux environnementaux en présence sur les estives communales et syndicales de Larrau est fourni en sous-partie II (paragraphe 3.2.3.) de la deuxième partie du **TOME II**.

longues et de végétaux arbustifs qui limitent la tenue du manteau neigeux. Le pâturage des troupeaux est envisagé comme une action complémentaire vis-à-vis des travaux engagés par la station. L'activité pastorale permet d'entretenir les travaux de broyage réalisés et de limiter la réapparition d'une « végétation indésirable ». Sur l'espace nordique du Plateau de Beille, bien que l'effet relatif à la protection contre les avalanches soit négligeable en lien avec le type de relief, les acteurs constatent également l'intérêt du pacage des animaux dans la limitation des travaux de broyage réalisés par les exploitants de l'espace nordique.

Les points d'attraction touristiques et les nœuds d'activités, à l'image du secteur d'estive concerné par les chalets d'Iraty sur la zone de « Larrau »¹⁰⁴ ou encore du domaine skiable de Peyragudes durant la saison estivale¹⁰⁵, constituent également des zones d'expression accrues de certains effets émis par l'activité pastorale. Ces zones de proximité évoquées (lors de la réunion ariégeoise), voire localisées (sur Peyragudes) par les acteurs lors des réunions de travail, sont marquées par l'apparition de tensions entre usagers concernant par exemple la pratique de l'écobuage ou encore la présence d'animaux lourds (bovins, équins) en liberté. Ces tensions émanent également de la présence de chiens non tenus en laisse par les visiteurs ou encore de la méconnaissance des pratiques pastorales qui conduit parfois les usagers récréatifs à se mettre en danger (dans le cas des feux pastoraux par exemple ou du contact avec le bétail). À l'inverse, ces points de rencontre peuvent constituer, selon les acteurs, une source de revenus supplémentaire qui améliore la participation du pastoralisme à l'économie locale ainsi que sa contribution à l'attractivité touristique par la production et par la valorisation des produits fromagers auprès des visiteurs (exemple des cabanes avec ateliers de transformation fromagère comme le Refuge de l'Auroise à Peyragudes). Les nœuds d'activité constituent donc des zones où les relations conflictuelles ou synergiques s'expriment avec le plus de force.

1.3. ... Qui varient en fonction des caractéristiques de l'activité pastorale

Sur le terrain basque ainsi que sur ceux de Peyragudes et de Mantet, un certain nombre d'acteurs (élus, gestionnaires d'estive ou encore certains éleveurs) associent la plus-value et l'attractivité touristique aux systèmes ovins laitiers avec activité de traite et de transformation fromagère en estive. La transformation fromagère est envisagée par ces acteurs comme une manière de capter la clientèle présente sur place et de dégager du revenu par la valorisation directe des produits auprès des visi-

¹⁰⁴ Où se côtoient activité pastorale et activités récréatives concentrées sur le complexe d'Iraty. Voir sous-partie II (partie 3.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

¹⁰⁵ Où se côtoient notamment activité pastorale et activités d'aménagement et d'amélioration du domaine skiable. Voir sous-partie I (partie 3.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

teurs. L'activité de traite en estive est quant à elle considérée sur le terrain de Larrau comme une manière d'allonger la durée de la saison d'estive pour les brebis laitières améliorant ainsi l'entretien de l'espace par le bétail. À l'inverse, les systèmes laitiers qui estivent des animaux taris sur des périodes plus courtes¹⁰⁶ que les systèmes allaitants et les systèmes laitiers avec traite en estive sont jugés moins favorables à l'entretien de l'espace.

Certains éleveurs et agents de développement pastoral de la zone de Larrau mettent également en évidence l'amélioration de l'entretien de l'espace en lien avec la mixité des troupeaux présents sur les estives. L'utilisation des estives par les bovins, les équins et les ovins (les « trois dents ») permet selon ces acteurs de valoriser l'ensemble de l'espace pastoral des zones de basse altitude (valorisées par les bovins et les équins) aux zones de plus haute altitude à forte pente (valorisées par les ovins).

Les éleveurs et agents de développement pastoral des zones de Larrau et de Peyragudes évoquent également le recours aux races ovines locales (la Manech tête noire dans le cas basque ou encore la Tarasconnaise sur Peyragudes) comme une garantie de maximisation de l'entretien de espaces montagnards. Les races locales sont en effet jugées plus adaptées à la valorisation des pentes et des zones peu accessibles.

Au-delà du type d'espèce et du type de système pastoral, les acteurs soulignent également le lien entre certaines pratiques pastorales et l'émergence ou l'intensification de certains effets du pastoralisme. Lors de la séance de travail en groupe de Mantet, certains acteurs (l'éleveuse et le représentant de la Réserve naturelle nationale) soulignent l'importance de la présence d'un gardiennage salarié en estives qui permet selon eux de sécuriser l'espace pour les touristes par la garantie d'une présence humaine en haute montagne durant la saison estivale.

Les effets liés à la pratique du feu pastoral sont de plusieurs ordres. Les participants à la séance de travail en groupe de Larrau soulignent plus particulièrement les tensions entre usagers récréatifs et éleveurs en lien avec cette pratique favorable à l'entretien de l'espace et au renouvellement de la ressource pastorale mais méconnue des visiteurs et potentiellement dangereuse. Les participants à la séance de Mantet évoquent quant à eux l'abandon de cette pratique par les éleveurs locaux. Celle-ci est en effet jugée défavorable aux milieux et au renouvellement de la ressource fourragère en l'absence de pression pastorale suffisante.

L'importance accordée à la pression pastorale exercée sur les estives (taux de chargement et mixité des espèces) sur chacun des terrains est liée au niveau de sous-pâturage et de recouvrement végétal rencontrés sur des zones que les acteurs peuvent localiser : le bas des estives dans le cas du Plateau de Beille, les abords des villages dans le cas de Peyragudes ou encore certains cayolars dans le cas de Larrau.

¹⁰⁶ Sur des périodes de deux à trois mois pour les systèmes laitiers estivant des brebis taris contre quatre à cinq mois pour les autres systèmes (laitiers avec traite en estive ou allaitants).

Enfin, les participants à la séance de travail de Larrau montrent que l'effet relatif à la perpétuation du patrimoine se décline selon deux modalités propres au système local de gestion pastorale. Le patrimoine à perpétuer se compose ainsi selon les participants du patrimoine bâti constitué par les cabanes pastorales (dénommées « cayolars ») et du maintien des pratiques collectives liées à ces sous-unités de gestion de l'espace gérées en commun par des groupes d'éleveurs « cayolaristes »¹⁰⁷.

Cet ensemble d'exemples témoigne de l'existence, à l'échelle locale, d'une vision du « bon modèle pastoral » associé à certains systèmes pastoraux, à certains modes de gestion de l'espace et à certaines pratiques spécifiques jugés favorables à l'attractivité touristiques, à l'amélioration du revenu des éleveurs (et donc à la contribution à l'économie locale), à la perpétuation du patrimoine ou encore à l'entretien et à la sécurisation de l'espace.

2. De l'apprentissage mutuel aux pistes d'action collective

Les perceptions des participants à l'issue des séances de travail de groupe montrent que celles-ci ont été l'occasion d'enrichir leurs points de vue individuels et d'améliorer leur compréhension et leur reconnaissance des effets du pastoralisme¹⁰⁸. C'est la construction, au terme de chacune des séances, d'une représentation collective de l'impact du pastoralisme mise en lien avec les spécificités territoriales qui nous a permis de confirmer, de préciser et d'enrichir la liste d'effets produite à l'issue du traitement intermédiaire des entretiens individuels.

Ainsi, chaque effet du pastoralisme se décline en variantes individuelles et s'exprime différemment à l'échelle locale en fonction de l'espace considéré, des enjeux et des activités qui le dominent et des caractéristiques du pastoralisme qui le valorise. Les réactions des participants face au travail réalisé lors des quatre réunions montrent également le caractère interdépendant et relationnel des effets du pastoralisme.

On constate d'une part que les participants aux quatre séances de travail collectif ont tendance à regrouper systématiquement certains effets du pastoralisme. A titre d'exemple, les participants de la réunion de travail de Larrau s'accordent sur l'existence de deux groupes d'effets interdépendants. Ils identifient en premier lieu un « lot d'effets fondamentaux » du pastoralisme. Ces effets premiers sont de types économiques et sociaux, il s'agit de :

- la contribution à l'économie locale ;
- le maintien du tissu social local ;

¹⁰⁷ Des précisions sur le fonctionnement de ce système sont fournies dans le chapitre 7 – encadré 20.

¹⁰⁸ Ces perceptions sont détaillées en sous-parties I (paragraphe 4.3.5.), II (paragraphe 4.3.5.), III (paragraphe 4.3.6.) et IV (paragraphe 4.3.6.) de la deuxième partie du **TOME II**.

- le maintien des pratiques collectives ;
- la contribution à la perpétuation du patrimoine ;
- l'élaboration de produits à forte valeur ajoutée.

Ils identifient en second lieu un ensemble « d'effets secondaires » du pastoralisme dont l'émergence et l'intensité sont conditionnées par l'existence des effets premiers. Ces effets dits secondaires sont relatifs à l'entretien de l'espace, il s'agit de :

- l'entretien de l'espace ;
- le maintien d'un paysage diversifié ;
- la préservation d'une certaine biodiversité ;
- la participation à la sécurisation de l'espace montagnard ;
- les incidences liées à la pratique de l'écobuage (en lien avec le tourisme) ;
- le maintien de l'accès à la montagne ;
- la contribution à l'attractivité touristique.

Ce résultat collectif conduit les participants à privilégier une logique de soutiens publics pour le maintien de l'activité pastorale plutôt qu'une rémunération des services environnementaux ou paysagers, le maintien de l'activité en elle-même permettant selon eux de soutenir indirectement l'émission des effets secondaires relatifs à l'entretien de l'espace.

Au-delà de l'interdépendance entre effets, les participants aux séances de travail mettent d'autre part en évidence leur caractère éminemment relationnel, c'est-à-dire l'importance des groupes d'acteurs mis en relation par ces phénomènes.

En effet, lors des travaux de localisation des effets du pastoralisme sur la zone du Plateau de Beille, les participants témoignent de leurs difficultés à réaliser ce travail et soulignent l'intérêt de positionner les points de rencontres et de frictions entre usagers de l'espace (à l'image des zones d'attractivité touristique concernées également par des équipements pastoraux) plutôt que les effets du pastoralisme. Les effets du pastoralisme relient selon eux les usagers de l'espace et doivent être pris en compte non seulement par l'amélioration des dispositifs publics mais également par la coopération locale entre les représentants des activités en présence sur les estives. Les participants de Peyragudes et du Plateau de Beille témoignent en effet de l'interdépendance entre le pastoralisme et les exploitants du domaine skiable et de l'espace nordique. Les acteurs du Plateau de Beille proposent en outre une piste d'action reposant sur la gestion collégiale et pluriannuelle de l'espace nordique associant éleveur et Régie des espaces nordiques des vallées d'Ax.

L'intérêt de l'existence et de la perpétuation d'arènes de discussion et de travail collectif associant les gestionnaires et usagers multiples des estives est ainsi souligné par les participants aux séances de travail en groupe.

Les pistes d'action proposées par les acteurs à l'issue des réunions témoignent également de l'importance accordée à l'échange entre divers acteurs afin d'améliorer la prise en compte des effets multiples du pastoralisme. Outre la mise en

place d'une gestion collégiale de l'espace citée précédemment, les participants de Mantet évoquent, tout comme ceux du Plateau de Beille, l'importance du renouvellement ou de la mise en place de manifestations locales (fêtes de la transhumance, évènements reliés au pastoralisme et ouverts au public, etc.) afin de favoriser la communication entre acteurs du pastoralisme et usagers des estives. Les participants à la séance ariégeoise soulignent par ailleurs les besoins de formation et de sensibilisation autour de l'activité pastorale à mener en direction des habitants récemment installés dans les communes sièges des estives afin de limiter les conflits d'usage et de favoriser la prise de conscience de l'importance des effets multiples de l'activité pastorale.

Conclusion du chapitre préalable

Les entretiens semi-directifs et les séances de travail en groupe font ainsi émerger un certain nombre de résultats préliminaires.

Il s'agit d'une part de la territorialisation des effets du pastoralisme dont l'apparition et l'émergence dépendent de l'espace concerné, des activités qui s'y déploient et des enjeux qui s'y révèlent, ainsi que des caractéristiques du pastoralisme local.

L'association entre les entretiens individuels et les réunions de travail collectif montre d'autre part que chacun des effets identifiés cache une diversité de significations individuelles mises en commun et débattues lors des réunions. La mise en évidence de ces significations individuelles et subjectives permet d'enrichir les connaissances et la compréhension collective au sujet de la place du pastoralisme sur les estives.

Les travaux de groupe témoignent enfin du caractère interdépendant et relationnel des effets du pastoralisme. Ces effets, dont l'apparition et les modalités d'expression sont reliées à un ensemble de spécificités locales, émanent de la proximité entre usagers sur des espaces partagés. L'identification et la mise en relation de ces acteurs, usagers et gestionnaires des estives, constituent l'une des pistes d'action majeure permettant de prendre en compte les effets du pastoralisme.

L'analyse détaillée de nos entretiens semi-directifs nous a permis d'approfondir cet ensemble de résultats préliminaires et de révéler les trajectoires évolutives de certains types de relations entre le pastoralisme et les autres usagers des estives. Ces phénomènes relationnels qui impliquent la production d'effets positifs et/ou négatifs par le pastoralisme semblent évoluer dans le temps en fonction des coopérations que les acteurs parviennent à mettre en place pour les prendre en compte. Nous avons donc réalisé deux études de cas, sur nos deux terrains principaux de Peyragudes et de Larrau afin de montrer précisément dans quel cadre relationnel s'expriment les effets multiples du pastoralisme et d'analyser leurs évolutions et les modalités de prises en compte mises en place par les acteurs locaux sur chaque zone.

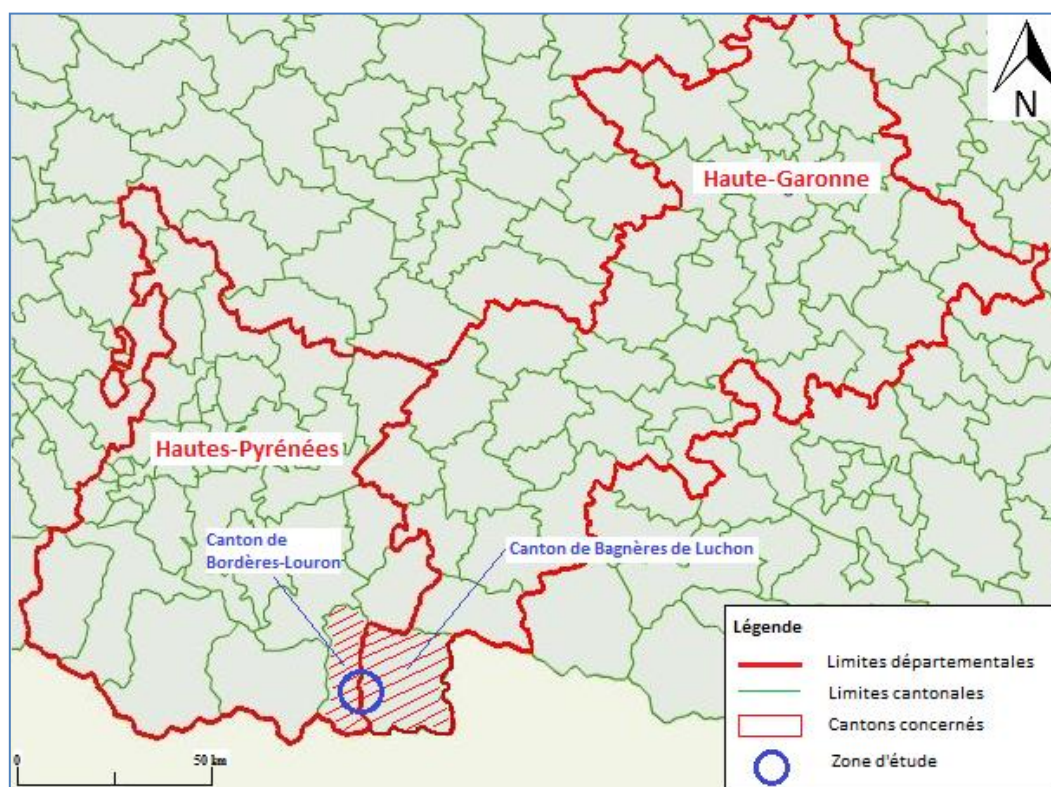
Chapitre 6.

LES ESTIVES DE « PEYRAGUDES », UN CADRE RELATIONNEL MARQUE PAR LA DOMINATION DU TOURISME AMENAGEUR, LE CAS D'UNE COOPERATION EN SUSPENS

1. L'influence des dimensions spatiale, temporelle et sociale sur le contexte relationnel de la zone d'étude

La station de sports d'hiver de Peyragudes se localise au sud de la frontière qui sépare les départements des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne, entre vallée du Louron (canton de Bordères-Louron) et vallée du Larboust (canton de Bagnères de Luchon).

Carte 12 : Localisation de la zone d'étude « Peyragudes » (Observatoire des territoires de la DATAR, LAZARO).



La vallée du Larboust est incluse administrativement au sein de la Communauté de communes du Pays de Luchon qui englobe les trois vallées de la Pique, d'Oueil et du Larboust. Néanmoins, alors que le « bas Larboust » représenté no-

tamment par les communes de Saint-Aventin, Cazeaux et Castillon de Larboust se polarise sur le centre économique luchonnais et la station de Superbagnères qui s'étend sur le territoire administratif de ces communes, le « haut Larboust », et plus particulièrement la commune de Gouaux de Larboust, propriétaire d'une partie de Peyragudes et partie prenante dans la Société d'économie mixte d'aménagement de la station, est économiquement tournée vers la vallée du Louron malgré son appartenance administrative et géographique au Pays de Luchon¹⁰⁹.

Le terrain d'étude comprend l'ensemble des unités pastorales situées à proximité directe de la station de Peyragudes ou en superposition avec le domaine skiable. Au total, cinq gestionnaires assurent et régulent l'utilisation pastorale des 2160 ha d'estives compris sur la zone d'étude. Il s'agit du Groupement pastoral ovine et bovine de Bassia, du Groupement pastoral bovine de Garin, de l'Association foncière pastorale de Germ-Louron, de la Communauté de communes de la vallée du Louron et de la commune de Loudervielle (GIP-CRPGE, 2013). Ces surfaces pastorales sont situées sur le domaine cadastral des quatre communes de Germ-Louron, Loudervielle, Gouaux de Larboust et Garin et concernent un ensemble de propriétaires, publics (communes, Communauté de communes de la vallée du Louron, surfaces domaniales) et privés¹¹⁰.

En dépit de l'historicité de l'activité pastorale sur le secteur, celle-ci, à l'instar d'un ensemble d'activités qui constituaient traditionnellement l'économie louronnaise (mines de manganèse, exploitation ardoisière, hydroélectricité, etc.) n'est plus aux fondements de l'économie locale (CLARIMONT et VLES, 2006). Il s'agit en effet d'un pastoralisme en déclin qui cohabite depuis le milieu des années 1960 avec un domaine skiable, tout d'abord scindé en deux, recomposé en 1977, puis restructuré à la fin des années 1980 et qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis lors, grâce à un investissement fort de l'intercommunalité et des dirigeants locaux dans l'économie touristique. La station de ski de Peyragudes se positionne d'ailleurs aujourd'hui sur le podium des stations de sports d'hiver pyrénéennes en matière de chiffre d'affaires (Socioprofessionnel du tourisme, entretien mené pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »). La force économique de la station¹¹¹ en fait un acteur majeur de la vallée louronnaise et, bien que ce type de tourisme aménageur ne fasse pas l'unanimité chez la diversité d'acteurs interrogés, force est de constater que

¹⁰⁹ Des précisions factuelles et chiffrées quant aux évolutions contrastées des vallées louronnaises et larboustoises sont fournies dans la sous-partie I (partie 3.1.) de la deuxième partie du **TOME II**.

¹¹⁰ La répartition spatiale des surfaces pastorales ainsi que des données chiffrées sur l'utilisation pastorale de notre zone d'étude sont fournies dans la sous-partie I (paragraphe 3.2.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

¹¹¹ Pour plus de précisions, voir la sous-partie I (paragraphe 3.2.3.) de la deuxième partie du **TOME II**.

Peyragudes, et plus particulièrement son institution de gestion la SEMAP¹¹², sont des acteurs locaux incontournables qui interviennent à tous les niveaux. Leur présence se manifeste tout d'abord à l'échelle valléenne, par la création d'un nombre important d'emplois directs et indirects¹¹³ permettant la fixation locale de la population et des services. Mais l'impact de la station de sports d'hiver est surtout tangible à l'échelle des espaces pastoraux. Il s'agit dans un premier temps d'un impact spatial qui se matérialise sur les 1500 ha du domaine skiable par un ensemble de pistes carrossables, de remontées mécaniques et d'infrastructures touristiques variées. Mais il s'agit également d'un impact sur la maîtrise du foncier. En effet, afin de stabiliser l'exploitation du domaine skiable dans le temps et dans l'espace, la CCVL a souscrit des baux emphytéotiques auprès d'une grande partie des collectivités propriétaires du foncier sur les surfaces de Peyragudes. Ces baux donnent à la CCVL, et par incidence à la SEMAP, la maîtrise foncière du domaine skiable et de son aménagement. C'est donc auprès de la CCVL (côté Hautes-Pyrénées) et de la commune de Gouaux de Larboust (propriétaire de la majeure partie du foncier côté Haute-Garonne) que l'ensemble des gestionnaires d'estive intervenant sur le domaine skiable signent une convention pluriannuelle de pâturage formalisant l'usage pastoral de cet espace.

Sur ce terrain d'étude, le domaine skiable représente un nœud d'activités sur lequel se croisent durant la saison estivale : troupeaux, éleveurs, pâtre, touristes, usagers récréatifs et personnel de la SEMAP participant aux travaux de restauration écologique, d'aménagement des pistes et des infrastructures touristiques. Cette proximité engendre la mise en relation directe de deux activités productives distinctes, l'une (le pastoralisme) agricole, ancienne et réputée douce pour l'environnement, l'autre (l'exploitation du domaine skiable) aménageuse, récente et dont l'impact paysager est particulièrement visible.

Ce partage de l'espace conduit à l'émergence d'un faisceau relationnel entre acteurs du pastoralisme et acteurs de la station dont l'intensité et la nature varient selon diverses modalités.

¹¹² La Société d'économie mixte d'aménagement de la station de Peyragudes fut créée il y a plus de 25 ans pour réunir les exploitants des deux versants de la station (Peyresourde côté Hautes-Pyrénées et les Agudes côté Haute-Garonne) au sein d'une seule institution de gestion. Le capital de la SEMAP est détenu à 80% par des collectivités publiques et se divise de la manière suivante : 40% du capital appartiennent au Syndicat mixte des Agudes qui réunit le Conseil général de la Haute-Garonne et la commune de Gouaux de Larboust ; 40% du capital appartiennent à la Communauté de communes de la vallée du Louron ; 20% du capital appartiennent à Proxider qui n'est autre qu'une émanation d'ERDF. La SEMAP comporte également une association pour la promotion et le développement de la station (Elu local, entretien mené pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »).

¹¹³ En 2012, la SEMAP mobilisait 90 équivalents temps plein. Par ailleurs, un élu local estimait que le secteur des remontées mécaniques représentait à lui seul 180 emplois au total dont plus d'une trentaine étaient pérennisés à l'année. Le nombre total d'emplois direct et induits par le domaine skiable est évalué à hauteur de 450 emplois (Socioprofessionnel du tourisme et élu local, entretiens menés pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »).

Ces relations, leur diversité, leur nature et leur intensité varient tout d'abord dans l'espace.

« La particularité de ce territoire-là, c'est quand même ce qui crée des conditions un peu particulières, c'est la présence de la station de ski. Donc c'est quand même assez, au moins sur la partie euh... Balestas, Communauté de communes, c'est très marqué, après quand tu montes sur Germ, c'est peut-être un petit peu moins marqué... Donc là les externalités positives ou négatives vont quand même pas mal tourner autour de cette présence de... Le fait que l'estive soit aussi en grande partie le domaine skiable avec ses infrastructures, son besoin d'entretien, tu vois... Les risques qui du coup, les problèmes d'avalanches qui du coup se transforment en risques parce qu'il y a la station de ski... ».

Agent de développement pastoral 1

Les estives au contact direct de la station¹¹⁴, c'est-à-dire les surfaces pastorales utilisées par le Groupement pastoral de Bassia pour sa partie ovine, qui chevauchent le domaine skiable dans leur quasi-totalité, ou encore une petite partie des estives gérées par l'Association foncière pastorale de Germ-Louron, sont le siège de relations diversifiées et de forte intensité entre éleveurs et acteurs de la station.

Sur les quartiers ovins utilisés par le Groupement pastoral de Bassia, les relations sont de plusieurs ordres. On rencontre tout d'abord un certain nombre de conflits d'usage localisés, le plus souvent réglés entre les usagers directement concernés. A titre d'exemple, les acteurs enquêtés nous font part de la présence de situations conflictuelles générées par le partage de l'espace avec les activités touristiques et liées d'une part aux dégradations causées par les troupeaux sur certaines infrastructures touristiques (tapis de remontées mécaniques, halls d'immeubles) et d'autre part à la présence d'activités récréatives (parapentistes, randonneurs accompagnés de chiens) et de travaux d'aménagement ou d'amélioration du domaine skiable qui peuvent perturber la tranquillité des troupeaux.

« Bon vous savez le parapente, après le VTT, les randonneurs bien sûr, mais bon ça se passe pas trop mal quoi ! (...) Bon et après bien sûr on est toujours en relation avec la station, qui gère un petit peu ça, ce qui fait que bon on fonctionne quand même... (...) quand il y a un souci, on se met autour de la table pour en discuter quoi ».

Gestionnaire d'estive 1

« Le moyenne et la haute montagne, ce sont les gens qui travaillent sur les stations qui font les travaux d'été, pistes et remontées mécaniques, l'agropastoralisme, les gens qui sont des promeneurs, des randonneurs, les gens qui font du sport, VTT, parapente ou autre et voilà. (...) Un parapente peut effrayer un troupeau, voilà, une clôture électrique mise pour protéger un chantier peut avoir une incidence parce que les troupeaux, vous avez beaucoup de troupeaux qui viennent de la plaine aussi, et et cetera, donc pas habitués à un certain nombre de choses, par conséquent il peut y avoir cette difficulté donc il faut se supporter les uns les autres. C'est pas toujours facile mais voilà ».

Elu 1

¹¹⁴ Afin de localiser les différents secteurs d'estive et les gestionnaires associés, des cartes sont fournies en sous-partie I (paragraphe 3.2.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

Sur les quartiers pastoraux chevauchant directement le domaine skiable, les relations entre les acteurs du pastoralisme et de la station se manifestent également par des formes « d'échanges de bon procédés ». En effet, éleveurs et représentants du domaine skiable s'accordent pour reconnaître les effets bénéfiques de la présence des troupeaux sur la limitation du recouvrement végétal. L'action du pastoralisme permet ainsi de limiter les opérations de broyage réalisées par la station ou encore de maintenir leur effet dans le temps. Ces opérations de broyage ont pour but principal de maintenir une strate herbacée relativement rase afin que le tapis végétal puisse « accrocher » le manteau neigeux. La présence des troupeaux permet ainsi la réalisation d'économies de broyage pour la SEMAP et participe, de manière complémentaire à l'action de broyage et aux ouvrages RTM existants, au maintien du manteau neigeux et à la limitation des risques d'avalanche sur une zone très fréquentée l'hiver. La présence des troupeaux est donc envisagée comme un besoin de la station. Ce besoin se spatialise sur le domaine skiable lui-même, mais également sur les versants montagneux jouxtant les routes d'accès à la station. C'est sur ces zones que se cantonnent les troupes ovines de Bassia ainsi que l'un des troupeaux bovins du Groupement pastoral de Garin et une partie du bétail accueilli par la commune de Loudervielle.

« Il faut bien le pacager pour que ça fasse tapis, pour pas que ça glisse ! (...) Oui mais moi je sais pas s'ils l'ont remarqué la commune de Loudervielle un truc comme ça, depuis qu'il y a mes vaches là, il y a moins de coulées dans la combe là. (...) Ils ont fait la nouvelle route par en bas pour désenclaver la station au cas où... Pour des périodes un peu critiques. Et moi je le vois, depuis qu'il y a les vaches, je l'ai vue redescendre la neige, barre la route deux ou trois fois mais pas, pas comme avant, avant c'était systématiquement » !

Eleveur 1

« On en discute mais tout le monde en est conscient que tout ce qui est vraiment pentu, si il y a un troupeau de moutons, la neige reste plus collée ! Il y a des petits chemins qui se font, l'herbe est plus pacagée donc, parce que il y a certains endroits où, surtout il y a trois ou quatre ans quand il y avait moins de moutons, beh la station avait été obligée de broyer parce que sinon l'hiver, il y avait certaines petites parties où ça faisait pas des avalanches mais coulées, mais maintenant qu'il y a les moutons, ils auront moins besoin »...

Gestionnaire d'estive 1

« En dehors de la saison d'hiver, il y a bien sûr les troupeaux hein, il y a donc une activité agropastorale, et qui est bénéfique pour les exploitants des stations de sport d'hiver, hein ! Parce que si ils doivent se payer l'entretien des estives, couper l'herbe et cetera, parce que bon, si vous laissez à l'abandon, l'herbe heu... C'est de l'herbe à avalanches quoi, c'est des grandes herbes et cetera donc les troupeaux entretiennent, entretiennent tout ce qui est, tout ce qui est pistes, tout ce qui est les estives, tout ce qui est domaine quoi donc la présence des animaux non seulement est nécessaire, mais elle est vraiment bienvenue quoi, elle est indispensable quoi ! »

Elu 1

« Il vaut mieux des tondeuses à quatre pattes que des engins mécaniques qui vont tondre hein ! C'est vraiment... Bon en plus à travers la fréquentation par les troupeaux il y a fumure des estives, il y a transport de

graines, il y a tout un ensemble. (...) C'est indéniable qu'une station qui a du pastoralisme est beaucoup plus favorisée que là où il n'y en a pas ».
Représentant de l'ingénierie écologique 1

Le pastoralisme est ainsi considéré comme bénéfique pour le domaine skiable qui, malgré son emprise spatiale, rend un certain nombre de services, directs ou indirects aux éleveurs et au pâtre utilisateurs des quartiers ovins de Bassia. Ces services garantissent une certaine réciprocité entre ces acteurs. Ils se traduisent notamment par l'électrification ou l'adduction d'eau sur l'une des cabanes pastorales de la zone, par le broyage de la végétation ligneuse qui augmente la surface herbacée et donc la ressource pastorale disponible, mais également par la création de pistes d'accès diverses au domaine skiable qui, bien que limitant le libre parcours des troupeaux et rendant plus laborieuse encore la conduite du bétail sur une zone de multi-usage, offrent aux éleveurs et au berger de Bassia un accès simplifié à la quasi-totalité des zones d'estives valorisées par le bétail.

Cependant, et malgré l'existence d'une réciprocité informelle, et parfois même indirecte, prenant la forme d'un « échange de bon procédés » plus ou moins intentionnel, les quartiers ovins de Bassia sont également le siège de tensions profondes. Celles-ci sont liées au rejet de la politique de développement de la station par l'un des représentants du Groupement pastoral, en opposition récurrente avec la stratégie d'aménagement touristique du domaine skiable. Ces conflits politiques qui ont, pour certains, abouti à des actions en justice, créent un contexte de crispation et de limitation importante du dialogue entre les acteurs de la SEMAP et les éleveurs utilisateurs de la ressource pastorale sur le domaine skiable. La réciprocité constatée sur ces espaces en matière d'entretien et de services rendus bilatéralement prend de ce fait une place très secondaire au regard de la situation conflictuelle existante. Ce contexte affecte par incidence l'ensemble des éleveurs utilisateurs du Groupement pastoral (locaux et extérieurs) et se traduit par une bataille symbolique concernant la maîtrise du foncier et l'utilisation estivale de l'espace. Alors que les éleveurs locaux du quartier ovin de Bassia revendiquent leurs droits d'usage leur donnant un accès, voire selon certains, une primauté d'utilisation et une légitimité inébranlable sur les estives, les représentants de la station et de la Communauté de communes de la vallée du Louron disent quant à eux « tolérer » la présence d'une activité pastorale sur le domaine skiable par l'application d'une « interprétation extensive » des droits d'usage, considérés comme des « privilèges » vis-à-vis du droit en vigueur. Ces tensions politiques se cristallisent ainsi par une référence quasi-systématique dans le discours des acteurs concernés à la maîtrise du foncier comme condition de la légitimité quant à la gestion et à l'occupation de l'espace, par le biais d'une valorisation de la ressource fourragère sur un espace à vocation pastorale pour les uns, ou bien par le biais de la réalisation d'aménagements touristiques sur un espace à haute potentialité économique pour les autres.

La persistance de ce contexte conflictuel dans le temps a donné lieu à un changement d'attitude de la part des protagonistes, renforçant d'autant plus le rapport de force station/pastoralisme. En effet, la rupture du dialogue sur les quartiers

ovins de Bassia a conduit à une certaine opacité quant à la gestion pastorale de cet espace pour les gestionnaires du domaine skiable.

« De toutes manières actuellement il n'y a pas de dialogue, c'est vite vu, le dialogue c'est par courrier. (...) Mais la station a jamais compris, elle sait pas quel est son interlocuteur, elle sait pas qui est utilisateur d'estive elle est pas dedans... »
Agent de développement pastoral 2

Cette opacité, couplée à l'opposition politique vis-à-vis de la stratégie d'aménagement du domaine skiable émanant de l'un des principaux représentants des éleveurs sur la zone en question, a progressivement mené les acteurs de la station, et plus particulièrement la Communauté de communes de la vallée du Louron, à adopter une stratégie de reprise en main de la gestion pastorale de l'espace. Ceci s'est tout d'abord traduit par une formalisation de l'utilisation pastorale des surfaces concernées via la signature par les gestionnaires d'estive d'une Convention pluriannuelle de pâturage auprès de la Communauté de communes de la vallée du Louron sur les zones au niveau desquelles cette dernière était preneuse d'un bail emphytéotique¹¹⁵. Cette stratégie s'est également matérialisée par l'investissement de la Communauté de communes de la vallée du Louron dans le développement pastoral via la construction d'un atelier de transformation fromagère et d'une cabane associée au niveau des quartiers d'estive de Balestas sur lesquels elle possède des surfaces en propriété propre. La réalisation de ce projet et sa finalisation mi-2013 ont permis à la collectivité de réaffirmer sa position politique en faveur de la reprise agricole sur son territoire, mais également de reprendre la main sur la gestion et l'utilisation pastorale des surfaces d'estive en menant une politique volontariste dirigée en faveur des systèmes laitiers. Ce pôle fromager a permis d'accueillir dès la saison d'estive 2013 un éleveur gersois accompagné de son troupeau de 180 brebis laitières.

¹¹⁵ Sur les zones en question, les éleveurs des Groupements pastoraux de Garin et de Bassia signaient préalablement les Conventions pluriannuelles de pâturage auprès de la commune de Loudervielle, propriétaire du foncier.

« Si vous voulez, il y a des terres, l'objectif c'est de les entretenir, c'est de faire des produits qui puissent se vendre, parce qu'il y a quand même à proximité une population à qui ça peut être vendu, donc permettant aux gens de vivre, mais aussi à terme, parce que l'exploitant qui sera là-haut à la bergerie-fromagerie ne pourra pas y être à l'année, bon donc il faudra bien trouver des terres dans la vallée, donc c'est de trouver quelque chose qui soit viable pour un éleveur, un agriculteur ».

Elu 1

Cette orientation vers un système pastoral laitier avec transformation fromagère et commercialisation en estive est aussi un moyen pour « rentabiliser » l'utilisation pastorale du domaine skiable en y associant des produits transformés hautement valorisables auprès du tourisme estival. Elle est également envisagée comme un facteur supplémentaire d'attractivité pour cet espace aménagé. Cependant, pour un certain nombre d'éleveurs utilisateurs des surfaces en question, l'arrivée d'un nouvel éleveur sur le quartier de Balestas, qui plus est laitier¹¹⁶ et extérieur au territoire, a été synonyme de concurrence pour la ressource fourragère pourtant abondante et sous-utilisée au sein de la zone d'étude d'après le diagnostic pastoral réalisé par le GIP-CRPGÉ en 2012/2013¹¹⁷. La nature pastorale de ce projet de développement alliant logique agricole et touristique place ainsi la Communauté de communes louronnaise, et par incidence les gestionnaires de la station, en situation de quasi-omnipotence sur le territoire du domaine skiable, maîtrisant désormais, outre les aménagements touristiques, la gestion et l'utilisation pastorale des surfaces d'estive.

Le contexte est bien différent sur les estives gérées et utilisées par la partie bovine du Groupement pastoral de Bassia, par le Groupement pastoral de Garin ou encore sur les surfaces gérées en direct par la commune de Loudervielle. Sur ces espaces, les acteurs du pastoralisme témoignent d'un nombre relativement réduit de relations avec les représentants du domaine skiable, ces relations se limitant la plupart du temps aux formalités administratives¹¹⁸, à des problèmes ponctuels réglés « à l'amiable », voire à la limitation la plus drastique par la pose d'une clôture. La clôture est alors envisagée comme un élément spatial réduisant physiquement et symboliquement à leur minimum les interactions avec le domaine skiable, allant jusqu'à ga-

¹¹⁶ Les brebis laitières nécessitent une ressource fourragère plus abondante et plus diversifiée que les brebis allaitantes.

¹¹⁷ Le diagnostic pastoral commandé par la communauté des communes de la Vallée du Louron au GIP-CRPGÉ et mené parallèlement au projet de cabane fromagère a montré que, sur les secteurs de Balestas et de « la station », soit environ 450 ha compris dans notre zone de travail, le niveau de chargement correspondait à 55 % de la ressource fourragère théoriquement disponible (les besoins des troupeaux ont été estimés à 118 500 UFL tandis que la ressource disponible était, quant à elle, estimée à 220 000 UFL).

¹¹⁸ La signature des Conventions pluriannuelles de pâturage entre communes ou Groupements pastoraux gestionnaires et collectivités membres de la SEMAP (CCVL et commune de Gouaux de Larboust) par exemple.

rantir la neutralité des acteurs face à la situation conflictuelle existante sur les estives ovines de Bassia.

« Après nous, on rentre pas dans le domaine skiable trop, on s'arrête juste avant, alors nous ça nous concerne pas, ça concerne juste le groupement de Bassia. (...) C'est une limite avec la station, il y a des protections à l'entrée de la station, c'est fermé là » !

Éleveur 1

« C'est le groupement qui fait ce qu'il veut, on est pas embêtés pour ça... (...) Non ! Mais il n'y a pas la station là ! Nous on a rien à voir avec la station ! »

Gestionnaire d'estive 2

Ainsi, les relations entre les éleveurs de Bassia et les représentants du domaine skiable se réduisent à un échange informel, voire non intentionnel, de bons procédés dans un contexte conflictuel de limitation du dialogue. Les relations entre les éleveurs de Garin, Loudervielle, de la partie bovine de Bassia et les représentants de la station quant à elles, sans être conflictuelles, se limitent au strict minimum. La situation est très différente sur les surfaces de l'AFP de Germ-Louron.

En effet, au-delà de la dimension spatiale, la diversité, la nature et l'intensité des relations pastoralisme/station varient également en fonction de la position sociale et politique des gestionnaires d'estive. Alors que l'opposition politique de l'un des représentants du Groupement pastoral de Bassia donne une tournure conflictuelle aux relations station/pastoralisme et limite fortement les échanges à l'échelle des quartiers ovins de notre zone d'étude, la pluriactivité du président de l'AFP de Germ-Louron, à la fois chef des pistes sur la station et éleveur ovin président de l'AFP et utilisateur des estives afférentes, renforce positivement les liens qui unissent les deux groupes d'acteurs.

« D'ailleurs je veux dire, le cadre de la station aussi est président des 4 Véziaux de Loudenvielle, donc on, on est quand même et puis après on est, bon moi j'y suis en plein dedans, mais beaucoup de gens là-haut sont issus aussi de, du milieu agricole ou de(...) Ou de par la famille, ça facilite un peu les choses ! »

Gestionnaire d'estive 3

« Le directeur de la station sa famille c'était aussi des éleveurs, le chef pisteur, le patron des pistes, c'est un éleveur ! C'est encore un éleveur, la plupart des gens qui travaillent autour d'eux, ils sont ou éleveurs ou issus de familles d'éleveurs ! Donc culturellement, ya pas de difficultés ».

Elu 1

Ainsi, l'AFP de Germ Louron est le siège d'une véritable entente formalisée entre éleveurs et acteurs de la SEMAP qui se matérialise notamment par l'intervention de la SEMAP sur les travaux d'aménagement pastoraux réalisés sur les surfaces gérées par l'AFP. Cette dernière confie en effet à la SEMAP certains travaux concernant par exemple la restauration, la mise en place de clôtures ou encore la construction de cabanes pastorales. Outre cet aspect économique, l'entente entre

les acteurs se manifeste également dans le discours de leurs représentants qui envisagent leurs relations en complémentarité voire en interdépendance. Dans ce cas, les échanges entre acteurs sont formalisés et les questions relatives à la maîtrise du foncier ou encore au respect des droits d'usage n'apparaissent pas dans le discours. Ainsi, le statut multi-positionnel du président de l'AFP, entre monde pastoral et domaine skiable, permet l'installation d'une véritable coopération entre les acteurs qui est certes renforcée par la situation géographique de l'AFP de Germ-Louron dont les surfaces ne sont que peu concernées par le domaine skiable contrairement aux quartiers ovins de Bassia.

Nous rencontrons donc sur une même zone d'étude des situations relativement diversifiées où les relations entre acteurs du pastoralisme et acteurs du domaine skiable oscillent entre interdépendance et rupture du dialogue, réciprocité et conflits d'usage, véritables synergies et rapports de force marqués par la domination des acteurs de la station. Cette première esquisse du système social et du faisceau relationnel en présence sur les estives de Peyragudes permet de saisir la complexité et l'imbrication des relations entre acteurs ainsi que la dimension spatiale, temporelle et sociale de ces relations. Leurs caractéristiques se révèlent intimement liées à la situation géographique des surfaces pastorales concernées, à l'évolution dans le temps de la stratégie et des comportements des acteurs et à la position sociale des principaux protagonistes. On note également que dans un contexte conflictuel tel que celui qui existe au sujet des surfaces pastorales ovines de Bassia, le rapport de force entre les acteurs s'exprime plus particulièrement par le recours aux droits d'usage ou encore aux documents juridiques attestant la maîtrise du foncier, envisagée comme la garantie de la légitimité voire de la supériorité d'une des activités (que ce soit le pastoralisme ou le tourisme aménageur) sur les autres.

Afin d'approfondir notre approche relationnelle des rapports pastoralisme/tourisme aménageur sur cette zone d'étude, nous avons fait le choix d'étudier en détail l'un des éléments les plus caractéristiques dans le discours des personnes interrogées. Il s'agit de la revégétalisation qui est une démarche de restauration écologique entreprise par les stations de ski afin de reconstituer le couvert végétal sur les zones remaniées ou dégradées suite aux travaux de remodelage des pistes skiabiles (terrassements) ou d'aménagements touristiques (remontées mécaniques...). En occupant une partie des surfaces montagnardes et en ayant pour objet la végétation, qui constitue pour les éleveurs la ressource principale des estives, les démarches de revégétalisation entreprises par les acteurs du domaine skiable associent d'une manière extrêmement forte le pastoralisme et le tourisme aménageur au travers d'un faisceau relationnel hautement révélateur des rapports de force sur le territoire. Le sol et le végétal se font alors médias et objets principaux des relations entre ces acteurs, mais également miroirs de leurs rapports de pouvoir et de leurs statuts respectifs.

2. Le revégétalisation en station, un miroir des relations entre acteurs du pastoralisme et exploitants de domaines skiables

2.1. Une petite histoire de la revégétalisation en milieu montagnard

Encadré 16

Une définition de la revégétalisation

« Le revégétalisation est le processus utilisé par l'homme pour reconstituer un couvert végétal sur un sol dégradé ou remanié. (...) Après les travaux de terrassement, les zones concernées sont doncensemencées pour recréer un couvert végétal, généralement par projection hydraulique. Cela consiste à projeter sur les zones exploitées un mélange de semences (graminées, légumineuses et autres), de colles végétales et de nutriments à l'aide d'une pompe montée sur un camion pour traiter de grandes surfaces » (CBNPMP, 2012).

Les acteurs de la revégétalisation sur le massif des Pyrénées font remonter les prémices de la revégétalisation en station aux années 1980 (MALAVAL, 2007). Cela correspond à une période de systématisation des travaux de terrassement des pistes skiables. Ces travaux sont alors associés à des démarches qualifiées de « reverdissement » (nom anciennement donné à la revégétalisation). Ils sont pratiqués sur environ 40 % des pistes terrassées en 1985 (MALAVAL, 2007). Des balbutiements du reverdissement jusqu'à la fin des années 1990, la revégétalisation est pratiquée à l'aide de mélanges de graines du commerce. L'objectif de cette pratique est alors de deux ordres : technique et paysager. A cette période, l'intérêt est d'assurer la pérennité des travaux entrepris en limitant l'érosion des sols, l'impact paysager des actions humaines et en garantissant la tenue du manteau neigeux sur les pistes reprofilées par le biais de la reconstitution rapide d'un tapis végétal recouvrant un maximum de surface dégradée, sans regard particulier sur les espèces végétales utilisées¹¹⁹. La fin des années 1990 et le début des années 2000 marquent la montée en puissance des préoccupations sociétales liées à l'environnement et la mise en place d'expérimentations scientifiques visant à rechercher les conditions de succès des démarches de restauration écologique sur les milieux montagnards. Ces démarches font apparaître l'intérêt du recours aux plantes d'altitude afin de maximiser les chances de réussite de la revégétalisation et afin de garantir une durabilité plus importante des couverts végétaux (MALAVAL, 2007). Ce regain d'intérêt sociétal et scientifique pour la dimension environnementale et pour la durabilité de la revégétalisation ainsi que les expérimentations menées dans d'autres massifs conduisent le

¹¹⁹ Dans son « *Guide pour de meilleures pratiques de revégétalisation dans les Pyrénées* », le groupe de travail sur la revégétalisation, animé par le Conservatoire botanique pyrénéen, qualifie cette période de « *règne des mélanges commerciaux* ». Les pratiques en milieu montagnard consistaient alors à reproduire les techniques « d'amélioration du sol » utilisées en plaine via l'utilisation d'espèces commerciales, peu adaptées aux conditions de pente et d'altitude du milieu montagnard et nécessitant un recours important aux fertilisants (MALAVAL, 2007).

Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, ainsi que certains membres de l'ingénierie écologique pyrénéenne à engager des actions d'amélioration des pratiques existantes en collaboration avec les structures aménageuses, et plus particulièrement avec les acteurs des stations de ski. Certains domaines skiables, et notamment la station de Peyragudes, vont ainsi renouveler leur façon de restaurer les milieux dégradés par l'amélioration des pratiques de réenherbement et par le recours aux espèces végétales locales.

Dans les Pyrénées, le début des années 2000 marque en effet la naissance du programme ECOVARS¹²⁰. Ce programme, dont les principaux objectifs sont la préservation et la restauration des milieux pyrénéens d'altitude, propose un large éventail de solutions techniques permettant d'améliorer les pratiques de revégétalisation. Animé par le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) et financé par une articulation de fonds européens, nationaux et régionaux, ECOVARS rassemble une multiplicité d'acteurs, avec notamment :

- des professionnels de l'aménagement provenant plus particulièrement des domaines skiables et des structures associées (SEM N'PY¹²¹), du milieu forestier (représentants de l'ONF), de la restauration des terrains en montagne (représentants du RTM), de l'ingénierie écologique (Bureau d'étude AMIDEV¹²²) ou encore des services des collectivités spécialisés dans l'aménagement routier,
- mais également des élus, des scientifiques (INRA, IRSTEA, CBNPMP, etc.), des structures associatives (dont l'APEM¹²³), et des services de l'Etat (DREAL, etc.).

Le Conservatoire botanique pyrénéen synthétise ainsi les trois grands objectifs opérationnels du programme ECOVARS, il s'agit de « *mettre à disposition des outils adéquats pour une restauration écologique des sites d'altitude ; d'informer et de former les profes-*

¹²⁰ Le programme ECOVARS débute en 2003, il se poursuit ensuite jusqu'en 2007 sous le nom d'ECOVARS II et devient ECOVARS + à partir de 2008 jusqu'à ce jour.

¹²¹ La Société d'économie mixte N'PY forme une marque qui regroupe en son sein sept stations pyrénéennes (Peyragudes, Piau, Grand Tourmalet, Cauterets, Luz Ardiden, Gourette, La Pierre Saint-Martin) et un site touristique (le Pic du Midi) qui mutualisent un certain nombre d'activités allant de la politique marketing à la gestion des ressources humaines, en passant par les activités de commercialisation.

¹²² Bureau d'étude spécialisé dans l'accompagnement de l'aménagement de l'espace montagnard sur les questions environnementales.

¹²³ L'Assemblée pyrénéenne d'économie montagnarde est une association portée par les organismes consulaires du massif pyrénéen depuis 1997. Elle a pour vocation de participer au développement économique des Pyrénées et d'assurer la transversalité entre les différents secteurs professionnels dans le cadre de la politique de la montagne. Pour cela elle assure notamment la conception et la mise à disposition d'outils de recueil, de mutualisation et de partage des données (TIC, animation du SIG-Pyrénées, etc.) (LENORMAND, 2011 ; Site internet de l'APEM : <http://www.apem.asso.fr/>).

sionnels de l'aménagement ; de stimuler et d'accompagner le développement de ces pratiques de massif au travers d'actions pilotes territorialisées portées par les utilisateurs ». (CBNPMP, 2012).

C'est dans le cadre de ce programme que le groupe N'PY, en collaboration directe avec le Conservatoire botanique pyrénéen a permis, entre 2010 et 2011, le financement et la mise en place d'une collecte mécanisée de graines locales par les acteurs des stations du groupe, ainsi que le lancement d'une marque collective : « Pyrégraine de Nèou » et d'une filière de multiplication des graines permettant leur réutilisation par les structures aménageuses dans le cadre de leurs démarches de revégétalisation. Le début des années 2010 est également aux prémices de l'association progressive des acteurs du pastoralisme aux groupes de travail sur la revégétalisation, par l'intermédiaire d'échanges avec l'ingénierie pastorale¹²⁴ (Représentante de l'ingénierie écologique, entretien mené pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »). Et c'est à l'automne 2011 qu'a lieu la rencontre inter-stations de ski pyrénéennes du 3 octobre 2011 « *Agir pour une montagne vivante et préservée : gestion et végétalisation des domaines skiables* » portant en majeure partie sur les démarches de revégétalisation en station. Cette rencontre marque une nouvelle étape dans les réflexions pyrénéennes sur la revégétalisation, en associant officiellement un certain nombre d'acteurs représentants du pastoralisme¹²⁵ aux échanges sur la manière d'améliorer les démarches de restauration écologique en station. Cette manifestation organisée en vallée du Louron dans la commune de Loudenvielle sous l'impulsion de la Communauté de communes de la vallée du Louron, du Commissariat de massif et de la DDT des Hautes-Pyrénées notamment, témoigne ainsi d'une volonté locale et pyrénéenne de création de passerelles entre les acteurs des domaines skiables et les acteurs pastoraux au sujet de la gestion de la ressource en herbe.

Au-delà de son objectif général de création de lien entre gestionnaires de domaines skiables et acteurs du pastoralisme, les rencontres inter-stations d'octobre 2011 mettent également en lumière plusieurs éléments selon nous remarquables quant au positionnement des acteurs locaux en matière de revégétalisation et vis-à-vis de l'activité pastorale. La localisation et les structures coorganisatrices de la manifestation, parmi lesquelles la Communauté de communes de la vallée du Louron figure en bonne place, traduisent tout d'abord la position relativement importante de la station de Peyragudes en matière de restauration écologique de domaines skiables sur le massif. Les entretiens menés auprès des acteurs de la SEMAP et de l'ingénierie écologique montrent en effet que ce domaine skiable investit depuis les débuts du reverdissement de manière relativement conséquente dans les démarches de revégétalisation. La SEMAP a par ailleurs intégré les travaux de restauration éco-

¹²⁴ Avec le GIP-CRPGE notamment.

¹²⁵ La liste des 82 participants à ces rencontres témoigne de la présence d'une dizaine de représentants du monde pastoral. On y trouve des agents de développement pastoral (GIP-CRPGE, Fédération pastorale de l'Ariège, Réseau pastoral pyrénéen, Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne), des éleveurs ainsi qu'un pâtre salarié, la majorité d'entre eux étant pluriactifs et travaillant également en station de ski l'hiver.

logique à ses activités propres en devenant prestataire de services en la matière pour d'autres structures aménageuses. Elle assure également la récolte de graines locales sur ses surfaces dans le cadre des actions portées par le groupe N'PY et le Conservatoire botanique (Socioprofessionnel du tourisme, entretien mené pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »). Il n'y a donc rien d'anodin à ce que de telles rencontres soient organisées en vallée du Louron, sous l'égide de la Communauté de communes notamment. Par ailleurs, la liste des participants recueillie montre l'absence d'éleveurs utilisateurs des surfaces pastorales chevauchant directement la station de Peyragudes malgré la proximité géographique de l'évènement, les éleveurs invités provenant d'autres localités pyrénéennes, et se révélant être, pour un grande partie d'entre eux, des pluriactifs travaillant sur des domaines skiabiles durant la saison hivernale. Ce deuxième constat traduit selon nous la rupture du dialogue observée sur ce terrain d'étude entre éleveurs et représentants de la station sur les surfaces directement concernées par le domaine skiabiles et donc par la revégétalisation. Il nous laisse également entrevoir la difficulté de mise en place de ces démarches portant sur la ressource en herbe et dont la mise en œuvre et les conditions de succès technique posent de manière accrue la question des relations tissées entre représentants des domaines skiabiles et éleveurs utilisateurs de ces surfaces. Enfin, si l'on se réfère à l'historique des réflexions pyrénéennes en matière d'amélioration des démarches de restauration écologique sur les domaines skiabiles, on constate que ces rencontres interviennent près de dix ans après l'émergence des premiers groupes de travail pyrénéens sur la question au début des années 2000. Cette association tardive des acteurs du pastoralisme au débat nous interroge quant à la place de l'activité pastorale pourtant directement concernée et impliquée dans la gestion de la ressource en herbe sur les domaines skiabiles. La suite de ce développement va donc être l'occasion d'analyser plus en détail, sur ce terrain d'étude, la manière dont la station de Peyragudes s'est intégrée dans un cadre global d'action sur la revégétalisation et dans quelle mesure ces démarches ont affecté localement la relation station/pastoralisme au cours des dernières années.

2.2. La restauration écologique sur Peyragudes, un succès nuancé par le cloisonnement entre activité pastorale et tourisme aménageur

La station de Peyragudes s'est très tôt associée à l'ingénierie écologique dans le cadre de ses démarches de restauration écologique, en collaborant dans un premier temps avec le bureau d'étude AMIDEV, puis plus récemment avec le Conservatoire botanique pyrénéen, en lien avec le développement des programmes et des groupes de réflexion pyrénéens sur la question (Représentant de l'ingénierie écologique, entretien mené pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »). Ces structures accompagnent ainsi de manière récurrente le domaine skiabiles dans les travaux de restauration des milieux en lui fournissant un appui technique concernant par exemple le choix des techniques à adopter ou encore afin de définir le lieu ou le

moment opportuns pour la récolte des graines. La revégétalisation constitue en effet un passage obligé pour les domaines skiables suite à l'aménagement de nouvelles infrastructures touristiques ou encore en aval de l'intervention humaine sur le relief des pistes skiables provoquant des perturbations du milieu (travaux de terrassement et de remodelage des pistes). Elle est préconisée de façon quasi-systématique dans le cadre des études d'impact ou des démarches d'évaluation environnementale qui accompagnent ce type de travaux. Cependant, au-delà de « l'obligation réglementaire » de restauration des milieux dégradés, la revégétalisation est également utile aux stations qui y ont recours pour un certain nombre de raisons. Les acteurs de l'ingénierie écologique témoignent ainsi de la nécessité de telles démarches afin de limiter l'érosion, de faciliter l'intégration paysagère des travaux réalisés et pour améliorer la tenue du manteau neigeux. L'intérêt premier est donc environnemental et paysager, le second est touristique.

« En général, quand ils font des travaux d'aménagement de pistes ou de remontées mécaniques, ils ont des études d'impact, (...) et du coup des recommandations qui, c'est généralement indiqué qu'ils vont revégétaliser ! C'est tout dans leur intérêt parce que ça limite l'érosion, donc ça limite les perturbations qu'ils vont avoir a posteriori sur les milieux, ça intègre l'aménagement au niveau paysager, et ça a une meilleure tenue de la neige. Une piste avec de l'herbe, ça tient mieux la neige et plus tôt dans la saison ».

Représentante de l'ingénierie écologique 2

« La revégétalisation est une nécessité maintenant pour les exploitants de domaines, à double titre, je dirais d'abord par rapport à l'impact paysager. Une piste non revégétalisée après travaux, c'est une véritable ver-rue dans le milieu et tous les opposants à l'activité ski le font bien ressortir ! (...) Voilà, bon et après il y a des secteurs qui sont également des secteurs d'activité estivale, touristique, où là ben ils ont pas mal intérêt à rendre l'environnement intéressant aux clients d'été. Et ensuite c'est une nécessité par rapport au, à l'évolution je dirais des précipitations neigeuses (...), les stations doivent se résoudre à skier avec un manteau neigeux peu épais, et si on veut tenir le manteau neigeux peu épais, et beh sur de l'herbe ça tient bien, sur de la terre non ».

Représentant de l'ingénierie écologique 1

Sur le domaine skiable de Peyragudes, ces démarches de revégétalisation interviennent en parallèle avec des démarches de récolte de graines locales dans le cadre du programme ECOVARS. Dans les deux cas, des surfaces en herbe de quelques milliers de mètres carrés sont mises en défens, c'est-à-dire retirées de l'utilisation pastorale, afin de garantir la recolonisation progressive du sol par le tapis végétal dans le premier cas, et afin de laisser le temps aux végétaux de produire leurs graines pour la récolte dans le second.

Encadré 17***La mise en défens des zones de récolte et de revégétalisation***

« Le piétinement et le pâturage des zones fraîchement semées constituent d'importantes raisons de l'échec technique de certaines opérations de revégétalisation. En effet, les zones récemment semées constituent des parcelles relativement appétentes pour les troupeaux, qui par leur piétinement et leur consommation endommagent les plantules en développement. Une protection temporaire est donc indispensable pour ne pas gâcher les efforts entrepris et l'implication financière liée à la revégétalisation » (CBNPMP, 2007).

« La mise en place d'une clôture autour des zones ciblées est la meilleure solution pour obtenir de bons rendements de collecte, dans les zones où le pâturage est pratiqué » (CBNPMP, 2012).

La revégétalisation nécessite une période de mise en défens allant de deux à trois saisons d'estive afin de permettre un recouvrement végétal maximal et durable, alors que la récolte des graines nécessite une mise en défens du début de la saison (mois de mai) jusqu'à la fin du mois de juillet. Ces mises en défens, qui forment une partie intégrante des protocoles de revégétalisation, sont envisagées par les représentants de la station de Peyragudes comme une façon de protéger leur investissement face à une absence de prise en considération de la part des éleveurs utilisateurs. La clôture intervient ici comme une façon de limiter le contact entre les usages et d'éloigner une activité pastorale défavorable aux investissements du domaine skiable.

« On a été obligés de mettre en défens des zones, bon dès qu'on sème, dès qu'on sème bon il s'en foutent pas mal hein ? Il y a les moutons au travers, c'est pas respecté ! »

Représentant du domaine skiable

Une minorité d'éleveurs envisagent en effet l'ensemble des actions de la station comme la traduction de la domination du tourisme hivernal sur l'utilisation de l'espace. Cette opposition nette, peu répandue sur Peyragudes mais majeure sur d'autres domaines skiables de la chaîne¹²⁶, met en relief, selon les acteurs de l'ingénierie écologique, deux éléments. Le premier, à caractère social, est l'existence sur certaines zones d'un véritable cloisonnement entre activités pastorales et touristiques, cloisonnement que ces acteurs enquêtés attribuent à la différence de saisonnalité des pratiques menant à une incompréhension mutuelle, mais également à la situation d'emprise spatiale des domaines skiables qui constituent une activité « nouvelle » et « intrusive » sur un espace anciennement pastoral. Le second est quant à lui relatif à la pression pastorale en présence. Dans le cas où l'utilisation pastorale est très marquée, l'enjeu pastoral est tel que la neutralisation temporaire d'une partie de

¹²⁶ Les représentants de l'ingénierie écologique interrogés font part de l'opposition franche de certains groupes d'éleveurs aux démarches de restauration écologique au niveau des stations la Pierre Saint Martin et Grand Tourmalet notamment (entretiens menés pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »).

la ressource fourragère va susciter une opposition toute aussi marquée de la part des éleveurs utilisateurs. Ainsi, il est possible de supposer que la sous-utilisation pastorale constatée par le GIP-CRPGÉ (2013) sur la station de Peyragudes limite l'impact de la mise en défens sur la disponibilité de la ressource en herbe pour les troupeaux et réduise donc l'effet potentiellement néfaste du pastoralisme sur les zones concernées.

« Alors moi je ne suis pas dans le secret de la gestion des territoires ! On va dire que globalement il y a une mauvaise compréhension de la part des éleveurs que l'on puisse soustraire une partie d'estive qu'on leur a attribuée, même si c'est pour avoir une meilleure estive quelques années après. (...) On s'est très vite rendus compte qu'il y avait un cloisonnement complet des activités ».

Représentant de l'ingénierie écologique 1

« Il y a la préciosité de l'herbe dans certains secteurs, je pense à la Pierre Saint Martin où on essaie de récolter avec la brosseuse aussi mais c'est très compliqué, il y a 12 bergers sur le domaine skiable, c'est énorme ! Du coup il y a une pression qui est forte, il suffit qu'il y en ait un qui ne soit pas d'accord avec la station pour qu'il y ait... Même 2000 m² de mis en défens sur cette zone-là, alors que sur Peyragudes par exemple, il y a beaucoup moins de pressions, il y a moins d'enjeux ».

Représentante de l'ingénierie écologique 2

L'autre partie des éleveurs utilisateurs des surfaces de cette zone d'étude ainsi que les agents de développement pastoral, de façon beaucoup plus nuancée, ne vont pas à l'encontre de la revégétalisation mais témoignent quant à eux de manière récurrente de la faiblesse technique et paysagère des démarches de restauration écologique en lien avec l'absence de coopération entre ingénierie pastorale, éleveurs, pâtres et acteurs du domaine skiable. Le problème majeur réside ainsi, pour une majorité des acteurs du pastoralisme, dans le choix des espèces végétales utilisées, parfois peu appétentes pour les troupeaux, et dans l'absence d'intégration du pastoralisme à ces démarches de restauration écologique.

« Bon au départ on n'était pas tellement avertis, bon c'est, on a demandé quand même d'être avertis parce que, quand il y avait des plantes un petit peu... Des fois ils mettaient des plantes qui étaient néfastes aux troupeaux... ».

Gestionnaire d'estive 1

« Le pastoralisme a un rôle là-dedans, mais pas qu'un rôle de pâturage parce qu'on veut bien nous faire pâturer. Au contraire, dans une problématique générale de restauration écologique, quel rôle le pastoralisme peut avoir ? A mon avis il a un rôle central (...). Moi j'en suis pas loin de penser que le pastoralisme sur ces questions de restauration écologique peut être relativement autonome. Peut-être que c'est même pas la peine d'aller ressemer des graines. »

Agent de développement pastoral 1

« C'est peut-être plus une tolérance qu'autre chose, ils ont pas forcément, heu... Comment dire ? C'est peut-être plutôt des contacts conflictuels qu'ils ont (...). Entre eux, on peut déjà avoir une sorte de conflit d'usage à des moments sur certains aspects, mais bon ça peut être anecdotique si c'est fait en concertation je pense... (...) Je pense que si il y avait une bonne entente il y aurait moyen de raisonner les investissements en commun, de, je ne sais pas... Il y a des choses qui peuvent se discuter chaque fois que la station investit... »

Agent de développement pastoral 2

Le pastoralisme n'est donc pas associé aux opérations de gestion de l'espace, même quand celles-ci touchent directement la ressource en herbe et son évolution dans le temps. Une partie de la ressource fourragère est ainsi temporairement neutralisée et le choix des espèces végétales qui recoloniseront l'espace dégradé est réalisé par les agents du domaine skiable et de l'ingénierie écologique alors même que ces espèces constituent la ressource principale de l'activité pastorale. Cette situation d'absence de coopération peut être dans notre cas liée aux conflits profonds qui opposent une partie du Groupement pastoral de Bassia aux représentants de la station et dont les répercussions limitent fortement les potentialités d'échange entre ces groupes d'acteurs. Cependant, les acteurs de l'ingénierie écologique témoignent dans le même temps de l'implication possible et nécessaire des acteurs du pastoralisme dans la pérennisation des démarches de revégétalisation selon certaines conditions relatives aux temporalités de la restauration écologique. Ainsi, l'inclusion de la dimension pastorale aux démarches de restauration écologique, bien que secondaire au regard des objectifs environnementaux et paysagers de la revégétalisation, pourrait être l'un des moyens de réussite technique, mais également sociale des actions de revégétalisation et de récolte de graines locales.

« Au niveau du monde pastoral, au départ on a pas trop travaillé avec eux parce qu'on était dans des phases je dirais, très en amont, de choisir sur quelles espèces on va travailler, et on voulait pas forcément que des espèces favorables au pâturage, on voulait tout d'abord des espèces qui réussissent pour la revégétalisation. Qui réussissent au niveau technique, c'est-à-dire des espèces qu'on pourrait mettre sur une piste et dont on est surs qu'elles poussent ! (...) Depuis, je dirais, peut-être l'année dernière ou il y deux ans, on travaille plus avec le CRPGE et les services pastoraux au niveau pyrénéen pour bien les informer de la démarche, pouvoir les associer, pouvoir aussi travailler sur des bonnes pratiques avec eux, dans les domaines skiables, à savoir, une fois qu'il y a une revégétalisation c'est bien de pas mettre les troupeaux tout de suite, parce que l'herbe qui pousse est tellement appétente que les troupeaux vont y aller tout de suite et vont piétiner alors que c'est un stade où c'est très fragile, mais par contre, deux ans après, ça devient un stade beaucoup plus résistant et le pâturage devient fortement nécessaire sur ces espaces-là comme aux alentours pour maintenir la dynamique du milieu en milieu ouvert ».

Représentante de l'ingénierie écologique 2

2.3. L'intégration du pastoralisme, une piste d'amélioration des travaux de restauration écologique en station

Ainsi, et alors que l'effet du pastoralisme sur la revégétalisation est absent voire plutôt négatif sur les surfaces de Peyragudes, la mise en place d'un échange régulier entre les acteurs directs, représentants de la station et éleveurs, serait l'occasion, pour les exploitants de la station, de maximiser les chances de réussite de la restauration écologique et, pour les acteurs du pastoralisme, de participer au processus décisionnel portant sur l'occupation de l'espace pastoral et sur la maîtrise de la ressource en herbe. Néanmoins, sur d'autres domaines skiables pyrénéens, les tentatives de gestion concertée déjà entreprises par les acteurs des stations de ski et de l'ingénierie écologique auprès des éleveurs donnent des résultats relativement nuancés comme en témoigne l'un des représentants de l'ingénierie écologique au travers de quelques anecdotes de terrain.

« Sur d'autres stations, bon quand ils font de la revégétalisation ils mettent des clôtures électriques, bon elles tiennent des fois peu longtemps. Elles sont mises par terre ou alors dès qu'on en pose une, elle est forcément dans, sur l'itinéraire retour du troupeau lorsqu'il revient de la cabane, enfin on est toujours sur des problèmes... Quand on a cherché des coins de récolte pour les graines, il y a des endroits où on a pas pu, on a fait de la concertation avec les éleveurs quoi ! On est allés les voir, on a essayé, nous on avait fait des cartographies de zones potentielles, on a discuté avec eux, euh bon soit on a pas pu avoir leur accord pour certains, sur des stations des Pyrénées occidentales là on a, on a pas pu avoir d'accord ! (...) Sur 5000 m² ! C'est des petites surfaces ! Et euh, sur d'autres stations, on avait eu des accords, qu'il s'agissait d'aller valider sur le terrain entre la station et les éleveurs, et tout ce qu'on avait pu établir en salle (...), rien n'a été validé sur le terrain ! Voilà (...). On porte atteinte à leur territoire estival ! »

Représentant de l'ingénierie écologique 1

Le problème posé est alors celui des vecteurs de l'intégration du pastoralisme aux démarches de restauration écologique à l'échelle locale. Pour l'heure et suite aux tentatives d'association plus ou moins fructueuses des éleveurs aux travaux de revégétalisation sur le terrain des domaines skiables pyrénéens, l'ingénierie écologique identifie plusieurs conditions d'acceptation et de succès des démarches de restauration écologique. L'une d'entre-elles concerne la formalisation de la maîtrise du foncier par les domaines skiables. Là encore, la maîtrise foncière des surfaces concernées et son éclaircissement en présence des divers protagonistes sont mobilisés pour légitimer les démarches entreprises par les domaines skiables sur l'espace et sur la ressource en herbe. La formalisation des droits de propriété et de la maîtrise de l'aménagement de l'espace constitue donc l'une des conditions d'aboutissement de la restauration écologique qui se voit donc « imposée juridiquement » aux éleveurs gestionnaires et/ou utilisateurs de la ressource en herbe pourtant, pour certains d'entre eux, détenteurs de droits d'usage.

« Sur Peyragudes par exemple, il y a beaucoup moins de pression, il y a moins d'enjeux (...) parce que l'établissement public de la vallée est propriétaire de la plupart des terrains et du coup peut donner son accord, ou pas, aux éleveurs pour pâturer dans telle zone ou telle zone donc il y a beaucoup moins de pression ».

Représentante de l'ingénierie écologique 2

Un autre élément susceptible de favoriser l'acceptation locale des actions de restauration écologique entreprises par les stations réside, selon les représentants de l'ingénierie écologique, dans les actions de présentation des protocoles de récolte ou de revégétalisation et dans la mise en place d'arènes de discussion en mairie, en présence des éleveurs locaux, en amont des démarches de restauration écologique amorcées par les domaines skiables. Dans certains cas cependant, ces démarches de communication et de discussion se sont soldées par un échec une fois les acteurs sur le terrain (comme en témoigne l'avant-dernier extrait d'entretien).

Encadré 18

La question de l'acceptation des travaux de restauration écologique par les éleveurs

« La nécessité de protéger temporairement les zones de récolte a bien été intégrée par les domaines skiables mais les clôtures ne sont pas toujours bien acceptées par les acteurs du monde pastoral, sur des sites déjà impactés par des aménagements conséquents. Sur certains domaines skiables il est nécessaire de faire des démonstrations de récolte aux représentants des éleveurs transhumants pour montrer le peu d'impact de récoltes sur le potentiel fourrager des sites. (...) Enfin, sur certains sites où la ressource en herbe est précieuse car peu abondante, un appui politique est parfois nécessaire pour garantir le maintien de clôtures jusqu'à la récolte » (CBNPMP, 2012).

Dans les cas extrêmes, un appui politique local est donc parfois nécessaire afin de légitimer les travaux liés à la restauration écologique. Ainsi, l'association des élus locaux peut s'avérer être un vecteur de l'acceptation sociale des travaux de récolte ou de revégétalisation.

Ces différentes voies d'intégration du pastoralisme aux démarches, qui sont plutôt perçues dans certains cas comme un rappel implicite des formes de domination juridique ou politique des gestionnaires de la station sur les éleveurs, montrent des résultats très nuancés. C'est à l'issue de ce constat réalisé à l'échelle pyrénéenne par les acteurs initiaux de la restauration écologique qu'a progressivement émergé l'idée d'associer l'ingénierie pastorale au travail mené sur les surfaces d'estive à la fin de l'année 2011.

Encadré 19

La nécessité d'une collaboration entre acteurs de la restauration écologique en station et acteurs du pastoralisme

« Le projet de récolte mécanisée porté par N'PY a permis de prendre conscience de la difficulté de s'entendre pour l'utilisation de la ressource en herbe, entre les stations de ski et les acteurs du monde pastoral. Le bureau d'étude AMIDEV s'est particulièrement impliqué dans cette démarche de collaboration en participant notamment à des réunions dans les commissions pastoralisme des communes afin de présenter la démarche. Malgré cela, les clôtures pour la mise en défens temporaire pour les récoltes n'ont pas toujours été bien accueillies. Face à ce constat, des idées ont émergé fin 2011, pour une plus grande collaboration sur ces territoires d'estives » (CBNPMP, 2012).

« Il y a des blocages qui ne sont peut-être pas du niveau du conservatoire pour arriver à les débloquer en fait. (...) Au niveau des structures pastorales ou des élus, il faut que ça passe à un autre niveau en fait, mais bon on a commencé à y travailler et ce n'est pas fini, voilà pour beaucoup de stations, il reste du travail à faire... »

Représentante de l'ingénierie écologique 2

Les acteurs de l'ingénierie écologique soulignent en effet le rôle des services de développement pastoral dans l'association des éleveurs locaux aux démarches de restauration écologique. Selon eux, les agents des services pastoraux, dont le cœur de métier est l'accompagnement des éleveurs et des collectivités gestionnaires d'estive, pourraient avoir une mission de médiateurs auprès des éleveurs. Les services pastoraux semblent donc avoir un rôle actif à jouer dans ces démarches au travers d'une animation pastorale renforcée sur les zones d'estive concernées. Les agents de développement pastoral identifient quant à eux l'importance d'une mutualisation de l'information entre gestionnaires des domaines skiables et acteurs du pastoralisme en amont des travaux de restauration écologique afin de limiter les conflits d'usage relatifs à la revégétalisation et opposant potentiellement le pastoralisme aux stations de ski.

« Après nous ça nous intéresse, enfin, les travaux en station de ski nous intéressent pour des choses toutes bêtes c'est qu'une fois qu'il y a un diagnostic pastoral sur une zone on peut apporter des informations pour essayer aussi de concilier les différentes activités. Par exemple, la station de ski de Piau Engaly, elle a été construite sur la mousquère des vaches et ils sont embêtés en permanence parce que les vaches retournent au cœur de la station parce que c'est l'endroit où elles font la sieste. (...) Des choses comme ça, si sur une station, il y a un projet qui bousille le seul point d'eau de l'estive, ça peut être des choses comme ça... »

Agent de développement pastoral 3

Sur les zones d'estive de Peyragudes, le réengagement récent de la Communauté de communes en faveur de l'activité pastorale a conduit le GIP-CRPGÉ à réinvestir les zones pastorales concernées par le biais d'un travail d'animation renforcée et par l'élaboration, en collaboration avec les divers gestionnaires d'estive en

présence (haut-pyrénéens et haut-garonnais) de deux diagnostics pastoraux¹²⁷. La présence désormais régulière de l'ingénierie pastorale sur ce territoire, peut constituer un facteur de renforcement des relations entre les groupes d'acteurs locaux. Cependant, en matière de restauration écologique, à l'échelle pyrénéenne, les échanges amorcés fin 2011 entre les acteurs de la revégétalisation des domaines skiables et les services pastoraux n'ont, pour l'heure, pas abouti malgré l'amorce d'un projet de gestion concertée des chantiers de revégétalisation par l'intermédiaire d'un outil de cartographie collaborative.

En effet, la volonté de rapprochement entre les domaines skiables et le monde pastoral émanant des rencontres inter-stations du mois d'octobre 2011 s'est traduite, entre la fin de l'année 2011 et le début de l'année 2012, par l'élaboration collective d'un projet « *d'outil mutualisé pour le suivi des chantiers de revégétalisation et la gestion concertée du multi-usage en territoires d'estives* » dans le cadre du programme ECOVARS. Ce projet se positionnait dans la lignée directe de l'outil SIG de programmation et de suivi des chantiers de revégétalisation amorcé sur la Communauté de communes des vallées d'Ax et présenté lors de ces rencontres inter-stations de ski. Cet outil - le SERPIC Revégétalisation - est utilisé sur les domaines skiables des vallées d'Ax afin de mutualiser les données relatives aux enjeux environnementaux et aux travaux de restauration écologique, l'idée étant d'associer les gestionnaires des stations de ski et les organismes environnementaux afin d'augmenter l'efficacité de la revégétalisation tout en prenant en compte la dimension environnementale et la sensibilité des zones naturelles en présence sur les domaines skiables (CCVAX, intervention aux rencontres inter-stations de ski, 2011). Le projet d'outil mutualisé porté par l'APEM reposait également sur un principe de gestion concertée des chantiers de revégétalisation associant cette fois les enjeux pastoraux aux enjeux paysagers et environnementaux. Ce projet s'étendait aux sept domaines skiables du groupe N'PY (dont Peyragudes) et relevait d'une « *démarche mutuelle axée sur la mise en place d'une plate-forme collaborative permettant la réalisation d'objectifs communs entre les gestionnaires des stations de ski et le monde pastoral* » (APEM, 2012). Il associait ainsi, au travers de son comité technique, l'ingénierie écologique (CBNPMP, AMIDEV), les représentants des domaines skiables (SEM N'PY) et l'ingénierie pastorale (GIP-CRPGÉ, Fédération pastorale de l'Ariège et Réseau pastoral pyrénéen).

¹²⁷ Le diagnostic pastoral de Balestas commandé par la Communauté de communes de la vallée du Louron en 2012 parallèlement à la construction de la cabane et de l'atelier de transformation fromagère sur le quartier d'estive de Balestas et dont le but était d'envisager les conditions d'accueil d'un troupeau laitier sur le territoire concerné ; le diagnostic pastoral de Germ-Louron commandé par l'AFP de Germ-Louron début 2012 afin de dresser un état des lieux de l'activité pastorale locale, de mettre en avant les atouts et handicaps du territoire et d'élaborer des préconisations de gestion afin de limiter les conflits d'usage entre éleveurs relatifs aux limites des quartiers d'estive.

« On a pas refunctionné (...). Nous on reçoit les documents, ils ont fait un guide de revégétalisation des pistes et tout, on en est destinataires, mais voilà, pas plus pour l'instant. Après c'est vrai qu'on est dans une période où les financements ce n'est pas évident, on a terminé un programme, on est en train d'en relancer un autre, et ce n'est pas que dans le pastoralisme, c'est dans tous les crédits, afin il faut pas se leurrer, là on va chercher des crédits européens donc... Moi je pense peut être que quand les programmes de financement seront un peu stabilisés on pourra y réfléchir de nouveau mais... Après n'empêche qu'il y a le programme ECOVARS qui lui, continue à fonctionner ».

Agent de développement pastoral 3

Cependant, l'absence de financements et de relance de la part des acteurs concernés, et plus particulièrement des « acteurs moteurs » dans les démarches de revégétalisation, à savoir les représentants des domaines skiabiles et de l'ingénierie écologique, ont conduit à l'abandon de ce projet de gestion mutualisée de la restauration écologique en station.

2.4. Peyragudes, vers un redémarrage du dialogue entre acteurs du pastoralisme et exploitants du domaine skiable ?

Ce panorama détaillé des démarches de restauration écologique sur les domaines skiabiles pyrénéens, et plus spécifiquement sur la station de Peyragudes, met en lumière un certain nombre d'observations et d'interrogations quant à la relation entre acteurs du pastoralisme et acteurs des domaines skiabiles à l'échelle locale, et à l'échelle pyrénéenne. Sur la station de Peyragudes, le pastoralisme semble bénéficier d'une simple tolérance sur un espace sur lequel les acteurs du domaine skiable règnent à tous les niveaux. La maîtrise foncière et la gestion des aménagements de la station font l'objet d'une opposition récurrente, mais celle-ci émane d'une minorité d'acteurs. Ainsi, et malgré l'opposition de certains éleveurs aux réalisations émanant du domaine skiable et la limitation du dialogue entre groupes d'acteurs, la restauration écologique en œuvre sur Peyragudes témoigne d'un taux de succès relativement élevé au regard d'autres domaines, à l'image de la Pierre Saint Martin, sur lesquels l'intensité de la pression pastorale et la rareté de la ressource en herbe disponible conduisent à une résistance de la part de certains éleveurs et à un échec des travaux entrepris. En effet, au-delà de la place prépondérante des acteurs du domaine skiable sur Peyragudes, plusieurs éléments d'ordre pastoral peuvent expliquer la limitation de l'aspect conflictuel des démarches de restauration écologique. Les données chiffrées relatives à l'utilisation pastorale des surfaces de la station¹²⁸ montrent que, sur les zones plus spécifiquement concernées, à savoir les surfaces pastorales gérées par le Groupement pastoral de Bassia, on compte seulement deux éleveurs locaux « ayants droit ». Une majorité des éleveurs estivant sur le domaine skiable provient

¹²⁸ Présentés dans la sous-partie I (paragraphe 3.2.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

donc de communes extérieures aux communes propriétaires du foncier. Cette déconnexion territoriale entre éleveurs utilisateurs et surfaces pastorales, couplée à la disponibilité de la ressource en herbe, sont selon nous deux facteurs qui renforcent la position dominante des acteurs de la station vis-à-vis des acteurs du pastoralisme pour ce qui a trait à la gestion d'une ressource en herbe abondante et sous-utilisée¹²⁹. Les représentants des éleveurs locaux, minoritaires, et pour certains d'entre eux en rupture totale avec le domaine skiable, disposent ainsi d'une capacité d'action réduite dans le processus décisionnel relatif aux estives et dans la défense de leurs droits d'usage. On peut donc parler d'une acceptation *de facto* des démarches de restauration écologique par les acteurs du pastoralisme dans le cas de Peyragudes. Cependant, pour ce qui relève d'une véritable intégration du pastoralisme aux démarches de restauration écologique, intégration prônée par certains agents de développement pastoral et par les représentants de l'ingénierie écologique (entretiens menés pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »), le chemin semble encore relativement long au regard de la limitation des échanges entre les acteurs. Malgré l'arrêt précoce du projet de gestion mutualisée des chantiers de revégétalisation à l'échelle des domaines skiables de la Société d'économie mixte N'PY, l'investissement de la Communauté de communes de la vallée du Louron dans l'activité pastorale au travers de la réalisation de son projet de transformation fromagère en estive et le renforcement induit de l'intervention locale du GIP-CRPGE constituent selon nous deux premiers pas dans le resserrement des liens entre les deux groupes d'acteurs, gestionnaires du domaine skiable et éleveurs utilisateurs. L'aboutissement de ce processus pourrait mener à terme à une transition d'un effet globalement absent voire négatif du pastoralisme sur les démarches de restauration écologique à un effet positif lié à une intervention régulée dans le temps du pastoralisme sur les surfaces restaurées. Seule la mise en place d'arènes de discussion et de concertation entre les acteurs directs, éleveurs utilisateurs et gestionnaires du domaine skiable pourrait, nous semble-t-il, mener à un tel résultat.

« Oui ben dans les Alpes il y a toujours un membre du Groupement pastoral, un membre du groupement des éleveurs qui est aux décisions de la station de ski et un membre de la station de ski qui est aux décisions du Groupement pastoral ! ça pourrait être un peu un truc, même si il vote pas, être consulté »

Gestionnaire d'estive 4

« Le truc c'est qu'il n'y a pas de concertation claire j'ai l'impression entre les éleveurs et la station, et moi ce que je demande depuis quelques temps c'est que les gens de la station soient invités à l'AG [assemblée générale du Groupement pastoral], mais ça pose problème chaque année, enfin, ça pose problème (...). Non, ça pose problème aux éleveurs ! »

Agent de développement pastoral 2

¹²⁹ D'après le diagnostic pastoral conduit sur une partie de la zone d'étude entre 2012 et 2013 (GIP-CRPGE, 2013).

« Il y a vraiment une interface à trouver quoi ! Mais que mettre en place ? »
Représentante de l'ingénierie écologique 2

Cette concertation, souhaitée par l'ingénierie pastorale, écologique et par certains éleveurs, n'est cependant pas à l'ordre du jour et les discours ne sont pas homogènes. Alors que l'ingénierie agricole et l'ingénierie écologique prônent unanimement la concertation, seul un éleveur témoigne d'un intérêt pour ce genre de démarche qui n'est abordée par aucun acteur de la station. Il est donc question de la volonté réelle des acteurs directement concernés afin de mettre véritablement en place un processus de concertation associant gestionnaires de la station et éleveurs autour de la restauration écologique et de la gestion d'un espace partagé.

Conclusion du sixième chapitre

Le développement du cas de la station de Peyragudes plus particulièrement à travers l'analyse des démarches de revégétalisation envisagées sous le prisme de l'approche relationnelle nous tend un miroir amplificateur de la multiplicité des relations qui existent entre les acteurs du pastoralisme et les représentants du domaine skiable ainsi que des places respectives de ces groupes d'acteurs au sein du système relationnel local. Si l'on reprend un à un les éléments constituant le champ opératoire de la relation décrit par Claude RAFFESTIN (1980b), un certain nombre de conclusions peuvent être mises en avant quant à ce cas d'étude.

Si l'on se concentre en premier lieu sur **la forme et le contenu des relations** qui unissent ou opposent ces deux groupes d'acteurs, on s'aperçoit que ces relations sont de multiples formes, entre rupture du dialogue et coopération formalisée, entre conflits d'usage réglés à l'amiable et échanges de bons procédés informels, voire non intentionnels, entre cloisonnement spatial et symbolique des relations et partage de l'espace sur fond de rapport de force marqué par la domination des acteurs de la station de ski, entre tolérance vis-à-vis de l'activité pastorale et interdépendance mise en avant par les divers protagonistes, etc. Le contenu des relations entre les groupes d'acteurs prend également diverses formes, allant par exemple du service d'entretien de la végétation rendu par le pastoralisme à la station aux problèmes de cohabitation posés par l'emprise spatiale d'un domaine skiable qui occupe une partie des surfaces pastorales à des fins d'aménagement. La forme et le contenu des relations entre acteurs du pastoralisme et acteurs du domaine skiable sont donc multiples sur une même zone d'étude et ces relations ne peuvent être considérées de façon univoque ou bilatérale. En effet, si l'on se concentre sur **les acteurs des relations et les organisations qui interfèrent**, le cas de Peyragudes montre que les relations impliquant acteurs du pastoralisme et acteurs du domaine skiable font intervenir, au sein même de chacune de ces grandes catégories d'acteurs, des individus aux positions sociales et politiques variées qui influent sur la forme et le contenu des relations observées. Nous avons pu constater par exemple que l'opposition politique de l'un des représentants du Groupement pastoral de Bassia influe sur l'ensemble du faisceau relationnel impliquant les acteurs de la station et les éleveurs du Groupement pastoral. A l'inverse, le statut pluriactif de l'éleveur président de l'AFP de Germ-Louron également chef des pistes à la SEMAP favorise la coopération entre les deux groupes d'acteurs et entre leurs deux structures. De la même manière, notre analyse plus approfondie des démarches de revégétalisation montre qu'au-delà des représentants du domaine skiable et des éleveurs locaux qui forment les deux groupes d'acteurs directement concernés par les problématiques de restauration écologique, on rencontre des acteurs intermédiaires qui participent de façon plus ou moins importante à ce tissu relationnel et à sa régulation. On trouve tout d'abord les acteurs issus de l'ingénierie écologique (Conservatoire botanique, bureau d'étude AMIDEV) qui participent aux travaux de restauration écologique par la fourniture d'un appui technique aux domaines skiables ou par la conduite d'expérimentations en station. Ces acteurs ont également une influence sur les modalités de gestion des

relations entre le pastoralisme et les acteurs du domaine skiable en se faisant, avec plus ou moins de succès, les médiateurs des démarches de restauration écologique auprès des éleveurs dans les cas de conflits et en animant, à l'échelle pyrénéenne, des groupes de travail d'amélioration de la revégétalisation ayant récemment impliqué les services de développement pastoral. Pour l'heure, les acteurs du développement pastoral jouent quant à eux un rôle relativement réduit en matière de revégétalisation, que ce soit à l'échelle locale de Peyragudes ou encore à l'échelle pyrénéenne. Cependant, leur réinvestissement récent sur les surfaces de Peyragudes, notamment sous l'impulsion de la Communauté de communes de la vallée du Louron (qui est rappelons-le l'un des acteurs majeurs du domaine skiable) et de l'AFP de Germ-Louron (présidée par un éleveur pluriactif également chef des pistes à la station), pourrait avoir, à terme, un impact sur le système relationnel local. A des échelles et à des degrés divers, les acteurs de l'ingénierie écologique et pastorale jouent donc un rôle de médiation entre les principaux protagonistes des relations étudiées et participent de ce fait à modifier la forme et le contenu de ces relations, par la mise en place de démarches localisées (animation pastorale, réunions locales) voire pyrénéenne (dans le cadre du programme ECOVARIS). **L'espace** est aussi un élément majeur dans l'étude des relations pastoralisme/station. En effet, nous avons montré qu'au sein même des 2 160 ha formant notre zone d'étude de Peyragudes, la nature des relations pastoralisme/station varie en fonction du secteur d'estive considéré. Les surfaces pastorales directement concernées par le domaine skiable, à savoir les surfaces utilisées par la partie ovine de Groupement pastoral de Bassia, connaissent les relations de plus forte intensité, celles-ci se matérialisant par un rapport de force politique sur fond de rupture du dialogue entre acteurs directs. En revanche, les relations sur les quartiers d'estive utilisés par le Groupement pastoral de Garin, peu concernés par le domaine skiable, sont relativement réduites, se limitant aux formalités administratives et se traduisant spatialement par la séparation physique via la clôture. La clôture en tant qu'objet matériel spatialisé apparaît ici aux yeux des acteurs comme un témoignage physique de la limitation des relations entre les acteurs du pastoralisme et du tourisme aménageur. Elle constitue également le reflet symbolique d'une volonté de neutralité de la part des représentants de Groupement pastoral de Garin vis-à-vis des tensions existant au sein même du nœud d'activités constitué par le cœur de station. A l'échelle de Peyragudes, l'intensité, mais également la nature et la diversité des relations varient donc selon l'espace considéré. C'est au cœur même du domaine skiable que se spatialisent plus spécifiquement les relations entre les acteurs du pastoralisme et de la station, la diversité et l'intensité de ces relations étant favorisées par la proximité géographique des usagers divers et, dans le cas de l'AFP de Germ-Louron, par leur proximité sociale et politique. Enfin, nous avons souligné l'évolution dans le **temps** des rapports entre les acteurs locaux. Nous avons vu que la persistance de la situation de rupture de dialogue entre les structures composant la SEMAP et certains acteurs du pastoralisme a récemment conduit la communauté des communes de la vallée du Louron à réinvestir fortement la question pastorale en prenant la main sur la valorisation agricole des surfaces du do-

maine skiable et en investissant dans un cabane avec atelier de transformation fromagère. Cette évolution récente dans le comportement d'un des principaux protagonistes de la station par le biais d'une remobilisation locale en direction du pastoralisme a été accompagnée par le réinvestissement du service pastoral haut-pyrénéen sur le secteur de Peyragudes. Le changement de posture d'un des principaux acteurs du domaine skiable (la CCVL) et l'apparition de nouveaux acteurs intervenant à la fois auprès de la Communauté de communes de la vallée du Louron et des éleveurs (le CRPGE) au sein du système relationnel station/pastoralisme pourrait conduire à une reconfiguration des relations dans un avenir proche. Au-delà de la modification dans le temps de l'équilibre relationnel global lié au changement de stratégie des principaux protagonistes ou encore par l'ajout de nouveaux acteurs, la dimension temporelle intervient également en rapport avec la nature de l'impact du pastoralisme sur les démarches de récolte de graine et de revégétalisation entreprises sur Peyragudes. En effet, en l'état actuel des choses, l'activité pastorale possède un impact qui, même s'il ne remet pas en cause le succès global des démarches de restauration écologique sur la station, est plutôt identifié comme négatif par les acteurs du domaine skiable. Pourtant, les représentants de l'ingénierie écologique et pastorale mettent en évidence l'impact positif du pastoralisme dans le cadre d'une intervention régulée dans le temps. Plus que d'une acceptation des démarches de restauration écologique par les éleveurs, il s'agirait là d'une véritable intégration des éleveurs et du berger aux travaux de revégétalisation. Le pastoralisme interviendrait ainsi activement dans le cadre de la restauration écologique et l'effet constaté aujourd'hui, globalement négatif et anecdotique, pourrait emprunter une trajectoire évolutive allant de l'ignorance mutuelle, voire du conflit d'usage localisé, à un échange de services garanti par la gestion concertée de la ressource végétale. Cependant, cette intervention du pastoralisme régulée dans le temps nécessite l'établissement d'un échange entre les groupes d'acteurs impliqués, échange qui, comme nous l'avons vu, n'est pas encore à l'ordre du jour malgré la volonté dont témoignent certains éleveurs et les représentants de l'ingénierie écologique et pastorale. Nous attribuons cette situation à la posture de l'acteur dominant le système relationnel, la station, que ni cherche pas à établir de lien durable avec les acteurs pastoraux. Les acteurs du domaine skiable dominant en effet largement le jeu social local par leur poids économique, politique, leur maîtrise de la gestion et de l'aménagement de l'espace concerné, face à une activité pastorale locale résiduelle et en baisse constante depuis la fin des années 1980¹³⁰. En l'absence de volonté affirmée et partagée par une majorité d'acteurs, et plus particulièrement par les acteurs dominant le rapport de force local, la création d'arènes de discussion, voire la mise en place d'une véritable **coopération** en matière de gestion de la ressource végétale, nous semble compromise. Ainsi et même si elle apparaît comme une solution évidente, la coopération entre les

¹³⁰ Le compte-rendu opérationnel concernant la zone d'étude de Peyragudes, fourni en sous-partie I (paragraphe 3.2.1) de la deuxième partie du **TOME II**, montre la baisse de l'activité pastorale locale sur les collectivités concernées par les estives de Peyragudes.

protagonistes d'un système relationnel ne semble pas être la règle, que ce soit à l'échelle locale de Peyragudes, ou encore à l'échelle pyrénéenne où le projet d'élaboration concertée d'un outil mutualisé de gestion des chantiers de revégétalisation est aujourd'hui au point mort en l'absence de financement.

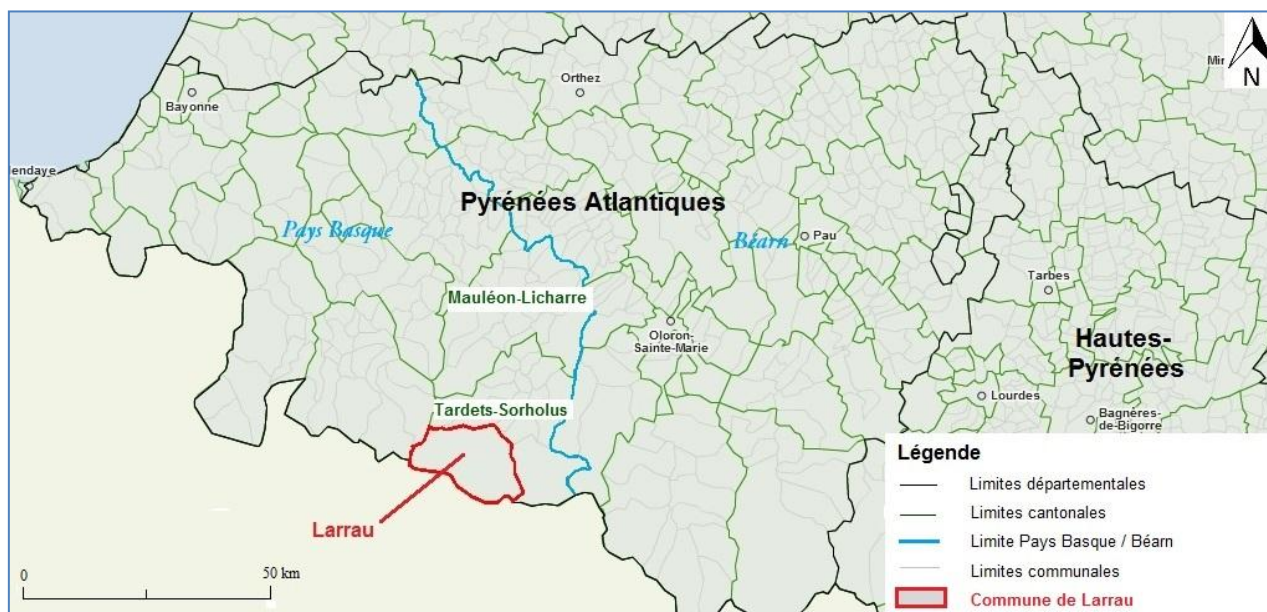
Chapitre 7.

LES ESTIVES DE « LARRAU », VERS UNE GOUVERNANCE DU MULTI-USAGE A L'ECHELLE DE LA MONTAGNE BASQUE

1. L'influence des dimensions spatiale, temporelle et sociale sur le contexte relationnel de la zone d'étude

Située à l'est du Pays Basque, la Communauté de communes de Soule-Xiberoa¹³¹ prend la forme d'une vallée orientée nord-sud. Limitrophe de l'Espagne au sud, du Béarn à l'est et au nord, elle est voisine des trois Communautés de communes de Garazi-Baïgorry, d'Iholdi-Oztibarre et d'Amikuze à l'ouest. La Soule est composée de deux cantons : Mauléon-Licharre (Basse Soule) pour sa partie nord, et Tardets-Sorholus (Haute-Soule) pour sa partie sud.

Carte 13 : Localisation de la zone d'étude « Larrau » (Observatoire des territoires de la DATAR, LAZARO)



¹³¹ Dans ce chapitre, nous appellerons aussi la Communauté de communes de Soule-Xiberoa, le « pays de Soule » ou plus simplement « la Soule ». Néanmoins, il convient de noter que selon sa délimitation historique, la province souletine comprenait, en plus des communes aujourd'hui incluses administrativement dans les deux cantons de Mauléon-Licharre et de Tardet-Sorholus, sept communes du canton de Saint-Palais, aujourd'hui associées à la Basse Navarre, mais toujours représentées au sein de la Commission syndicale du Pays de Soule (WELCH-DEVINE, 2008).

Le canton de Mauléon-Licharre présente un relief relativement doux contrairement au canton de Tardets-Sorholus et plus particulièrement à ses deux communes méridionales, Larrau et Sainte-Engrâce¹³², dont les altitudes oscillent entre un minimum de 400 m et un maximum de 2 017 m d'altitude pour le point culminant : le pic d'Orhy. Contrairement à la situation de croissance démographique globale du Pays Basque littoral, la Soule connaît une baisse démographique constante depuis la fin des années 1970, et ce malgré les efforts investis précocement par l'action publique locale dans des démarches d'auto-développement et de réorientation économique (Personne ressource, entretiens menés pendant l'automne 2012 sur la zone « Larrau »). Cette situation de baisse démographique est plus particulièrement marquée dans le canton montagnard de Tardets-Sorholus¹³³. Du point de vue économique, l'industrie souletine représente le secteur d'activité le plus important en termes d'emplois après les services. Cette industrie se développe plus spécifiquement dans le canton de Mauléon-Licharre au travers de deux activités : l'agroalimentaire et la micromécanique. L'agriculture prend également une place importante dans la province souletine qui témoigne d'une vivacité agricole et plus particulièrement pastorale relativement importante en comparaison avec l'ouest du Pays basque et avec le reste du massif pyrénéen (AZIA, 2012 ; CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007). On comptait en effet 838 emplois agricoles en 2010 soit 16 % de la population souletine active malgré la baisse globale du nombre d'exploitations et un agrandissement des surfaces couplé à une augmentation des cheptels (AZIA, 2012). Par ailleurs, sur les 740 exploitations recensées en 2010, la grande majorité est consacrée à élevage, avec deux orientations principales : l'élevage ovin laitier et l'élevage bovin allaitant (AGRESTE, 2010) et près de 320 d'entre elles, soit quasiment la moitié, transhument en période estivale, en majorité sur les surfaces d'estive souletines (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2008).

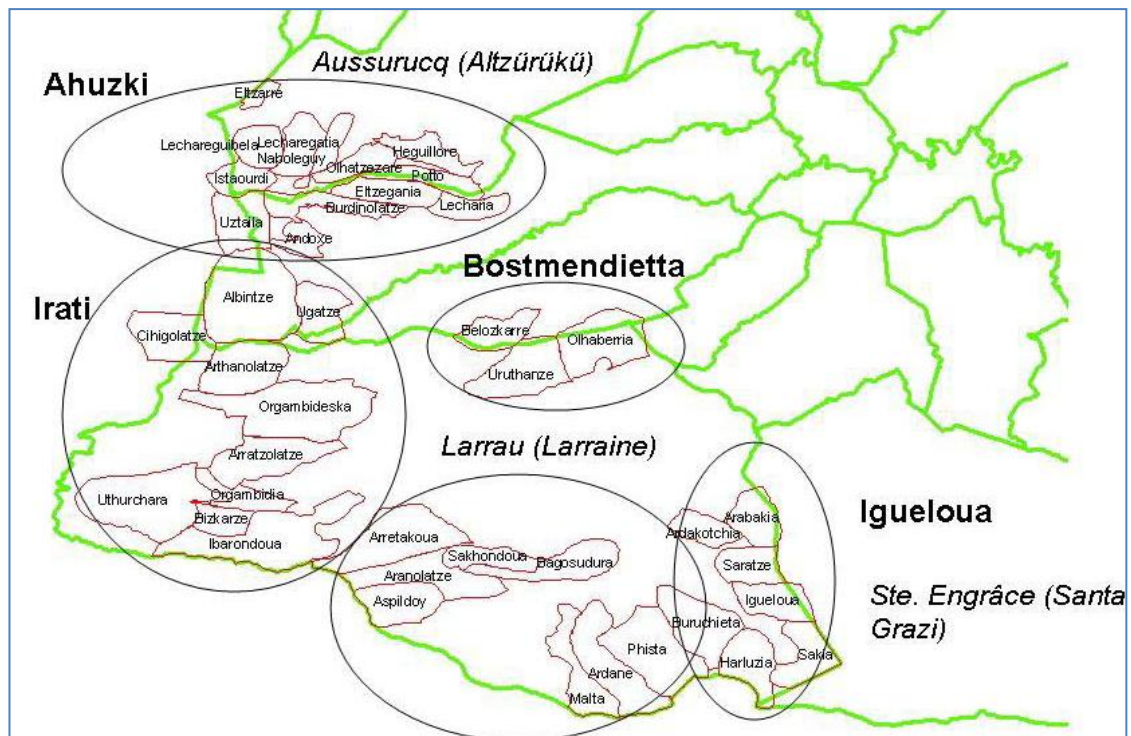
Le domaine pastoral utilisé collectivement par les éleveurs souletins est situé au sud de la vallée et se concentre en grande partie sur la commune de Larrau. Ce domaine pastoral est notamment géré par la Commission syndicale du Pays de Soule pour sa partie indivise et par les communes propriétaires de l'espace sur les surfaces en propriété privée des communes. Au total, la Commission syndicale du Pays de Soule gère un territoire indivis de 14 132 ha dont plus de 8 000 ha sont des estives qui étaient utilisées par près de 177 éleveurs transhumants en 2008 (JAUZION et ARRANZ, 2008). La Commission syndicale du Pays de Soule assure ainsi la gestion des biens indivis des 43 communes composant la Soule historique, à savoir, les 19 communes du canton de Mauléon-Licharre, les 16 communes du canton de Tardets-Sorholus, 7 communes du canton de Saint-Palais et la commune d'Esquiule du

¹³² Larrau et Sainte-Engrâce sont les deux seules communes basques à être concernées, sur la totalité de leur territoire administratif, par le zonage ICHN « Haute-montagne ».

¹³³ Des données chiffrées concernant la situation démographique de la Soule et de ses deux cantons sont fournies en sous-partie II (partie 3.1.) de la deuxième partie du **TOME II**.

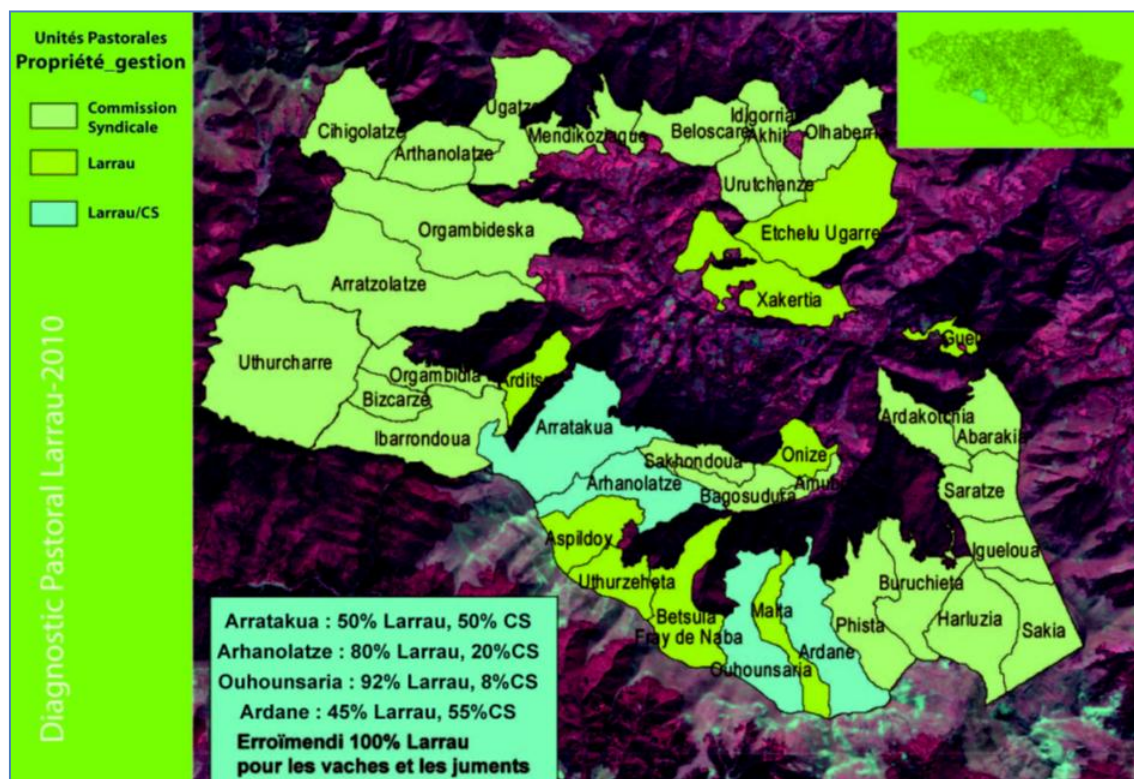
canton du Piémont-Oloronais. Sur les secteurs appartenant à sa juridiction, la Commission syndicale gère notamment : les dates de montée en estive, les demandes de transhumance, la desserte en eau, la répartition des aides de la PAC entre les éleveurs et le syndicat et les bacades. Les surfaces indivises gérées par la Commission syndicale se répartissent sur 5 secteurs (Ahusky, Iraty, Malta, Igueloua, Bostmendieta) situés sur 7 communes (Alçay, Aussurucq, Camou-Cihigue, Licq-Atherey, Lacarry, Larrau, Musculdy) (WELCH-DEVINE, 2008).

Carte 14 : Les secteurs gérés par la Commission syndicale du Pays de Soule (WELCH-DEVINE, 2008).



Si l'on se concentre sur les 12 680 ha sur lesquels s'étend le vaste territoire administratif de Larrau, on compte 5 815 ha de surfaces pastorales divisées en 38 estives gérées par la commune de Larrau et par la Commission syndicale du Pays de Soule soit de façon exclusive, soit en gestion partagée. La carte suivante donne un aperçu des diverses modalités de gestion en présence au niveau des estives cadastrées sur la commune de Larrau.

Carte 15 : La gestion de l'espace pastoral sur la zone d'étude de Larrau (CELLULE PASTORALE 64, 2012).



La majeure partie du domaine pastoral larraintar est donc en propriété et en gestion indivise ou communale et se subdivise en sous-unités de gestion : les cayolars, gérés selon le système de « txotx » présenté dans l'encadré qui suit. Ainsi s'ajoute aux deux grandes modalités de gestion syndicale et communale, un ensemble de sous-systèmes de gestion, les cayolars, en propriété privée indivise entre les détenteurs de txotx et dont l'utilisation est gérée collectivement par les groupes d'éleveurs cayolaristes. Malgré une baisse du nombre d'éleveurs souletins, du recours à la transhumance, et donc de la main d'œuvre en estive, le territoire pastoral cadastré sur la commune de Larrau témoigne globalement de forts taux d'utilisation de la ressource fourragère par une association des différents types de bétail (les « trois dents » ovine, bovine et équine) (CELLULE PASTORALE 64, 2012).

Encadré 20**Une mise au point sur la gestion et l'utilisation des cayolars en Pays de Soule.**

(Maire de Larrau – éleveur local, entretien du 27/11/2012, CDEO et Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques, entretien du 26/11/2012, CELLULE PASTORALE 64, 2012b).

Dans sa définition première, le cayolar désigne à la fois la cabane pastorale et le terrain adjacent correspondant à l'emplacement d'un enclos ou d'une écurie (on utilise également le mot cayolar dans le langage courant pour désigner l'unité pastorale dans son ensemble, à savoir la cabane, les terrains adjacents et les surfaces de parcours associées). Le cayolar s'apparente à une sorte de propriété privée et indivise entre les détenteurs de « txotx » dénommés les « txotxerdis ». La Cellule pastorale des Pyrénées Atlantiques (2012b) définit le txotx de la manière suivante : « *Titre de propriété qui donne accès à l'ensemble des droits pour un nombre donné de brebis : la propriété de la cabane et d'un terrain adjacent (enclos), le droit de couper le bois d'œuvre et de chauffage, le droit de pacage exclusif, temporaire et absolu pour les ovins* ». A l'origine, les txotx étaient exclusivement détenus et utilisés par des éleveurs, et chacun d'entre eux correspondait à une part du cayolar et à un certain nombre de brebis autorisées à estiver (en effet, le système de gestion en cayolars par l'intermédiaire des txotx ne concerne que les troupes ovines, le gros bétail est quant à lui géré par secteur pastoral). Les txotx restaient pour la plupart dans les familles détentrices et conservaient une vocation uniquement pastorale. Avec la diminution de la population agricole, les détenteurs de txotx se sont peu à peu éloignés du monde pastoral. Aujourd'hui, plusieurs cas de figure coexistent sur les estives souletines :

- les txotxerdis non utilisateurs : propriétaires de txotx inactifs d'un point de vue pastoral ;
- les txotxerdis utilisateurs : qui activent eux-mêmes leur part en estivant leurs troupeaux ou bien qui louent leur part à des éleveurs transhumants.

Les éleveurs txotxerdis sont extrêmement attachés aux droits que leur confère leur « part de cayolar ». Néanmoins, ce système de gestion, bien que fortement adapté à la société souletine ancestrale, pose aujourd'hui un certain nombre de questions, notamment quant à la destination des txotx non activés. En effet, les propriétaires non utilisateurs se déconnectent progressivement du monde de l'élevage et de la vocation pastorale du cayolar. Certains d'entre eux souhaitent utiliser le cayolar de façon récréative (chasse, résidence de vacances...), d'autres ne savent tout simplement pas qu'ils détiennent une part de cayolar. De ce fait, certains txotx ne sont plus activés, leurs propriétaires restent parfois même introuvables. Les parts sont alors perdues et avec elles l'assurance de la maîtrise de l'avenir du cayolar et de sa destination pastorale.

Parmi les éleveurs cayolaristes de notre territoire d'étude, on trouve :

- des éleveurs txotxerdis qui activent leur propre part de cayolar héritée ou achetée à un propriétaire,
- des éleveurs qui louent un txotx à un propriétaire,
- des éleveurs qui estivent sur la base de conventions verbales passées avec les txotxerdis du cayolar.

Ces éleveurs sont la plupart du temps réunis au sein d'un Groupement pastoral qui réalise un certain nombre d'investissements permettant, par exemple, la mise aux normes du cayolar, la mise en place ou la réfection d'équipements pastoraux, etc. En complément des investissements des GP, les collectivités (Commission syndicale ou communes) assurent une aide pour les gros travaux comme les dessertes en eau ou les accès. Ainsi, un second problème se pose, cette fois relatif au futur des investissements réalisés en l'absence d'une stabilisation juridique du système de txotx. D'une part, les éleveurs non propriétaires de txotx s'investissent au sein d'un GP (frais d'estive, part d'autofinancement) sans avoir de vision à long terme quant à leur propre utilisation du cayolar. D'autre part, les collectivités réalisent des investissements pastoraux qui concernent des propriétaires privés susceptibles de réorienter le cayolar vers d'autres usages voire de s'en déconnecter. Ainsi, les investissements pourraient perdre leur vocation agricole première et se voir inutilisés ou réutilisés à des fins non agricoles. Toutes ces interrogations ont mené la Cellule pastorale 64 à entamer une étude juridique sur le système de txotx de façon à l'actualiser tout en pérennisant l'usage pastoral du territoire et des équipements réalisés (CELLULE PASTORALE 64, 2012b).

A l'utilisation pastorale de l'espace s'ajoute un ensemble d'usages récréatifs en développement depuis le milieu des années 1960 et la construction, par la Commission syndicale du Pays de Soule, du complexe touristique d'Iraty. Cet ensemble touristique constitué notamment d'une quarantaine de chalets en location et plus connu sous le nom des « chalets d'Iraty » représente aujourd'hui 60 000 nuitées par an et 13 emplois à temps plein pour un budget annuel de fonctionnement de près de 750 000 euros (Socioprofessionnelle du tourisme, entretien mené pendant l'automne 2012 sur la zone « Larrau »). Le secteur pastoral d'Iraty, et plus particulièrement l'estive d'Orgambideska, directement concernée par ces infrastructures, sont ainsi le siège d'une activité d'hébergement touristique et d'un ensemble d'utilisations récréatives de l'espace réparties sur toute l'année (raquettes, ski de fond, randonnée, VTT, etc.). L'estive d'Orgambideska constitue également un lieu de rencontre entre les usages pastoraux et environnementaux au travers de l'activité de la Ligue de protection des oiseaux - Aquitaine qui y loue à l'année le col d'Orgambideska sur lequel l'association réalise un travail scientifique lié à la migration des oiseaux mais également une mission d'éducation à l'environnement et d'accueil du public. Au total, la LPO-Aquitaine accueille près de 5 000 personnes par an sur le col d'Orgambideska (Représentant de l'usage environnemental de l'espace, entretien mené pendant l'automne 2012 sur la zone « Larrau »). Le développement de cet ensemble d'usages est géré par la Commission syndicale du Pays de Soule qui, outre sa compétence pastorale principale, prend en charge la gestion de la ressource forestière, de l'activité touristique, au travers des chalets d'Iraty, et de la location des cols de chasse, dont celui d'Orgambideska, réorienté depuis plus de trente ans aujourd'hui en direction des activités ornithologiques. La réorientation du col d'Orgambideska marque, selon certains acteurs, une transformation dans les usages de l'espace et dans les ressources économiques associées. Selon eux, cette évolution trouve son origine dans la baisse des revenus générés par l'activité traditionnelle de chasse provoquant une réorientation de la Commission syndicale vers des activités plus rémunératrices telles que l'ornithologie et l'éducation à l'environnement.

« A beh je dirais qu'en 30 ans, on est à Orgambideska depuis 79! Enfin il y a des ornithologues à Orgambideska depuis 79, c'est clair qu'on a jamais eu l'écoute qu'on a aujourd'hui! (...) C'est lié à pleins de facteurs, le principal étant vraisemblablement qu'il y a eu un basculement entre les ressources générées par le, la découverte du milieu naturel et celles générées par la chasse. En gros, le remplissage des chalets, qui il y a 20 ans se faisait à 95% via la chasse, donc une période bien plus réduite! Aujourd'hui, je saurais pas dire le pourcentage parce qu'on l'a jamais clairement étudié (...). Aujourd'hui il y a clairement, au mois de septembre notamment, une forte location des chalets par des ornithologues. Donc il y a un moment où la Commission syndicale ce n'est pas un organisme politique forcément, c'est un organisme de gestion et bon, ils ont des retours qui leur disent peut-être que ça serait mieux de miser sur l'ornithologie que sur la chasse! Peut-être qu'à un moment ils feront le choix. Il y a eu des études de développement qui ont été faites par rapport aux chalets dans les années passées, toutes quasiment ont dit que la filière d'avenir c'était, c'était la découverte du milieu naturel et plus particulièrement celle du phénomène de migration des oiseaux parce que Orgambideska c'est un site qui est mondialement connu et qui attire des gens qui vont venir de toute l'Europe à l'heure actuelle ! »

Représentant de l'usage environnemental de l'espace 1

Les surfaces d'estive d'Orgambideska constituent donc, à l'image du domaine skiable de Peyragudes, un nœud d'activités où cohabitent une multiplicité d'usages productifs, récréatifs et environnementaux, contrairement aux cayolars plus éloignés.

« Ce que l'on montrait sur le diagnostic, c'est qu'il n'y a pas de conflit d'usage, que ça se passe relativement en bonne entente, sauf là [Orgambideska] ! Ça concentre en fait ! T'as un nœud d'activité qui fait que (...) / Quand ils font l'écobuage, tu as toujours quelqu'un qui appelle les gendarmes, les pompiers, ça se passe pas bien ! Tu as toujours des brebis qui se font écraser par les voitures ! (...) / Il y a beaucoup de passage à cet endroit-là, tu as le restaurant, tu as les chalets, tu as le point de vue, enfin à Orgambideska là, tu as le truc des oiseaux... »

Agents de développement pastoral 4

Ainsi, la diversité, l'intensité et la nature des relations vont varier sur l'espace larraintar et les relations impliquant le pastoralisme et les autres usages de l'espace vont se concentrer sur les estives d'Orgambideska, plus particulièrement sous la forme de conflits d'usage opposant activité pastorale et activités récréatives et environnementales. Ces situations conflictuelles se révèlent de manière accrue en lien avec les activités d'écobuage réalisées à proximité des chalets d'hébergement.

« Et alors il y a 2 ou 3 ans, je ne m'en rappelle plus ! 3 ans oui, j'étais chef de feu, et sur Orgambideska, là où il y a les chalets, alors c'était au mois de fin janvier début février, février c'était ! Parce qu'il faut que le temps s'y prête il faut pas qu'il y ait la neige à la montagne et tout ça, alors les conditions elles étaient bonnes ! On avait averti la gendarmerie et tout (...), comme il y a sur l'arrêté préfectoral, on s'était réunis à deux heures pour faire l'écobuage, et le lieu que je devais écobuer, qu'on devait écobuer, il y avait un chalet de groupe juste à côté ! Il y avait, ils avaient des gosses ! Et les gosses étaient en train de s'amuser un peu partout, enfin c'est normal ! Et alors j'étais parti dire aux parents, à ceux qui s'occupaient de ces gosses, s'ils pouvaient ramasser leurs gosses qu'on devait mettre le feu, alors il y a une femme qui me dit : « Comment ? Vous devez mettre le feu ici ? Pas question, je ne vous en donne pas l'autorisation ! Vous ne mettez pas le feu aujourd'hui ! ». Je lui dis : « oui, je vous le dis gentiment, ramassez vous gosses sinon vous aurez des problèmes tout à l'heure, et moi aussi ! C'est moi le chef de feu, c'est aujourd'hui ! ». « Non, non, non ! », elle me dit, « on est en vacances jusqu'à la fin de la semaine, vous n'aurez qu'à mettre le feu la semaine prochaine ! ». Je lui dis « Ah non non ici, c'est pas vous qui commandez ! ». Elle me dit « Ah bon c'est pas moi qui commande, on a payé le chalet à (...), on paye alors vous n'avez qu'à nous baisser le prix... ». Je lui dis « Non non c'est pas moi, vous me payez rien du tout à moi, vous louez le chalet à la Commission syndicale et vous louez que le chalet ! Vous louez pas la montagne, alors vous restez dans votre chalet ! » ».

Éleveur 2

Les anecdotes décrites par les éleveurs et les gestionnaires du complexe d'Iraty révèlent une situation de méconnaissance des activités d'élevage de la part des visiteurs. Cette méconnaissance conduit à l'émergence de tensions locales entre éleveurs et touristes, vis-à-vis de la pratique de l'écobuage, vis-à-vis de la présence de chiens domestiques pouvant perturber la tranquillité des troupeaux, mais également en lien avec la présence des troupeaux bovins aux alentours des hébergements.

« Quand c'est trop fréquenté, le bétail il est pas tranquille ! Et sur notre cayolar c'est quoi ! (...) C'est bien beau, mais c'est sur des zones pastorales tout ça ! Avec l'autorisation de qui ? Les ayants droit n'ont jamais été consultés ! (...) C'est les politiques qui décident ! Ils ont en train de nous changer la destination de la montagne ! »

Éleveur 2

« Il y a des gens qui ont pas tout à fait compris où ils arrivaient par exemple et qui vont nous demander, voilà ça les embête que les vaches s'approchent de leurs voitures et ils seraient capables de... Il y en a certains qui nous ont demandé de clôturer le tour du chalet pour pouvoir mettre la voiture dedans. Bon ben ces gens-là ils ont pas bien compris où ils venaient, il faut leur expliquer et puis voilà quoi ! »

Socioprofessionnelle du tourisme 1

L'intensité et la nature conflictuelle des relations observées sont également influencées par la position sociale des acteurs interrogés. En effet, les éleveurs larraintars se sentent particulièrement lésés par la situation de multi-usage vécue sur Orgambideska et témoignent d'un sentiment de dépossession vis-à-vis de ce qu'ils considèrent comme « leur » espace pastoral et d'une crainte de réorientation complète des estives vers les activités touristiques et environnementales au détriment du pastoralisme. Cette situation émane non seulement de la concentration spatiale des usages, mais également d'un conflit politique et juridique ancien opposant la commune de Larrau à la Commission syndicale du Pays de Soule autour de la propriété foncière d'une partie de l'espace situé sur le territoire administratif de la commune. Ce conflit ancien en toile de fond est selon nous à l'origine de l'absence de coopération localisée concernant la régulation des relations entre les principaux gestionnaires et usagers de l'espace à savoir, les éleveurs locaux [larraintars] utilisateurs des estives d'Orgambideska et les représentants de la Commission syndicale du Pays de Soule gestionnaire des estives, du complexe touristique et bailleur du col d'Orgambideska.

« Il y a une différence de représentations de l'intérêt général, est-ce que l'intérêt général, c'est l'intérêt communal, valléen ? Est-ce que l'intérêt général ce sont des espaces nécessaires à la communauté des éleveurs, est-ce que l'intérêt général il faut que ça soit des espaces prioritairement ou uniquement réservés aux éleveurs de la commune. Est-ce que l'intérêt général, la représentation c'est, ouais mais finalement qu'est-ce qu'on va, que représentent ces espaces ? Leur identité forte est encore aujourd'hui le pastoralisme, mêmes si d'autres fonctions, d'autres usages sont en cours mais derrière cette activité pastorale, quelle représentation a-t-on de ce qu'apporte la gestion d'un droit d'usage ? De ce que ça apporte au niveau de la gestion des normes sociales ? Peut-être même au niveau de certaines capacités à gérer les conflits... »

Personne ressource

L'opposition entre la commune de Larrau et la Commission syndicale repose également sur la question de l'échelle adéquate de gestion de l'espace et des relations entre les usagers. La place importante et les compétences multiples de la Commission syndicale, dont le cœur d'action reste le pastoralisme mais qui développe en outre un ensemble d'activités sur le territoire administratif de la commune, sont vé-

cues par certains éleveurs et élus larraintars comme une forme de remise en cause de leurs droits d'usage, du pouvoir local et de la primauté de l'activité pastorale sur les estives. De ce fait, les tentatives de collaboration pastoralisme/tourisme, les décisions en matière de politique pastorale ou encore les actions de prise en compte du multi-usage dans lesquelles la Commission syndicale du Pays de Soule est partie prenante sont, la plupart du temps, rejetées par les éleveurs larraintars bien que plébiscitées par certains éleveurs souletins extérieurs à la commune. C'est par exemple le cas de la politique volontariste de la Commission syndicale en matière de soutien des systèmes laitiers-fromagers et du retour à la traite en estive.

« En fait elle amène toujours un plus, et elle amène encore plus quand c'est des projets de retour à la traite en montagne ! Elle a vraiment une politique volontariste là-dessus ! (...) / C'est aussi garant que des éleveurs vont monter tôt et vont entretenir l'espace ! (...) Parce que quand même la tendance qu'on voit ailleurs c'est de justement monter les bêtes tarées, donc de monter un peu plus tard, 2 mois et demi quoi ! Au lieu de voilà, au lieu de monter 5 mois, c'est 2 mois et demi, 3 mois, donc si ya des projets d'éleveurs de vouloir traire en estive et donc de monter dès le début du mois de mai eux ils ont envie de... de financer ça, enfin d'aider en particulier ça, parce que ça va, ça va dans le sens inverse d'une tendance un peu, un peu plus lourde ! »

Agents de développement pastoral 4

Cet axe politique est envisagé par les acteurs de la Commission syndicale du pays de Soule et par la Cellule pastorale des Pyrénées-Atlantiques comme la garantie d'un usage prolongé des espaces pastoraux par les troupeaux et, par conséquent, du maintien de l'effet lié à l'entretien de l'espace. Il est également perçu par les représentants de ces structures comme le moyen de soutenir financièrement des systèmes d'élevage laitiers avec transformation fromagère en estive jugés plus « valorisables » auprès du tourisme, plus « techniques » et plus « professionnels ». A l'inverse, certains éleveurs larraintars envisagent cette politique de soutien comme une négation de leur propre système d'élevage fondé, pour la plupart d'entre eux, sur une utilisation prolongée dans le temps des divers étages montagnards et sur une extensification des pratiques. Ces éleveurs appréhendent également cet axe politique comme un soutien financier orienté en direction d'exploitations agricoles transhumantes issues de communes situées à plus basse altitude, et bénéficiant de ce fait de conditions de travail plus favorables hors de la saison d'estive (surfaces vallonnées plus faciles d'accès et d'entretien notamment).

« Au maximum on l'utilise [la montagne] ! Parce que moi maintenant, en plaine les animaux ils sont descendus ! Les miens, ils sont pas nés encore ! Moi je viens de descendre les brebis de la montagne là ! (...) Les brebis elles sont dehors encore, aujourd'hui elles sont dehors ! (...) Moi je prends ce qu'elles donnent ! Je fais l'entretien des brebis, bon, je traie, mais je prends, je vais pas au rendement quoi ! (...) Les manechs tête noire, moi je connais que ça mais, on peut les envoyer à la montagne et on peut les redescendre suivant le temps parce que, avec les autres brebis, elles passent trois mois à la montagne : juin, juillet, août et puis septembre il faut les descendre parce que c'est trop fragile quoi, c'est plus fragile quoi, que les, la tête noire ! »

Éleveur 2

« Eux [les éleveurs larraintars] ils sont vraiment dans une logique de... Leur priorité c'est vraiment l'entretien, c'est l'entretien du territoire ! Donc c'est un peu ranching, tu vois c'est vraiment extensification des systèmes et... (...) Vraiment la priorité pour eux c'est entretenir leur espace ! Ça c'est vraiment leur priorité. Donc ils sont par exemple, presque la moitié sont équipés avec du matériel spécifique pour entretenir les pentes ! (...) Et ils ont plus fait d'investissements sur ça et ils passent beaucoup de temps à entretenir leurs surfaces et la façon dont... C'est aussi lié à leur histoire quoi parce que euh... Ils ont le système « atendes » ça s'appelle, je pense qu'ils vont t'en parler la mairie, ou avant ils avaient vraiment... C'était presque la divagation du bétail quoi, c'était un libre parcours, ou le bétail il avait la ferme, il pouvait aller où il voulait jusqu'à l'estive, revenir et c'était chacun faisait comme il voulait quoi c'est tout... Tout collectif comme ça et donc ils ont quand même gardé ça encore de...décharger au maximum leurs parcelles pour faire du fourrage, utiliser tout l'espace, et au final ils ont quand même des niveaux d'autonomie fourragère qui sont pas trop mal ! »

Agents de développement pastoral 4

En effet, ce qui caractérise une partie des exploitations de Larrau réside dans la perpétuation du système de gestion « atendes » dont se revendiquent une majorité d'éleveurs locaux et qui se traduit par une utilisation prolongée de l'espace pastoral et des secteurs de mi-saison. Ce mode d'exploitation est fondé sur la notion d'interdépendance entre prairies, landes, parcours de mi-saison privés et estives collectives. Les bâtiments des agriculteurs larraintars sont situés en zone intermédiaire, la plupart du temps très proches, voire au contact direct des landes et parcours de mi-saison et de l'estive. Les animaux ont ainsi la possibilité de valoriser l'espace collectif et privé sur une longue période. Cette valorisation est d'autant plus importante et prolongée que les éleveurs larraintars ne sont pas soumis aux dates de montée/descente d'estives mises en place par la Commission syndicale souletine sur les territoires syndicaux.

Encadré 21

La pratique « atendes » d'hier à aujourd'hui.

(CUNCHINABE, 2011)

A l'origine, on qualifiait d'*atendes*, les maisons ayant un accès direct aux parcours et aux surfaces d'estive. De par cette position stratégique, ces maisons pouvaient constituer par exemple, un gîte d'étape pour certains cayolaristes, un point de surveillance des bovins ou encore une remise pour le matériel du cayolar et pour les sonnailles. Les *atendesak* étaient donc des maisons où l'on rendait, souvent contre rémunération financière ou en nature, un ensemble de services aux éleveurs transhumants sur les cayolars « du dessus ». Aujourd'hui, le statut *atendes* est appliqué à la communauté des larraintars dans son ensemble et, lorsqu'il est mobilisé dans le langage courant, ce terme désigne, au-delà de la particularité propre à une maison, une pratique pastorale spécifique aux éleveurs de la commune : « Nous pensons que c'est dans cette pratique partagée par tous, celle qui consiste à libérer les bêtes le plus tôt possible, dès la sortie des bâtiments d'élevage en période de soudure, que l'éleveur d'aujourd'hui renoue avec la pratique ancestrale de l'*atendes* » (CUNCHINABE, 2011). On retrouve également dans nos entretiens cette identification de la part des éleveurs larraintars à la pratique de l'*atendes* (voir extrait suivant).

« Il faut savoir que, on transbume, donc pour nous la transhumance c'est vital, euh... Donc c'est la continuité des exploitations, en basque on dit atendes, les dépendances, dont ça veut dire que, on est directement en continuité, nous on ouvre les portes du bangar, on a la montagne contre quoi, donc à partir du, le printemps, quand le temps le permet souvent à partir du, fin mars début avril donc, il y a certaines bêtes qui commencent à sortir, les brebis, les taries etcetera ! Celles de l'année aussi, ensuite l'automne c'est pareil, on les garde assez longtemps dehors, on les rentre là maintenant, on les a encore dehors les brebis au moins, donc on exploite à fond la montagne et pour nous c'est, c'est vital quoi donc l'exploitation pour moi c'est pour notre vie et la montagne c'est pour la survie donc il nous la faut quoi ! »

Elu 3 (éleveur larraintar)

Le pastoralisme globalement pratiqué sur la commune de Larrau dispose ainsi d'une grande autonomie fourragère avec une limitation des achats extérieurs. Par ailleurs les 22 exploitations de la commune disposent d'une Surface agricole utile moyenne assez élevée avec des taux de chargement relativement faibles en rapport avec les communes voisines¹³⁴, un recours important au gros bétail (avec une part élevée d'UGB bovin), un recours majoritaire aux races ovines locales pour les exploitations ovines¹³⁵ et des pratiques spécifiques d'entretien de l'espace¹³⁶. Cet ensemble de caractéristiques témoignent d'un système pastoral de haute montagne¹³⁷, singulier comparativement au reste de la vallée souletine et de la montagne basque. Enfin, ce « système larraintar », assimilé par certains acteurs du développement agricole à une forme de « ranching », est marqué par de faibles niveaux de productivité des exploitations, par une logique d'agrandissement des surfaces individuelles et repose en grande partie sur les aides publiques nationales et européennes¹³⁸. Le « système larraintar » poursuit une logique d'entretien du territoire également présente dans la politique de retour à la traite et à la transformation fromagère en estive de la Commission syndicale. Néanmoins, son orientation bovine-allaitante significative et la limitation des niveaux de production laitière d'une partie des exploitations ovines vont à l'encontre de la recherche de plus hauts niveaux de production et de valorisation des produits fromagers promue par certains organismes de développement

¹³⁴ La SAU moyenne des 22 exploitations de Larrau était de 33,3 ha en 2012 pour 64,4 UGB par exploitation soit un chargement apparent de 1,92 UGB/ha. En comparaison, les 46 exploitations de la commune montagnarde voisine de Sainte-Engrâce étaient constituées de 16 ha de SAU moyenne pour 43 UGB par exploitation soit un chargement apparent plus élevé de 2,71 UGB/ha (CELLULE PASTORALE 64, 2012).

¹³⁵ La majorité des exploitations ovines de Larrau sont constituées par des troupeaux ovins de race Manech tête noire (CELLULE PASTORALE 64, 2012).

¹³⁶ Même si cette pratique tend à diminuer, une dizaine d'éleveurs larraintars perpétuent la fauche de la fougère et la majorité d'entre eux continue d'entretenir les pentes à l'aide de matériel spécifique (CELLULE PASTORALE 64, 2012).

¹³⁷ qui se rapproche sur certains points des systèmes pastoraux de type « Béarn/Pyrénées centrales ».

¹³⁸ L'ICHN et la PHAE individuelle constituaient près de la moitié des produits des exploitations de Larrau en 2012 (CELLULE PASTORALE 64, 2012).

agricole et par la Commission syndicale au travers de sa politique de développement pastoral. Le système agricole larraintar représente donc un particularisme vis-à-vis des modalités d'élevage pastoral basque¹³⁹ et en rapport avec les tendances laitières et fromagères vers lesquelles se dirigent les organismes de développement agricoles et pastoraux. Cette singularité participe selon nous à la marginalisation du système agricole larraintar vis-à-vis de la tendance souletine (et basque) et à l'accentuation des tensions opposant la commune et une partie des éleveurs de Larrau à la Commission syndicale du Pays de Soule.

Par ailleurs, le développement des usages récréatifs en constante augmentation sur les surfaces syndicales depuis la fin des années 1960, plus particulièrement sur le secteur d'Iraty et sur l'estive d'Orgambideska, constitue un élément contribuant à catalyser les conflits d'usage sur la gestion de l'espace entre les différents groupes d'acteurs. L'installation d'un contexte conflictuel et l'évolution des usages de la montagne dans le temps ont donc un impact sur l'intensité des relations entre les acteurs gestionnaires et usagers de l'espace.

Cependant, et malgré ce contexte relationnel à caractère conflictuel fortement localisé et installé dans le temps, les relations entre les activités multiples en présence sur l'espace montagnard larraintar sont régulées à l'aide d'un outil de gouvernance collectif porté par l'action publique locale à une échelle plus vaste, celle de la Montagne basque, et dont les Commissions syndicales sont les chevilles ouvrières. Il s'agit de la Charte de développement durable de la Montagne basque élaborée en 2007 et du programme LEADER 2007-2013 qui en découle.

¹³⁹ En 2007 90% de la transformation fromagère en estive du massif pyrénéen était réalisée sur le territoire de la Montagne basque (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007).

2. La Charte de développement durable et le Programme LEADER de la Montagne basque, le développement d'un outil collectif de gouvernance des relations entre les usagers de l'espace

2.1. *Du conflit d'usage au projet de développement collectif porté par les Commissions syndicales*

En 2000, le Pays Basque est touché par un grave accident lié à la pratique non autorisée et non contrôlée du feu pastoral à l'origine de la mort de cinq randonneurs du club alpin de Bayonne dans la commune d'Esterençuby. Cet événement est suivi deux ans plus tard par un incendie de grande ampleur à l'issue d'une campagne de feu pastoral réalisée sur le massif de la Rhune. Les effets potentiellement négatifs de la pratique non encadrée de l'écobuage sur les zones pastorales fréquentées par le tourisme sont connus de longue date par les acteurs locaux. Cependant, la violence et l'ampleur de ces deux incidents de 2000 et de 2002, marquent l'entrée dans une situation de conflit d'usage mettant en relation directe le pastoralisme, dont la main d'œuvre est en diminution constante, et les activités de loisir, en augmentation sur la Montagne basque.

Encadré 22

Le double constat à l'origine de la démarche collective de développement engagée sur le territoire de la Montagne basque (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE, 2003).

« Les brûlis pastoraux posent des problèmes de sécurité majeurs. Malgré la réglementation, les recommandations et le savoir-faire local, ils peuvent prendre des tournures dramatiques. Ce fût le cas en février 2000 lorsque cinq randonneurs perdirent la vie lors d'un écobuage mal maîtrisé à Esterençuby. Cet événement malheureux pointe deux constats : de trop nombreux brûlis sont pratiqués sans autorisation et la montagne basque, du fait d'une altitude peu élevée et d'une grande accessibilité, est parcourue par des randonneurs toute l'année ».

« La question de la main d'œuvre dans l'entretien de la montagne basque demeure un facteur essentiel et ce, quelle que soit la technique employée. Le manque de main d'œuvre pose parfois des problèmes. L'accentuation de ce phénomène posera à terme la question de la pérennité de cet entretien. »

C'est de ce double constat que naît l'idée, sous l'impulsion de l'association HEMEN¹⁴⁰, d'un travail collectif élaboré par le Conseil de développement du Pays Basque autour de deux questions formulées ainsi :

¹⁴⁰ HEMEN est une association d'animation économique à but non lucratif qui a notamment pour objectif d'accompagner l'entrepreneuriat en Pays basque Nord.

- *Comment faire cohabiter en bonne intelligence les activités agropastorales essentielles pour beaucoup d'éleveurs du Pays Basque, les activités de loisirs et de détente qui sont appelées à se développer et la bonne gestion des massifs forestiers ?*
- *Comment maintenir durablement l'entretien de la montagne garantissant à la fois la sécurité des utilisateurs et la pérennité des fonctions qu'elle assure ?* (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE, 2003).

Ainsi, entre 2002 et 2003, le Conseil de développement du Pays basque engage un processus de concertation associant soixante acteurs représentatifs des activités en présence sur l'espace montagnard et portant sur la manière d'assurer la valorisation pastorale et sylvicole de la Montagne basque, tout en garantissant la cohabitation « en bonne intelligence » des activités productives et des activités de loisir qui se développent d'année en année sur le territoire. Ce travail aboutit à un diagnostic partagé sur les activités qui se développent sur la Montagne basque¹⁴¹, sur les interactions parfois problématiques entre les usagers de l'espace, et dégage six préconisations principales.

Encadré 23

Les préconisations principales issues du travail du Conseil de développement (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE, 2003, souligné par nous)

1. *Se donner les moyens pour explorer et garantir l'évolution et la pérennité des activités pastorales et forestières dans la montagne basque*
2. *Diversifier les outils et les moyens pour sécuriser et garantir un bon entretien des zones pastorales*
3. *Protéger les milieux naturels sensibles*
4. *Développer les activités de loisirs en respectant les activités agrosylvopastorales*
5. *Créer, à l'échelle de chaque vallée ou groupe de vallées, des espaces de concertation entre acteurs et utilisateurs de la montagne*
6. ***Etablir à l'échelle de l'ensemble de la montagne basque une charte de développement durable***

¹⁴¹ La zone de travail désignée « Montagne basque » par les acteurs du développement est initialement constituée par les communes intégrées au sein du périmètre de gestion des 4 Commissions syndicales et par un ensemble de communes basques localisées hors de ce périmètre, sélectionnées sur la base du zonage montagne mais également en fonction de leurs caractéristiques agro-physionomiques et des problématiques spécifiques liées aux zones intermédiaires, à l'entretien de l'espace (brûlages dirigés, etc.) ou encore à la présence de mesures de protection de l'environnement (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE, 2003). Ce périmètre sera ensuite élargi au cours du processus de développement à d'autres communes basques occidentales et incluses dans la zone massif des Pyrénées (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007) pour aboutir à un périmètre éligible au programme LEADER 2007-2013 comprenant 102 communes représentant 70% de la superficie du Pays Basque et 21% de sa population totale (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2013).

Parmi ces préconisations figure celle qui va constituer l'axe majeur de développement ultérieur, relative à l'élaboration d'une Charte de développement durable à l'échelle de la Montagne basque. Le rapport de 2003 place par ailleurs les Commissions syndicales en tant qu'institutions toutes désignées dans le portage de la future charte.

Encadré 24

Les Commissions syndicales, structures privilégiées pour le portage de la Charte

« Pour l'essentiel de la montagne basque allant de la Soule à Baïgorri, les Commissions syndicales sont les principaux organes de gestion et d'aménagement de ces territoires. Leur capacité à agir et leur légitimité en font les interlocuteurs incontournables pour porter un tel projet en partenariat avec les autres propriétaires ou associations de propriétaires, les utilisateurs et les collectivités territoriales. Sur le reste de la montagne basque non couvert par les Commissions syndicales, les communes ou intercommunalités existantes pourraient assurer cette fonction de portage » (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE, 2003).

En effet, hors territoire privé, le territoire concerné par la Montagne basque est en grande partie géré par les quatre Commissions syndicales d'Ostabarret, de Cize, de Baïgorry et de Soule. Ces institutions sont propriétaires et gestionnaires de 42 000 ha de territoires indivis, dont 14 500 ha de forêts et plus 27 000 ha d'estives (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2007). D'autre part, les Commissions syndicales - dont le cœur de métier reste encore aujourd'hui pastoral, et ce malgré la diversification de leurs activités - sont envisagées par les acteurs politiques et du développement local comme les institutions majeures de l'organisation et de la gestion du multi-usage sur les espaces montagnards basques.

*« Sur le territoire ici, t'as quand même les Commissions syndicales qui jouent un rôle très important, les Commissions syndicales c'est quand même la voix des communes qui parle. Enfin, c'est pas rien quoi ! »
Représentant d'une structure associative relative au pastoralisme*

*« Je crois aussi que le fait que les Commissions syndicales ne gèrent que ces territoires-là [les territoires d'estive et de forêt] c'est aussi un garant, parce qu'ils vont gérer que les activités sur ces territoires-là, donc alors qu'une commune ou une petite commune elle va avoir d'autres enjeux ».
Agents de développement pastoral 4*

La place accordée aux Commissions syndicales¹⁴² dans le rapport élaboré en 2003, en tant que chevilles ouvrières du travail de développement à venir, constitue une préfiguration des modalités de gouvernance qui vont régir le travail de régulation global du multi-usage engagé à l'échelle de la Montagne basque. Les quatre

¹⁴² En partenariat avec les Communautés de communes également concernées par le périmètre d'action de la Montagne basque.

Commissions syndicales du Pays basque, réunies en association à partir de 2006¹⁴³, se voient donc chargées de rendre opérationnelles les réflexions sur la manière d'organiser la cohabitation des activités sur la montagne par l'élaboration d'une Charte de développement durable de la Montagne basque. Signée en 2007, cette Charte constitue un document d'engagement collectif co-construit à l'issue d'une démarche participative associant près de 200 intervenants représentant les principaux usagers et gestionnaires publics et privés de l'espace montagnard réunis selon quatre thématiques : le tourisme, l'agro-pastoralisme, la forêt et le patrimoine naturel et culturel. La construction collective de la Charte aboutit à quatre orientations stratégiques, au sein desquelles la place du pastoralisme, mais également de la forêt, en tant qu'activités « clés de voûte » dans l'organisation et l'aménagement de l'espace est réaffirmée. Ces grandes orientations sont déclinées en huit objectifs opérationnels parmi lesquels on trouve, en première place, un objectif relatif au soutien de l'activité pastorale faisant explicitement référence aux systèmes transhumants et à l'utilisation des estives. La rémunération des services non-marchands entre également en ligne de compte dans le cadre des objectifs transversaux de la Charte¹⁴⁴.

2.2. Entre gouvernance partagée et réaffirmation du rôle premier du pastoralisme sur la Montagne basque

Afin de concrétiser ce document d'intentions collectives en actions, le Conseil des élus du Pays basque présente, en 2007, une candidature au programme LEADER pour la période 2007-2013. Cette candidature est déclinée selon la stratégie élaborée dans le cadre de la Charte, avec pour principe fondateur celui du développement durable de la Montagne basque.

Le programme LEADER 2007-2013 et les crédits européens FEADER qui l'accompagnent vont ainsi participer à l'institutionnalisation du travail collectif ayant conduit à la Charte par la mise en place d'un outil de gouvernance global portant sur le territoire de la Montagne basque et réunissant un ensemble d'acteurs publics et privés au sein :

- du **Conseil des élus du Pays basque** qui constitue la structure porteuse du Groupe d'action locale (GAL). Cette structure associative composée de parlementaires, de conseillers régionaux, généraux et des représentants des

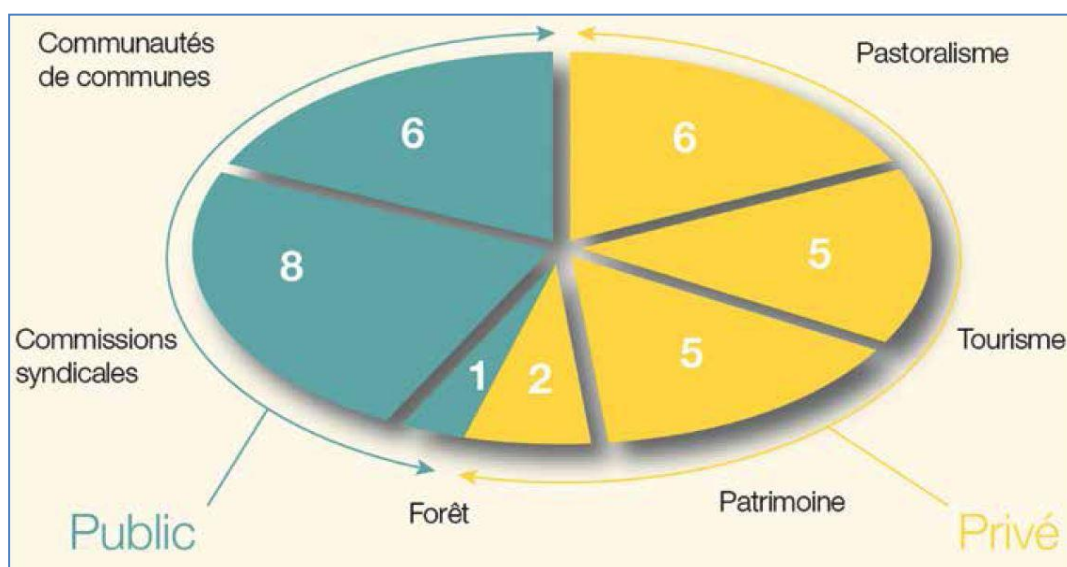
¹⁴³ L'Association des Commissions syndicales de la Montagne basque est formée en 2006 par le regroupement des quatre Commissions syndicales d'Ostabarret, de Cize, de Baïgorry et de Soule à la suite d'une évaluation de leur capacité à porter la démarche de développement constituée par la Charte de la Montagne basque réalisée par deux cabinets de consulting (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007).

¹⁴⁴ Les documents présentés en Annexe 2 illustrent les étapes de construction ainsi que les orientations et objectifs de la Charte de développement durable de la Montagne basque.

intercommunalités porte les grands programmes de développement du Pays basque depuis sa création au milieu des années 1990¹⁴⁵.

- du **Comité de pilotage de la Charte** essentiellement public qui veille à la mise en œuvre de la stratégie de la Charte de développement durable de la Montagne basque et où l'on retrouve les chevilles ouvrières de la Charte, à savoir les quatre Commissions syndicales et les communautés de communes partenaires. D'autres partenaires publics sont également associés à ce comité (services de l'Etat, Conseils généraux, etc.).
- du **Comité de programmation LEADER** qui constitue l'unité décisionnelle quant à la mise en œuvre du plan de développement LEADER et à la programmation des opérations proposées par les acteurs publics ou privés. Ce Comité de programmation associe domaine public et domaine privé. Il réunit ainsi l'action publique locale au travers des Commissions syndicales et des communautés de communes notamment ainsi que des représentants des principales activités en présence sur la Montagne basque : le pastoralisme, la forêt, le tourisme et le patrimoine.
- du **Comité consultatif** et de **groupes de travail** réunissant un certain nombre d'acteurs ayant participé aux travaux de la charte de la Montagne basque et ayant un rôle de proposition et de concertation.

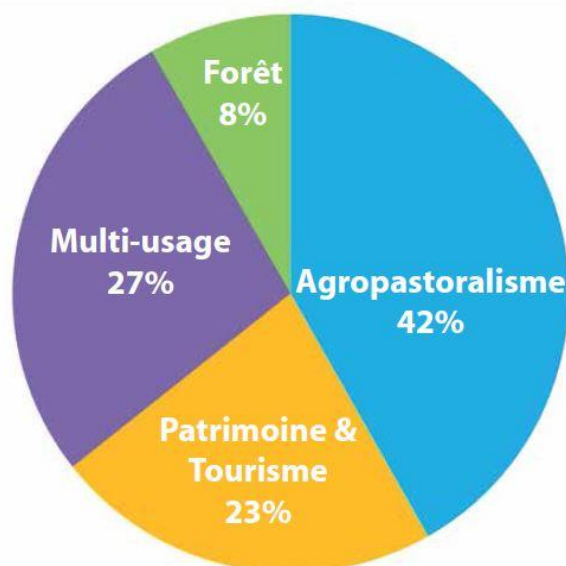
Figure 10 : Composition du Comité de programmation du GAL (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007).



¹⁴⁵ Et notamment le programme LEADER + 2000-2006 portant sur le développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le Pays basque intérieur.

Ce schéma global de gouvernance qui articule mise en œuvre de la charte et du programme LEADER Montagne basque constitue ainsi l'émanation institutionnelle du processus de développement conduit depuis 2003. Il concrétise le rôle majeur des Commissions syndicales et de l'action publique locale (au travers des intercommunalités notamment) dans la gestion d'un espace montagnard partagé, et il met en œuvre une gestion concertée du territoire donnant un pouvoir décisionnel aux diverses activités en présence sur la Montagne basque au travers de son Comité de programmation. Là encore, le rôle de premier ordre du pastoralisme dans la gestion de l'espace montagnard apparaît par le biais du nombre important de représentants privés de l'activité qui, associés aux représentants des Commissions syndicales¹⁴⁶, donne une orientation essentiellement pastorale à l'organe décisionnel du LEADER Montagne basque.

Figure 11 : Répartition des financements FEADER hors animation (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2013).



Cette orientation pastorale se matérialise également au travers de la répartition des financements FEADER à l'issue du programme. En effet, les financements associés au programme LEADER vont permettre le cofinancement d'un ensemble d'opérations portées par des acteurs publics et/ou privés locaux, en adéquation avec la stratégie de développement issue de la Charte de développement durable de la Montagne basque. Si l'on se réfère au bilan chiffré du LEADER Montagne basque 2009-2013 (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2013), on constate que la thématique agropastorale concentre à elle seule 42 % des subventions FEADER hors

¹⁴⁶ Rappelons que l'utilisation et la gestion pastorale de l'espace constituent le cœur de métier des Commissions syndicales malgré leurs compétences multiples en matière de gestion forestière, de gestion des activités de chasse, mais également, pour certaines d'entre elles, en matière de développement touristique.

animation du programme et gestion du GAL¹⁴⁷. Le LEADER Montagne basque a en effet permis le cofinancement d'un nombre relativement important d'actions sectorielles en faveur du pastoralisme.

Figure 12 : Les soutiens en faveur de l'agropastoralisme issus du LEADER Montagne basque pour la période 2009-2013 (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2013).

SOUTIEN AUX SYSTEMES TRANSHUMANTS & A LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS	
- Systèmes transhumants :	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des bergers sans terre, Fêtes de la transhumance (ovine, bovine) • Sauvegarde de la Manex Tête Noire et relance du schéma de sélection • Equipements pastoraux collectifs (brebis, pottoks) sur l'ouest de la montagne
- Main d'oeuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentations et échanges d'expériences pour faire face à la diminution de la main d'oeuvre
- Zones intermédiaires :	<ul style="list-style-type: none"> • Remise en état fourrager et aménagement de 28 parcelles privées (appel à projets) • Relance et promotion des Associations Foncières Pastorales, Installation parcs porcs basques
- Projets de développement agricole pour gagner en autonomie :	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie agricole des sols d'élevage, Sélection de semences prairiales locales • Implantation de parcs porcs basques alimentés par du petit lait
VALORISATION & COMMERCIALISATION DES PRODUITS	
- Structuration (nouvelles) filières :	<ul style="list-style-type: none"> • Viande bovine, Agneau de lait, Porc basque (filiale transfrontalière) • Plantes aromatiques et médicinales
- Promotion collective :	<ul style="list-style-type: none"> • Fromage d'estive, Viande bovine (élevage de montagne) • Porc basque (en lien avec valorisation culturelle et historique du Pays de Quint) • Produits issus de la biodiversité agricole du Pays Basque (avec Slow Food)

Les actions soutenues affirment la volonté politique locale en faveur d'un élevage :

- **essentiellement transhumant**, au travers du soutien des initiatives issues de l'association de défense des bergers sans terre¹⁴⁸, des initiatives en faveur de la promotion des races ovines locales fortement adaptées à l'utilisation des estives, des démarches de promotion du fromage d'estive et de fêtes de la transhumance ;
- **valorisant l'ensemble des étages montagnards**, par le biais du soutien des actions en faveur de la recolonisation agricole des zones intermédiaires telles que la mise en place d'AFP ou la remise en état des parcelles privées ;

¹⁴⁷ L'animation du programme LEADER et la gestion du GAL Montagne basque nécessitent des moyens humains et financiers importants. L'animation est notamment assurée par le financement d'un demi-poste de chef de projet et d'un poste d'animateur. En 2010, le montant total des dépenses d'animation/gestion du programme s'élevait à 99 208 € financés à hauteur de 54 565 € par le FEADER, soit plus du tiers des subventions FEADER attribuées à l'ensemble des dossiers programmés en 2010 dans le cadre du LEADER Montagne basque (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2011).

¹⁴⁸ Euskal Herriko Artzainak (EHA).

- **et dont les productions permettent de dégager du revenu**, au travers du soutien des initiatives de promotion collective des produits et de réimplantation d'élevages à forte valeur ajoutée tels que celui du porc basque.

Nos entretiens mettent également en évidence cette volonté de soutien d'un élevage essentiellement transhumant d'orientation majoritairement ovine et laitière, ainsi que la volonté de préservation d'un lien étroit entre une agriculture rémunératrice et un effet relatif à l'entretien de l'espace.

« Nous les projets qu'on soutient dans le programme LEADER, c'est des projets qui viennent renforcer le pastoralisme transhumant, l'utilisation de la transhumance ».

« Parce que pour nous elle [l'activité pastorale] est source de revenus d'une activité économique importante sur le territoire, elle fait vivre des familles, voilà, notamment à travers la vente de lait ou la transformation fromagère, et du coup ça permet de faire en sorte de maintenir des populations sur ces territoires de montagne puisqu'il existe une activité économique importante. (...) Et deuxièmement parce que c'est un agropastoralisme transhumant par rapport à la question de l'entretien de la montagne, vous avez ciblé le pays de Soule, mais plus on va à l'ouest de la montagne, ici le pastoralisme est fort, mais plus on va par là, plus l'activité pastorale, enfin il n'y a pratiquement plus d'agriculture, plus de bêtes qui transhument, et ces montagnes-ci elles sont particulièrement enfrichées et ça pose problème ».

Agent de développement territorial 1

2.3. La prise en compte sectorielle et transversale de conflits d'usage spatialisés

Les acteurs de l'animation territoriale et du développement agricole soulignent par ailleurs l'existence de dynamiques de développement agricole et touristique relativement contrastées entre les territoires basques orientaux et occidentaux.

« Il y a des montagnes qui se sont vidées, où il n'y a plus de pastoralisme, quasiment plus, notamment sur l'ouest, sur le massif de la Rhune hein ça vous connaissez, vous avez le massif d'Arzamendi à côté qui est pas très loin, le massif de Baigura, le massif d'Iparla. Hein, voilà 4 massifs où il y a encore quelques troupeaux qui montent mais qui n'ont strictement rien à voir avec ce que vous avez vu à Larrau par exemple ! Où les gens ils ont fait des choix, et c'est des choix qui ont été pris il y a 30-40 ans, moi je me spécialise plus sur la brebis laitière je fais du lait, la montagne faisant du lait, j'ai pas envie de traire là-haut etcetera, je laisse tomber ! Et aujourd'hui vous avez des massifs qui sont très délaissés et, en termes de paysage, d'utilisation de l'espace et de mille choses, y compris liées au tourisme sur des risques d'incendies et tout ce que vous voulez, qui sont problématiques. »

Agent de développement agricole

En effet, alors que la montagne basque orientale est marquée par une vivacité agricole relativement importante garantissant le maintien d'un certain niveau d'entretien de l'espace montagnard par la limitation du recouvrement végétal, la montagne basque occidentale, et plus particulièrement la montagne de la Rhune, souvent citée en exemple, témoigne d'un contexte de déprise pastorale qui nuit à

l'usage touristique de l'espace. En effet, ces acteurs mettent en évidence le lien entre disparition de l'utilisation pastorale de l'espace montagnard et apparition de risques, qu'ils soient environnementaux en matière de perte de biodiversité ou en lien avec la maîtrise du risque d'incendie sur des zones très fréquentées par le tourisme. On rencontre ainsi, à l'échelle de la montagne basque, un gradient dans le rapport utilisation pastorale/utilisation touristique qui se spatialise d'ouest en est du territoire, avec de hauts niveaux d'utilisation pastorale et un tourisme qui, bien qu'en progression, reste encore relativement limité à l'est, et une situation de déprise pastorale doublée d'une fréquentation touristique très importante à l'ouest¹⁴⁹. Cette problématique est prise en compte par le LEADER Montagne basque au travers de deux actions sectorielles notamment. La première concerne la réalisation d'équipements collectifs dédiés à l'élevage de Pottok en Pays basque occidental, localisés sur trois massifs marqués par la déprise agricole (la Rhune, le Mondarrain et le massif de Baigura) afin de favoriser la valorisation touristique des animaux, la structuration d'une filière et afin d'engager une réflexion collective sur la gestion pastorale de ces zones. La seconde, située sur le massif de la Rhune dans le cadre de la démarche Natura 2000, est relative à la création d'un parc de contention de 800 m² adapté à divers types de bétail afin d'inciter les éleveurs, notamment ovins, à pratiquer la transhumance sur ce massif hautement fréquenté par le tourisme (Site internet du programme LEADER Montagne basque 2007-2013¹⁵⁰).

« [la Soule] C'est l'endroit où le pastoralisme est le plus fort, et où, de par sa situation géographique, le tourisme est pas forcément massif ou ultra-important, donc oui on a du conflit d'usage mais il va être très localisé, en général tant géographiquement que sur l'année. Tandis que si on prend une montagne qui est plus sur la côte comme la Rhune qui est très connue et proche de la mer, là un pastoralisme en baisse avec très peu d'éleveurs, donc un entretien de la montagne qui est en train de diminuer gravement et on a une pression touristique et de randonnée qui est énorme, et de par le fait qu'il y a plus ou peu d'activité pastorale, on a un entretien qui diminue et on a des risques liés à la fermeture du milieu qui sont en train d'augmenter, donc autant au niveau sécurité, qu'au niveau environnemental avec des milieux qui se referment et une diversité qui est en train de se perdre ».

« J'ai aussi un gradient d'externalités et de problème qui se posent entre l'est et l'ouest du territoire. (...) Avec disons, on a les mêmes activités qui existent sur tout le territoire mais en des proportions très diverses, c'est-à-dire avec un pastoralisme qui est plus prégnant ici, côté souletin, et moins prégnant côté ouest, et donc les activités qu'il y a en face, dans les activités de loisir elles ont pas le même impact, pas la même répercussion sur le pastoralisme et vice versa, donc j'appelle ça un gradient de problématiques qui est divers selon qu'on se place sur une montagne en Soule ou sur une montagne près de la côte ».

Agent de développement territorial 2

¹⁴⁹ A titre d'exemple, en 2013 la fréquentation touristique du massif de la Rhune était estimée à plus de 300 000 visiteurs par an (Site internet du programme LEADER Montagne basque : <http://leader.lurraldea.net/>).

¹⁵⁰ <http://leader.lurraldea.net/>

En outre, ce gradient d'utilisation aboutit à l'émergence de conflits d'usage d'intensités diverses qui se déploient dans le temps et dans l'espace selon des modalités différentes entre l'est et l'ouest du territoire. Là encore, l'articulation entre la stratégie issue de la Charte de développement durable de la Montagne basque et le programme LEADER permet de prendre en compte la diversité et la spécificité spatiale des conflits d'usage au travers d'une action transversale, considérée par certains acteurs du développement comme la « colonne vertébrale » du programme LEADER Montagne basque 2007-2013. Il s'agit du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque¹⁵¹. Cet outil, dont les fondations furent élaborées entre 2009 et 2011 par le recours à une démarche participative associant une centaine d'acteurs réunis selon les thématiques préexistantes dans le processus de développement antérieur (agro-pastoralisme, forêt, tourisme/loisirs, patrimoine naturel/culturel) a pour objectif central de prévenir les conflits d'usage et d'assurer la cohabitation entre activités par le biais d'un ensemble d'actions de sensibilisation et de communication menées auprès des gestionnaires de l'espace pastoral et du grand public (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2011).

Porté et élaboré par le partenariat institutionnel récurrent dans le processus global de développement de la Montagne basque (Commissions syndicales/Communautés de communes), ce guide apporte une réponse collective à l'un des enjeux majeurs identifié aux prémices du travail global de développement, celui de la cohabitation « en bonne intelligence » entre les activités en présence sur le territoire montagnard basque (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE, 2003). Le Guide de bonnes pratiques a également la particularité de se développer sur un intervalle de temps assez long au travers d'un plan de communication découlant du projet initial et courant tout au long du programme LEADER Montagne basque pour la période 2009-2013.

In fine, les acteurs investis dans la propriété, dans la gestion et dans l'utilisation du territoire de la Montagne basque disposent d'un outil de gouvernance global, construit collectivement dans le temps long et dont découlent un ensemble d'actions sectorielles et transversales visant à créer les conditions favorables au déploiement d'un multi-usage de l'espace renouvelé par l'ajout de nouveaux acteurs venant reconfigurer le système relationnel local. Cependant, cet outil de gouvernance de la Montagne basque et les actions qui en émanent ne sont pas exempts de limites et sont porteurs d'une certaine vision des modalités de développement territorial, de l'intérêt général et de son échelle de gestion, ainsi que d'une hiérarchie entre les usages de l'espace qu'il convient de mettre en évidence et qui ne sont pas unanimement partagés par l'ensemble des protagonistes.

¹⁵¹ Une présentation synthétique du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque et du classeur de fiches qui l'accompagne est fournie en annexe 3 du document.

Figure 13 : Un exemple d'action de communication issu du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2011b).



Illustration : Iban Larraque et Mattin Etcheverria

Commentaire :

On retrouve ci-contre un extrait de la BD-thèque du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque. Ces quelques vignettes permettent d'informer le grand public sur les comportements à adopter en période d'écobuage. L'information y est dispensée par Basajaun, identifié comme le gardien de la montagne dans la mythologie basque (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2013).

2.4. Apports et limites de la démarche de coopération dans la régulation des relations impliquant le pastoralisme

L'articulation de la Charte de développement durable de la Montagne basque et du programme LEADER 2007-2013 présentés ici ponctue en réalité une tradition relativement ancienne de développement local en Pays Basque qui prend ses racines dans le Pays de Soule dès la fin des années 1970. La vallée de la Soule, identifiée comme le « *berceau du développement local du Pays basque* »¹⁵², se situe alors à l'avant-garde du développement local en France en devenant l'une des premières zones à s'investir dans un contrat de pays, sous l'égide de la DATAR (Personne ressource – ancien élu local, entretien du 28/11/2012).

« Cette vallée de Soule a été l'un des premiers territoires qui, dans les années 75, a adopté ce concept de développement local qui émergeait de par la DATAR. Ici ce concept a été approprié parce qu'il y avait une tradition de l'intercommunalité, sans doute aussi parce qu'il y avait une certaine capacité ou volonté de travailler collectivement ».

Personne ressource

Très vite, les travaux de développement local, d'abord concentrés en Soule, sont élargis au territoire du Pays basque intérieur par l'intermédiaire d'un ensemble de Projets collectifs de développement. Et c'est au début des années 1990 qu'émerge le programme LEADER II visant à instaurer une « *véritable réciprocité entre la Côte basque et le Pays basque intérieur pour éviter le risque de fracture sociale et territoriale entre les deux parties du territoire* » (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007). Le Pays basque dans son ensemble devient progressivement le territoire par et pour lequel sont pensées les démarche de développement et des structures représentatives, telles que le Conseil des élus et le Conseil de développement du Pays Basque, sont créées afin de porter les projets globaux de développement parmi lesquels on trouve trois programmes LEADER, qui concernent d'abord la réorientation économique de la Soule (LEADER I), puis le Pays basque intérieur (LEADER II 1994-1999 et LEADER + 2000-2006¹⁵³) (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007). Comme nous l'avons vu, la recrudescence des conflits d'usage relatifs à la cohabitation des usages productifs et récréatifs sur la Montagne basque à l'aube des années 2000 va attirer l'attention de l'action publique locale qui va redéfinir son périmètre d'action en faveur des territoires montagnards. Le programme LEADER

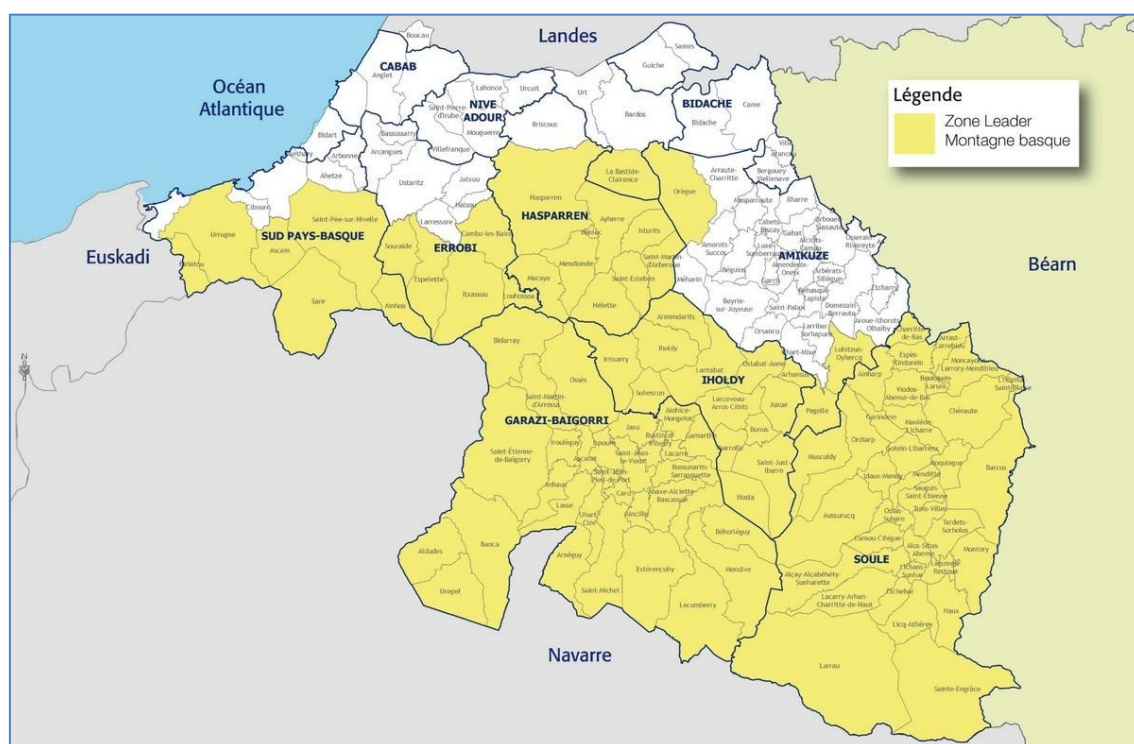
¹⁵² Expression tirée de la Candidature au programme LEADER 2007-2013 portée par le Conseil des élus du Pays Basque (2007).

¹⁵³ Alors que le programme LEADER II a pour objectif principal de réduire la « fracture sociale et territoriale » entre le Pays Basque littoral et le Pays Basque intérieur, le programme LEADER + se concentre quant à lui sur la réduction de la fracture numérique entre ces deux territoires, par le recours aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007).

Montagne basque naît sous l'égide du Conseil des élus du Pays basque et perpétue ainsi une trajectoire d'auto-développement basque institutionnalisée et enracinée dans le temps.

Dans la lignée de la Charte de développement durable, le périmètre d'action « Montagne basque » du programme LEADER 2007-2013 est défini selon le classement zone montagne et/ou zone massif des communes. Le programme LEADER Montagne basque est donc porteur d'une double forme de territorialisation de l'action publique. Il se déploie en effet selon une logique de prise en compte des territoires défavorisés sur la base de leurs caractéristiques géographiques et physiques¹⁵⁴, et il implique dans le même temps des modalités ascendantes de traitement des problèmes, par le financement de projets émanant des acteurs locaux (EYCHENNE et BARTHE, 2012).

Carte 16 : Zone LEADER Montagne basque (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2011).



Au-delà de cette double modalité de territorialisation de l'action publique, le programme LEADER Montagne basque traduit la place fondamentale de l'action publique locale, et plus particulièrement intercommunale, dans la prise en compte des problématiques liées au multi-usage des espaces montagnards. Ce programme,

¹⁵⁴ On y retrouve les principes relatifs à la prise en compte de zones problématiques et à la compensation de handicaps naturels présents dans la politique sectorielle européenne qu'est l'ICHN.

son lien intime avec la Charte de développement durable de la Montagne basque et les modalités de gouvernance qu'il engendre, révèlent en effet la place centrale des Commissions syndicales et des Communautés de communes dans la gestion des espaces montagnards et dans la régulation des relations conflictuelles entre divers types d'usagers : productifs, récréatifs et environnementaux. En effet, les Commissions syndicales constituent, en partenariat avec les Communautés de communes, de véritables structures-pivots intervenant à toutes les étapes clés du processus de développement : du portage de la Charte de développement durable à celui du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque, en passant par le processus décisionnel relatif à l'attribution des crédits FEADER dans le cadre du Comité de programmation du LEADER Montagne basque. Cette place centrale des Commissions syndicales traduit la force de ces institutions, fortement ancrées dans la culture locale, et reconnues par un certain nombre d'acteurs comme porteuses d'une solidarité intercommunale reliée à leur dimension pastorale et favorisant la gestion collective du bien commun représenté par les espaces montagnards.

« d'où peut être (...) une petite hypothèse que, activité pastorale, Commissions syndicales à vocation intercommunale pour gérer un bien commun, beh tout ceci a pu un peu contribuer à nourrir la démarche de développement local ».

Personne ressource

« Traditionnellement bon le syndicat de Soule, il est, bon c'est une institution qui est très ancienne et très respectée, et même ceux qui en sont entre guillemets maintenant par la fonctionnalité comme nous éloignés veulent s'y maintenir ! (...) C'est une importance historique et en même temps il y a toujours cette idée de solidarité quoi ! »

Elu 2

Encadré 25

Extrait de la candidature au programme LEADER 2007-2013

(CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007)

« Cette étude [audit réalisé par deux cabinets de consulting préalablement à l'élaboration de la Charte] a confirmé la capacité et la légitimité des Commissions syndicales à porter la démarche d'une charte de développement durable parce qu'elles ont : la responsabilité de la montagne (propriétaires indivis, gestionnaire principal et opérateurs des futurs projets), la confiance des acteurs locaux, un mode de fonctionnement « en bien commun » performant, un rôle de conciliation important ».

Par ailleurs, le statut central des Commissions syndicales, et l'importance attribuée à l'activité pastorale dans le cadre de cette démarche de développement au long cours, tant dans le discours que dans les actions financées, réaffirment la primauté du pastoralisme en tant qu'activité structurante de la Montagne basque, dont la présence conditionne le déploiement d'une multiplicité d'usages récréatifs ou encore environnementaux. Mais il ne s'agit pas là de n'importe quel type de pastoralisme. En effet, de par la nature des actions soutenues dans le cadre du LEADER, ce processus de développement est porteur d'une idée du « bon système pastoral »,

plus particulièrement orienté vers l'élevage de races locales et vers la production de biens agricoles à forte valeur ajoutée, tels que le fromage d'estive. Le pastoralisme privilégié est un « pastoralisme polyvalent », en capacité d'entretenir l'ensemble des étages montagnards à des fins récréatives et en lien direct avec des productions rémunératrices et hautement valorisables, permettant de maintenir des exploitations nombreuses.

La place accordée aux structures intercommunales dans la gestion des espaces montagnards, dans la hiérarchisation et dans le modelage des activités qui s'y déploient, positionne ainsi le niveau de définition de l'intérêt général relatif au territoire montagnard basque à l'échelle supra-communale. Ce positionnement, induit par la démarche globale de développement, n'est pas sans poser problème à certains élus et éleveurs locaux, plus particulièrement sur la commune de Larrau, dans un contexte conflictuel autour de la propriété foncière et du niveau opportun de gestion des estives. En effet, certains éleveurs et élus larraintars sont en opposition récurrente avec la gestion de l'espace pastoral exercée par la Commission syndicale du Pays de Soule sur les surfaces indivises. Cette opposition repose sur les modalités de gestion des activités touristiques et environnementales de la Commission syndicale et se matérialise plus particulièrement sur les estives d'Orgambideska qui constituent un lieu de développement accru du multi-usage (présence des Chalets d'Iraty, activités de la LPO Aquitaine, etc.). Ce groupe d'acteurs voit en effet le développement des situations de coprésence pastoralisme/usages récréatifs et environnementaux comme un risque éventuel de changement de destination de l'espace montagnard qui ne serait alors plus dominé et régulé par l'activité pastorale, mais par des enjeux touristiques et environnementaux portés par la structure syndicale. Les actions et les axes politiques de la Commission syndicale se voient donc remis en cause par ces acteurs qui envisagent l'articulation de la Charte et du LEADER Montagne basque comme une réaffirmation de l'ingérence syndicale dans la gestion communale des estives¹⁵⁵. Par ailleurs, le système pastoral valorisé par le LEADER Montagne basque ne correspond pas aux formes d'élevage majoritairement présentes sur la commune de Larrau. L'outil de gouvernance de la Montagne basque et les processus de coopération autour de la régulation du multi-usage qui en découlent ne se réalisent donc pas sans opposition localisée. Ils sont porteurs d'une certaine vision de ce que « doivent être » l'échelle et les modalités de gestion du territoire montagnard et assignent, par la même occasion, un ensemble de fonctions à l'activité pastorale encore envisagée comme structurante sur ces espaces en partage.

¹⁵⁵ Ces désaccords concernant l'échelle et les modalités de régulation du multi-usage sur les estives sont alimentés par un conflit ancien d'une trentaine d'années entre la commune et la Commission syndicale en rapport avec la propriété foncière d'une partie des estives de Larrau. Au cours des années 1970, ce conflit a opposé les deux institutions en justice au sujet de la propriété foncière d'un secteur d'estive d'environ 1200 ha, attribué à la commune de Larrau à l'issue de l'action en justice (entretiens menés pendant l'automne 2012 sur la zone de « Larrau »).

Au-delà de l'existence de poches de résistance localisées, la coopération instaurée autour de la gestion du territoire montagnard basque et de son tissu relationnel présente une autre limite mise en évidence par certains acteurs de la démarche. En effet, bien que cette coopération permette une prise en compte des conflits d'usage impliquant le pastoralisme de façon transversale et adaptée aux contextes différenciés d'ouest en est de la Montagne basque, les services rendus par l'activité pastorale s'avèrent quant à eux beaucoup plus complexes à traiter et à soutenir de manière individualisée. Les acteurs de l'animation territoriale et du développement local mettent en évidence cette difficulté.

« Le premier effet [du pastoralisme] il est vraiment en termes d'accessibilité à la montagne. C'est-à-dire qu'on enlève les animaux aujourd'hui, dans 5 ans vous ne pouvez plus monter à la montagne, et donc pratiquer quelque activité que ce soit. (...) Et qui induit tout le reste quoi, c'est à dire je ne peux plus accéder à la montagne donc je ne peux plus pratiquer une activité de loisir, et en même temps, la montagne se referme, tous les milieux se referment et je n'ai plus la diversité environnementale qu'il y avait au départ, et je n'ai plus de tissu économique en montagne et j'ai une désertification du milieu rural... Enfin pour moi tout est lié ! Ou en tout cas ce qui ressort c'est que tout est assez lié ! Alors maintenant j'en suis à un stade, une étape où l'on se rend compte de toutes les externalités positives du pastoralisme, on arrive à les lister, tout le monde est d'accord sur ce fait là, mais on a à la fois des pratiques agricoles qui sont en train de diminuer, des troupeaux qui sont en train de diminuer avec un risque pour cette activité, et comment fait on pour garantir sa survie et sa poursuite pour permettre à toutes les autres activités de s'établir derrière, ça c'est la grosse question ! (...) Comment inciter, et comment, beh vraiment s'il y a une externalité positive énorme dans le sens où il y a des centaines de milliers d'habitants urbains et périurbains qui peuvent profiter de la montagne, comment peuvent-ils amener du revenu sur cette montagne ? »

Agent de développement territorial 2

Les effets positifs multiples liés à la présence du pastoralisme semblent ainsi faire consensus parmi les protagonistes participant à la gouvernance de la Montagne basque. Ils sont par ailleurs utilisés dans les actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public à des fins de prévention et de limitation des conflits d'usage, mais ils ne font l'objet d'aucune contrepartie financière directe. La réponse apportée collectivement à l'existence de ces « services rendus » et à l'objectif stratégique de « rémunération des services non marchands » issu de la Charte de développement durable réside alors, non pas dans leur rémunération directe, mais plutôt dans le soutien de systèmes pastoraux reposant sur leur capacité à dégager du revenu pour l'agriculteur. L'idée partagée est que la mise en valeur des produits agricoles de qualité et des systèmes d'élevage dont ils sont issus conduit à l'augmentation du revenu des agriculteurs et à l'amélioration de leurs conditions de travail, garantissant ainsi la viabilité des exploitations et la fourniture de services joints relatifs à l'entretien du paysage, à la limitation des risques ou encore à la préservation d'une certaine biodiversité. Ces soutiens, décidés à l'échelle locale, viennent ainsi compléter les politiques sectorielles plus globales telles que la PHAE par exemple qui rémunérerait jusqu'ici les pratiques pastorales d'entretien de l'espace selon une logique environnementale.

« Les services rendus par l'agriculture transhumante, par l'agropastoralisme transhumant, ils servent, ils ont des conséquences positives, ils servent à bien plus qu'aux éleveurs, (...) ils servent aux locaux, ils servent aux touristes, même à des enjeux de biodiversité. Donc ils ne servent pas qu'à l'activité agricole. Et, comment... Qui doit payer ? Parce qu'à ce jour quelque part, il n'y a que les éleveurs qui payent pour quelque chose qui profite à tous, puisqu'ils payent les pacages... Donc comment quelque part mutualiser, ou faire en sorte que ce soit mieux reconnu ? Alors bon je sais qu'il y a des aides européennes, ce qu'on appelle un peu le verdissement des aides européennes, c'est une façon, ou la PHAE, c'est de l'entretien de l'espace, mais il y a la revendication et on en parlait encore récemment que les aides de l'Europe, notamment là l'aide au gardiennage, à chaque fois c'est par rapport à des enjeux environnementaux, mais qui, quelque part, il y a des indemnités ou des subventions par rapport à l'agriculteur qui entretient le paysage, (...) mais du coup qui sont conditionnées à des critères très environnementaux. Et l'agriculteur je pense qu'il veut être aussi reconnu, enfin en tout cas qu'il fait ce métier, avant tout pour vivre de son activité. Enfin il souhaite vivre de son activité et pas être juste payé pour entretenir le paysage. Enfin c'est une conséquence de son activité mais il voudrait lui pouvoir vivre de son activité, pour continuer son activité qui a comme conséquence d'entretenir le paysage ».

Agent de développement territorial 1

Dans notre cas d'étude, les services rendus par le pastoralisme sont donc pris en compte de manière indirecte et l'activité pastorale est soutenue en premier lieu pour sa dimension productive, par l'intermédiaire d'actions favorisant plus particulièrement les systèmes d'élevage laitiers avec production fromagère, le recours à la transhumance, l'utilisation des estives sur de longues périodes, la mobilisation de races locales adaptées au libre parcours et à la valorisation agricole de l'ensemble des étages montagnards (Manech tête noire, Pottok, Porc basque). Ainsi, la démarche de développement présentée ici permet de traiter spécifiquement les conflits d'usage par l'élaboration d'un plan de communication adapté¹⁵⁶ notamment, mais ne traite qu'indirectement les services rendus par l'activité pastorale, par le biais d'aide à la modernisation agricole, à la mise en place d'équipements collectifs et aux productions à forte plus-value.

¹⁵⁶ Il s'agit de l'ensemble des actions de communication et de sensibilisation émanant des travaux relatifs au Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque : classeur avec fiches thématiques à destination des gestionnaires des espaces montagnards et du grand public (avec rappel de la réglementation en vigueur, information sur les activités productives, récréatives, environnementales en présence, sensibilisation sur les risques liés à certaines pratiques d'entretien de l'espace, contacts utiles, etc.), signalétique, brochures touristiques, vidéos explicatives, BDthèque, site internet, etc.

« Moi j'ai le GR qui passe au travers, bon il y a eu un travail qui a été fait un peu là [Référence au Guide de bonnes pratiques], c'est vrai que ça signifie aux gens que par exemple il faut qu'ils tiennent le chien en laisse, bon c'est du détail, mais c'est important quoi ! Parce que nous on a les bêtes libres il faut pas quand même que voilà, et puis les gens ils doivent respecter c'est pas parce qu'ils sont en ballade qu'ils doivent faire ce qu'ils veulent quoi... Euh... Voilà enfin des fois j'en avais trouvé, ils étaient venus, ils avaient laissé leurs trucs là, c'est rare ! Mais il y en a et je leur dis : « Attendez vous voulez que j'aïlle en ville moi et que j'aïlle mettre mes poubelles devant votre maison ? » - « Ah bon je l'avais pas vu comme ça ! » Mais je lui dis : « c'est ce que vous faites là ! » - « Ha bon ? » Oui mais ils se rendent pas compte quoi ! Là il y a un travail assez intéressant qui se développe ! »

Éleveur 3

Malgré ces limites, l'échelle d'action localisée et les efforts méthodologiques en matière de représentativité et de participation des acteurs locaux qui ponctuent ce processus global de développement, de l'élaboration du rapport préliminaire de 2003 à la co-construction du Guide de bonnes pratiques, en passant par l'élaboration de la Charte de développement durable de la Montagne basque, semblent créer les conditions d'acceptabilité et d'efficacité des actions globalement plébiscitées par les usagers divers de la Montagne basque, malgré les oppositions localisées précédemment décrites.

Conclusion du septième chapitre

Le cas d'étude développé dans ce chapitre nous permet tout d'abord de mettre en évidence **le caractère dynamique des relations** entre le pastoralisme et les autres usagers de l'espace montagnard. De la survenance de conflits d'usage opposant pastoralisme et activités récréatives en recrudescence au début des années 2000 à l'aboutissement du programme LEADER Montagne basque 2007-2013, on voit clairement apparaître la trajectoire évolutive dans laquelle s'inscrivent ces relations : du conflit d'usage à la coopération multi-acteurs autour d'un ensemble d'outils de gouvernance du multi-usage de la Montagne basque. Cette étude de cas témoigne ainsi du fait que l'émergence d'un conflit d'usage en lien direct avec les pratiques pastorales ne constitue pas un échec ou encore l'aboutissement négatif d'une relation, mais plutôt une étape dans la reconfiguration des relations entre les usagers des espaces pastoraux et **un potentiel d'innovation**. L'innovation se traduit ici par la mise en place **de nouvelles formes de gouvernance du multi-usage** associant les usagers et les gestionnaires de l'espace par le biais d'une démarche de coopération à l'échelle de la Montagne basque. Les outils de gouvernance issus de l'articulation entre la stratégie de la Charte de développement durable et le programme LEADER Montagne basque permettent d'apporter des solutions adaptées aux gradients spatialisés d'activités et de conflits d'usage qui varient d'est en ouest de la Montagne basque. **La spatialisation des relations conflictuelles** impliquant le pastoralisme et les activités récréatives, **leur intensité ou encore leurs contenus divers** sont pris en compte au travers d'actions spécifiques définies à l'issue d'une démarche collaborative d'échelle supra-communale dont découle le Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque et le plan de communication associé. Cette étude de cas nous montre ainsi que les acteurs locaux sont capables d'engager des négociations et de créer des synergies afin de réguler les effets de l'activité pastorale sans faire intervenir directement le marché, mais en prenant appui sur les institutions locales multiséculaires de gestion de l'espace valléen que sont les Commissions syndicales et sur l'action publique locale, au travers des communautés de communes notamment. L'existence d'une tradition basque relativement ancienne et institutionnalisée¹⁵⁷ d'auto-développement ainsi que **la place fondamentale des Commissions syndicales**, jugées légitimes par une grande partie des acteurs locaux dans la gestion du « bien commun » représenté par les surfaces montagnardes, nous semblent avoir constitué un terreau favorable à l'émergence du processus de développement analysé ici. Par ailleurs, ce processus de développement, les outils de gouvernance et les financements associés définissent non seulement **une « échelle adéquate » de régulation des relations** entre usagers de l'espace montagnard, mais également **la primauté de l'activité pastorale** en tant qu'activité économique structurante - tant au niveau économique que paysager - de l'espace montagnard basque et dont la vivacité offre les conditions favorables au déploiement d'autres

¹⁵⁷ Au travers du Conseil des élus et du Conseil de développement du Pays basque.

activités, récréatives ou encore environnementales. Les actions engagées dans le cadre du programme LEADER Montagne basque témoignent par ailleurs de **l'orientation vers certains systèmes pastoraux** jugés aptes à remplir un ensemble de fonctions, productives, paysagères, environnementales, tout en garantissant des niveaux de revenus élevés pour les agriculteurs. Les outils de gouvernance de la Montagne basque et les financements relatifs permettent ainsi à l'action publique et aux acteurs locaux investis dans la démarche de développement de bénéficier d'une certaine subsidiarité dans la définition de l'intérêt général, dans le modelage des espaces montagnards et des activités qui l'organisent, parallèlement aux politiques sectorielles et d'aménagement du territoire d'échelons national et européen. Malgré tout, les approches de l'échelle de définition de l'intérêt général, du niveau supra-communal de régulation du multi-usage et du développement pastoral dont ils sont porteurs ne sont **pas exemptes de critiques locales** et de **faiblesses** quant à la prise en compte des services rendus par le pastoralisme notamment. Certains élus et éleveurs larraintars s'opposent ainsi fortement à cette démarche globale de développement qu'ils envisagent comme une forme d'ingérence dans la gestion communale des surfaces d'estive, du multi-usage et du pastoralisme, définissant à leur place la destination du territoire. Bien que cette opposition soit catalysée par l'existence d'un conflit ancien portant sur la propriété foncière de l'espace, elle montre que la coopération ne se fait pas sans heurt.

Cependant, dans **un contexte de réduction des soutiens alloués aux gestionnaires d'estive** en lien avec la disparition de la PHAE collective et avec l'individualisation croissante des aides européennes au détriment des structures collectives, l'avenir des Commissions syndicales, dont le budget repose en partie sur la répartition des aides issues de la PAC, interroge certains acteurs du développement local. En effet, comme nous l'avons montré, ces institutions ont une place centrale à toutes les étapes du processus de développement décrit ici, de par leur ancrage local et de par leur légitimité dans la gestion du multi-usage de l'espace montagnard basque. La fragilisation financière des Commissions syndicales pourrait donc influencer négativement les outils de gouvernance et de coopération mis en place sur le temps long, à l'issue de plus de deux décennies d'auto-développement de la Montagne basque. A l'heure actuelle, **la candidature au programme LEADER est reconduite** (site internet du LEADER Montagne basque¹⁵⁸), la coopération des acteurs de la Montagne basque a donc probablement vocation à perdurer, et avec elle la prise en compte collective de la reconfiguration du système relationnel local.

¹⁵⁸ <http://leader.lurraldea.net/fr/vie-du-programme/actualites/detail-actu/222/la-montagne-basque-a-depose-une-nouvelle-candidature-leader.html>, consulté le 14 février 2015.

CONCLUSION PARTIELLE DES DEUX ETUDES DE CAS

Dans les chapitres précédents, l'approche relationnelle nous a permis d'analyser, au travers de deux études de cas, un ensemble de relations impliquant le pastoralisme et les autres usagers de l'espace montagnard, du conflit d'usage au service rendu, en passant par le cloisonnement entre activités. Ces analyses multidimensionnelles et monographiques nous ont donné l'occasion de reconnecter les effets multiples du pastoralisme à leurs contextes spatiaux, temporels et sociaux d'émergence, mais aussi de faire apparaître les places et les degrés d'investissement divers des acteurs et des organisations locales dans la régulation de la cohabitation entre les usagers des surfaces pastorales. Nos deux territoires d'étude présentent un certain nombre de différences importantes résidant, à titre d'exemple, dans le type et dans l'intensité des activités en présence, dans le poids économique et symbolique de l'activité pastorale vis-à-vis des activités touristiques, ou encore dans les rapports de force entre les différents groupes d'acteurs. Bien que ces différences majeures ne nous permettent ni de monter en généralisation, ni d'aborder ces deux territoires au travers d'une approche strictement comparative, plusieurs pistes de réflexion peuvent tout de même être mises en exergue à l'issue de ce travail préalable.

Nous avons en effet constaté que, bien que **la coopération** entre acteurs autour de la régulation des relations impliquant l'émission d'effets externes par le pastoralisme **ne soit pas la règle, les conditions de son succès** semblent émerger de plusieurs facteurs.

Elles paraissent dépendre tout d'abord de **la place du pastoralisme dans l'économie locale**. Dans le cas basque, et plus particulièrement dans le Pays basque oriental, le pastoralisme demeure encore l'activité première des territoires montagnards, structurant l'espace et créant les conditions favorables au déploiement d'autres usages, notamment récréatifs, du territoire. **Le statut et la reconnaissance sociale dont bénéficie encore l'activité pastorale** permettent à ses représentants de conserver une place considérable dans le processus décisionnel concernant l'avenir des espaces montagnards, que ce soit au sein des Commissions syndicales où ils sont majoritaires, ou encore dans les structures de gouvernance relatives au Programme LEADER Montagne basque. A l'inverse, sur la zone d'étude de Peyragudes, bien que le pastoralisme soit encore reconnu pour ses intérêts multiples en tant qu'activité contribuant à l'entretien de l'espace et à son attrait touristique notamment, son poids économique demeure anecdotique au regard de l'activité touristique issue du domaine skiable. Cette différence majeure explique selon nous le rôle différencié des acteurs du pastoralisme dans la prise de décision quant à la destination des estives. Elle influence également les trajectoires contrastées des démarches de coopération autour de la prise en compte des effets multiples du pastoralisme. Ainsi, sur le domaine skiable de Peyragudes il n'existe, pour l'heure, pas d'espace de discussion permettant l'engagement des représentants du domaine skiable, des collectivités locales constituant la SEMAP et des représentants du pastoralisme (éleveurs locaux et ingénierie pastorale) dans un véritable processus de coopération concernant l'intégration du pastoralisme aux démarches de restauration écologique

par exemple. Au travers de l'articulation entre la Charte de développement durable et le programme LEADER 2007-2013, les acteurs multiples de la Montagne basque disposent en revanche d'outils de gouvernance permettant une régulation collective du multi-usage de l'espace et une prise en compte des conflits d'usage opposant notamment le pastoralisme aux activités récréatives. Le processus de développement de la Montagne basque et les outils de gouvernance qui en découlent nécessitent cependant des moyens humains et financiers importants, plus particulièrement en matière d'animation (dont le financement est rendu possible par le programme LEADER), et sont portés par des institutions pivots, les Commissions syndicales, disposant d'un poids politique local important, de compétences multiples et des niveaux de ressources nécessaires au portage de grands projets de développement.

Par ailleurs, **la présence de structures reconnues comme légitimes dans la gestion et dans l'organisation des espaces montagnards** que sont les Commissions syndicales, couplée à l'existence d'**une tradition locale d'auto-développement** semblent constituer, dans le cas basque, deux facteurs de succès supplémentaires de la coopération autour de la régulation du multi-usage à l'échelle de la Montagne basque. Ces institutions-pivots de niveau intercommunal, chevilles ouvrières et clés de voûte de la démarche de développement basque, sont néanmoins porteuses d'une certaine approche de l'échelle de gestion du multi-usage sur l'espace montagnard, ainsi que d'une vision de la place fondamentale du pastoralisme dans le développement local, qui s'accompagne d'un ensemble de rôles assignés aux systèmes pastoraux, que ce soit en matière d'orientation agricole ou encore d'entretien du paysage. A contrario, le positionnement des acteurs du domaine skiable de Peyragudes, et plus particulièrement de la Communauté de communes de la vallée du Louron, traduit la place limitée d'une activité pastorale économiquement résiduelle et au service d'une stratégie de développement touristique locale largement portée par la collectivité intercommunale.

Ces deux études de cas nous interrogent ainsi quant à **l'échelle opportune (communale, supra-communale) de gestion du système relationnel** qui se déploie et s'enrichit sur les estives pyrénéennes. Elles mettent également en évidence **la place différenciée du pastoralisme sur les territoires montagnards** selon l'orientation de l'économie locale et les choix de développement exercés par les acteurs et institutions politiques majeurs. Enfin, et comme nous l'avons entraperçu au travers des rapports de force opposant certains propriétaires et gestionnaires de l'espace aux éleveurs locaux ayants droit, ces études de cas montrent l'existence d'oppositions politiques et de conflits de pouvoir locaux qui ont notamment pour objet **la maîtrise du foncier en estives**. On remarque en effet l'importance attachée par les acteurs en opposition à la justification de leur légitimité juridique ou coutumière sur le foncier, légitimé souvent brandie comme un moyen de prendre part au processus décisionnel, voire comme une manière d'imposer leur propre stratégie quant à la vocation à donner à un espace montagnard en partage. **La position sociale des acteurs et le poids économique-politique des institutions ou activités qu'ils représentent** semblent jouer un rôle majeur dans l'issue de ces rapports

de pouvoir et donc dans la primauté de l'une ou l'autre des visions de la vocation des territoires d'altitude, de la hiérarchisation entre les activités qui s'y déploient et du rôle assigné au pastoralisme.

Le sujet du paysage vécu ou souhaité par les acteurs enquêtés s'est rapidement imposé à nous afin d'approfondir les différentes visions portées par les gestionnaires et les usagers divers des estives sur la place du pastoralisme parmi la multiplicité d'usages dont elles sont le siège. Le paysage s'est révélé comme un élément de compréhension et d'interface des relations en présence. Derrière le consensus global sur les effets positifs du pastoralisme en matière d'entretien de l'espace ou de maintien d'un paysage diversifié, se cache en réalité une myriade de groupes d'acteurs, témoignant chacun d'un rapport singulier à l'espace, aux autres activités et à la place du pastoralisme dans ce système complexe. Nous verrons ainsi qu'en définitive, « parler et faire parler » du paysage revient à aborder la relation qu'entretiennent les hommes et les groupes sociaux entre eux, mais aussi les processus qui régissent la construction des territoires de montagne.

Chapitre 8.

LE PAYSAGE, DU CONSENSUS APPARENT A L'OPPOSITION DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DE L'ESPACE

Au fil de nos entretiens, le façonnement du paysage s'est rapidement distingué en tant « qu'externalité pastorale singulière ». En effet, l'objet paysage constitue une sorte de composite, mêlant les dimensions environnementales et culturelles et permettant de penser les interfaces agriculture/environnement ou encore agriculture/société. Il se situe par ailleurs à la jonction d'un ensemble de fonctions non productives (environnementales, patrimoniales ou encore sociales) associées à l'activité pastorale. Enfin, comme le note GUISEPELLI (2005) dans ses travaux sur les représentations du paysage montagnard dans les Alpes du nord, il a pour caractéristiques de mobiliser les intérêts des acteurs variés du territoire et de constituer un « objet fédérateur de l'action locale ». Nous nous sommes ainsi saisie du paysage comme objet de dialogue entre chercheur et acteurs et comme objet de questionnement. A l'instar du GROUPE DES AGRONOMES « Pays, paysans, paysages » (2012), nous avons constaté lors de nos enquêtes que les acteurs locaux, propriétaires, gestionnaires ou encore usagers des estives, témoignaient d'une conscience très nette du rôle du pastoralisme dans le maintien d'un paysage ouvert. Cette « contribution positive » de l'activité pastorale à l'ouverture et à la mosaïque paysagères nous est apparue de prime abord comme un consensus social local partagé quasi-unanimement par les acteurs enquêtés. Cette « évidence apparente » constatée aux échelles communales et intercommunales de nos terrains d'étude s'ajoutait ainsi au consensus politique d'échelles européenne et nationale qui apparaissait quant à lui dans le faisceau convergent des dispositifs de soutien d'un pastoralisme structurant les paysages montagnards. Cependant, au fil des échanges et de l'analyse, les descriptions du paysage vécu ou encore du paysage souhaité par les acteurs interrogés nous ont montré que celui-ci était non seulement un élément constitutif d'une identité locale *a priori* partagée mais également le reflet de visions très différentes, voire diamétralement opposées, du développement local et de la hiérarchie des activités économiques sur le territoire. Le consensus local s'avérait en réalité superficiel et cachait une diversité de visions de l'équilibre socio-économique à atteindre. Chacune de ces visions était accompagnée de représentations spécifiques des fonctions attribuées au pastoralisme, et de sa place dans le processus décisionnel et dans la stratégie de développement local. Le paysage perçu devenait le reflet des oppositions politiques et des rapports de force locaux, c'est-à-dire le témoignage de l'ordre social en place. Le paysage souhaité devenait quant à lui la projection d'un ordre social désiré, d'une stratégie de développement à poursuivre ou à mettre en œuvre.

Dans le cadre de notre approche relationnelle des externalités de l'activité pastorale que nous envisageons comme des construits sociaux, nous avons donc tenté de mettre au jour les perceptions et les significations subjectives des acteurs enquêtés sous-tendues par ce consensus équivoque sur le paysage ouvert. Nous

nous situons ainsi dans la lignée de LE FLOCH (2002), considérant que les qualificatifs et les descriptions mobilisés par les acteurs locaux pour « parler du beau paysage » ou tout simplement pour « parler de leur paysage » dévoilent autre chose que la simple description d'un espace vécu, souhaité voire idéalisé. Ils font aussi apparaître le rapport qu'entretiennent les groupes sociaux à leur espace, les relations qu'ils entretiennent entre eux ainsi que la place, voire la légitimité attribuée aux activités structurant l'espace montagnard, et plus particulièrement au pastoralisme. Notre analyse a révélé trois « modèles paysagers¹⁵⁹ » distincts portés par les acteurs locaux, propriétaires, gestionnaires et usagers des estives sur nos quatre terrains d'étude. Ces trois modèles paysagers que nous développerons au cours de ce chapitre sont révélateurs de stratégies de développement diversifiées qui portent chacune en creux un « projet pastoral » dominant, secondaire ou distancié, variable selon le type d'acteur interrogé mais également selon la place du pastoralisme dans l'économie locale.

En outre, le développement de ces modèles paysagers fait apparaître les rapports de force locaux au sujet des estives, considérées comme des « espaces enjeux », en partage, mais également « en suspens » quant au statut du foncier et de la multiplicité des ressources qui les composent. Nous verrons que c'est également la maîtrise de l'espace qui se joue au travers des discours sur le paysage. Les enjeux en matière de maîtrise de l'espace émergent plus particulièrement au travers des questions « d'accès au paysage » et de propriété foncière. Les estives font en effet l'objet de volontés d'appropriation ou de redéfinition par certains acteurs privés ou publics, parfois éloignés du territoire. Ainsi, malgré la diversité des droits d'usage qui s'appliquent à la ressource en herbe et à l'utilisation pastorale de ces espaces, malgré l'existence d'un certain nombre de droits de propriété définis juridiquement, les estives demeurent, tant au niveau paysager qu'au niveau de leur appropriation, des espaces relativement indéterminés, multi-appropriés, souvent définis en creux, et dont la diversité des ressources et les potentialités en matière de développement économique en font des proies privilégiées pour des intérêts économiques publics ou privés. Ces derniers se développent souvent au détriment de l'activité pastorale et de la perpétuation des droits d'usage revendiqués par les éleveurs locaux et certains élus locaux, formant des poches de résistance localisées et bénéficiant de poids politiques variables.

Là encore, en nous positionnant cette fois dans la lignée de GUISEPELLI (2005), nous verrons que le choix de la coopération et de la mise en débat de ces représentations paysagères et de leurs présupposés au travers d'arènes de discussion locales constitue un moyen de « rendre lisible, pour chacun, les différents modèles de développement en présence et les pratiques qu'ils sous-tendent » dans une optique globale de gestion

¹⁵⁹ Nous reprenons ici l'expression utilisée par Emmanuel GUISEPELLI (2005) qui distingue les modèles paysagers de la société globale (ceux des touristes notamment) et les modèles paysagers des acteurs locaux (ceux des agriculteurs, des élus locaux, etc.) dans le cadre de ses travaux sur les représentations du paysage dans les Alpes du nord.

durable des territoires montagnards. Ce processus de coopération dépend cependant de la capacité et de la propension des acteurs locaux à mettre en cohérence les visions locales diverses du paysage et les influences exogènes (liées au tourisme ou encore aux acteurs extérieurs impliqués dans la gestion ou l'utilisation des estives) au travers de structures de gouvernance adaptées.

1. Un paysage propre et entretenu, symbole de la maîtrise du « sauvage » par l'activité pastorale

Ce premier type de modèle paysager est partagé par une grande majorité d'éleveurs locaux, mais également par certains représentants de l'ingénierie agricole, écologique, ou encore par certains élus. Lorsque l'on évoque le beau paysage ou bien le paysage souhaité avec ces acteurs, il est bien souvent décrit à l'aide d'adjectifs tels que : « propre », « ouvert » ou encore « entretenu ». Ils font en cela référence à une sorte d'emprise nécessaire des activités humaines sur la nature. La forêt et la végétation arbustive sont ici vécues comme une avancée non souhaitée du végétal des reliefs aux abords des villages. Ce recouvrement végétal est associé à la pauvreté fourragère des milieux, à une absence de structuration de l'espace, voire à des sensations d'étouffement.

« Un paysage entretenu ! Entretenu et ouvert ! Oui, entretenu et ouvert eh ! Pour moi la forêt c'est pas un beau paysage ! Pour moi la forêt c'est un milieu fermé ! (...) Je vous le dis spontanément là ! (...) Un paysage fermé de toutes manières donc c'est plus difficile d'accès parce que c'est moins joli aussi ! (...) Dans la forêt c'est très pauvre quoi (...). Pour moi c'est entretenu, nettoyé : fougères, prairies naturelles, landes et tout ça, mais ensuite broussaille et tout ça, non ! »

Elu 3 (éleveur larraintar)

« Comment je définirais ça, déjà un beau paysage pour moi c'est quand on a une limite forêt prairie clairement marquée quoi, que t'as pas un imbroglío de noisetiers qui viennent, que t'as pas un dégradé, que c'est franchement, enfin je trouve que c'est plus joli quand c'est franchement marqué que quand t'as une sorte de dégradé là qui te dit que, finalement on est en train de se laisser prendre un petit peu par, par la nature ».

Agent de développement pastoral 2

« On va dire paysage parfait c'est de la moyenne montagne (...). Il peut y avoir de la forêt, mais qui, où on a de l'ouverture, qu'on se sente pas oppressé, j'aime pas trop les... Comme en Ariège il y a des paysages qui m'ont... Qui étaient à la fois très beaux mais un peu oppressants c'est-à-dire très, de la haute montagne très verticale, entièrement boisée et pas de, pas forcément de ligne d'horizon visible, enfin on se sentait un peu enfermé quoi ! J'aime bien, même la vallée d'Aspe, c'est une vallée que j'aime beaucoup, j'aime bien sortir de la vallée qui est vraiment en V sur quelque chose d'un peu plus ouvert avec de l'altitude et des reliefs assez élevés, et cette impression d'avoir de l'espace, de ne pas être enfermé et donc voilà. Mais par contre, un milieu totalement boisé c'est, ça bouche... Donc il faut vraiment cette composante de variété de milieux, mais plutôt ouverts, un endroit où on respire ».

Représentant de l'usage environnemental de l'espace 2

Au sein de ce modèle, le paysage est avant tout conçu par et pour les acteurs locaux, son entretien vise notamment à garantir un certain cadre de vie et à limiter les risques naturels (plus particulièrement les risques d'incendies et d'avalanches) dans les zones habitées, les zones « que l'on voit ».

« Si ça rapporte économiquement [le pastoralisme], mais déjà pour le, l'impact visuel, et pour les risques, les risques d'avalanches et tout ça quoi, maintenir euh, parce qu'après vous avez vu les fougères quand il y a les fougères qui commencent à monter. (...) Même en altitude maintenant ça leur fait plus peur hein ? (...) ça envahit tout. (...) Et puis les espiches, enfin les épines comme on dit ici en patois, tout ça c'est... »

Elu 4

Dans certains cas, le paysage souhaité est également décrit par opposition à un paysage vécu « recouvert de verdure », « vide », « tristounet », voire « mortel » en l'absence de troupeaux, dans lequel certains acteurs enquêtés mettent en évidence des sensations d'isolement.

« Le tourisme sans le pastoralisme à mon avis ça n'a pas de sens non plus quoi parce que quand vous traversez une montagne où il n'y a pas une bête, où il n'y a pas déjà eu un peu de chemin, il y a beaucoup de zones qui seraient plus fréquentées par les touristes, si il n'y a pas les moutons en montagne des chemins il n'y en a plus ! (...) Et donc c'est des accès qui se ferment où les gens ne vont plus, enfin moi il me semble que ça fait partie du, ça fait partie un peu aussi de la richesse, de la richesse des montagnes quoi ! En enlevant le fait que ça nettoie, c'est c'est, une montagne avec des cloches, des moutons avec des vaches, ça ressemble à une montagne quoi à mon avis ! Sinon c'est tristounet quoi c'est pas... »

Gestionnaire d'estive 3

« Maintenant, on n'arrive plus à se voir ! »

Éleveur 1

On retrouve dans ce modèle le rapport au sauvage et plus particulièrement à la friche décrit par LUGINBUHL (1989) dans ses travaux sur l'ordre social de l'harmonie des paysages qu'il analyse par le prisme du dilemme sauvage-cultivé. La friche est en effet envisagée par ces acteurs comme le synonyme d'une baisse de l'activité agricole et elle est associée à la pauvreté tant économique que végétale d'un paysage qui devrait être cultivé par le pastoralisme. Le développement de la végétation ligneuse vers une forêt dense évoque ainsi le « désordre social » et va à l'encontre de ce premier modèle paysager que l'on pourrait qualifier de pastoral.

Les acteurs enquêtés, et plus particulièrement les éleveurs âgés témoignant de ce modèle paysager, associent également la présence de friches à l'abandon de certaines pratiques pastorales anciennes. Ils opposent ainsi une société montagnarde agropastorale traditionnelle idéalisée à une société montagnarde actuelle orientée vers le tourisme, et au sein de laquelle les agriculteurs en nombre limité et insérés dans des logiques plus individualistes ne seraient plus en mesure, voire n'auraient plus la volonté d'assurer l'entretien collectif de l'ensemble des étages montagnards.

« Il y a vingt ans on avait encore un paysage qui était bien parce qu'il était entretenu, les chemins étaient entretenus et tout, aujourd'hui vous avez les trois quarts des chemins ils ont disparu. Les sources, n'en parlons pas ! Personne ne les a entretenu, avant les vieux quand ils gardaient les moutons ou les vaches, ils entretenaient les sources, ils faisaient des fontaines et autres, aujourd'hui qu'est-ce qu'on voit ? Des terrains marécageux. On peut penser que c'était une source dans le temps mais bon, alors moi je dis qu'aujourd'hui on a un paysage qui n'est pas propre ! »

Gestionnaire d'estive 1

« Les haies étaient taillées et tout, c'était nickel ! Le travail, ils faisaient même des fagots de feuilles pour le moutons ! Bon septembre, les faire sécher, et puis après l'hiver, ils leur donnaient sur la neige, alors vous voyez ! Alors quand on leur dit aux jeunes : « Ah mais c'est autrefois ça, c'est autrefois ! » Ils ne peuvent pas en entendre parler ! Et quand on l'a connu ça fait quelque chose quoi ! On voit qu'il y a quand même... Il y a des gens qui savaient faucher ! (...) Ils faisaient les corvées ! Les jours de brouillard ils s'entraidaient ! »

Eleveur 1

Au travers des témoignages réunis dans ce premier groupe, on voit transparaître également l'ancienne « trilogie agraire » réinvestie par POUX et *al.* (2009) dans la lignée de Georges BERTRAND (1975). L'espace se subdivise ainsi selon trois catégories d'usage du sol : l'*ager* représentant les surfaces cultivées, le *saltus* constitué par un ensemble de terres utilisées périodiquement et ne présentant pas de couvert forestier continu et fermé, enfin, la *silva* qui représente les surfaces boisées. Selon POUX et *al.* (2009) ces concepts anciens d'histoire et de géographie agraire n'ont pas pour seul objet de réaliser une partition de l'usage foncier mais possèdent en outre des caractéristiques fonctionnelles propres en termes de fertilité du sol, de type d'utilisation dans un itinéraire agricole ou encore de degré de naturalité. Dans notre premier modèle paysager, l'équilibre *ager*, *saltus*, *silva* possède une importance cruciale. En effet, ce qui semble se jouer au travers de la vision du paysage que nous donne à lire ce groupe, c'est la victoire de la *silva*, c'est-à-dire de la forêt, sur le *saltus* qui serait constitué par les surfaces en gestion collective (estives et bas vacants) et sur l'*ager* qui représente quant à lui les surfaces privées du fond de vallée et du pourtour des villages (près de fauche et zones intermédiaires). Ce « paysage vécu » par les acteurs enquêtés, que nous illustrons ici par le déséquilibre *ager*, *saltus*, *silva*, met en évidence selon nous une conception intéressante du rapport entre le gestionnaire anthropique (ici le pastoralisme) et les éléments naturels désignés sous les vocables de « broussaille », « verdure », « forêt », « épines » ou encore « ronces »... Cette conception place le pastoralisme comme principal gestionnaire de la nature, comme l'activité essentielle et irremplaçable, de par son ancienneté et son historicité, mais aussi de par son faible impact en termes de dégradations environnementales, dans la limitation de progression du « sauvage » (ici associé à la végétation ligneuse et à la forêt), dans la maîtrise durable d'une nature dont le développement non contrôlé serait synonyme de désordre et de risque. A ce titre, les notions d'accès ou encore de passage sont mobilisées par ce groupe en des termes à la fois matériels, physiques

(l'accès par les chemins et leur entretien, le passage favorisé par le l'élimination des ligneux) et immatériels, symboliques, synonymes de mainmise sur la montagne, d'ascendant sur le sauvage.

« Vu que c'est entretenu et que c'est propre, il y a aussi le monde touristique qui se ballade un peu quoi. Voilà, il y a la randonnée, tout ça quoi. (...) Le paysage au dessus, c'est pas écobué depuis 15 ans, et personne n'y passe quoi ! (...) Personne ne fréquente, ce serait une zone pastorale aussi, il pourrait passer des bêtes et tout ça, mais bon, personne ne fréquente ni rien. Il n'y a pas de touriste, il n'y a rien. C'est des sangliers et tout ça qui se baladent ».

Éleveur 2

« De toutes façons c'est le euh, c'est la base même de la montagne hein ? C'est le pastoralisme ! (...) ça l'a été pendant des siècles, ça fait quand même dix mille ans qu'on a domestiqué la brebis, et donc qu'on utilise ces pâturages-là quoi ! Ils l'ont été jusqu'à temps que le tourisme arrive, ils étaient exclusivement pour la chasse et le pastoralisme ».

Gestionnaire d'estive 4

En matière d'équilibre entre les activités, le pastoralisme est ici envisagé comme une activité fondamentale du territoire dont la pérennité conditionne celle des autres activités. Le « beau paysage montagnard » est ainsi un paysage « ordonné » et « cultivé », à vocation résolument et avant tout pastorale. Cette approche est particulièrement marquée en Soule, en lien avec la vivacité de l'économie pastorale. L'un des éleveurs interrogé va ainsi jusqu'à évoquer une véritable « culture du paysage par le besoin ».

« En montagne oui ça doit être pastoral. De toute façon ça a toujours été pastoral ! Et ça doit rester pastoral ! De toutes façons c'est le euh, c'est la base même de la montagne hein ? C'est le pastoralisme ! »

Gestionnaire d'estive 4

« Ici les gens ils ont pas de grande surface, tout est en pente et ils sont habitués à travailler sur la pente et ils valorisent tout, et le moindre recoin il leur faut parce qu'il y a besoin de faire des fourrages pour l'été, les bêtes sont là haut l'été etcetera ! Et donc on génère une culture du paysage par le besoin ! Hein ? »

Éleveur 3

Ainsi, ce premier modèle paysager est largement sous-tendu par le dualisme sauvage-cultivé. Le sauvage est ici relatif à la friche, à un couvert végétal considéré comme sans valeur d'un point de vue agricole ou encore environnemental, à un paysage inesthétique, dysfonctionnel et peu prospère car délaissé par le pastoralisme. On retrouve ici la vision de l'harmonie paysagère développée par LUGINBUHL (1989). Ce modèle paysager pastoral est par ailleurs assez proche du modèle paysager local « emblématique de la profession agricole » mis en évidence par GUISEPELLI (2005) sur ses terrains alpins. Le pastoralisme détient ici une place première dans l'ordre social local mis en avant par les acteurs enquêtés, plus fortement encore par les éleveurs locaux, qui constituent les principaux vecteurs de ce modèle. Cette légitimité pastorale est notamment garantie par la détention de droits

d'usage par les éleveurs locaux et doit selon eux se traduire par la participation des acteurs du pastoralisme aux processus décisionnels concernant la destination des territoires montagnards.

Ce modèle paysager s'accompagne le plus souvent d'une stratégie de développement fondée sur l'économie pastorale et sur une hiérarchisation des usages de la montagne (plus particulièrement des estives) faisant la part belle à l'activité pastorale. Sur le terrain souletin, le modèle paysager pastoral est véhiculé par exemple par les éleveurs larraintars opposés aux axes de développement de la Commission syndicale du Pays de Soule et à la stratégie de gestion supra-communale du multi-usage sur les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau. De façon analogue, ce modèle est également porté par la minorité d'éleveurs en conflit politique avec la stratégie de développement touristique du domaine skiable de Peyragudes et des collectivités territoriales membres de la Société d'économie mixte d'aménagement de la station.

2. Le pastoralisme au service d'un paysage scénique organisé pour le multi-usage

Le paysage est ici présenté par les acteurs comme une « image » à présenter au regard extérieur. Le vocabulaire relatif à l'esthétique, à l'entretien et à l'ouverture ne fait plus directement référence au rapport de l'humain vis-à-vis du « sauvage » mais bien à une mise en scène opérée par les acteurs locaux en direction d'un public extérieur. Nous nous trouvons donc dans le rapport du local au non-local, dans lequel le paysage se trouve être un élément de médiation. Les termes désignant l'accès au paysage permettent aux acteurs enquêtés de signifier un accès à l'espace qui doit se réaliser sous deux formes : physique et symbolique. Néanmoins, la question de l'accès est ici sensiblement différente de ce qui apparaît dans notre premier modèle. En effet, on perçoit ici en premier lieu la volonté d'un accès physique au paysage par la création de points de vue et de panoramas permis par l'entretien des chemins et le maintien de zones ouvertes en altitude. On note ensuite la nécessité d'un accès symbolique au paysage, dispensé grâce à la présence d'une signalétique et « d'acteurs ressources » (les pâtres et parfois les éleveurs) jalonnant un espace rendu ainsi sécurisant et intelligible aux visiteurs. Il s'agit d'un modèle paysager orienté vers l'extérieur, au sein duquel le paysage anthropisé (et pas seulement agricole) est organisé pour le multi-usage. Ce modèle sous-tend une stratégie de développement orientée vers la diversification des activités touristiques. Ce modèle est plus particulièrement développé par les élus locaux, par les socioprofessionnels du tourisme ou encore par les structures engagées dans l'économie touristique.

« Ça représente [les estives] ce qu'on vend l'hiver déjà, en termes de tourisme, parce que sans l'entretien des estives l'été les stations ne fonctionneraient plus, donc là déjà il y a une complémentarité énorme. Ça représente euh, l'été un espace de promenade gratuit où les gens de la ville viennent découvrir une multitude de choses, et c'est sur ce lien avec les animaux qu'on voit en liberté, de croiser des bergers qui sont un peu les garants du savoir-faire et de la mémoire locale, eh beh voilà, ça ça plaît aux touristes et il y a des messages à faire passer et... A terme si on est malins économiquement on peut avoir des retombées quoi... (...) Un beau paysage c'est un paysage où on peut aller déjà, où on peut s'y balader, où l'on trouve des choses que l'on peut toucher et que l'on comprend ».

Représentant de l'animation culturelle 1

« Nos clients ont les brebis, les vaches, les chevaux devant les chalets, et au contraire, c'est un des gros avantages de notre destination ! »

Socioprofessionnelle du tourisme 1

La place attribuée à l'activité pastorale dans ce groupe diffère fondamentalement du type précédent, les acteurs enquêtés ne parlent plus ici de la position de l'humain vis-à-vis des objets naturels, mais ils décrivent le paysage comme un projet, voire comme une ressource territoriale construite localement par une conjonction d'activités productives, touristiques et/ou environnementales selon les cas (pastoralisme, sylviculture, exploitation de domaine skiable) en direction du regard extérieur. Le modèle paysager est constitutif d'une stratégie de développement touristique où le pastoralisme est désigné, soit en position de figurant, soit en véritable acteur du projet territorial. Le pastoralisme y est ainsi envisagé selon trois points de vue.

Le premier consiste à évoquer l'activité pastorale comme figurante ou encore décor du modèle paysager au travers de considérations sensibles, plus particulièrement liées à des visuels (celui du « berger » et de son troupeau) et à des sons (ceux des cloches ou encore des chiens de conduite).

« Il y a les télésièges, il y a les pistes, c'est pas une vraie montagne quoi ! La vraie montagne c'est les routes sauvages, le côté propre, et puis après comme je dis, la, la décoration c'est les moutons, c'est les vaches, (...) les cabanes, les forêts, moi il me semble que ça c'est, c'est représentatif quoi c'est... »

Gestionnaire d'estive 3

« Pour moi un paysage, c'est un paysage naturel, pas défiguré, voilà naturel ! Ordonné peut-être ? Parce que si il y a des paysans, voilà ! Moi j'aime les paysages verts ! Verts Soule, puisqu'on dit que la Soule est verte ! Moi mon paysage idéal c'est ça ! C'est un paysage de montagne, très vert ! Avec une petite maison ou deux blanches et des brebis ou des vaches ! Moi j'aime les paysages habités ! Pareil avec les sons, quand on entend le chien aboyer et qui ramène les troupeaux ou quoi, pour moi c'est pas carte postale du tout, parce que c'est ma vie ! »

Socioprofessionnelle du tourisme 2

La deuxième façon d'évoquer le pastoralisme pour les acteurs de ce modèle est de le considérer comme un acteur-pourvoyeur du paysage dans l'optique d'une stratégie de développement local bien établie et à vocation principalement touris-

tique. Les acteurs expriment ici une vision d'un pastoralisme instrumentalisé à double titre. D'une part au service d'une image paysagère attractive en tant que fournisseur d'une « couleur locale » ;

« Ça fait partie aussi, j'allais dire de l'imagerie d'Epinal de la vallée hein donc... Les troupeaux, on est en montagne voilà, ça fait partie des visuels qu'on essaie aussi d'utiliser ».

Socioprofessionnel du tourisme 3

« Une estive ça va être beau, un parcours aussi, une forêt aussi, une zone d'estive abandonnée ça va être joli, mais je parle moi... Mais forcément dès que je communique auprès des clients pour qu'ils achètent des produits locaux en leur disant : « Vous allez participer au maintien des paysages, achetez ce produit-là c'est bien, on maintient les paysages ! » forcément j'axe milieux ouverts, estives, etcetera ».

Agent de développement territorial 3

d'autre part comme « ouvrier » à bas prix d'une stratégie économique locale, sans pour autant en constituer l'organe décisionnel ou encore le cœur économique représenté par l'activité touristique.

« Je veux dire, la présence des troupeaux, elle est, d'abord c'est c'est une vie, c'est une vie, c'est un entretien de l'environnement, ça a une dimension culturelle, ça a un aspect culturel et puis, quelque part euh, on se nourrit les uns et les autres, de l'image quoi de cette image-là ! L'environnement c'est le support je vous ai dit, c'est la stratégie de développement, c'est notre environnement, notre environnement c'est le pastoralisme, le fait que le tourisme amène du monde permet, aux agri, aux éleveurs de pouvoir aussi vendre leurs bêtes et de continuer leur activité, de continuer leur activité. Je veux dire, tout ça est intimement lié, donc moi opposer les uns aux autres, je trouve que c'est absurde... »

Elu 1

« C'est [le pastoralisme] la voie par laquelle on va pouvoir entretenir les montagnes sans que ça coûte trop cher, que ça se fasse tout naturellement, et donc quelque part garder un peu le, bon je vais dire, les habitudes, garder... Tout ce qui est ancien quoi je veux dire (...) pour que les gens reviennent l'année d'après et pour qu'on puisse entretenir... On va dire gratuitement les montagnes ! »

Elu 6

La montagne qualifiée de « riche » l'est ici au titre de son dynamisme économique. Le pastoralisme apparaît, dans ce deuxième regard porté sur le paysage, à la fois comme acteur (secondaire) de la scène paysagère et facteur de production dans la mise sur le marché d'un paysage attractif construit pour les touristes grâce à l'agencement par les acteurs locaux des ressources territoriales dont ils disposent.

Enfin, dans le cas de la commune de Mantet, on voit apparaître dans le discours des acteurs enquêtés un troisième type de point de vue relatif à la place du pastoralisme dans le projet territorial qui renvoie à l'image de « l'éleveur entrepreneur multifonctionnel » développée par le GROUPE DES AGRONOMES « Pays,

paysans, paysages » (2012). Ce type d'éleveur, engagé dans des démarches de diversification liées au tourisme composent le socle de l'économie du village¹⁶⁰. La combinaison pastoralisme/tourisme doux (principalement lié à l'activité de randonnée pédestre) est donc au centre de la stratégie de développement local, dans le cadre de laquelle l'activité pastorale est à la fois fondamentale dans le processus décisionnel mais également reconnue pour ses fonctions multiples : productive, environnementale (en matière de limitation des dynamiques de recouvrement végétal) et sociale. Les élus et représentants de la Réserve naturelle nationale de la commune véhiculent l'image d'un paysage environnementalement préservé, en lien avec l'équilibre protection de l'environnement/maintien de l'activité pastorale, mais ils témoignent également une volonté forte de maintien de l'ouverture au tourisme doux, principale source de revenus de la commune.

« Il y a aussi finalement, ben le fait que le, même si on peut se poser la question du devenir du pastoralisme, bon à l'heure actuelle, il existe ! Et c'est quand même ce qui a certainement permis qu'à un moment donné, enfin que des villages comme Mantet revivent quoi ! Parce que si les, et que et qu'il y ait quand même cette espèce d'intégrité paysagère qui soit maintenue, parce que s'il y avait, à un moment donné une orientation totalement touristique, je pense qu'on aurait effectivement un milieu totalement différent, et peut être encore beaucoup plus de soucis d'atteintes au milieu que, même si j'évoque là quelques petits problèmes qu'il peut y avoir avec le pastoralisme, donc enfin c'est clair que je pense que là dessus, le fait qu'il puisse y avoir encore une activité pastorale qui se maintienne, c'est une garantie de cohérence sociale aussi et faire en sorte que ça évite que, la seule solution ce soit l'aménagement touristique à tout va ! Parce que je pense que, dans tout ça, ce qui me semble important, c'est d'essayer de garder cet équilibre là, entre l'activité humaine dans des secteurs où elle est encore accessible et économiquement viable, et si la forêt gagne c'est pas.... »

Représentant de l'usage environnemental de l'espace 3

« L'objectif c'était de laisser ce territoire ouvert pour tout le monde ! Pour tout le monde ! (...) C'est ouvert ! (...) Et ouvert à tout le monde, je veux que les randonneurs continuent à venir ! Et en même temps c'est une économie pour le village, vous avez vu on a soixante lits sur le village ! (...) Je veux dire c'est une économie et donc c'est important ! »

« L'essentiel c'est qu'il y ait des troupeaux, un entretien de l'espace et une vie économique ! Et voilà ! »

Elu 5

Le modèle paysager scénique et ouvert au multi-usage véhiculé par les acteurs de ce groupe, au sein duquel on trouve un nombre important d'élus locaux, donne au pastoralisme des places relativement nuancées dans les stratégies de développe-

¹⁶⁰ Sur les 82 % d'actifs que compte la population de Mantet, 2/3 sont concernés soit par l'activité d'élevage, soit par l'accueil touristique (restauration hébergement) soit par une association de ces deux secteurs (GUISSET et al., 2012). La commune de Mantet est en effet le siège de 6 exploitations pastorales (AGRESTE, 2010). Elle constitue le lieu de vie et de travail de 3 familles d'éleveurs ovins, équins et caprins. Chacune de ces familles associe activité pastorale et activité touristique dans des démarches individuelles de transformation et commercialisation de produits laitiers (fromage de brebis bio) ou carnés (viande caprine) mais également dans des activités d'hébergement et de restauration (gîtes et chambres/tables d'hôte).

ment territorial. Celles-ci vont d'un pastoralisme simple figurant d'un paysage montagnard mis en scène pour le visiteur, en passant par un pastoralisme pourvoyeur de paysage au service de l'économie touristique, jusqu'à un pastoralisme pilier d'un processus de développement local intégré basé sur une association entre tourisme, activités d'élevage et protection de la nature. Le dénominateur commun à ce modèle paysager reste cependant la vision non exclusivement pastorale d'un territoire montagnard nécessairement ouvert sur l'extérieur et sur une économie touristique de plus en plus prédominante.

3. Le paysage comme reflet des relations entre activités humaines, le « bon pastoralisme » en filigrane

Au sein de ce groupe, le paysage est perçu comme la traduction dynamique du rapport entre les activités et le milieu.

« Il n'est que le produit d'une activité sur un milieu ! C'est le résultat d'un équilibre entre une activité et un milieu ».

Représentant de l'ingénierie écologique 1

Le paysage apparaît également comme un miroir des relations entre les activités qui le composent, il est aussi de ce fait le reflet de leurs rapports de force. Cet ultime regard se distingue des autres par le fait qu'il ne met plus seulement en évidence le rapport entre l'humain et la nature, ou encore le rapport entre le local et le non local, dans le cadre desquels le pastoralisme tient un rôle spécifique, mais bien la relation entre une multitude d'activités et de groupes sociaux qui marquent l'espace des acteurs enquêtés. La question de la place et de la légitimité de l'activité pastorale mise en regard des autres activités marquant l'espace est donc ici un élément constitutif du modèle paysager. L'analyse que nous avons menée met en évidence deux grandes variantes parmi les acteurs qui envisagent le paysage à la manière d'un miroir.

3.1. Une approche technique et distanciée du paysage et des « bonnes pratiques pastorales »

Au sein de cette première variante, les acteurs enquêtés manifestent une vision du paysage que nous qualifierons de « technique » ou encore de « distanciée ». Les acteurs de ce sous-groupe sont exclusivement issus de l'ingénierie écologique, pastorale ou encore culturelle. Bien souvent, leur lien géographique avec les territoires à l'étude est essentiellement professionnel. Ainsi, il ne s'agit pas pour eux d'exprimer leur propre souhait vis-à-vis du paysage dont il est question, mais de le rendre intelligible et d'y mener des projets de développement sous l'égide des entités

gestionnaires de l'espace. Ils se positionnent quasi-systématiquement de ce fait en tant qu'intermédiaires techniques entre le paysage et leurs commanditaires, entre le paysage et le grand public (dans le cas des activités de mise en valeur du patrimoine naturel et/ou culturel local par exemple). Les références à l'esthétique ou encore à l'harmonie paysagère des territoires à l'étude sont ainsi associées à la recherche d'un équilibre relationnel entre les activités qui se développent sur ces espaces montagnards. Le paysage est ici décrit comme le résultat de choix politiques locaux et de modalités de gouvernance spécifiques conduisant à une association plus ou moins équilibrée d'activités qui en sont à l'origine et qui le modifient.

« Un beau paysage... Non. Il faut être devant un paysage qui est parlant. (...) Qu'il y ait des choses à dire, et où on comprend bien comment les vallées se sont développées ».

Représentante de l'animation culturelle 2

« C'est forcément en équilibre avec l'activité On a des paysages maintenant où on ne sait plus quelle est l'activité qui le détermine et on part, on part sur une recolonisation forestière qui est pas encore aboutie, où là on va basculer vers des types de paysages forestiers très fermés, peu pénétrés comme on les voit très bien actuellement dans les pays de l'est... »

Représentant de l'ingénierie écologique 1

« Même si l'Homme était moins présent, et je sais pas, je suis pas forcément contre la forêt pour maintenir tous les espaces ouverts mais je pense qu'il faut pouvoir aussi arriver à trouver un équilibre entre ceux qui veulent vivre à la montagne (...) donc c'est vraiment une relation à plusieurs niveaux, les humains qui habitent dans les Pyrénées, leur intérêt à y vivre, leur passion pour les bêtes, le travail... »

Représentante de l'ingénierie écologique 2

« Souvent on dit « Ah oui il faut absolument maintenir les milieux ouverts », on l'entend toujours mais d'un point de vue biodiversité c'est un peu contraire, à l'évolution naturelle entre guillemets, c'est-à-dire non liée à la main mise de l'Homme, euh... Pour moi ça serait pas une catastrophe, mais c'est une vision un peu philosophique aussi, c'est-à-dire euh... Est-ce qu'on doit figer la nature à l'instant où elle est aujourd'hui ? Ou est-ce qu'on doit la laisser évoluer ? Je sais pas, j'ai pas de... J'ai pas de... J'ai pas de philosophie arrêtée là-dessus... Mais je ne m'arc-bouterai pas à dire, il faut maintenir des milieux ouverts parce que ça préserve telle ou telle espèce. Si on préserve telle ou telle espèce, tel ou tel habitat, on va aussi défavoriser tel ou tel autre, et à un moment, à un instant t c'est un choix ! Et on dit, ça c'est les bons, ça c'est les mauvais ».

Représentant de l'usage environnemental de l'espace 1

Au sein de ce modèle, le pastoralisme est envisagé comme l'une des activités majeures de structuration et d'organisation spatiale. La majorité de ces acteurs montre une conscience très précise des pratiques pastorales et de leur influence positive ou négative sur le paysage envisagé au travers de la qualité des milieux et de la biodiversité notamment. Le pastoralisme est ainsi évoqué, à titre d'exemple, par le prisme de l'environnement, au travers de « bonnes » ou de « mauvaises » pratiques en lien avec les milieux et les espèces floristiques ou faunistiques qui s'y développent. Le discours de ces acteurs enquêtés est riche en termes techniques relatifs à leur domaine d'activité et aux divers types de pratiques pastorales dont ils ont une

connaissance relativement fine : des écobuages, en passant par le degré de pression pastorale, les pratiques de fauche manuelle, jusqu'aux types de conduite des troupeaux (entretiens menés pendant l'été 2012, l'automne 2012 et l'été 2013 sur les zones « Peyragudes », « Larrau » et « Mantet »). Le paysage constitue donc ici la traduction d'un équilibre entre les activités et il est le résultat d'un ensemble de pratiques pastorales plus ou moins « bien menées ».

« Pour moi, au niveau de l'activité pastorale sur le territoire de la montagne, c'est l'activité qui est nécessaire, enfin nécessaire, c'est plus que nécessaire, enfin, comme je l'ai dit l'activité pastorale et la biodiversité se sont vraiment deux choses qui ont plus en commun, qui sont vraiment plus interdépendantes l'une de l'autre, qu'opposées. (...) Les pratiques pastorales sont plus que nécessaires au maintien et à la préservation de la biodiversité. Ça c'est, avec cette entrée environnementale on peut pas, on ne pourra pas avoir la même biodiversité, si on n'a pas la même activité pastorale, alors quand je dis même activité pastorale, je pense aussi beaucoup aux pratiques. Et c'est vrai que c'est... On est sur des territoires où il y a quand même de fortes contraintes, en termes de reliefs, en termes de conditions de travail, et c'est vrai que ces contraintes font qu'on a des pratiques qui permettent d'avoir et de préserver une certaine qualité en matière de milieux, en matière d'espèces. Au niveau des pratiques, la pratique de la fauche à la fougère par exemple, ça c'est quelque chose qui est, qui est pas forcément, on va dire c'est pas forcément lié à des milieux ou des espèces bien particulières, mais c'est vrai que c'est une pratique qui est, qui permet de maintenir des milieux ouverts et... et qui abritent aussi une certaine faune, une certaine flore. Des pratiques vraiment contraignantes parce qu'en plus ici c'est de la fauche qui se fait très peu, surtout manuellement. Je pense à la fauche à la fougère et je pense aussi à l'écobuage, ça c'est une pratique nécessaire pour le pastoralisme mais qui n'a pas, à partir du moment où c'est une pratique bien menée, qui n'a pas un impact négatif sur les milieux. Ça peut l'avoir sur les espèces, mais en termes d'impacts sur les milieux, au contraire, ça peut redynamiser un milieu de landes, enfin bien sûr l'écobuage suivi d'un pâturage extensif, les deux vont de pair, parce que mettre le feu pour mettre le feu ça n'a aucune, au contraire ça va, ça sera plus, ça détériorerait plus et les milieux et les sols. (...) Quand je parle de pratiques je parle de pratiques bien menées voilà ».
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 2

La vision portée par ces acteurs est celle d'une cohérence ou d'une absence de cohérence dans la gestion du territoire et dans la régulation des activités diverses qui marquent le paysage observé. L'approche du « beau paysage » de l'un des agents de développement pastoral rencontré restituée en page suivante est assez représentative de ce modèle paysager, à la fois technique et relativement distancié, mais cependant porteur d'une certaine approche de l'équilibre entre les activités qu'il illustre ici par le dualisme « bon gouvernement » / « mauvais gouvernement »¹⁶¹ du territoire afin de décrire une réalité observée ou à poursuivre par les politiques locales. Ce témoignage révèle également le lien entre les activités productives (sylvicoles et agricoles), le régime de propriété foncière et la végétation observée.

¹⁶¹ Dans cet extrait d'entretien, l'agent de développement pastoral fait référence à une fresque réalisée au 14^{ème} siècle par le peintre Ambrogio Lorenzetti représentant le bon et le mauvais gouvernement dans la campagne siennoise. Afin d'illustrer son propos, ces peintures sont présentées en Annexe 4 du document.

« La dernière remarque que je ferai là-dessus, c'est à partir de deux tableaux que je n'ai jamais vus en vrai... Je n'ai vu que des reproductions. Donc c'est un peintre italien dont j'ai oublié le nom mais c'était très caractéristique de la peinture italienne de ce moment-là, qui en gros euh, a fait deux paysages, le même paysage, en deux parties, avec ce qu'il a appelé le bon gouvernement et le mauvais gouvernement, où tu vois un paysage rural de cette période-là avec des villages, des... Des forêts, des machins, des paysans qui travaillent dans les champs, et ainsi de suite et ça c'est le bon gouvernement. Et à côté t'as le mauvais gouvernement, c'est le même paysage mais avec la misère, la famine, la guerre, où tu vois les villages qui brûlent, des gens, des champs qui sont en train de se dégrader envahis par la végétation et ainsi de suite. (...) C'est un espèce de diptyque comme ça où tu as ces deux tableaux là, c'est extrêmement intéressant, cette espèce de vision, de tu vois, de construction que ce peintre a eu et il y a un petit endroit ici, dans les, moi j'ai vu ça il y a déjà un certain temps, il y a un petit endroit au dessus du village, à côté du village de Germ au dessus du village d'Ourdis-Cotdoussan dans le secteur, entre Bagnères et Lourdes, tu passes un petit col, et à un moment quand tu arrives en haut de ce col, tu as ça ! Tu as le bon gouvernement ! Tu vois tu as, moi j'ai souvent amené des étudiants, ou des groupes ou des trucs comme ça, faire de la lecture de paysage sur ce secteur-là, parce que tu arrives ici, et tu as une espèce de lisibilité, d'organisation du paysage où, tu vois, où tu peux passer des heures, c'est un espèce de petit vallon qui descend du col tu vois, où tu vois un ou deux villages, où tu as la forêt, la forêt qui a été plantée, donc tu vois bien les plantations de résineux, tu vois, moi je connais un petit peu le contexte, j'ai habité pas loin, donc où tu peux faire des liens très facilement entre la géologie et la végétation, le régime de propriété foncière et les activités, où la végétation qui a été développée dessus et moi j'ai passé des heures à expliquer ce paysage, à la fois un petit peu dans cette optique là du bon et du mauvais gouvernement, en expliquant : « bon ben voilà, là c'est comme ça, et si on touche à ça et si on n'est pas vigilants sur ça ça va pouvoir se dégrader de telle façon », donc le troisième beau paysage donc comme ça spontanément dont je peux te parler c'est ce paysage-là, qui moi me rappelle cette histoire de la peinture italienne, et sur lequel je me suis penché et où j'ai expliqué et compris aussi, parce que quand il faut que tu expliques, il faut aussi que tu aies un peu compris avant, sur lequel je me suis intéressé et qui est un espèce de paysage encore un peu idyllique, bien ordonné, où les choses sont bien à leur place ! Voilà ».

Agent de développement pastoral 1

Reprenant les termes de LUGINBUHL (1989), nous retrouvons dans ces témoignages un ordre de la nature et un ordre de la société en toile de fond d'un modèle paysager reposant sur l'organisation, la bonne gestion et sur la « lisibilité » d'un espace où « les choses sont bien à leur place » et au sein duquel le pastoralisme possède un rôle de premier plan au côté d'autres activités, productives et touristiques notamment.

3.2. Le « paysage vécu » comme reflet des rapports de force localisés

Cette seconde variante du « paysage miroir de relations » est particulièrement marquée sur le terrain de Peyragudes du fait de la coexistence sur le même espace entre une activité touristique récente, fortement aménageuse et une activité pastorale séculaire, professionnalisée mais qui peine à se perpétuer. Cette situation de rencontre, parfois subie par les acteurs, fait de cet espace une zone assez caractéristique dans l'opposition qui peut être réalisée entre deux activités aux saisonnalités différentes, issues de secteurs éloignés et impactant inégalement leur environnement physique et socio-économique. Ainsi, certains acteurs enquêtés nous dépeignent ce qu'ils considèrent comme un « beau paysage » par opposition à ce qui se déroule sous leurs yeux qu'ils assimilent à un paysage en déséquilibre dans ses usages ou encore à un paysage qui matérialise la prévalence du tourisme dans les choix de développement réalisés par les collectivités. Certains comparent le paysage qu'ils observent à l'illustration d'une « bataille entre deux mondes ».

« Ça c'est le plateau de Germ du coup ici. (...) Tu sais pour moi c'est un endroit qui illustre vraiment l'enjeu... Ce qui se joue... Pas la déprise, justement. Cette espèce d'entre deux, où tu te dis, bon, qui c'est qui va gagner ? Quand tu sors, quand tu passes par le chemin, et que tu sors, donc tu as ce plateau, mais surtout dans le paysage tu as la station. Tu as les immeubles de la station (...). Enfin, tu vois se rendre compte aussi qu'à Germ il y a aussi une station de ski (...) et je les amenais à la cabane d'Ourtiga pour travailler (...) sur les estives, se rendre compte aussi que bon, voilà, c'est des endroits d'estive, que les bêtes du village elles partent là-bas (...). Et il se trouve que, là, tu es un peu à la bataille des deux mondes, (...) on se demande si cette station elle va venir comme un volcan, tu vois qui va... Comme ça couler doucement pour arriver jusque sur le plateau, ou si c'est, vraiment, l'activité pastorale qui va rester sur son territoire, bien assise... »

Socioprofessionnelle du tourisme 4

Ces acteurs, issus du tourisme doux ou encore éleveurs locaux, décrivent le pastoralisme comme une activité victime du développement excessif du tourisme aménageur. Sur le terrain de Peyragudes, ils envisagent la part de paysage aménagé en lien avec le domaine skiable comme une perte de terrain physique pour le pastoralisme, mais aussi comme une perte de terrain symbolique en matière de maintien d'un tissu social villageois fondé sur la présence d'éleveurs permanents et en matière de maintien d'une culture pastorale dont l'ancienneté fonde selon eux la légitimité.

Cette approche du paysage reflet des rapports de force localisés présente des analogies avec le modèle paysager pastoral du fait qu'elle s'accompagne systématiquement d'une volonté de défense de l'activité pastorale vis-à-vis du tourisme aménageur notamment. Le modèle paysager porté par les acteurs enquêtés de ce groupe ne traduit cependant pas exclusivement la valorisation agricole de l'espace, du « sauvage », mais repose sur le partage de l'espace entre un tourisme « durable » et un pastoralisme vivace, essentiel, mais pas nécessairement prédominant.

Sur le terrain de Peyragudes, ce modèle paysager est plus spécifiquement porté par une frange d'acteurs que l'on pourrait qualifier « d'alternatifs ». Ces derniers,

fortement investis dans le tourisme doux mais également dans des activités associatives promouvant la valorisation et les échanges culturels, l'éducation à l'environnement ou encore la défense de la nature, portent une vision minoritaire du développement local qui va à l'encontre de la stratégie de développement et de diversification touristique portée par les collectivités locales et par la majeure partie des représentants du domaine skiable. Sur ce terrain, le modèle du paysage miroir des rapports de force est parfois associé au modèle paysager pastoral, et ils sont tous deux portés en résistance vis-à-vis de la politique prédominante de développement économique en grande partie fondée sur les retombées liées au tourisme hivernal.

4. Au-delà des modèles paysagers, les processus de formalisation de l'intérêt général sur les estives pyrénéennes

4.1. Les modèles paysagers révélateurs de stratégie de développement territorial divergentes

Ainsi, les modèles paysagers et les stratégies de développement qui en découlent coexistent et se confrontent au sein même des territoires.

Cette confrontation peut être illustrée au travers de la situation caractéristique de Peyragudes, par l'intermédiaire du conflit entre l'association des modèles « paysager pastoral » et « miroir relationnel » portée par une frange alternative des acteurs locaux (éleveurs et socioprofessionnels du tourisme notamment) et un modèle « paysager scénique » porté quant à lui par l'établissement intercommunal et les membres de la société d'exploitation du domaine skiable. Au-delà d'une divergence dans la stratégie globale de développement économique, cette opposition de vue révèle une place radicalement différente attribuée au pastoralisme, d'un côté considéré comme primordial dans la gestion des éléments naturels et dans le processus décisionnel, de l'autre considéré comme secondaire, au service d'une stratégie économique résolument tournée vers le tourisme.

D'une façon analogue sur les territoires d'estive cadastrés sur la commune de Larrau et plus précisément sur le cayolar d'Orgambideska, nous assistons à l'opposition de deux modèles paysagers. Le discours consensuel sur la place prépondérante de l'activité pastorale dans la gestion de l'espace et dans la société locale cache la confrontation d'un modèle pastoral *versus* scénique, le modèle pastoral étant porté par les éleveurs locaux en résistance vis-à-vis de la politique supra-communale de gestion d'une grande partie de l'espace et d'organisation du multi-usage.

Ces rapports de pouvoir ont ainsi pour objet la stratégie de développement économique dominante ou à imposer, la place du pastoralisme au sein de cette stratégie (vis-à-vis du tourisme plus particulièrement) et dans le cadre de la gouvernance du territoire dont le paysage constitue la résultante, mais pas seulement.

« Je dirais que l'agriculture de montagne a plus forcément les moyens d'occuper la montagne comme elle le faisait avant, il y a d'autres activités qui se mettent en place alors parce qu'il y a un vide, ou parce que tout simplement il y a une opportunité qui se crée et effectivement ça peut être une, ça peut être vécu j'imagine comme une entorse ou une atteinte à leur, à leur propriété de la montagne [aux éleveurs larraintars]. Après la propriété de la montagne, on peut en discuter très longtemps. (...) Qu'est-ce que le droit de propriété sur la montagne ? Ça devient presque philosophique comme discussion, est-ce que parce que les gens ils habitent là depuis x générations, ils sont propriétaires ? Pfff... Je sais pas ! Surtout que là on est dans l'indivis [il évoque le cayolar d'Orgambideska]... C'est très compliqué ! Enfin moi je trouve que c'est très compliqué de revendiquer au niveau philosophique la propriété d'un endroit euh... Quel qu'il soit ! (...) Qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'est-ce que c'est que le patrimoine ? Qu'est-ce que c'est que la propriété ? J'ai du mal à répondre à ces questions. (...) Après je pense que ça peut être vécu comme une agression par eux de voir arriver des gens, qui ont pas le mode de vie, qui sont pour la plupart en vacances, alors qu'eux ils travaillent dur toute l'année, parce qu'il n'y pas, je dirais, une atteinte réelle à leurs pratiques à eux, il n'y en a pas ! »
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 1

En effet, ces rapports de pouvoir portent également, de façon quasi-indissociable, sur le statut du foncier en estives, dont la maîtrise constitue pour les acteurs locaux une condition de légitimité *sine qua non* dans l'imposition de « leur » propre modèle de développement. En effet, la propriété foncière sur les territoires pastoraux est bien souvent complexe. Et, bien que délimités juridiquement par le cadastre et grevés - pour certaines de leurs ressources - de droits d'usage très précis, ces territoires aux ressources et aux modes d'appropriation multiples, communaux ou collectifs pour les uns, privés pour les autres, demeurent des espaces complexes sources d'enjeux multiples. Ils suscitent ainsi des intérêts publics ou privés, locaux ou extérieurs, parfois divergents.

Dans le cas de la commune de Mantet, nous assistons à la mise en évidence chez les acteurs interrogés (éleveurs locaux, élus, représentants de l'usage environnemental de l'espace) d'un modèle paysager scénique et résolument ouvert au multi-usage. Ce modèle porte en creux une stratégie de développement local fondée sur une association organique entre protection de l'environnement, pastoralisme et tourisme doux. Il est, en outre, largement marqué par une volonté locale de libre accès à l'espace pastoral et forestier, ceci en résistance aux intérêts privés exogènes qui se sont portés dès les années 1970 sur le foncier communal¹⁶². A l'heure actuelle le foncier cadastré sur Mantet est, pour sa majeure partie, en propriété privée de la Société civile forestière l'Ecureuil. Ce foncier est l'objet d'intérêts divergents. Les premiers sont portés par les élus locaux, les représentants de la Réserve naturelle et les éleveurs interrogés, ils sont relatifs à l'ouverture de l'espace communal aux activités récréatives, à la perpétuation de son utilisation pastorale et à la préservation de l'environnement. Les seconds, exogènes, aujourd'hui portés par la SCF l'Ecureuil, concernent quant à eux l'exploitation économique et privée d'une partie de l'espace

¹⁶² Des données précises concernant l'historique de développement et la propriété foncière de Mantet sont fournies en sous-partie III (partie 3.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

et de certaines de ses ressources naturelles (plus particulièrement la ressource cynégétique). La lutte ancienne des acteurs locaux (élus et éleveurs) vis-à-vis des intérêts privés exogènes, matérialisée par la création de la Réserve naturelle nationale dès les années 1980, par l'appui politique aux renouvellements successifs de l'Association foncière pastorale, par l'acquisition de foncier et par la défense des droits d'usage¹⁶³ leur permet de sécuriser le foncier, de légitimer juridiquement leur modèle de développement et de continuer à définir la vocation des espaces pastoraux et forestier de Mantet. Cette « vocation localement souhaitée » d'un espace publicisé apparaît en toile de fond du modèle paysager scénique-ouvert au multi-usage porté par ces acteurs. Le paysage de Mantet est ainsi décrit comme nécessairement « ouvert pour tout le monde », marqué par le pastoralisme et le tourisme doux, mais également préservé des atteintes extérieures, en matière environnementale notamment (entretiens menés pendant l'été 2013 sur la zone « Mantet »).

Tenter de saisir les perceptions du paysage vécu ou souhaité par les acteurs, propriétaires, gestionnaires ou encore utilisateurs des estives, revient donc à révéler les stratégies de développement coexistantes ou antagonistes dont ils sont porteurs, mais également la place qu'ils attribuent à l'activité pastorale au sein même de ces stratégies dominantes ou résistantes. Les modèles paysagers portent également en creux la question de la maîtrise foncière sur les espaces d'estive et avec elle, celle des droits d'usage qui s'appliquent à leur utilisation pastorale. Pour les acteurs interrogés, et plus particulièrement pour ceux d'entre eux qui sont investis dans la gestion de l'espace (élus, éleveurs, propriétaires privés ou publics, etc.) la maîtrise du foncier semble constituer une condition essentielle afin de légitimer leur positionnement et leur action sur l'espace, vis-à-vis notamment de leurs détracteurs.

4.2. La définition collective de l'intérêt général sur les estives pyrénéennes, un « tournoi » perpétuel

L'existence d'une diversité de points de vue, voire de véritables antagonismes, dans les approches locales de ce qu'est ou de ce que doit être le paysage montagnard, de ce qu'est ou de ce que doit être le rôle du pastoralisme sur ce dernier, nous renvoie à la question de la définition collective de l'intérêt général concernant les espaces en partage que sont les estives pyrénéennes. En effet, au travers de la confrontation de ces modèles paysagers et des stratégies de développement dont ils sont la traduction, c'est la construction collective de l'intérêt général qui semble se jouer. LASCOUMES et LE BOURHIS (1998) posent l'hypothèse selon laquelle l'intérêt général s'apparenterait plus à un cadre qu'à un contenu, ils l'envisagent comme une catégorie à remplir au lieu d'une substance préexistante. L'intérêt général constituerait alors selon ces auteurs un objectif normatif à atteindre

¹⁶³ Pour plus de précisions sur la zone de « Mantet », voir la sous-partie III (partie 3.) de la deuxième partie du **TOME II**.

par un cheminement local, qu'ils désignent par le terme de « tournoi » au cours duquel se confrontent les différentes visions de l'intérêt général, lequel s'inscrit au sein d'un périmètre délimité à la fois espace géographique, regroupement d'acteurs et arène politique. Ainsi, la mise en évidence des rapports de force locaux concernant l'espace géographique des estives et la place attribuée aux divers groupes d'acteurs dans sa gestion et dans sa définition, nous permet d'appréhender le processus local de formalisation du contenu de l'intérêt général. Ce processus, bien souvent conflictuel, de définition et de formalisation de l'intérêt général concernant les estives, prend diverses formes selon le terrain d'étude, selon les acteurs et les enjeux en présence sur ces territoires.

Dans le cas de la commune de Larrau, le processus de formalisation collective de l'intérêt général concernant les territoires de montagne est réalisé à une échelle supra-communale et institutionnalisé dans le cadre des démarches de développement relatives à l'articulation Charte de développement durable / Programme LEADER Montagne basque. Bien que le cheminement vers la construction de l'intérêt général montagnard basque ne se réalise pas sans heurts, l'existence d'arènes d'échange et de participation ponctuant la démarche de développement globale est une façon pour les acteurs multiples des estives de disposer, selon l'expression de LASCOUMES et LE BOURHIS (1998), d'une « scène commune » afin de confronter leurs visions, parfois concurrentes, de la notion de bien commun (équivalente ici à celle d'intérêt général pour les auteurs), des modalités de gestion de ce bien commun et d'aboutir à une forme de compromis local sur la définition à lui donner.

Cependant, l'existence d'arène de discussion ou de « scène commune » permettant aux divers protagonistes intervenant dans la propriété, la gestion et l'utilisation des estives de confronter leurs visions de l'intérêt général n'est pas la norme. Sur les estives de Peyragudes par exemple, la définition de l'intérêt général est, pour l'heure, largement dictée par les représentants du domaine skiable qui disposent d'une situation de quasi-monopole foncier, économique et politique dans la gestion des espaces pastoraux. Les démarches de revégétalisation constituent l'une des illustrations d'un contexte local au sein duquel les acteurs du pastoralisme disposent d'une place de second plan dans les processus décisionnels. L'existence de conflits politiques forts en matière de stratégie de développement local constitue l'un des principaux freins à la mise en débat des approches concurrentes de l'espace pastoral en question.

Enfin, dans le cas de la commune de Mantet, ce sont les périodes de renouvellement de l'Association foncière pastorale¹⁶⁴ qui semblent constituer des moments de confrontation entre les points de vue exogènes et locaux. Les acteurs locaux et les diverses voies de sécurisation foncière dont ils disposent constituent jusqu'alors un filtre vis-à-vis des intérêts privés extérieurs au territoire. L'intérêt général continue ainsi d'être construit et géré à une échelle locale malgré les velléités économiques exogènes.

¹⁶⁴ Cf. sous-partie III (partie 3.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

L'intérêt général se construit et se modifie ainsi dans le temps sur chacun de nos terrains d'étude, selon une trajectoire ponctuée d'une part de périodes de crises ou de conflits engendrées par l'ajouts ou le renouvellement des protagonistes (activités récréatives, environnementales, sociétés privées) ou encore par l'apparition de nouveaux enjeux portés sur les territoires d'estive (augmentation de la fréquentation, baisse d'entretien de l'espace, etc.), et d'autre part de périodes de relative stabilité issues de l'aboutissement à un compromis local temporaire, ou de la domination d'une catégorie d'acteurs imposant sa stratégie de développement aux autres, en l'absence de compromis réel.

C'est ainsi que se succèdent les différentes épreuves du tournoi pour la définition de l'intérêt général décrites ainsi par LASCOUMES et LEBOURHIS (1998) :

« C'est donc à travers des épreuves hétérogènes qu'est construit par une action processuelle le contenu à donner à la notion de bien commun. Celles-ci supposent d'abord une scène commune qui rend possible la mise en équivalence et la confrontation des définitions concurrentes. Les épreuves vont de la production de données sur les éléments de la situation à l'action normative, en passant par la production de compromis entre intérêt divergents. Le tournoi d'autre part ne se limite pas à l'affirmation d'oppositions ; il renforce un réseau d'échange ».

4.3. Le collectif et l'animation comme conditions de réussite de la coopération locale dans un contexte d'incertitudes

Bien qu'elle ne coule pas de source, la mise en place de réseaux d'échange, voire d'une véritable coopération entre les acteurs multiples impliqués dans la gestion et dans l'utilisation des estives afin de définir collectivement l'intérêt général (et le rôle du pastoralisme en son sein) semble ainsi être la voie par laquelle peut se réaliser l'intégration des diverses visions locales ainsi que des influences d'horizons extérieurs. C'est également l'approche véhiculée par GUISEPELLI (2005) et BARRUE-PASTOR et FOURNIE (1996) qui prônent une mise en débat des représentations multiples au sujet du paysage comme « *l'une des conditions pour une gestion durable des paysages de montagne* » (GUISEPELLI, 2005). Cette mise en débat prend la forme de discussions locales dans un « *cadre multi-partenarial hors du seul champ de l'agriculture* » afin d'élaborer des politiques de gestion intégrée du territoire (BARRUE-PASTOR et FOURNIE, 2005). Nous retrouvons ici l'axe de réflexion sur la coopération entre agents développé par CALLON (1999) dans le but de prendre en compte les « situations de débordement » véhiculées par l'ajout de nouveaux acteurs et/ou par la reconfiguration du système relationnel local. Dans cette lignée, nous pensons que la coopération constitue une étape nécessaire et inhérente à l'identification des relations qui échappent aux cadres mercantiles et institutionnels en place et à la négociation entre agents quant aux actions éventuelles à mener pour les prendre en compte.

Néanmoins, comme nous l'avons constaté sur le terrain basque, la coopération concernant la vocation des estives et la régulation des activités qui s'y déploient

se réalise souvent au terme d'un cheminement long qui n'est pas exempt d'oppositions. Les conditions de son succès sont multiples. Elles résident notamment dans la volonté, la légitimité des acteurs animant le jeu social local (les Commissions syndicales) et dans l'existence d'un terreau politique et institutionnel favorable (le Conseil de développement et le Conseil des élus du Pays Basque). La réussite de la coopération repose également sur des moyens financiers et humains importants en matière d'animation notamment. L'animation constitue en effet l'une des conditions *sine qua non* de la conduite de projets de développement associant la multiplicité d'acteurs investis sur les estives pyrénéennes. Nous avons constaté par exemple que le financement de l'animation du LEADER Montagne basque représentait l'un des plus gros postes de dépense du programme. Concernant les démarches de restauration écologique en station, la mise en suspens, faute de financement notamment, du projet de gestion mutualisée des travaux de revégétalisation porté par l'APEM en collaboration avec les domaines skiables, les services pastoraux et l'ingénierie écologique a également provoqué l'interruption (momentanée ?) d'échanges constructifs à l'échelle pyrénéenne entre acteurs du pastoralisme et représentants des domaines skiables au sujet d'une collaboration plus étroite entre exploitants de stations de ski et activité pastorale en matière de gestion et de pérennisation de la ressource en herbe.

Certains représentants de l'ingénierie écologique ou encore pastorale mettent en évidence l'importance de l'animation dans l'identification, voire dans la résolution des problèmes de gestion de l'espace et de gouvernance locale des estives. Certains d'entre eux prônent une approche « chaude » des problèmes liés aux surfaces d'estive et au partage de l'espace qui les définit.

« Pour caricaturer on pourrait dire qu'il y a deux type de structures, d'un côté les purs et durs qui vont intervenir n'importe où et qui vont être très carrés dans ce qu'ils vont dire et puis très très... Comment je vais dire ça... Radicaux, dirigistes et puis voilà, et puis il y a d'autres structures qui sont un peu plus dans la, qui sont un peu plus liés à leur territoire, qui auront une connaissance un peu plus fine, du territoire mais aussi des personnes qui sont sur le territoire. Qui seront peut être plus dans la médiation que dans une entrée très froide. (...) L'entrée bureau d'étude entre guillemets, on se base sur des chiffres, on se base sur de la réglementation, et on fait abstraction presque des réalités de terrain, des réalités socio-économiques de terrain. C'est à dire que, ce que j'appelle un peu froid quoi. C'est plutôt descendant et on nous demande on fait ça, on nous demande telle étude et on fait telle étude, et on va faire des préconisations point. On s'arrête là et il y aurait peut être une autre mouvance dans laquelle nous on se situe un petit peu plus, c'est vraiment le, en gros moi je me vois pas intervenir dans un autre territoire (...) Moi j'ai besoin de rattacher le travail que l'on fait à des gens, à des territoires, à des manières de travailler que je connais. Donc, et donc oui d'être plutôt dans cette démarche de développement durable, de développement du territoire, avec toujours notre entrée environnementale ».

Représentant de l'usage environnemental de l'espace 2

« Pour moi quand on parle de multifonctionnalité c'est une analyse froide de ces territoires, des activités ou des enjeux qu'ils portent. Quand on parle de zone de partage par exemple, ou d'échanges ou de rencontres, là on est dans une analyse qui est beaucoup moins froide qui est plus chaude, qui prend une dimension humaine qui est plus importante. Moi je trouve que par exemple tout le discours sur la biodiversité est un discours très froid, la biodiversité, c'est froid c'est... Et moi je pense que ces zones-là ont aussi, ont cette dimension là. Alors avec euh... quand on dit des zones de partage ou de rencontres, ça veut pas dire que tout se passe forcément bien, qu'on est dans le meilleur des mondes, mais c'est quand même des zones ou des mondes différents sont en contact obligatoirement ! »

Agent de développement pastoral 1

Ce type d'approche repose sur une connaissance fine des territoires d'estive, de leurs usagers, de leurs pratiques et des relations qu'ils entretiennent, mais également sur des démarches de médiation entre acteurs favorisées par l'animation territoriale. « L'approche chaude » qui est défendue par une partie de l'ingénierie écologique et pastorale repose sur une entrée avant tout qualitative, proche du terrain, qui pourrait nous sembler-il représenter l'une des formes d'opérationnalisation de l'approche relationnelle que nous proposons dans ce travail et que nous avons-nous même tenté de mettre en œuvre dans une démarche de recherche-action par le biais de la conduite d'ateliers de groupe sur les effets de l'activité pastorale.

Cependant, que ce soit en matière de pastoralisme ou encore d'environnement, ce type de démarche d'animation territoriale émane nécessairement d'une volonté politique locale qui s'accompagne de moyens financiers permettant de prendre en charge la part d'autofinancement nécessaire à la conduite de projets de développement multi-acteurs et à la prise en charge de l'animation. Ceci pose la question de l'échelle de gestion des questions transversales posées par les effets du pastoralisme et par la gouvernance des territoires d'estive en partage mais également de la capacité des petites communes montagnardes à mener ce genre de projet. Dans le cas basque, on constate en effet que la gouvernance du multi-usage sur les estives se réalise à une échelle supra-communale et que le processus de développement est conduit par des institutions intercommunales dotées de moyens et de compétences multiples en la matière. Cependant, dans le contexte actuel de réduction des crédits européens et nationaux et d'individualisation croissante des aides dédiées au pastoralisme, la capacité financière d'action des structures de gestion collective des estives, et plus particulièrement des collectivités gestionnaires (Commissions syndicales et communes) est affaiblie. Sur le terrain basque, la candidature au programme LEADER 2014-2020 pourrait constituer un moyen de perpétuer l'action transversale de prise en compte des problématiques spécifiques aux territoires de montagne et plus particulièrement aux surfaces pastorales dans le cadre de la disparition de la PHAE qui constituait jusqu'à lors une partie significative des ressources des Commissions syndicales. La perpétuation éventuelle des structures de gouvernance de la Montagne basque soutenues politiquement à l'échelle du Pays basque et issues de l'articulation entre la Charte de développement durable et le programme LEADER constituerait ainsi une modalité éventuelle de résilience locale vis-à-vis des mutations globales des dispositifs de soutien du pastoralisme.

« ça c'est la problématique de comment on répartit et de comment on affecte ces aides ! (...) Et après au niveau notamment des gestionnaires c'est, qui doit toucher la PHAE par exemple ? Est-ce que ça doit être le paysan qui monte ses brebis ? Est-ce que c'est le gestionnaire ? Et là vous avez tous les cas de figure ! Vous avez des cas de figure où le gestionnaire [les collectivités, les Commissions syndicales ou les GP] garde l'essentiel ! Et puis vous en avez d'autres où il gardent rien du tout ! (...) ça c'est la question importante, d'autant plus qu'avec ces réformes là personne ne sait très bien ce qu'il va se passer ! C'est-à-dire que si vous enlevez la PHAE à des structures syndicales, elles sont mortes ! Donc c'est des enjeux vraiment, vraiment importants ! »

Agent de développement agricole 1

Cela dit, en l'absence de telles institutions et sur les territoires où la gestion des estives est assurée en grande partie par des structures collectives de taille réduite et aux moyens limités, à l'image des Groupements pastoraux ou encore de petites communes isolées, la gestion locale et collective des estives est rendue d'autant plus complexe que l'individualisation des aides publiques gagne du terrain. Pourtant, la force combinée du collectif et de la mise en débat locale des définitions multiples de l'intérêt général semble être l'une des clés d'une gestion intégrée et durable des territoires de multi-usage que sont les estives et des effets divers de l'activité pastorale.

Conclusion du huitième chapitre

Dans la lignée de GUISEPELLI (2005), nous avons voulu montrer ici les différentes perceptions du rôle du pastoralisme sur le paysage montagnard en nous concentrant, quant à nous, exclusivement sur la société locale. Les résultats présentés ici nous montrent que, même à une échelle d'enquête locale, l'invocation du paysage par les acteurs cache des divergences de perceptions importantes dont nous avons dégagé trois modèles majeurs. Comme nous l'avons vu, chacun des types de regard porté sur le paysage nous renseigne, lors de sa déclinaison, à la fois sur le rapport des acteurs enquêtés à leur espace (vis-à-vis de la maîtrise des objets naturels par exemple), mais aussi sur le rapport des groupes sociaux entre eux. À l'image de LE FLOCH (2002) nous pensons que la description du paysage vécu ou encore du paysage souhaité par les acteurs enquêtés au travers de qualificatifs relatifs à l'accessibilité ou encore à la propreté « *permet de distinguer ce qui est à sa place et ce qui ne l'est pas* » ou encore « *d'exprimer la conception que les uns et les autres ont de l'ordre social* » (LE FLOCH, 2002). Ainsi, nous avons compris que le consensus général concernant la nécessité d'une perpétuation de l'activité pastorale structurant le paysage, ou en d'autres termes, de « l'externalité pastorale paysagère », cachait en réalité toute une série de rôles et de positions prêtés au pastoralisme tour à tour : élément décoratif, visuel, ouvrier de la stratégie de développement local, ou encore symbole ancien et indispensable de la maîtrise agricole du sauvage. Le pastoralisme était ainsi situé dans son lien à l'espace et dans son lien aux activités co-utilisatrices (vis-à-vis du tourisme notamment).

Nous avons constaté par ailleurs que les modèles paysagers mis en évidence portaient en creux des stratégies de développement local multiples, bien souvent en opposition sur les territoires à l'étude, et donnaient ainsi à lire les rapports de force concernant la légitimité des groupes d'acteurs locaux ou exogènes, publics ou privés, sur les espaces pastoraux et sur la régulation de leur multi-usage. *In fine*, c'est le processus complexe et perpétuel de formalisation collective de l'intérêt général concernant les estives pyrénéennes qui semble se jouer en arrière plan de la révélation des divers modèles paysagers.

Là encore, la mise en place d'une « scène commune » d'expression des différentes visions de l'espace et des activités qui s'y déploient, voire d'une véritable coopération multi-acteurs, apparaît comme une réponse adéquate afin de tenter d'aboutir à un compromis sur la définition collective de cet intérêt général sur les espaces en partage que représentent les estives pyrénéennes.

Néanmoins, les conditions de la confrontation des approches, de la négociation entre acteurs et de la construction collective de nouveaux cadres d'action qui constituent autant d'étapes essentielles à l'aboutissement de la coopération, résident dans la perpétuation des structures collectives de gestion des estives et de l'animation territoriale (pastorale, écologique, etc.). Or, les récentes évolutions des dispositifs publics de soutien du pastoralisme, qui s'orientent vers une individualisation des soutiens européens, placent les structures collectives gestionnaires des es-

paces pastoraux dans une situation d'incertitude et de fragilité financière qui met à mal leur potentiel d'animation et de gestion transversale des estives.

In fine, dans un contexte global d'incertitude et de réduction des soutiens publics à l'action collective, l'amélioration de la prise en compte des effets multiples du pastoralisme pyrénéen passe par la mise en place d'arènes de discussion multi-acteurs à l'échelle locale et par le renforcement de l'animation du collectif, afin que la mise en commun et la confrontation des visions divergentes de l'intérêt général puissent donner lieu à une coopération durable entre les différents acteurs investis dans l'utilisation et dans la gestion des estives.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Cette partie nous a permis de démontrer que les effets du pastoralisme pyrénéen sont des phénomènes spatiaux, sociaux et temporels, qui s'expriment au sein de cadres relationnels diversifiés impliquant les gestionnaires et les usagers multiples des estives.

C'est la mise en évidence de ces cadres relationnels à une échelle locale et l'analyse fine de l'évolution de certains types d'effet, les incidences liées à la pratique de l'écobuage dans le cas de Larrau et les impacts du pastoralisme sur les travaux de restauration écologique en station dans le cas de Peyragudes, qui nous permettent d'appréhender plus précisément le caractère relationnel et multidimensionnel des effets du pastoralisme.

Nos deux études de cas sont reliées par les formes de coopération que les acteurs locaux parviennent ou non à mettre en place afin de prendre en compte les effets positifs et négatifs du pastoralisme sur le tourisme aménageur dans le premier cas et sur les activités récréatives dans le second.

L'analyse du terrain basque par le prisme de l'approche relationnelle fait ressortir la trajectoire évolutive dans laquelle s'inscrivent les relations entre le pastoralisme et les autres usagers de la montagne, de l'effet négatif au conflit, et du conflit à la coopération entre les acteurs autour d'un projet innovant et participatif de gestion du multi-usage. Cette étude de cas confirme également le fait que l'émergence d'effets négatifs en lien avec le pastoralisme ne constitue pas un échec ou encore l'aboutissement négatif d'une relation mais plutôt une étape dans la reconfiguration des relations entre les usagers des espaces pastoraux et un potentiel d'innovation. L'innovation se traduit dans le cas basque par la mise en place de nouveaux outils de gouvernance du multi-usage de la montagne intégrant les nouveaux usages de l'espace par le biais d'une démarche de développement menée à l'échelle de la montagne basque. Les acteurs locaux sont donc capables d'engager des négociations et de créer des synergies pérennes pour réguler les effets de l'activité pastorale sans faire intervenir directement le marché mais par la mise en place d'une démarche d'auto-développement participative. Ils mobilisent pour cela des fonds européens qui leur permettent de cofinancer leurs besoins stratégiques d'animation et leurs projets de développement local qui intègrent la recomposition des usages de la montagne et qui s'appuient sur les institutions multiséculaires de gestion de l'espace val-léen que sont les Commission syndicales. Ces structures disposent en effet de compétences multiples leur permettant de gérer les situations de coprésence sur les espaces pastoraux et de porter de grands projets de développement à l'échelle supra-communale. L'existence d'une tradition basque relativement ancienne et institutionnalisée d'auto-développement ainsi que la légitimité dont bénéficient les Commissions syndicales ont constitué un terreau favorable à l'émergence du processus de développement analysé. Cependant, ces modalités de coopération entre acteurs, qui prennent forme à l'échelle supra-communale (intercommunale et syndicale) dans le cas basque, ne se réalisent pas sans heurt et font l'objet de critiques localisées quant à l'échelle opportune de régulation du multi-usage notamment.

Dans le cas de Peyragudes cependant, malgré le réinvestissement récent de la Communauté des communes de la vallée du Louron en faveur de l'activité pastorale, la coopération entre les représentants du domaine skiable et les acteurs du pastoralisme (éleveurs et agents de développement) est en suspens. Ce cloisonnement entre activités peut être attribué à plusieurs éléments. Il repose d'une part sur la position dominante du tourisme hivernal tant l'économie locale que dans la gestion de l'espace pastoral et des activités qui s'y déploient. Il provient d'autre part de la rupture de dialogue entre acteurs en lien avec l'existence d'oppositions politiques localisées à la stratégie d'aménagement de l'espace de la station. La coopération entre les acteurs investis dans l'usage et dans la gestion des estives autour de la prise en compte des effets du pastoralisme n'est donc pas la norme. Elle se construit sur le temps long et elle est conditionnée par un ensemble d'éléments que l'on retrouve réunis dans le cas basque : la place importante du pastoralisme dans l'économie et dans la société locales, la volonté issue de l'action publique locale (Conseil des élus du Pays basque, intercommunalités) et l'existence de structures réunissant les compétences et la légitimité nécessaires afin de porter et d'animer la coopération multi-acteurs (les Commissions syndicales).

Enfin, l'analyse détaillée du lien entre le pastoralisme et le paysage permet de mettre en évidence un ensemble de significations individuelles portées par les acteurs enquêtés. Ces significations peuvent être regroupées au sein de trois grands modèles paysagers différents voire antagonistes, qui portent en creux des stratégies de développement territorial et un ensemble de rôles attribués à l'activité pastorale. Là encore, c'est la mise en relation des différents acteurs investis dans l'usage et dans la gestion de l'espace par le biais d'un cadre multi-partenarial de réflexion et de coopération qui permet de définir collectivement un intérêt général qui puisse intégrer ces approches divergentes afin de prendre en compte l'ajout de nouveaux usagers et l'existence de nouvelles proximités, en somme la complexification de l'utilisation des estives.

CONCLUSION

Le recours à la notion d'externalités par le GIP-CRPGE enrichit le champ lexical de défense de l'activité pastorale d'une catégorie de sens commun qui décrit à la fois un constat empirique réalisé sur le terrain par les agents et qui possède en outre une fonction stratégique de légitimation de financements publics spécifiques au pastoralisme. Les arènes de discussion internationales concernant l'étude et la prise en compte de la multifonctionnalité agricole, puis plus récemment des services écosystémiques, accaparés par le monde agricole sous la forme des services environnementaux, ne sont pas étrangères à ce renouvellement de discours. Néanmoins, au-delà du trajet descendant des tendances rhétoriques, l'émergence des vocables économiques justifiant les soutiens au pastoralisme sur la base de ses intérêts multiples pour la société s'enracine également dans une tradition de prise en compte spécifique de l'activité qui trouve son origine dans la loi pastorale de 1972. La question est alors de savoir si les nouvelles catégories de discours permettent d'améliorer les connaissances et l'analyse scientifiques des phénomènes qu'elles sont censées décrire.

Les espaces d'altitude constitués par les estives pyrénéennes sont le support d'usages et d'enjeux diversifiés. Le partage de l'espace et le croisement des regards sur les estives créent un contexte particulièrement favorable à l'émergence de conflits ou d'interdépendances entre les acteurs investis dans l'utilisation et dans la gestion de ces espaces singuliers. Ces modalités de gestion et d'utilisation des estives sont par ailleurs variables tout au long de la chaîne pyrénéenne et dépendent des caractéristiques propres aux territoires sur lesquelles elles prennent forme. Les phénomènes qualifiés d'externalités du pastoralisme correspondent à des relations complexes qui se déploient sur des enveloppes société-espace-temps diversifiées. Il s'agit de constructions sociales territorialisées qui s'expriment et sont appropriées différemment à l'échelle locale en fonction du jeu social local, des modalités de gouvernance des estives, des caractéristiques physiques et environnementales de l'espace, du type de modèle pastoral ou encore de la diversité des usages des estives et de leur proximité géographique.

À l'échelle locale, la réalisation d'entretiens semi-directifs et la mise en place de séances de travail en groupe associant les représentants des gestionnaires et des usagers des espaces pastoraux autour des externalités du pastoralisme pyrénéen font apparaître la diversité des impacts du pastoralisme sur les estives pyrénéennes et sur leurs usagers. Le travail mené sur le terrain montre que les effets multiples du pastoralisme ne peuvent être appréhendés pleinement par un découpage scientifique d'essence analytique. Celui-ci ne parvient pas à saisir la complexité et le caractère évolutif de ces phénomènes relationnels impliquant le pastoralisme et les autres usagers des estives dans des échanges de services ou dans des situations conflictuelles. C'est la lecture dynamique de quelques uns des effets du pastoralisme, de leur expression et de leur évolution dans le temps à une échelle locale qui permet de mieux appréhender ces phénomènes territorialisés.

Les effets multiples du pastoralisme prennent ainsi naissance suite à la reconfiguration des usages des estives et à l'apparition de nouvelles proximités, sources de

frictions ou de synergies potentielles entre les groupes d'acteurs. Ils s'inscrivent alors dans une trajectoire évolutive variable en fonction des coordinations que les acteurs concernés parviennent à mettre en place afin de les prendre en compte. L'analyse de l'évolution des effets du pastoralisme dans le temps montre qu'à une échelle locale les acteurs sont capables de prendre en compte la reconfiguration et la complexification des usages de l'espace montagnard par la mise en place de nouvelles formes de gouvernance collective du multi-usage. Ainsi, l'irruption de conflits d'usage relatifs à la pratique de l'écobuage dans le Pays basque a conduit l'action publique locale à engager un projet de développement au long cours, porté par des institutions traditionnelles de gestion de l'espace, les Commissions syndicales, et engageant la coopération entre les usagers et les gestionnaires multiples de la montagne.

L'émergence d'effets négatifs ne constitue donc pas une défaillance mercantile ou institutionnelle mais peut conduire les acteurs locaux à renouveler et à enrichir les modalités traditionnelles de gestion de l'espace par l'ajout de nouveaux acteurs désormais parties prenantes de la gouvernance des estives. L'apparition d'effets externes constitue ainsi un point de départ pour l'innovation, qui réside, dans le cas de la Montagne basque, dans une gouvernance transversale et partagée des territoires de montagne, sortant du cadre strictement productif pour intégrer les thématiques touristiques ou encore environnementales. Cependant, la coopération entre les acteurs ne s'impose pas d'elle-même et n'est pas la règle concernant les territoires d'estive pyrénéens. Le cas de Peyragudes montre l'importance du dialogue entre les acteurs et de la volonté des institutions et des groupes d'acteurs dominant le rapport de force local afin de dépasser les oppositions politiques et d'aboutir à la gestion collégiale des espaces pastoraux et des ressources multiples qui les composent.

Chacun des territoires analysés au cours de ce travail de recherche s'inscrit ainsi à différentes étapes d'un processus communal ou supra-communal de formalisation de l'intérêt général concernant les espaces en partage que constituent les estives pyrénéennes. La garantie d'une définition collective de l'intérêt général dépend cependant de l'existence d'arènes de discussion permettant aux divers protagonistes de confronter leurs visions divergentes voire antagonistes de la destination des espaces pastoraux et d'aboutir à un compromis local éventuel dont l'issue reste ouverte. En l'absence de « scène commune » d'échange et de négociation entre ces groupes d'acteurs porteurs de visions diverses, ce sont les acteurs et les institutions qui dominent le rapport de force local qui imposent une vision univoque des espaces pastoraux et de l'orientation globale à donner à ces derniers. En revanche la mise en place de cadres multi-partenariaux permettant aux acteurs divers de débattre permet une gestion plus intégrée des estives, qui ne se réalise néanmoins pas sans heurt.

Ainsi, les effets multiples du pastoralisme sont des phénomènes hautement territorialisés et relationnels qui s'expriment à l'échelle locale en termes de tensions, de conflits, d'interdépendances ou encore de synergies. Leur désignation par certains représentants de la profession agricole ou encore des services de développement

pastoral à l'aide de la notion « d'externalités » permet de mettre en évidence leur prise en compte parcellaire et d'orienter les dispositifs publics en faveur d'une activité pastorale collective distinguée de l'agriculture de montagne dans son ensemble. Sur le terrain cependant, il ne s'agit pas tant d'externalités, mais de nouvelles formes de relations fluctuantes, spécifiques aux territoires sur lesquels elles émergent et dont les acteurs locaux investis dans l'utilisation et dans la gestion des estives ont une connaissance relativement fine. Analyser ces relations en termes d'externalités, malgré la connotation résolument marchande du concept, peut avoir un intérêt pédagogique, permettant de mettre en évidence les premiers stades de ces relations entre activités qui naissent suite à l'émergence de nouvelles proximités. Cependant l'utilisation du seul concept d'externalité dans une optique de recherche ne permet pas de prendre en compte le caractère mouvant et l'issue ouverte de ces relations qui échappent aux cadres de prise en compte habituels et qui sont aux prémices de la reconfiguration des usages mais aussi de la gouvernance des estives qui se renouvelle sur le temps long.

En revanche l'approche relationnelle des effets multiples du pastoralisme permet de reconnecter ces phénomènes à leur contexte spatial, social et temporel d'émergence, mais aussi de faire apparaître la place des acteurs et des organisations locales dans la régulation de la cohabitation entre usages et des nouvelles proximités, parallèlement aux politiques sectorielles et aux politiques de modernisation du pastoralisme. A l'échelle locale, l'étude des effets multiples du pastoralisme renvoie ainsi à la coopération entre les acteurs divers impliqués dans la gestion et dans l'utilisation des estives et aux conditions de sa mise en œuvre. Celle-ci dépend de l'existence de structures capables d'animer et de porter l'action collective. La force combinée du collectif et la mise en débat des définitions multiples de l'intérêt général semble être l'une des clés d'une gestion intégrée et durable des territoires de multi-usage que sont les estives et des effets divers de l'activité pastorale. La force du collectif local est d'autant plus importante afin d'assurer la résilience des territoires et de leurs modalités de gestion spécifiques dans un contexte de crise économique et d'incertitude quant à l'avenir des dispositifs publics aux échelles supra (nationale, européenne).

Ce travail de recherche-action montre que le recours à la notion d'externalités du pastoralisme peut avoir un intérêt stratégique pour les défenseurs du pastoralisme. Dans les faits cependant, le maintien des intérêts multiples de l'activité pastorale et la limitation des tensions entre usagers des estives passe par le soutien spécifique du pastoralisme, des structures collectives de gestion des estives et des initiatives d'auto-développement transversales associant les usagers divers de ces espaces en partage.

Alors que le discours des défenseurs du pastoralisme s'enrichit d'un vocabulaire emprunté à l'économie traduisant les tendances sémantiques actuelles et les glissements d'arènes de discussion, la logique de fond semble rester inchangée depuis la loi pastorale de 1972. Il s'agit en effet de soutenir le pastoralisme et ses modalités d'action collective afin de garantir le maintien d'un certain nombre de services rendus aux utilisateurs des espaces pastoraux, voire à la société dans son

ensemble. La commémoration récente des 40 ans de la loi pastorale montre l'actualité de cette loi qui constitue encore l'outil législatif principal mobilisé par l'ensemble des acteurs du pastoralisme afin de structurer le collectif sur les estives pyrénéennes. Le Plan de soutien à l'économie montagnarde, dont l'avenir reste pour l'heure incertain, constitue également un cadre d'action particulièrement adapté pour soutenir les logiques de gestion collective des estives par des aides aux investissements (équipements pastoraux, cabanes), au gardiennage et par le soutien de l'animation pastorale et des études, indispensables à la vie et à la pérennisation de cette gestion collective.

Néanmoins, il s'agit également d'enrichir la gestion collective des estives qui ne peut plus se réaliser selon des logiques strictement agricoles par l'ouverture des structures collectives aux nouveaux acteurs investis dans l'usage ou dans la gestion des estives ou encore par la mise en place de nouvelles formes de gouvernance plurisectorielle de ces espaces partagés. La capitalisation et l'interprétation de ces nouvelles modalités de gestion collective d'un espace montagnard partagé comptent selon nous parmi les apports majeurs de la géographie sociale, voire des sciences sociales dans leur ensemble, à la question des externalités. Par ailleurs, le transfert des connaissances scientifiques et des outils méthodologiques permettant l'ouverture à l'échelle locale d'un débat multi-acteurs sur la gestion des espaces pastoraux constitue l'un des apports essentiels de la recherche-action. Le regard de la recherche peut alors inciter les structures de développement pastoral, et plus largement les acteurs du développement local voire la puissance publique, à prendre en compte l'élargissement et la complexification de l'espace social constitué par les estives pyrénéennes.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

AGRESTE (2010). Données localisées. Recensements agricoles 1988, 2000, 2010. Disponible en ligne sur : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/donnees-en-ligne>, consulté le 14 décembre 2013.

AIT-ALHAYANE Khadija (2010). Cartographier des ressources naturelles : une démarche pour voir et comprendre l'espace des hommes. *L'Espace Géographique*. 2010-1, p. 20-34.

ALLAIRE Gilles (2013). Les communs comme infrastructure institutionnelle de l'économie marchande. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 2^{ème} semestre, automne 2013, n° 14. Disponible en ligne sur : <http://regulation.revues.org/10546>, consulté le 16 mai 2014.

ALLAIRE Gilles et Thierry DUPEUPLE (2002). De la multifonctionnalité de l'activité agricole à la multiévaluation de la production agricole. Vers l'émergence d'un nouveau système de compétences. In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*. Actes du colloque international de la Société française d'économie rurale. 21-22 mars 2002. ed : SFER, Educagri Editions, CIRAD, 2003, p. 195-251.

ARBOS Philippe (1922). *La vie pastorale dans les Alpes Françaises*. Paris, ed : Armand Colin, 718 p.

ARNAULD DE SARTRE Xavier, CASTRO Monica, DUFOUR Simon et Johan OSZWALD (2014). *Political ecology des services écosystémiques*. Bruxelles, ed : P.I.E. Peter Lang, Ecopolis n°21, 288 p.

ASSEMBLEE PYRENEENNE D'ECONOMIE MONTAGNARDE (APEM) (2012). *Mise en place d'un outil mutualisé pour le suivi des chantiers de revégétalisation et la gestion concertée du multi-usage en territoires d'estives*. Projet de mise en place d'un SIG collaboratif entre gestionnaires des stations de ski et acteurs pastoraux sur les stations du groupe N'PY. Documentation GIP-CRPGÉ.

ASSIER-ANDRIEU Louis (1987). *Le peuple et la loi. Anthropologie historique des droits paysans en Catalogne française*. Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 263 p.

ASSOCIATION AZIA (2012). *Diagnostic de territoire de l'association AZIA – Pays de Soule*. Bilan présenté en 2012, 36 p.

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES (ACAP) (2013). Etude « *Bilan 2007-2013 du Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde et perspectives 2014-2020 ; analyses évaluatives* ». Comité élargi de suivi du PSEM. Toulouse, 4 juillet 2013, 35 p.

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES (ACAP) (2011c). Etude « *Pastoralisme, agriculture et territoires de montagne, vers une stratégie pyrénéenne partagée* ». Rapport complet. 2010-2011, 87 p.

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES (ACAP) (2011b). Etude « *Pastoralisme, agriculture et territoires de montagne, vers une stratégie pyrénéenne partagée* ». Synthèse et propositions. Castanet-Tolosan, 16 novembre 2011, 54 p.

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES (ACAP) (2011). Etude « *Stratégie de développement de l'agriculture de montagne et du pastoralisme dans les Pyrénées pour l'après 2013* ». Note de Synthèse. Séminaire de travail de Bagnères de Luchon, 28 juin 2011, 40 p.

ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE (2011b). *Guide de Bonnes Pratiques de la Montagne Basque - Classeur.*

ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE (2011). *Guide de Bonnes Pratiques de la Montagne Basque – Dossier de presse.* Disponible en ligne sur : <http://www.guide-montagne-basque.com/>, consulté le 2 décembre 2014.

ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE (2007). *Charte de développement durable de la montagne basque.* 89 p. Disponible en ligne sur : <http://leader.lurraldea.net/fr/leader-montagne-basque/la-charte-de-developpement-durable-de-la-montagne-basque.html>, consulté le 30 novembre 2011.

AZNAR Olivier et Philippe PERRIER CORNET (2003). Les services environnementaux dans les espaces ruraux ; une approche par l'économie des services. *Economie Rurale*, n°273-274, p. 153-168.

BARBUT Laurent (2009). L'évaluation ex-post du PDRN : un regard instructif sur le passé pour améliorer l'avenir. *Notes et Etudes Economiques*, n°33, centre d'études et de prospective, novembre 2009, p. 7-39.

BARNAUD Cécile., ANTONA Martine et Jacques MARZIN (2011). Vers une mise en débat des incertitudes associées à la notion de services écosystémiques. *VertigO*, Vol 11, n°1, 2011, 22 p.

BARRUE-PASTOR Monique, FOURNIE Valérie (1996). La montagne ariégeoise entre friche et paysage : un consensus illusoire ? *Etudes rurales*, 1996, n°141-142, p. 109-123.

BARTHELEMY Denis et NIEDDU Martino (2003). Multifonctionnalité agricole : biens non marchands ou biens identitaires ? *Economie rurale*, La multifonctionnalité de l'activité agricole, n°273-274, p.103-119.

BAUMOL William J. et Wallace E. OATES (1988). *The theory of Environmental Policy.* Cambridge, ed : Cambridge University Press, 1988 , England, 312 p.

BEAUD Stéphane et Florence WEBER (1997). *Guide de l'enquête de terrain.* Paris, ed : La découverte, collection grands repères, 4ème édition, 2010, 335 p.

BECAT Joan, CAMIADE Martina et Jean-Philippe MENEAU (2003). *Contribution à l'étude juridique des usages et coutumes de la commune de Mantet*. Etude portée par la commune de Mantet, Premier Rapport. Université de Perpignan, IFCT/ICRESS, Juin 2003, 65p.

BECCATTINI Giacomo (1992). Le district marshallien : une notion économique. In : BENKO Georges et Alain LIPIETZ. *Les régions qui gagnent*. Paris, ed : PUF, p. 35-55.

BEITONE Alain (2010). Biens publics, biens collectifs. Pour tenter d'en finir avec une confusion de vocabulaire. *Revue du Mauss permanente*, texte publié le 27 mai 2010, 7p. Disponible en ligne sur : <http://www.journaldumauss.net/Biens-publics-biens-collectifs>, consulté le 15 février 2012.

BENZONI-GROSSET Catherine (2013). Gouvernance et espaces pastoraux. Gros plan sur un patrimoine singulier : les montagnes d'alpages de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc. In : *Colloque de l'Association des Sciences Régionales de Langue Française (ASRDLF). Culture, Patrimoine et Savoirs*. Mons, Belgique, 50^{ème} colloque de l'ASRDLF, 8-11 juillet 2013. Disponible en ligne sur : <http://www.asrdlf2013.org/>, consulté le 10 avril 2014.

BERTRAND Georges (1975). Pour une histoire écologique de la France rurale. In : DUBY Georges et WALLON Armand. *Histoire de la France rurale, Tome I, Des origines à 1340*. Paris, ed : Seuil, « Points histoire », 1975, p 39-118.

BONIN Muriel et Martine ANTONA (2012). Généalogie scientifique et mise en politique des services écosystémiques et services environnementaux. Introduction au dossier. *VertigO*, Vol. 12 n° 3, décembre 2012. Disponible en ligne sur : <http://vertigo.revues.org/13147>, consulté le 14 janvier 2013.

BONNAL Philippe, BONIN Muriel et Olivier AZNAR (2012). Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux. *VertigO*, Vol. 12, n°3, décembre 2012. Disponible en ligne sur : <http://vertigo.revues.org/12882>, consulté le 15 janvier 2013.

BORNARD André et Philippe COZIC (2000). Les intérêts multiples des milieux pâturés d'altitude gérés par le pâturage domestique. In : Association française de pastoralisme. *Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000. Pastum hors-série*. Morières, ed : la Cardère, mai 2000, p.13-21.

BOUCHERON Patrick (2013). *Conjurer la peur : Sienna, 1338. Essai sur la force politique des images*. Paris, ed : Seuil, 285 p

BOURBOUZE Alain et GIBON Annick (1999). Ressources individuelles ou ressources collectives ? L'impact du statut des ressources sur la gestion des systèmes d'élevage des régions du pourtour méditerranéen. In : RUBINO Roberto et Pierre MORAND-FEHR. *Les systèmes de production ovine et caprine : organisations de l'élevage et rôle des structures de développement*. Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, Saragosse (Espagne). CIHEAM/IAMM, n°38, p.289-309.

BOURDIEU Pierre et Loïc J.D. WACQUANT (1992). *Réponses*. Paris, ed : Seuil, 267 p.

BOUSQUET François, BARRETEAU Olivier, MULLON Christian et Jacques WEBER (1996). Modélisation d'accompagnement : système multi-agents et gestion des ressources renouvelables. In : *Colloque international : Quel environnement au 21ème siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie*. 8-11 septembre 1996, Abbaye de Frontevraud.

BRESSO Mercedes et Claude RAFFESTIN (1979). L'économie de l'environnement : idéologie ou utopie ? *Espace géographique*, vol. 8, n°2, p. 85-92. Disponible en ligne sur : <http://archive-ouverte.unige.ch>, consulté le 14 mai 2014.

BRUBAKER Roger (2001). Au-delà de l'« identité ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001/4, n°139, p. 66-85.

BUFFIERE Didier (2013). Les Commissions syndicales dans les Hautes-Pyrénées. Synthèse écrite. In : *Journées de l'Association française de pastoralisme*. 19 et 20 septembre 2013, 2 p.

CALLON Michel (2009). La formulation marchande des biens. Postface, in : VATIN François. *Evaluer et valoriser : une sociologie économique de la mesure*. Presses Universitaires du Mirail, 2009.

CALLON Michel (1999). La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? Essai sur la notion de cadrage-débordement. In : FORAY D. et J. MAIRESSE. *Innovations et performances : approches interdisciplinaires*. Paris, ed : EHESS, p. 399-431.

CARNOYE Leslie (2012). L'initiative TEEB et la variété d'approches économiques de la biodiversité. In : Séminaire - *Political ecology et services écosystémiques en milieu forestier tropical*. Muséum national d'histoire naturelle, 19 avril 2012, Paris.

CARON Patrick et Jean-Paul CHEYLAN (2005). Donner sens à l'information géographique pour accompagner les projets de territoire : cartes et représentations spatiales comme supports d'itinéraires croisés. *Géocarrefour*, vol. 80/2, 2005, p. 111-122.

CARON Armelle et André TORRE (2005). Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux. In : TORRE André et Maryline FILIPPI. *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*. Paris, ed: INRA, 2005, p. 297-314.

CASTRO Monica et Xavier ARNAULD DE SARTRE (2014). De la biodiversité aux services écosystémiques. Approche quantitative de la généalogie d'un dispositif. In : ARNAULD DE SARTRE Xavier, CASTRO Monica, DUFOUR Simon et Johan OSZWALD (2014). *Political ecology des services écosystémiques*. Bruxelles, ed : P.I.E. Peter Lang, Ecopolis n°21, p. 49-83.

CAVAILLES Henri (1931). *La vie agricole et pastorale dans les Pyrénées des Gaves, de l'Adour et des Nestes*. Paris, ed : Armand Colin, 413 p.

CDC BIODIVERSITE – MISSION ECONOMIE DE LA BIODIVERSITE (2014). Les paiements pour préservation des services écosystémiques comme outil de conservation de la biodiversité. Cadres conceptuels et défis opérationnels pour l'action. *Les cahiers de BIODIV'2050 : COMPRENDRE*, n°1, février 2014, 29 p.

CELLULE PASTORALE 64 (2012). *Diagnostic agro-pastoral de la commune de Larrau.* Diaporama issu de la Restitution au commanditaire 2012.

CELLULE PASTORALE 64 (2012b). Bilan juridique Cellule Pastorale des Pyrénées-Atlantiques. De l'animation/accompagnement des gestionnaires et des éleveurs, à la mise en œuvre des outils sur le terrain. In : *Journée de présentation des études financées par le PSEM.* Réseau pastoral, Saint-Gaudens, le 14 février 2012.

CENTRE NATIONAL POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (CNASEA) (2008). *Evaluation ex-post du Plan de Développement Rural National. Soutien à l'agro-environnement.* Synthèse de l'évaluation. Décembre 2008, 46 p.

CENTRE DE RESSOURCES SUR LE PASTORALISME ET LA GESTION DE L'ESPACE (GIP-CRPGE) (2013). *Diagnostic pastoral de l'estive de Balestas / Peyresourde.* Campagne d'estive de 2012.

CHAMBERS Robert (1994a). The Origins and Practice of Participatory Rural Appraisal. *World Development*, Vol. 22, 7, p. 953-969.

CHAMBERS Robert (1994b). Participatory Rural Appraisal (PRA) : Challenges, Potentials and Paradigm. *World Development*, Vol. 22, 10, p. 1437-1454.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-PYRENEES (CDA 65) et GIP-CRPGE (2011). *Gestion des zones intermédiaires en interdépendance avec les estives et les fonds de vallées. Diagnostic territorial du Pays Toy – Document de synthèse de l'état des lieux agricole.* Action agricole du LEADER en Vallée des Gaves. Programme LEADER 2007-2013 en Vallée des Gaves. Groupe d'action locale – Syndicat mixte de développement rural de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, 20 p.

CHARBONNIER Quentin (2012). *1972, la loi pastorale française.* Morières ed : la Cardère, 141 p.

CHARBONNIER Quentin (2011). *Rendez-vous avec la modernité. Comment retrouver et poursuivre la parole de la loi pastorale de 1972.* Mémoire de master Sciences des Sociétés et de leur Environnement mention Etudes Rurales, Université Lumière - Lyon 2, 247 p.

CHEVALIER Michel (1989). La « Loi Montagne » et sa mise en œuvre (1981-1988). *Annales de Géographie*, 1989, vol.98, n°545, PP. 84-91.

CLARIMONT Sylvie et Vincent VLES (2006). Tourisme durable et intercommunalité dans le massif pyrénéen. Analyse comparée transfrontalière. In : *Programme de recherche « Politiques territoriales et développement durable ».* Septembre 2006, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Institut de Recherches sur les Sociétés et l'Aménagement - Laboratoire SET – UMR 5603 du CNRS, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Fonds communs de coopération Aragon/Aquitaine, 84 p.

CLOUET Yves (2000). Le zonage à dire d'acteurs : Méthode et perspectives. *Bois et forêts des tropiques*, 2000, n°265 (3), p. 45- 59.

COASE Ronald (1960). The problem of social cost. *Journal of law and economics*, Vol. 3, p. 1-44.

COASE Ronald, RAGNI Ludovic et P.M. ROMANI (1992). Le problème du coût social. In : *Revue française d'économie*. Volume 7, n°4, 1992. p. 153-193.

COLLOMB Gérard (1984). Introduction. In : CUISINIER Jean (dir.). *La montagne face au changement. Observation du changement social et culturel*. Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, Documents d'ethnologie régionale, 1984, vol. 8, p. 13-22.

COMMISSION EUROPEENNE (2010). *La PAC à l'horizon 2020 : Alimentation, ressources naturelles et territoire - relever les défis de l'avenir*. Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. Bruxelles, COM(2010) 672 final. Disponible en ligne sur : http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/communication/com2010-672_fr.pdf, consulté le 18 avril 2011.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AX (2011). Exemple d'un outil de gestion. Présentation du SERPIC Revégétalisation. In : *Rencontres inter-stations de ski pyrénéennes 2011, Agir pour une montagne vivante et préservée : gestion et végétalisation des domaines skiables. Réunion d'échanges entre élus et techniciens de la montagne*. Loudenvielle, 3 octobre 2011.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE (2003). *Concilier l'agropastoralisme la forêt et les activités de loisirs dans la Montagne basque*. Rapport adopté par le Conseil de direction du 15 décembre 2003, 51 p.

CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE (2007). *Le développement durable de la montagne basque*. Candidature au Programme LEADER 2007-2013. Décembre 2007, 112 p.

CONSEIL NATIONAL DE L'EVALUATION et COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN (CNE et CGP) (1999). *La politique de la montagne, rapport d'évaluation*. Paris, la Documentation française, 1999, 2 volumes, 815 p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DES PYRENEES ET DE MIDI-PYRENEES (CBNPMP) (2012). Compte-rendu d'activité 2011 du programme Ecovars+. *ECOVARSmag*, le magazine de la revégétalisation écologique en Pyrénées, n°1, mars 2012.

CORIAT Benjamin (2011). Communs « fonciers », communs « informationnels ». Traits communs et différences. In : *Rencontre des acteurs et des chercheurs de l'Economie Sociale et Solidaire, avec Elinor OSTROM*. ANR PROPICE, Propriété Intellectuelle, Communs et Exclusivité. Les nouvelles frontières de l'accès et de l'innovation partagés, WP 2011-4. Paris, juin 2011, 28 p. Disponible en ligne sur : http://www.mshparisnord.fr/ANR-PROPICE/docu-pdf/BC-PROPICE-Ostrom%20Juin%202011_fr.pdf, consulté le 17 février 2012.

COSTANZA Robert, D'ARGE Ralph, DE GROOT Rudolph, FARBER Stephen, GRASSO Monica, HANNON Bruce, LIMBURG Karin, SHAHID Naeem, O'NEILL Robert V., PARUELO Jose, RASKIN Robert G., SUTTON Paul et Marjan VAN DEN BELT (1997). The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature* n°387, May 1997, p. 253-260

CUNCHINABE Dominique (2011). *Histoire de l'écosystème cultivé et de la biodiversité à Larrau. Analyse de l'impact agropastoral dans la gestion du milieu.* Rapport de recherche réalisé au sein de l'ITEM - équipe d'accueil n°3002, avec le concours financier de la Mairie de Larrau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Décembre 2011, 202 p.

DAILY Gretchen C. (dir.) (1997). *Nature's Services : Societal Dependence on Natural Ecosystems.* Washington DC, ed : Island Press, 416 p.

DATAR-Pyrénées, CONSEILS REGIONAUX d'AQUITAINE, de MIDI-PYRENEES et du LANGUEDOC-ROUSSILLON (2013). *Schéma interregional d'aménagement et de développement du massif des Pyrénées.* Version adoptée par le comité de massif des Pyrénées en octobre 2013 et approuvée par les trois conseils régionaux en décembre 2013, 153 p. Disponible en ligne sur : http://schema-massif.sig-pyrenees.net/images/schema_massif_approuve_CR.pdf, consulté le 23 mai 2014.

DEBARBIEUX Bernard et Martin F. PRICE (2012). Mountain Regions: a Global Common Good? In: *Mountain Research and Development*, 32(S1):S7-S11, 2012. Disponible en ligne sur: <http://www.bioone.org/doi/abs/10.1659/MRD-JOURNAL-D-11-00034.S1>, consulté le 6 mai 2013.

DEFALVARD Hervé (2003). *Fondements de la microéconomie. Vol. 2 : L'équilibre des marchés.* Bruxelles, ed : De Boeck, coll : Question d'économie et de gestion, 2003, 191 p.

DELORME Hélène (2003). Ambiguïté et richesse de la multifonctionnalité. Paris : CERI/FNSP, Juillet-Août 2003. Disponible en ligne sur : <http://www.ceri-sciences-po.org>, consulté le 10 avril 2010.

DEMPSEY Jessica et Morgan M. ROBERTSON (2012). Ecosystem services : Tensions, impurities, and points of engagement within neoliberalism. *Progress in Human Geography*, 36(6), p. 758-779.

DESSARPS Pierre-Damien. (2008). *Du plan de gestion environnementale au plan de développement territorial : l'exemple original du Plateau de Beille en Pyrénées ariégeoises.* Mémoire de fin d'études, FIF-ENGREF, Juillet 2008, 74 p.

DRAAF - Midi-Pyrénées et DATAR - Pyrénées (2009). *Plan de Soutien à l'Economie Agro-sylvo-pastorale 2007-2013. Bilan à mi-parcours 2007-2010.* Comité de Suivi du 13 avril 2011, 41 p.

DREAL (2014). Note Ours et Pastoralisme. Document de travail. Mars 2014, 2p. Disponible en ligne sur :

http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Note-Ours_Pastoralisme-2014_03_cle7ac3bc.pdf, consulté le 2 mai 2014.

DULAURANS Marlène (2012). Une recherche dans l'action : le cas d'une CIFRE en collectivité territoriale. *Communication et organisation*, 41/2012. Disponible en ligne sur : <http://communicationorganisation.revues.org/3813>, consulté le 15 avril 2013.

EUROMONTANA (2009). Conférence d'Arantzazu. *Le bonus montagne de l'Europe : Comment les communautés de montagne et la gestion des terres fournissent des externalités positives et les politiques et opportunités associées*. Mémoire sur les concepts, l'histoire du travail d'Euromontana et les recommandations stratégiques, 14-16 octobre 2009, 26 p.

Disponible en ligne sur :

http://www.euromontana.org/images/stories/evenements/Conferences_Seminars/20091014_Positive_Externalities/memorandum_fr_final.pdf, consulté le 15 janvier 2010.

EYCHENNE Corinne (2012b). Le plan de soutien au pastoralisme pyrénéen ou l'impossible territorialisation de l'action publique agricole ? *Sud-Ouest Européen*, n°34, p. 21-38.

EYCHENNE Corinne (2012). Quelles incursions du territoire dans l'évolution d'une politique sectorielle ? Discours et représentations autour de l'agriculture de montagne. *Sud-Ouest Européen*, n°34, p. 9-20.

EYCHENNE Corinne (2006). *Hommes et troupeaux en montagne. La question pastorale en Ariège*. Paris, ed : l'Harmattan, 314 p.

EYCHENNE Corinne (2003). *Les éleveurs et l'estive, un regard sur l'action collective. Le cas de la « montagne » ariégeoise*. Thèse de doctorat en études rurales, Université Toulouse II – Le Mirail, Toulouse, 492 p.

EYCHENNE Corinne et Lucie LAZARO (2014). L'estive entre « biens communs » et « biens collectifs » : représentations de l'espace pastoral et légitimation des dispositifs publics. *Revue de Géographie Alpine*, sous presse.

EYCHENNE Corinne et Laurence BARTHE (2012). Agriculture et territorialisation de l'action publique. La prise en compte de la question agricole par les territoires de projet en zone de montagne : logiques d'action et gouvernance. *Communication au symposium PSDR*, Clermont-Ferrand, 19-21 juin 2012.

FALL Abdou Salam et André LERICOLLAIS (1992). Light, Rapid Rural Appraisal : des méthodologies brillantes et légères ? *Bulletin de l'APAD*, 3, 1992. Disponible en ligne sur : <http://apad.revues.org/376>, consulté le 13 mars 2013.

FEDERATION PASTORALE DE L'ARIEGE (2008). *Diagnostic pastoral – GP de Pech Verdun. Etat des lieux, proposition d'aménagements et de gestion*. Campagne d'estive 2008.

FAO (2007). *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : payer les agriculteurs pour les services environnementaux*. Rapport, Collection FAO : Agriculture n°38, Rome, 259 p. Disponible en ligne sur : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1200f/a1200f00.pdf>, consulté le 4 août 2012.

FOLI Olivia et Marlène DULAURANS (2013). Tenir le cap épistémologique en thèse Cifre. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte. *Etudes de communication*, 40/2013. Disponible en ligne sur : <http://edc.revues.org/5118>, consulté le 4 novembre 2013.

FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine (1999). Les externalités d'un point de vue sociologique. Quelques remarques. In : FORAY D. et J. MAIRESSE. *Innovations et performances : approches interdisciplinaires*. Paris, ed : EHESS, p. 447-451.

FROGER Géraldine, MERAL Philippe, LE COQ Jean-François, AZNAR Olivier, BOISVERT Valérie, CARON Armelle et Martine ANTONA (2012). Regards croisés de l'économie sur les services écosystémiques et environnementaux. *Vertigo*, Vol. 12, n°3, décembre 2012. Disponible en ligne sur : <http://vertigo.revues.org/12900>, consulté le 15 mars 2014.

GARAVEL Louis (1968). L'agriculteur de montagne. *Economie rurale*, n°77, 1968, p. 55-66.

GERBAUX Françoise (1994). *La montagne en politique*. Paris, ed : l'Harmattan, coll : Logiques politiques, 168 p.

GERBAUX Françoise (1989). La montagne comme lieu de la complexité. *Revue de géographie alpine*, 1989, T. LXXVI, n°1-2-3, p. 307-324.

GIDDENS Anthony (1994). *Les conséquences de la modernité*. Paris, ed : L'Harmattan, 192 p.

GIP-CRPG (2013). Diagnostic pastoral sur l'estive de Balestas/Peyresourde.

GIP-CRPG (2012). *Diagnostic pastoral des estives d'Aulon*. UP n°155 : Arbizon-Portarras – UP n°156 : Auloueilh-Rabat. 2012, 141 p.

GIP-CRPG (2011). Le contexte pastoral départemental. In : Lettre d'information n°2 du GIP-Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace des Hautes-Pyrénées. Tarbes, mai 2011, n°2, p. 2-4.

GROLLEAU Gilles et Salima SALHI (2009). L'externalité et la transaction environnementale les deux faces de la même pièce ? *Société Française d'Economie Rurale*, 2009/3, n°311, p. 4-18.

GROUPE DES AGRONOMES « Pays, paysans, paysages » (2012). Dans la montagne vosgienne du Sud, des paysages maintenus ouverts par les agriculteurs. In : PAPY François, MATHIEU Nicole et Christian FERAULT. *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*. Paris, ed : Quae, coll : Indisciplines, 191 p.

GROUPE INTERMINISTERIEL SUR LE PASTORALISME (2002). *Rapport à Monsieur le Ministre*. Ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales, Direction des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi, 26 p. Disponible en ligne sur : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapport010802-1.pdf>, consulté le lundi 15 février 2010.

GUILLOU Marion (2013). *Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement*. Propositions pour le Ministre. Agreenium, INRA, Mai 2013, 163 p. Disponible en ligne sur : <http://agriculture.gouv.fr/Remise-du-rapport-sur-l-agro>, consulté le 12 février 2014.

GUISEPELLI Emmanuel (2005). Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord. *Cybergeo : European Journal of Geography*. Disponible en ligne sur : <http://cybergeo.revues.org/3352>, consulté le 7 octobre 2012.

GUISSET Claude, ARASA Alain, CHEVROT Karine, HURSON Christophe, MORICHON David et Raul PIMENTA (2012). *Plan de Gestion écologique de la Réserve Naturelle de Mantet 2012-2016*. Commune de Mantet, Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, Novembre 2012, 211 p.

GUMUCHIAN Hervé et Bernard PECQUEUR (2007). *La ressource territoriale*. Paris, ed : Economica, 252 p.

HAMEL Jacques (2001). The focus group method and contemporary French sociology. *Journal of Sociology*, Vol. 37(4), p. 341-353.

HARDIN Garrett (1968). The tragedy of the commons. *Science*, n°162, p. 1243-1248.

HARRIBEY Jean-Marie (2011). Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom. *L'Economie politique*, n°49, p. 98-112.

HERVIEU Bertrand et Jean VIARD (2001). *L'archipel paysan. La fin de la république agricole*. La Tour d'Aigues, Ed : l'Aube, 124 p.

HESS Charlotte et OSTROM Elinor (2003). Ideas, artifacts, and facilities: information as a common pool resource. *Law and contemporary problems*, Vol. 66 Winter/Spring 2003 n°1 and 2, p. 111-145.

IVANES Cécile et Bruno MSIKA (2000). Les services pastoraux français. Repères historiques. In : BORNARD André et BRAU-NOGUE Catherine. *Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000. Pastum hors-série*. Association française de pastoralisme, Morières, ed : la Cardère, mai 2000, p.109-114.

INSEE (2013). Repères Synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon. *6 pages de l'Insee*, Insee Midi-Pyrénées, n°150, Avril 2013, 6 p. Disponible en ligne sur : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/midi-pyrenees/themes/six_pages/6p_n150/6-pages-n150.pdf, consulté le 9 juin 2014.

INSEE (2009). Données locales : commune de Larrau, canton de Mauléon-Licharre, canton de Tardets Sorholus et Communauté des communes de Soule-Xiberoa (EPCI). Disponible en ligne sur : www.insee.fr, consulté le 7 décembre 2013.

JAUZION Amanda (2009). *Quels leviers pour redynamiser l'activité pastorale de Soule ? Analyse des pratiques pastorales et de leurs facteurs d'évolution.* Mémoire d'ingénieur, 88ème promotion, Ecole d'ingénieurs de Purpan, Mai 2009, 92 p.

JAUZION Amanda et Jean-Marc ARRANZ (2008). *Diagnostic pastoral des cayolars souletins en gestion syndicale. Synthèse des enquêtes sur les cayolars et exploitations pastorales.* Etude réalisée pour le compte de la Commission Syndicales du Pays de Soule. Chambre d'agriculture 64, CDEO Ordiarp, GIS-id64, Janvier 2008, 73 p.

KAPLOWITZ Michael D. (2001). Assessing mangrove products and services at the local level: the use of focus groups and individual interviews. *Landscape and Urban Planning*, n°56, issues 1-2, p. 53-60.

KHAN Mohammed Ejazuddin., ANKER Martha, PATEL Bella C., BARGE Sandhya, SADHWANI Hemlatha et Ranjana KOHLE (1991). The use of focus groups in social and behavioural research: some methodological issues. *World Health Stat Q*, n°44-3, 1991, p.145-149. Disponible en ligne sur : http://courseweb.edteched.uottawa.ca/nsg6133/Course_Modules/Module_PDFs/Focus_Groups.pdf, consulté le 13 mars 2013.

LANDELLS-MILLS Natasha et Ina T. PORRAS (2002). *Silver bullet or fool's gold ? A global review of market for forest environmental services and their impact on the poor.* London, UK, IIED, 254 p.

LARDON Sylvie et PIVETEAU Vincent (2005). Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux. *Géocarrefour*, vol. 80/2, 2005, p. 75-90. Disponible en ligne sur : <http://geocarrefour.revues.org/980>, consulté le 18 juillet 2013.

LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, vol.11, n°42, p. 37-66.

LAZARO Lucie (2010). *Interroger le territoire pastoral pyrénéen. La question de la légitimité d'une pratique, le pastoralisme, sur l'estive.* Mémoire de Master Recherche ESSOR Territoires Sociétés Rurales et Logiques Economiques, Ecole Nationale de Formation Agronomique, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse, Université Toulouse 2 -Le Mirail, 107 p.

LAZARO Lucie (2009). *Quel avenir pour le pastoralisme haut-garonnais, entre traditions et modernité ?* Mémoire de master I Métiers de la Montagne, Université Aix-Marseille II, Pôle universitaire de Gap, 90p.

LEADER MONTAGNE BASQUE (2013). *Bilan synthétique du programme LEADER Montagne basque sur la période 2009-2013.* Disponible en ligne sur : <http://leader.lurraldeia.net/>, consulté le 11 décembre 2014.

LEADER MONTAGNE BASQUE (2011). *Bilan d'activité 2010*. Avril 2011, Soumis à la discussion du Comité de Programmation du 5 mai 2011, 19 p.

LE FLOCH Sophie (2002). Les « ramiers » : un espace riverain inaccessible de la Garonne ? *Ethnologie française*, 2002/4, p. 719-726.

LENORMAND Pauline (2011). *L'ingénierie territoriale à l'épreuve des observatoires territoriaux : analyse des compétences des professionnels du développement dans le massif pyrénéen*. Thèse de doctorat en Géographie et Aménagement, 2011, Université Toulouse 2 - le Mirail, 469 p.

LEROUX Xavier, BARBAULT Robert, BAUDRY Jacques, BUREL Françoise, DOUSSAN Isabelle, GARNIER Éric, HERZOG Félix., LAVOREL Sandra, LIFRAN Robert, ROGER-ESTRADE Jean, SARTHOU Jean-Pierre et Michel TROMETTER (2008). *Agriculture et biodiversité, valoriser les synergies*. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport, INRA, France, 184 p.

LEWIN Kurt (1947). Frontiers in group dynamics I and II. *Human Relations*, Vol.1, p. 5-41 et p. 143-154.

LINDLAND Jostein (2002). Coexistence dans un monde de diversité agricole. Le droit de chaque pays de défendre des considérations autres que celles d'ordre commercial. In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*. Actes du colloque international de la Société Française d'Economie Rurale, 21-22 mars 2002. Ed : SFER, Educagri, CIRAD, 2003, p. 37-47.

LIU Michel (1992). Présentation de la recherche-action : définition, déroulement et résultats. *Revue internationale de systémique*, Vol. 6, n°4, 1992, p. 293-311.

LUGINBUHL Yves (1989). Sauvage/cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages. In : MATHIEU Nicole et Marcel JOLLIVET. *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*. Paris, ed : A.R.F. Editions, l'Harmattan, 352 p.

MALAVAL Sandra (Coord.) (2007). *Un guide pour de meilleures pratiques de revégétalisation dans les Pyrénées*. Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Bagnères de Bigorre, 42 p.

MARIS Virginie (2014). *Nature à vendre. Les limites des services écosystémiques*. Versailles, ed : Quae, coll : Sciences en questions, 96 p.

MARSHALL Alfred (1906). Principes d'économie politique. Disponible en ligne sur : <http://foolood.olyzia.fr/Economie%20et%20Philosophie/Marshall/>, consulté le 9 juin 2011.

MASSOT-MARTI Albert (2002). Les contraintes du paradigme multifonctionnel à la recherche d'une nouvelle politique commune. In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*. Actes du colloque international de la Société Française d'Economie Rurale. 21-22 mars 2002. ed : SFER, Educagri, CIRAD, 2003, p. 141-163.

- MAUCO Carlos, PEYRACHE-GADEAU Véronique et RAYMOND Roland (2005).** Le diagnostic transversal : de l'importance des conditions de conception des dispositifs de développement. Le projet « Centre de Service et de Compétences Territoriales » de l'Espace Belledonne. *Géocarrefour*, vol.80/2, 2005, p.101-110.
- MAYRAND Karel et Marc PAQUIN (2004).** *Le paiement pour les services environnementaux : Etude et évaluation des systèmes actuels*. UNISFERA International Centre pour la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord, Montréal, septembre 2004, 59 p.
- MERAL Philippe (2012).** Le concept de service écosystémique en économie : origine et tendances récentes. *Natures Sciences Sociétés*, 2012/1, Vol.20, p. 3-15.
- MERAL Philippe (2010).** Les services environnementaux en économie : revue de la littérature. *Programme SERENA*, Document de travail 2010-05, IRD Montpellier, 45 p. Disponible en ligne sur : http://www.serena-anr.org/new/IMG/pdf/Meral_WP2010_05.pdf, consulté le 22 janvier 2013.
- METAILIE Jean-Paul (1986).** Aux origines des améliorations pastorales dans les Pyrénées. *Production Pastorale et Société*, n°18, p. 91-105.
- MICHEL Charlotte (2003).** *L'accès public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer*. Thèse en sciences de l'environnement soutenue à l'ENGREF (AgroParisTech) le 28 mars 2003, 543 p.
- MILLENIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT (MEA) (2005).** *Ecosystems and Human Well-Being : Synthesis*. Washington DC, ed : Island Press, 155 p. Disponible en ligne sur : <http://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf>, consulté le 28 mars 2014.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE (MAP) (2009).** La rémunération des services environnementaux rendus par l'agriculture. *Document de travail, Prospective et évaluation*, n°2, mars 2009, 25 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE (MAP) (2008b).** Mise en œuvre de la mesure 323c « dispositif intégré en faveur du pastoralisme dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH) », *Circulaire DGFAR/SDEA/C2008-5024*, 57 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE (MAP) (2008a).** *Rapport sur le Bilan de la politique agricole et forestière en faveur de la montagne* établi par Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, député de Lozère. Juin 2008, 46 p. Disponible en ligne sur : <http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr>, consulté le 26 octobre 2011.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET (MAF) (1988).** *Gestion des espaces ruraux. Le passé se conjugue au futur. Les acquis du pastoralisme*. Paris, CIFAR, 1988, 31 p.
- MOLLARD Amédée (2003).** Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques. *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°66, p. 28-54.

MOREDDU Catherine (2003). Multifonctionnalité : un aperçu des travaux de l'OCDE. *Economie Rurale*, n°273-274, p. 76-90.

MOREDDU Catherine (2002). Les travaux de l'OCDE sur la multifonctionnalité : contexte, approche et résultats préliminaires. In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*. Actes du colloque international de la Société Française d'Economie Rurale. 21-22 mars 2002. Ed : SFER, Educagri, CIRAD, 2003, p. 89-105.

MOTTET Anne (2005). *Transformations des systèmes d'élevage depuis 1950 et conséquences pour la dynamique des paysages dans les Pyrénées. Contribution à l'étude de phénomènes d'abandon de terres agricoles en montagne à partir de l'exemple de quatre communes des Hautes-Pyrénées*. Thèse de doctorat soutenue à l'institut national polytechnique de Toulouse. Ecole doctorale Sciences Ecologiques, Vétérinaires, Agronomiques et Biotechnologiques, Toulouse, 327 p.

MURADIAN Roldan, CORBERA Esteve, PASCUAL Unai, KOSOY Nicolas et Peter H. MAY (2010). Reconciling theory and practice : An alternative conceptual framework for understanding payments for environmental services. *Ecological Economics*, n°69, 2010, p. 1202-1208.

OCDE (2001). *Multifonctionnalité : élaboration d'un cadre analytique*. Paris, 172 p. Disponible en ligne sur : <http://www.oecd.org/fr/agriculture/politiques-agricoles/40782819.pdf>, consulté le 10 janvier 2010.

OLLAGNON Henry (2006). La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales ? *Responsabilité et environnement*, n° 44, Octobre 2006, p.50-58.

ONU (1992). *Convention sur la Diversité Biologique*. Accord adopté au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992, 32 p. Disponible en ligne sur : <http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>, consulté le : 6 septembre 2012.

ORSI Fabienne (2013). Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 2^{ème} semestre, automne 2013, n° 14. Disponible en ligne sur : <http://regulation.revues.org/10471>, consulté le 6 mai 2014.

OSTROM Elinor (2010). *Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Bruxelles, ed : De Boeck, 301 p.

OSTROM Elinor (2000). Private and Common Property Rights. In: *Workshop in Political Theory and Policy Analysis*, Center for the Study of Institutions, Population, and Environmental Change, Indiana University, 2000, 48 p.

OSTROM Elinor (1999). Institutional Analysis, Design Principles and Threats to Sustainable Community Governance and Management of Commons. In: *Workshop in Political Theory and Policy Analysis*, Center for the Study of Institutions, Population, and Environmental Change, Indiana University, 1999, 17 p. Disponible en ligne sur: <http://beyondostrom.blog.rosalux.de/files/2013/05/Design-Principles-and-Threats-to-Sustainable-Organizations-That-Manage-Commons.pdf>, consulté le 1er avril 2014.

- PAGIOLA Stefano, BISHOP Joshua et Natasha LANDELLS-MILLS (2002).** *Selling forest environmental services : market-based mechanisms for conservation and development*. London, UK, ed : Earthscan, 306 p.
- PAILLE Pierre et Alex MUCCHIELLI (2010).** *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, ed : Armand Colin, 2ème édition, 315 p.
- PAPAIX Marie et THUAULT Fanny (2002).** *Quelle place et perspectives pour les exploitations pastorales pyrénéennes ? Etat des lieux et réflexion pour la mise en place d'une méthode de suivi dynamique des exploitations pastorales*. Rapport de stage non publié de deuxième année à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon, Paris, 103 p.
- PARC NATIONAL DES PYRENEES (PNP) (2013).** *Charte du Parc national des Pyrénées*. Approuvée par le décret en conseil d'Etat n°2012-1542 du 28 décembre 2012. 203 p. Disponible en ligne sur : www.parc-pyrenees.com, consulté le 12 avril 2014.
- PARCS NATIONAUX DE FRANCE (PNF) (2011).** *Alpages et estives dans les parcs nationaux métropolitains de montagne*. Plaquette informative, octobre 2011, 24 p. Disponible en ligne sur : <http://www.parcsnationaux.fr/Chercher-Etudier-Agir/Dossiers-thematiques/Pastoralisme> consulté le 5 mai 2014.
- PEARCE David W. (1976).** The Limits of Cost Benefit Analysis as a Guide to Environmental Policy. *Kyklos*, Vol. 29, Issue 1, p. 97-112.
- PECQUEUR Bernard (2006).** Le tournant territorial de l'économie globale. *Espaces et sociétés*, Vol. 2-3, n°124-125, p. 17-32.
- PECQUEUR Bernard (2004).** Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire. *Géographie et culture*, n°49, p.71-86.
- PERRAUD Daniel (2003).** Les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture. *Economie rurale*, n°273-274, 2003, p. 45-60.
- PIGOU Arthur-Cecil (1932).** *The economics of welfare*. Fourth edition, London, Macmillan and Co., 1932. Disponible en ligne sur : <http://www.econlib.org/library/NPDBooks/Pigou/pgEW.html>, consulté le 13 janvier 2010.
- POUX Xavier, NARCY Jean-Baptiste et Blandine RAMAIN (2009).** Le saltus : un concept historique pour mieux penser aujourd'hui les relations entre agriculture et biodiversité. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°57, juillet 2009, p. 23-34.
- PUPIN Vincent, VIEL Jeanne-Marie et Michel COLIN (2008).** Une démarche patrimoniale de gestion de la qualité du vivant en Ile de France : l'expérience de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°55, février 2008, p. 125-134.

RAFFESTIN Claude (1996). Penser, classer, utiliser la nature. In : GONSETH Marc-Olivier, HAINARD Jacques et Roland KAEHR. *Natures en tête*. Neuchâtel, Musée d'ethnographie, p. 71-84. Disponible en ligne sur : <http://archive-ouverte.unige.ch>, consulté le 14 mai 2014.

RAFFESTIN Claude (1992). Géographie et écologie humaine. In : BAILLY Antoine, FERRAS Robert et Denise PUMAIN. *Encyclopédie de géographie*. Paris, ed : Économica, p. 23-36. Disponible en ligne sur : <http://archive-ouverte.unige.ch>, consulté le 14 mai 2014.

RAFFESTIN Claude (1985). Le concept d'écologie humaine. *Nouvelles : bulletin d'information du Centre européen d'écologie humaine*, n°9, p. 60-68. Disponible en ligne sur : <http://archive-ouverte.unige.ch>, consulté le 14 mai 2014.

RAFFESTIN Claude (1980b). Pour une géographie du pouvoir. Tome XIII, Paris, Librairie Techniques, Coll : Géographie économique et sociale dirigée par Jean Paul Claval, 247 p.

RAFFESTIN Claude (1980). Plaidoyer pour une écologie humaine. *Archives suisses d'anthropologie générale*, vol. 44, n°2, p. 123-129. Disponible en ligne sur : <http://archive-ouverte.unige.ch>, consulté le 14 mai 2014.

RAFFESTIN Claude (1976). Remarque sur le concept d'écologie humaine. In : *Proceedings of the international meeting on human ecology*. Saint-Saphorin, ed : Georgi, p. 403-410. Disponible en ligne sur : <http://archive-ouverte.unige.ch>, consulté le 14 mai 2014.

REMY Jacques (1999). Les contrats territoriaux d'exploitation. Un outil de développement durable. *Pouvoirs locaux*, n°43 IV, p. 88-91.

RICHARDS Paul (1995). Participatory rural appraisal : a quick-and-dirty critique. *PLA Notes*, Issue 24, pp. 13-16.

RIEUTORT Laurent (2009). Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture. *L'information géographique*, 2009/1, Volume 73, p. 30-48.

ROUCOLLE Marielle (2006). *Les politiques d'accompagnement du pastoralisme, entre représentations et logiques d'acteurs. Approche sur l'exemple pyrénéen*. Mémoire de master recherche ESSOR Territoires Sociétés Rurales et Logiques Economiques, Ecole Nationale de Formation Agronomique, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse, 90 p.

SARDAIS Claude, PENEAU Valérie, CREUCHET Bertrand, FRIEDRICH Georges et Gérard LEBOURDAIS (2010). *Rapport : Bilan de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne*. Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration, Inspection générale de la jeunesse et des sports, Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, Conseil général de l'environnement et du développement durable, Octobre 2010, 42 p. Disponible en ligne sur : http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/bilan_loi_montagne.pdf, consulté le 13 avril 2014.

SCHLAGER Edella et Elinor OSTROM (1992). Property-Rights Regimes and Natural Resources : A Conceptual Analysis. *Land Economics*, Vol. 68, n°3 (August 1992), p. 249-262.

SERVICE D'UTILITE AGRICOLE INTERCHAMBRES D'AGRICULTURE - PYRENEES (SUAIA-Pyrénées) (2002). Les exploitations pastorales pyrénéennes – Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon. *Agreste - Données n°9*, octobre 2002, 4 p.

STARN Randolph (1995). *Ambrogio Lorenzetti : le Palais communal. Sienne.* Paris, ed : Hazan, 103 p.

STUDY OF CRITICAL ENVIRONMENTAL PROBLEMS (SCEP) (1970). *Man's Impact On The Global Environment.* Massachusetts Institute of Technology (MIT), Cambridge, Massachusetts, MIT Press Classic, July 1970.

TORRE André, AZNAR Olivier et Muriel BONIN (2006). Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2006/3 août, p. 415-453.

VALETTE Elodie, AZNAR Olivier, HRABANSKI Marie, MAURY Caroline, CARON Armelle et Mélanie DECAMPS (2012). Emergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de paradigme? *Vertigo*, vol. 12, n° 3, décembre 2012. Disponible en ligne sur : <http://vertigo.revues.org/12925>, consulté le 14 mars 2013.

VAN CAMPENHOUDT Luc, CHAUMONT Jean-Michel et Abraham FRANSSSEN (2005). *La méthode d'analyse en groupe. Application aux phénomènes sociaux.* Paris, ed : Dunod, 215 p.

VILLARET Arnault (1994). *Eléments pour un bilan de la politique de la montagne.* Convention d'étude entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Direction de l'Espace Rural et de la Forêt (DERF) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du 12 décembre 1994, chapitre 44-80, article 50, 129 p. Disponible en ligne sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984000885/index.shtml>, consulté le 12 avril 2014.

WASZKIEL Georges (2002). La multifonctionnalité de l'agriculture : quelques orientations françaises. In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques.* Actes du colloque international de la Société Française d'Economie Rurale. 21-22 mars 2002. Ed : SFER, Educagri, CIRAD, 2003, p. 63-85.

WELCH-DEVINE Meredith (2008). *From common property to co-management: implementing Natura 2000 in Soule.* Philosophy PhD diss., University of Georgia, 2008, 336 p.

ZULAUF Daniel (2002). Objectifs des négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce. In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques.* Actes du colloque international de la Société Française d'Economie Rurale. 21-22 mars 2002. Ed : SFER, Educagri, CIRAD, 2003, p. 19-36.

TEXTES JURIDIQUES

(Classés par ordre chronologique)

- **Loi sur l'administration municipale** du 18 juillet 1837.
- **Loi relative au défrichement** du 18 juin 1859.
- **Loi sur le reboisement des montagnes** du 28 juillet 1860.
- **Loi sur le gazonnement des montagnes** du 8 juin 1864 (complétant la loi sur le reboisement du 28 juillet 1860).
- **Loi relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne** du 4 avril 1882.
- **Loi instituant le Fonds forestier national** n°46-2172 du 30 septembre 1946, institution d'un fonds forestier national alimenté par une taxe perçue sur les produits des exploitations forestières, à l'exclusion du bois de chauffage et des scieries, JORF du 10 octobre 1946.
- **Loi de finances pour 1960** n°59-1454 du 26 décembre 1959, JORF du 27 décembre 1959.
- **Loi d'orientation agricole** n°60-808 du 5 août 1960 (dite « loi Debré »), JORF du 7 août 1960.
- **Loi complémentaire à la loi d'orientation agricole** n°62-933 du 8 août 1962 (dite « loi Pisani »), JORF du 10 août 1962.
- **Arrêté relatif à la création de l'Institut national d'études rurales montagnardes** du 2 janvier 1963, JORF du 7 février 1963.
- **Décret portant sur l'application de l'article 27 de la loi n°62-933 relatif à l'octroi d'aides contribuant au maintien d'agriculteurs sur des exploitations situées dans certaines zones déshéritées** n°66-605 du 9 août 1966, JORF du 14 août 1966.
- **Décret relatif à la rénovation de certaines zones à économie rurale dominante** n°67-938 du 24 octobre 1967, JORF du 26 octobre 1967.
- **Loi relative à la mise en valeur pastorale** n°72-12 du 3 janvier 1972, JORF du 6 janvier 1972.
- **Décret portant sur la création d'une indemnité spéciale** au projet d'agriculteurs contribuant à l'entretien et à la conservation des sols dans les périmètres critiques des zones de montagne n°72-16 du 4 janvier 1972, JORF du 6 janvier 1972.
- **Directive européenne sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées** n°75/268/CEE du Conseil du 28 avril 1975.
- **Décret approuvant la directive d'aménagement national relative à la protection et à l'amélioration de la montagne**, n°77-1281 du 22 novembre 1977, JORF du 24 novembre 1977.
- **Loi relative au développement et à la protection de la montagne** n°85-30 du 9 janvier 1985 (dite « loi montagne »), JORF du 10 janvier 1985.

- **Règlement communautaire concernant l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture** CEE n°797/85 du Conseil du 12 Mars 1985.
- **Directive européenne concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages** n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992.
- **Loi d'orientation agricole** n°99-574 du 9 juillet 1999, JORF n°158 du 10 juillet 1999.
- **Loi relative au développement des territoires ruraux** n°2005-157 du 23 février 2005, JORF n°0046 du 24 février 2005.
- **Loi d'orientation agricole** n°2006-11 du 5 janvier 2006, JORF n°5 du 6 janvier 2006.
- **Arrêté relatif au dispositif intégré en faveur du pastoralisme** mis en œuvre dans la cadre du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne du 10 avril 2008, JORF n°0102 du 30 avril 2008.
- **Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt** n°2014-1170 du 13 octobre 2014, JORF n°0238 du 14 octobre 2014.

SITOGRAFIE

Site de l'Assemblée pyrénéenne d'économie montagnarde :

<http://www.apem.asso.fr/>, consulté le 28 octobre 2014, source de la note de bas de page 88.

Site de l'Association des chambres d'agriculture des Pyrénées :

<http://www.agriculturepyrenees.fr/1-agriculture-pyreneenne/chiffres-cles>, consulté le 2 mai 2014, source des cartes 1, 2, 3 et 6.

Site du programme LEADER Montagne basque 2007-2013 :

<http://leader.lurraldea.net/>, consulté le 11 décembre 2014, source de la note de bas de page 113.

Site du SIG Pyrénées :

<http://www.sig-pyrenees.net/>, consulté le 4 mai 2014, source des cartes 5, 8, 9 et 11

Site de l'UNESCO :

<http://whc.unesco.org/fr/list/773>, consulté le 7 mai 2014, source de la citation relative à la justification de l'inscription de la zone Pyrénées - Mont Perdu au patrimoine mondial de l'UNESCO.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

Liste des sigles et acronymes

AAPPMA	Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques
ACAP	Association des chambres d'agriculture des Pyrénées
ACCA	Association communale de chasse agréée
AFP	Association foncière pastorale
AFP	Association française de pastoralisme
AICA	Association intercommunale de chasse agréée
AOP	Appellation d'origine protégée
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
APEM	Assemblée pyrénéenne d'économie montagnarde
BND	Bien non délimité
CAOC	Considérations autres que celles d'ordre commercial
CAD	Contrat d'agriculture durable
CBNPMP	Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
CCVAx	Communauté de communes des vallées d'Ax
CCVL	Communauté de communes de la vallée du Louron
CDA	Chambre d'agriculture
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDEO	Centre départemental de l'élevage ovin
CEP	Centre d'éducation au patrimoine
CG	Conseil général
CIMP	Convention interrégionale de massif des Pyrénées
CLER	Comité de liaison de l'environnement roussillonnais
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNE et CGP	Conseil national de l'évaluation et Commissariat général du plan
CNJA	Centre national des jeunes agriculteurs
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPP	Convention pluriannuelle de pâturage
CR (M-P, L-R)	Conseil régional (Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon)
CTE	Contrats territoriaux d'exploitation
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DDT	Direction départementale des territoires
DGFAR	Direction générale de la forêt et des affaires rurales
DGPAAT	Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
DRAAF-MP	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Midi-Pyrénées

DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DTR	Développement des territoires ruraux
EHA	Euskal Herriko Artzainak
EHLG	Euskal Herriko Laborantza Ganbara
EP	Exploitation pastorale
EPIVAL	Etablissement public intercommunal de la vallée du Louron
FAO	Food and agriculture organization
FASASA	Fonds d'action sociale pour l'amélioration des structures agricoles
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FFEA	Fédération française d'économie alpestre
FFEM	Fédération française d'économie montagnarde
FFN	Fond forestier national
FIAM	Fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
GIP-CRPG	Groupement d'intérêt public - Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace
GP	Groupement pastoral
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
INERM	Institut national d'études rurales montagnardes
ISM	Indemnité spéciale montagne
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
LOA	Loi d'orientation agricole
LPO	Ligue de protection des oiseaux
MAE	Mesure agro-environnementale
MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
MAEC SHP	Mesure agro-environnementale et climatique Systèmes herbagers et pastoraux
MAEt	Mesure agro-environnementale territorialisée
MAF	Ministère de l'agriculture et de la forêt
MAP	Ministère de l'agriculture et de la pêche
MEA	Millenium ecosystem assessment
MIT	Massachusetts institute of technology
NTC	Non trade concerns
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce

ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF	Office national des forêts
ONU	Organisation des nations unies
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations
PAC	Politique agricole commune
PBS	Production brute standard
PDRH	Plan de développement rural hexagonal
PDRN	Plan de développement rural national
PHAE	Prime herbagère agro-environnementale
PMSEE	Prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs
PNF	Parc nationaux de France
PNP	Parc national des Pyrénées
PNR	Parc naturel régional
PRA	Participative rural appraisal
PSE	Païement pour service environnemental
PSEM	Plan de soutien à l'économie de montagne
RENVA	Régie des espaces nordiques des vallées d'Ax
RNN	Réserve naturelle nationale
RPP	Réseau pastoral pyrénéen
RRA	Rapid rural appraisal
RTM	Restauration des terrains en montagne
SAU	Surface agricole utile
SCEP	Study of critical environmental problems
SCF	Société civile forestière
SEMAP	Société d'économie mixte d'aménagement de Peyragudes
SFP	Surface fourragère principale
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
SMA	Système multi-agents
SMCGS	Syndicat mixte Canigó Grand Site
STH	Surface toujours en herbe
STHpp	Surface toujours en herbe peu productive
SUAIA	Service d'utilité agricole interchambres d'agriculture
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UFL	Unité fourragère lait
UGB	Unité gros bétail
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UPA ou UP	Unité pastorale d'altitude ou Unité pastorale
UTA	Unité de travail annuel
ZADA	Zonage à dire d'acteurs
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ANNEXES

Annexe 1 – Règlement pastoral sur le territoire valléen de la Commission syndicale de la vallée du Barège

REGLEMENT PASTORAL SUR LE TERRITOIRE VALLEEN DE LA COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DU BAREGE

Article 1 : Compétences de la Commission Syndicale de la Vallée du Barège

La Commission Syndicale de la Vallée du Barège est gestionnaire des terrains indivis des 17 Communes de la vallée, soit au total 43 611 ha, dont 24 000 ha à vocation pastorale.

Elle en assure seule son administration, sa mise en valeur, et sa sauvegarde.

Elle définit l'exploitation rationnelle de son domaine pastoral et améliore les conditions d'utilisation des estives.

La Commission Syndicale choisit saisonnièrement l'introduction dans ses estives des troupeaux selon :

- L'aspect sanitaire
- Le taux de chargement par Unité Pastorale
- La quantité et qualité herbagère par Unité Pastorale
- La crédibilité du demandeur.

La Commission Syndicale est en droit de refuser saisonnièrement l'introduction dans ses estives des troupeaux d'anciens ou nouveaux transhumants par rapport :

- aux critères ci-dessus énumérés
- au non respect du Règlement Pastoral par le propriétaire ou le berger la saison précédente.

Article 2 : Contrôle de Transhumance

Toute introduction de bétail sera obligatoirement contrôlée
par un Garde Particulier au Pont de la Reine
Du lundi 10 juin 2013 au samedi 22 juin 2013 inclus
de 7h00 à 14h00
non compris le dimanche 16 juin 2013.

Aucune dérogation ne sera accordée en dehors de ces dates et heures d'ouverture (excepté les estives tardives).

La date de descente est fixée au **30 septembre** pour les cheptels extérieurs à la vallée.

Tout propriétaire non-valléen laissant son cheptel en montagne, après cette date, sera :

- en situation irrégulière et répressible au vu de la Loi,
- seul responsable de son troupeau car tous les équipements pastoraux auront été démontés.

Durant la période de transhumance la Commission Syndicale de la Vallée du Barège pourra accorder des autorisations exceptionnelles d'engazonnement aux Régies de Sports d'Hiver, même si généralement ce type de travaux commence la première semaine d'octobre.

Pour toute infraction à cet article 2, l'éleveur sera dans l'obligation de régler une pénalité correspondant à 50 % de sa redevance pacages.

Article 3 : Méthodes de Transhumance

Pour accéder aux estives de la Commission Syndicale de la Vallée du Barège depuis leurs exploitations agricoles, les propriétaires des troupeaux utilisent l'une des méthodes suivantes :

- Transport par camion avec un accès direct à l'estive, lieu même du déchargement des animaux.
- Transport par camion avec un déchargement des animaux sur voie rurale ou départementale pour rejoindre l'estive par un accès piétonnier.
- Accès piétonnier des animaux, sans transport routier.

Pour la descente des estives de la Commission Syndicale de la Vallée du Barège jusqu'à leurs exploitations agricoles, les propriétaires des troupeaux utilisent l'une des méthodes suivantes :

- Chargement des animaux dans les camions, directement sur le lieu d'estive.
- Descente des animaux de l'estive par accès piétonnier sur voie rurale ou départementale, et chargement dans les camions.
- Descente des animaux par accès piétonnier, sans transport routier.

La Commission Syndicale de la Vallée du Barège n'est pas habilitée à gérer les mouvements de transhumance pour accéder aux estives ou en redescendre ; elle a adopté par délibération en date du 22 avril 2003, les mesures suivantes :

- Aucun Gardé particulier ou employé de la Commission Syndicale de la Vallée du Barège n'aura sous sa responsabilité les bêtes lors du déchargement ou du chargement, seul le propriétaire du cheptel dirigera la manœuvre de transfert sur voie rurale ou départementale.
- Durant la manœuvre de transfert sur voie rurale ou départementale, le défaut de garde de bêtes, dommages aux bêtes, aux tiers, aux véhicules, aux prés de fauche et aux jardins, sera de la seule responsabilité du propriétaire du troupeau.
- De même le propriétaire du troupeau devra, si la route doit être bloquée, avvertir les services de l'Etat des dates et heures de ces mouvements, le Maire de la commune concernée, et les services de secours.

Article 4 : Aménagements Pastoraux

La Commission Syndicale de la Vallée du Barège met à la disposition des éleveurs des parcs de déchargement, de triage, de contention, des abreuvoirs, des salières, des clôtures, des cabanes pastorales, pour leurs faciliter le travail, le soin et le gardiennage des troupeaux.

En aucun cas, la Commission Syndicale de la Vallée du Barège ne sera responsable :

- des activités pratiquées par les propriétaires ou les bergers à l'intérieur des parcs, des zones clôturées, et qui pourraient entraîner des dommages aux bêtes et aux tiers ;
- des accidents ou blessures des animaux causés par des matériaux (ferrailles, barbelés, câbles, verres, etc...) déposés par des tiers dans l'unité pastorale ;
- des déplacements ou errances d'animaux à l'extérieur de la zone de pacages suite à des dégradations ou négligence par des tiers, du matériel de clôture (fils, poignée, portillons...).
- Sur l'ensemble des estives, le montage, l'entretien et le démontage des clôtures de protection durant la période de transhumance est à la charge exclusive des éleveurs.

Article 5 : Contrôle Sanitaire

Tout propriétaire ou accompagnant du troupeau, devra impérativement remettre au premier contrôle au pont de la Reine les pièces suivantes :

Cheptel	Documents
Bovin	<ul style="list-style-type: none"> • Notification des mouvements de transhumance transmis par l'EDE de votre département. • Justificatif de filiation (verso de la carte rose identité du père et de la mère) pour les taureaux autorisés à transhumer à : Bachebirou, Peyrehitte, Allans, Pailla, Laquette, Piquette, Lienz, Toucouets, Asté, Montaigu, Aspé, Saugué, Coumély de Gèdre, de Gavarnie, Aygues-Cluses. • Certificat IBR de transhumance pour les bovins indemnes, à demander à l'APLMA pour les Hautes-Pyrénées, ou au G.D.S local pour les autres départements.
Ovin	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de Transhumance, à demander à la D.S.V. des Hautes-Pyrénées • Facture des produits de vaccination « Chlamydie Abortive » et la liste des numéros des ovins vaccinés • Certificat d'absence de symptôme d'agalaxie de l'année en cours établi par le Vétérinaire
Equin	• Carte d'identité et Vaccination contre la grippe
Abeille	• Déclaration de déplacement des ruchers

Article 6 : Prophylaxies - Vaccinations

Cheptel	Documents
Bovin	<p>BRUCELLOSE PAR SONDAGE : Pour toutes les Unités Pastorales : Le contrôle effectué sur 20 % des bovins âgés de plus de 24 mois, présents dans l'élevage au moment des prophylaxies, doit être réalisé dans les 4 mois qui précèdent le départ à la montagne.</p> <p>IBR Certifié : Tout bovin âgé de plus de 24 mois issu d'un troupeau engagé dans un contrat de Certification IBR, et bénéficiant de l'appellation A ou A' « Cheptel indemne d'IBR », devra faire l'objet d'une sérologie datant de moins d'un an avant le départ en transhumance.</p> <p>IBR non certifié : Tout bovin âgé de plus de 24 mois issu d'un troupeau non engagé dans un contrat de Certification IBR, devra faire l'objet d'une sérologie datant de moins de 4 mois avant le départ en transhumance.</p> <p>Attention : les troupeaux non certifiés IBR ne peuvent pas transhumer sur les quartiers de Barèges.</p>
Ovin	<p>BRUCELLOSE : Sur tous les mâles non castrés de plus de 6 mois au moment de la réalisation des prophylaxies, et tous les animaux introduits dans l'année qui n'auront pas fait l'objet d'une visite d'achat.</p> <p>BRUCELLOSE PAR SONDAGE : Sur 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 animaux. En dessous de 50 animaux, prophylaxies sur la totalité du cheptel.</p> <p>CHLAMYDIOSE ABORTIVE : Vaccination obligatoire sur le cheptel de renouvellement et les béliers.</p> <p>AGALAXIE CONTAGIEUSE : uniquement pour les troupeaux laitiers Diagnostic du troupeau à partir de 20 prélèvements Analyse bactériologique négative sur le lait de tank datant de moins de 2 mois Provenance d'une zone indemne avec statut de cheptel indemne Les élevages qui se situent dans les « zones tampons », mais à moins de 5 km de la zone à risque ne peuvent pas transhumer (la distance de 5 km s'apprécie en fonction des parcelles pâturées et pas seulement du siège de l'exploitation)</p> <p>EPIDIDYMITTE CONTAGIEUSE Recherche sérologique pour les béliers avec résultat négatif obtenu lors de la dernière de prophylaxie. Le nombre de béliers effectifs déclaré sur le Certificat de Transhumance devra correspondre au nombre de béliers mis en estive.</p> <p>TREMBLANTE : Ne sont autorisés à monter que les béliers ayant un gène de résistance à la tremblante donc ARR/ARR, ARR/AHQ ou ARR/ARQ.</p>
Equin	Vaccination obligatoire contre la grippe pour les équins transhumant sur les quartiers de : Aygues-Cluses, Barrada, Bernazaou, Vizos, Budéroux, Aulian, Bédéret.

Tout animal transhumant devra présenter des résultats négatifs à ces différentes prophylaxies

Pour tout troupeau (ovine, bovine, caprine, équine) porteur d'autres maladies (Gale, Piétin etc...) non légalement recherchées, la Commission Syndicale de la Vallée du Barège se réserve le droit d'interdire l'accès aux estives.

Article 7 : Quotas

Toutes les Unités Pastorales recevant du cheptel bovin sont limitées à compter de 2011 et pour les nouveaux transhumants à 50 têtes maximum par troupeau.

Article 13 : Tarifs

Droits d'usage pour les éleveurs valléens. Les nouveaux transhumants sont dans l'obligation de verser 100,00 € d'arrhes, sous 10 jours après réception du courrier de la Commission Syndicale de la Vallée du Barège leur autorisant à estiver leur cheptel, faute de quoi l'Unité Pastorale sera attribuée à un autre éleveur.

Les prix des pacages pour les éleveurs non valléens sont fixés comme suit pour la saison 2012 :

Cheptel	Prix/ Tête	Estives
Bovín	24.75 €	Troumouse, Espécières, Sazos-Grust-Viscos, Tourmalet, Piquette-Laquette
	22.60 €	Aspé-Saugué, Aygues-Cluses, Bolou-Saillent, Camplong-Campbieilh, Cestrède-Bué, Estaubé, Pailha, Peyrehitte, Toucouets.
Ovin	3.15 €	Nat, Abié, La Glère, Aspé, secteur de Packe
	3.75 €	les autres quartiers
Equin	54.70 €	Aygues-Cluses, Barrada, Bernazaou, Vizos, Couret, Budéraous, Cestrède-Bué
Abeilles	2.70 €	Lienz, Tourmalet

L'introduction des bêtes dans la vallée d'Ossoue est interdite (quartiers réservés aux espagnols).

Ces droits sont dus pour les bêtes menées au pâturage, sans qu'il soit tenu compte des pertes.
Ces droits sont versés avant le 30 octobre à la caisse du Receveur, Perception de Luz-St-Sauveur.

Article 14 : P.H.A.E.

- La Commission Syndicale de la Vallée du Barège s'engage à adresser à chaque éleveur transhumant la déclaration d'utilisation de pâturages collectifs pour la campagne en cours, relative à la P.H.A.E. (Pâturages collectifs - Estives).
- L'éleveur s'engage à remplir **correctement** le document, et à le retourner dans les délais avec les pièces annexes, faute de quoi sa demande de reversement d'annuité P.H.A.E. pour l'année en cours ne pourra être validée.
- Le Gestionnaire d'estive s'engage à demander la P.H.A.E. au nom de l'éleveur si les critères d'éligibilité sont respectés.
- Le Gestionnaire d'estive s'engage à reverser à l'éleveur ayant droit, et ce dans les délais qui lui sont impartis, la P.H.A.E.
- L'éleveur s'engage à reverser au Gestionnaire d'estive 5 % de la somme P.H.A.E. qu'il a perçu pour les frais de gestion, conformément à la délibération s'y reportant, sous couvert du courrier de Monsieur Le Directeur des Exploitations, de la Politique Sociale et de l'Emploi, Ministère de l'Agriculture, du 24 juin 1998.
- En cas de fausse déclaration, il sera exigé à l'éleveur de rembourser les sommes perçues, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur. L'éleveur s'engage à apporter la preuve de la régularité de sa situation à la D.D.T. en cas de contrôle administratif ou sur place.

Article 15 : Cohabitation des animaux

La Commission Syndicale de la Vallée du Barège exige de la part des éleveurs le respect total de la cohabitation des espèces ovines, bovines et équinnes sur les estives valléennes sous peine d'expulsion.

Article 16 : Non -respect du Règlement

Le non-respect des conditions émises dans ce Règlement Pastoral par les propriétaires transhumants obligera, selon les cas, la Commission Syndicale de la Vallée du Barège à :

- majorer de 50 % la redevance pacage pour toute infraction à l'article 2
- quintupler la redevance pacage
- entamer des poursuites judiciaires

Annexe 2 – Documents relatifs à la construction et la stratégie de la Charte de développement durable de la Montagne basque

Figure 14 : Chronologie de la construction de la Charte de développement durable de la Montagne basque
(ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2007).

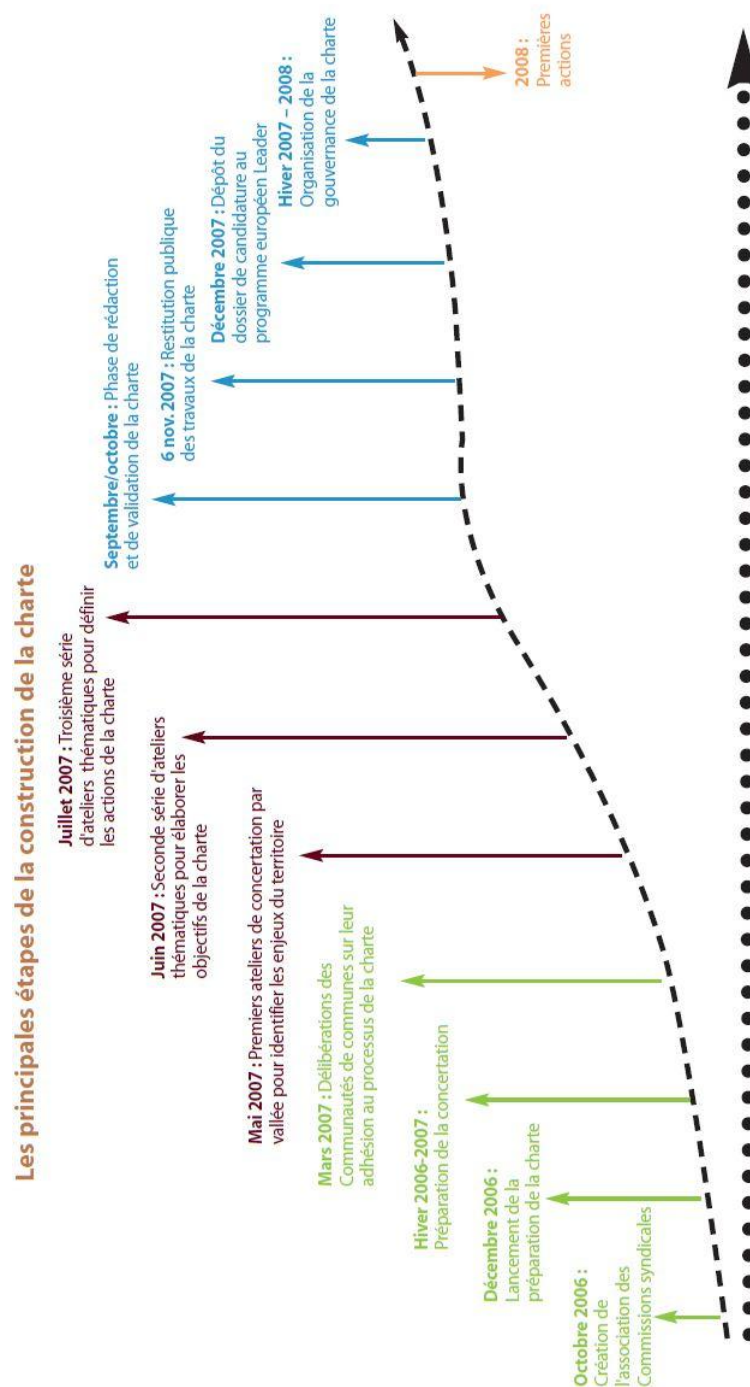
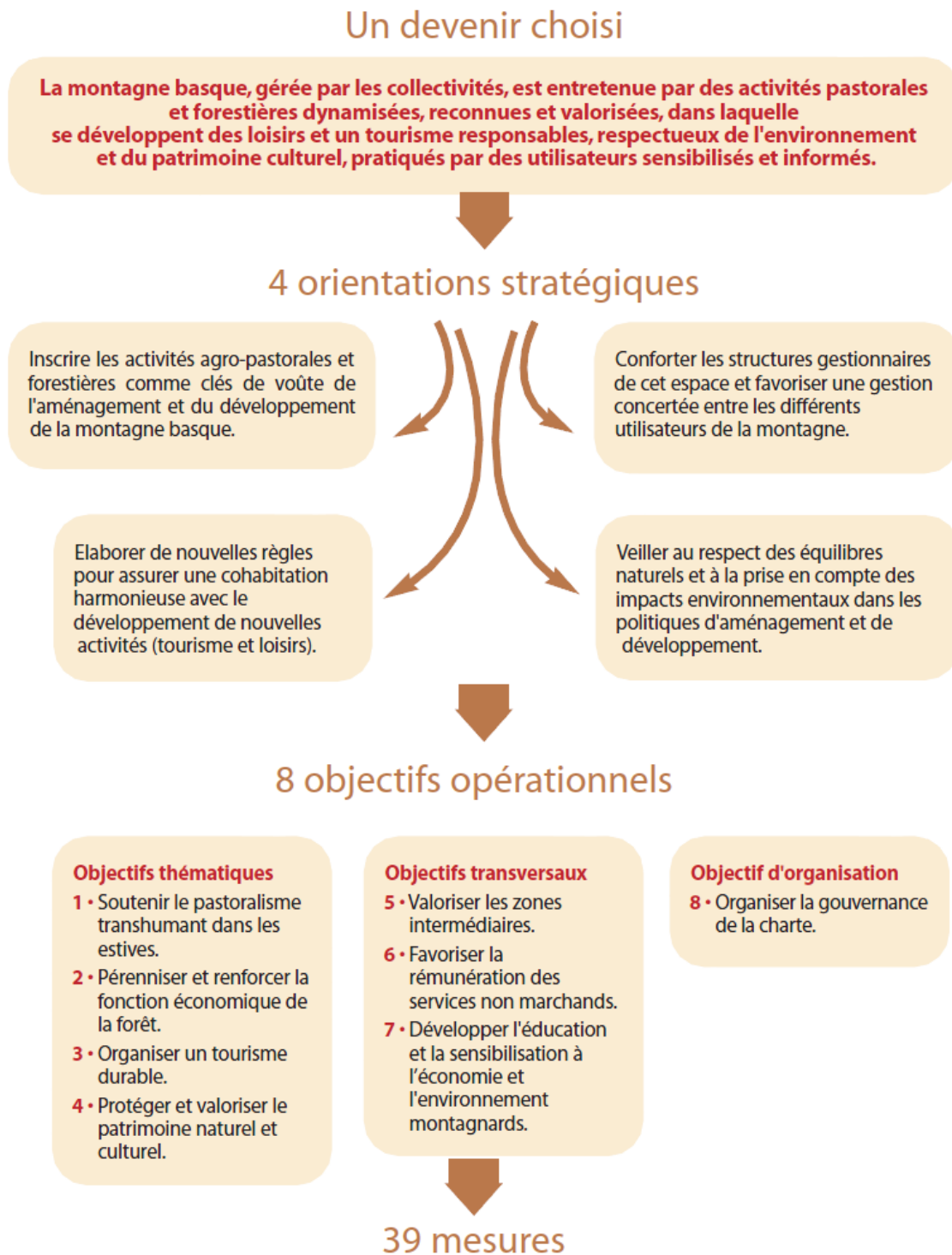


Figure 15 : Stratégie globale adoptée à l'issue de l'élaboration de la Charte de développement durable de la Montagne basque (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2007).

Schéma de la stratégie de la charte de développement durable de la montagne basque



Annexe 3 – Le Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque (éléments de présentation)

Présentation du Guide de bonnes pratiques par les acteurs du Programme LEADER Montagne basque

(LEADER MONTAGNE BASQUE, 2013)

« *Projet phare de ce programme LEADER, à la fois innovant et ambitieux, le Guide de Bonnes Pratiques a pour objectif d'organiser une meilleure cohabitation des activités sur la montagne basque et de prévenir les conflits d'usage. Cette démarche d'animation, développée depuis 2010 avec le recrutement d'une animatrice, est portée par les Commissions syndicales et les communautés de communes, avec la participation d'un réseau d'acteur relais (socioprofessionnels, associations, institutionnels). La démarche du Guide s'est concrétisée par une série d'action déployées depuis 3 ans sur tout le territoire. D'une part, des formations-actions à destination des élus gestionnaires pour les aider sur des cas concrets de conflit d'usage, aboutissant à la création d'outils communs de gestion (réglementaire ou de sensibilisation). D'autre part, un palette de supports de communication (classeurs de fiches, dépliants, vidéos, bande dessinée, affichage, bord de route, signalétique,...) pour sensibiliser les différents usagers aux bonnes pratiques à adopter en montagne ».*

Contenu global du classeur de fiches – Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque

(ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2011b)

Cadre réglementaire des différentes activités pour une gestion optimale des pratiques,

Informations pour mieux connaître la Montagne basque,

Conseils pratiques pour une bonne cohabitation.

Annexe 4 – Les effets du bon et du mauvais gouvernement dans la campagne siennoise (peintures d’Ambrogio Lorenzetti)

À la fin des années 1330, l’Italie communale du centre et du nord est menacée par la seigneurie. Le gouvernement des Neuf commande alors au peintre Ambrogio Lorenzetti une œuvre de propagande afin de convaincre la population des vertus de la commune et du partage du pouvoir. achevées en 1339, les fresques placées sur les murs du Palazzo pubblico globalement désignées sous l’appellation « *l’allégorie des effets du bon et du mauvais gouvernement* » représentent notamment la ville et la campagne siennoises régies par le bon gouvernement d’un côté, et sous un mauvais gouvernement en proie à la haine et à la destruction de l’autre. Cette œuvre éminemment politique dénonce, plus particulièrement au travers des effets du bon et du mauvais gouvernement, la menace de la seigneurie et des guerres de faction sur le régime communal siennois (voir sur ce sujet : BOUCHERON, 2013 et STARN, 1995).

Figure 16 : Les effets du bon gouvernement à la campagne par Ambrogio Lorenzetti (1337-1339).



Effets du bon gouvernement à la campagne, 1337-1339, Ambrogio Lorenzetti (Sienne, Palazzo Pubblico, salle des Neuf)

Effetti del Buon Governo in campagna

Figure 17 : Les effets du mauvais gouvernement à la campagne par Ambrogio Lorenzetti (1337-1339).



Effets du mauvais gouvernement à la campagne, 1337-1339, Ambrogio Lorenzetti (Sienne, Palazzo Pubblico, salle des Neuf)

Effetti del Cattivo Governo in campagna

TABLES

Table des matières

INTRODUCTION	13
--------------------	----

PARTIE 1	LE RECOURS A LA NOTION « D'EXTERNALITES » DU PASTORALISME, ENTRE POSITIONNEMENT POLITIQUE ET CONSTAT DE TERRAIN	19
-----------------	--	-----------

CHAPITRE 1.

LES PROCESSUS DE QUALIFICATION-REQUALIFICATION DES EFFETS DE L'ACTIVITE AGRICOLE A L'ECHELLE INTERNATIONALE, EVOLUTION ET DIFFUSION DES

NOTIONS	23
---------------	----

- 1. La multifonctionnalité agricole ou la recherche d'une légitimité politique après « les crises » sur fond de préoccupations environnementales** 25
 - 1.1. Emergence et mise en politique du paradigme multifonctionnel..... 25
 - 1.2. Les grands débats politiques et scientifiques autour de la multifonctionnalité agricole, évolution et épuisement d'une notion controversée
- 2. L'ère des services écosystémiques et environnementaux, de la requalification de l'interface nature/société à celle des rapports agriculture/société.....** 30
 - 2.1. La référence aux services écosystémiques pour protéger la nature, mise en politique d'une notion scientifique
 - 2.2. Les agriculteurs fournisseurs de services environnementaux, une « réappropriation opportuniste » des services écosystémiques par le monde agricole
 - 2.3. La notion de services environnementaux pour qualifier l'interface agriculture/société, entre « glissement d'arène » et resserrement du cadre de pensée
 - 2.4. L'ouverture d'une « fenêtre d'opportunité » pour les services environnementaux en France, réelle mutation économiciste de la politique agricole ou simple tendance rhétorique ?

CHAPITRE 2.

L'ACTION PUBLIQUE EN FAVEUR DU PASTORALISME, ENTRE DILUTION SECTORIELLE, AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET SPECIFICITE DU « COLLECTIF » SUR FOND

D'INTERET GENERAL	43
-------------------------	----

- 1. La forêt ou la brebis : la remise en cause des usages traditionnels au 19ème siècle** 45
- 2. Les années 1960, la reconnaissance de « l'agriculture de peuplement » aux interstices du référentiel moderniste.....** 48
- 3. La loi pastorale de 1972, une reconnaissance historique des effets positifs du pastoralisme et de l'élevage de montagne.....** 50
 - 3.1. La loi pastorale de 1972, des outils de modernisation spécifiques pour un pastoralisme collectif multifonctionnel
 - 3.2. Une Indemnité spéciale montagne pour maintenir la fourniture d'un « bloc » de services environnementaux par l'élevage de montagne.....
- 4. Des politiques d'aménagement pour une approche transversale de la montagne, l'agriculture de montagne et le pastoralisme au service d'un espace multifonctionnel** 56
 - 4.1. La loi montagne de 1985, la reconnaissance d'un espace à la fois multifonctionnel et spécifique
 - 4.2. La loi DTR 2005, le pastoralisme comme outil de valorisation des espaces naturels.....
- 5. L'agro-environnement et la montagne dans la PAC** 60

6. Le début des années 2000, le soutien de la « singularité pastorale » légitimé par ses productions secondaires	62
6.1. La naissance du PSEM, un cadre d'action transversal et original pour le pastoralisme collectif pyrénéen	63
6.2. Une référence explicite aux externalités positives et à la multifonctionnalité du pastoralisme	65
7. Les modalités de défense de la spécificité pastorale dans un contexte de resectorisation des dispositifs, d'individualisation des aides et d'incertitude sur le devenir du PSEM.....	67
 CHAPITRE 3.	
LE PASTORALISME ET LES ESTIVES PYRENEENNES, DES ENJEUX DU COLLECTIF AUX EFFETS EXTERNES	72
1. Le pastoralisme collectif et les modalités de gestion des estives pyrénéennes : entre complexité socio-spatiale et particularismes locaux	73
1.1. Une part limitée de l'agriculture pyrénéenne mais une empreinte spatiale importante et un vivier pour l'emploi	74
1.2. Une économie pastorale et des modes de gestion collective variables d'ouest en est de la chaîne pyrénéenne	76
1.3. Les estives pyrénéennes du point de vue pastoral : des communs par excellence ?.....	82
1.3.1. <i>Les modalités d'accès à la ressource (et de prélèvement) pour les éleveurs utilisateurs, entre reconnaissance des droits d'usage et dynamiques agricoles locales</i>	<i>84</i>
1.3.2. <i>Les modalités de définition des règles et la répartition des faisceaux de droits</i>	<i>85</i>
1.3.3. <i>Les différents niveaux de gestion et d'utilisation collective de la ressource pastorale à l'échelle d'une unité de gestion.....</i>	<i>88</i>
2. Les estives pyrénéennes, des espaces en partage aux ressources multiples	93
2.1. Une richesse environnementale et culturelle reconnue et valorisée	94
2.2. L'estive comme support privilégié d'une activité touristique constituant l'un des piliers de l'économie pyrénéenne	96
3. Aux origines des externalités, le partage de l'espace et la pluralité des perceptions	100
<hr/>	
PARTIE 2	POUR UNE APPROCHE RELATIONNELLE DES EFFETS DU PASTORALISME COLLECTIF PYRENEEN..... 105
<hr/>	
CHAPITRE 4.	
DES EXTERNALITES A L'APPROCHE RELATIONNELLE.....	108
1. Catégories de pratique et catégories d'analyse, les allers et retours des mots clés entre mondes sociopolitiques et scientifiques.....	109
2. De l'utilisation de la notion d'externalités en tant que catégorie analytique, critiques et évolution d'un concept multidimensionnel.....	110
2.1. Inefficacité du marché et prise en compte classique des externalités	110
2.2. Les coûts de transaction et les systèmes d'acteurs révélés par l'existence d'effets externes	111
2.3. Le caractère territorialisé des externalités	112
2.4. La dimension temporelle des effets externes, réflexions autour des trajectoires évolutives	113
2.5. Le caractère multilatéral et réciproque des externalités.....	117
3. La définition des externalités, « une affaire de goût et de convenance » ?	118
3.1. De l'acceptation dure à l'acceptation molle des externalités, l'approche par la notion de cadrage/débordement.....	119
3.2. Que faire du concept d'externalités ?	122
4. Un concept pour désigner un ensemble de phénomènes : la relation	125

4.1. Une issue théorique au travers du projet scientifique de Claude Raffestin : l'écologie humaine	125
4.2. Une mise en application de l'approche relationnelle de Raffestin et de l'axe de réflexion sur la coopération proposé par Callon.....	128
5. Hypothèses de recherche et cadre d'analyse.....	129
<u>CHAPITRE 5.</u>	
DEMARCHE DE RECHERCHE-ACTION	135
1. Un travail de recherche à la rencontre entre initiative privée et intentions de recherche.....	136
2. Un pluralisme méthodologique pour répondre aux enjeux de la recherche et aux objectifs de la structure.....	139
2.1. La conduite d'entretiens semi-directifs auprès d'une diversité d'acteurs des estives pyrénéennes	140
2.2. L'observation participante, une valorisation du temps en entreprise et une aide à l'élaboration d'une méthodologie transférable	143
2.3. Elaboration et expérimentation de la méthodologie de travail en groupe sur les effets du pastoralisme	145
2.3.1. <i>Le résultat d'un compromis entre attentes du monde social et travail de recherche en sciences sociales.....</i>	145
2.3.2. <i>Une méthode incluse dans une démarche globale évolutive, de l'exploration à l'opérationnalité</i>	148
2.3.3. <i>Les finalités de notre méthode de travail en groupe, une issue ouverte et une double visée réformatrice</i>	151
3. L'heuristique locale de notre démarche de recherche-action : conditions de validité et posture du « chercheur-acteur »	151
4. Un travail de terrain à dimension pyrénéenne fondé sur la diversité des zones d'étude	154
4.1. L'association des cellules pastorales pyrénéennes au choix des terrains d'étude.....	154
4.2. Les critères de sélection des terrains d'étude	155
4.2.1. <i>Au moins un terrain par zone d'économie pastorale</i>	155
4.2.2. <i>Une diversité des modes de gestion des estives étudiées</i>	156
4.2.3. <i>Des enjeux et usages dominants hétérogènes sur les estives.....</i>	156
4.3. Les quatre zones d'étude sélectionnées.....	157
PARTIE 3	DES EFFETS DU PASTORALISME A LA COOPERATION LOCALE MULTI-ACTEURS
	165
<u>CHAPITRE PREALABLE</u>	
IDENTIFICATION ET CARACTERISATION PRELIMINAIRES DES EFFETS MULTIPLES DU PASTORALISME PYRENEEN	169
1. Des effets fortement territorialisés	171
1.1. ... Qui varient en fonction de l'espace considéré.....	171
1.2. ... Qui varient en fonction des activités et des enjeux dominants les estives	172
1.3. ... Qui varient en fonction des caractéristiques de l'activité pastorale	173
2. De l'apprentissage mutuel aux pistes d'action collective.....	175
<u>CHAPITRE 6.</u>	
LES ESTIVES DE « PEYRAGUDES », UN CADRE RELATIONNEL MARQUE PAR LA DOMINATION DU TOURISME AMENAGEUR, LE CAS D'UNE COOPERATION EN SUSPENS	179
1. L'influence des dimensions spatiale, temporelle et sociale sur le contexte relationnel de la zone d'étude	179

2. Le revégétalisation en station, un miroir des relations entre acteurs du pastoralisme et exploitants de domaines skiables	189
2.1. Une petite histoire de la revégétalisation en milieu montagnard	189
2.2. La restauration écologique sur Peyragudes, un succès nuancé par le cloisonnement entre activité pastorale et tourisme aménageur	192
2.3. L'intégration du pastoralisme, une piste d'amélioration des travaux de restauration écologique en station	197
2.4. Peyragudes, vers un redémarrage du dialogue entre acteurs du pastoralisme et exploitants du domaine skiable ?	201
 CHAPITRE 7.	
LES ESTIVES DE « LARRAU », VERS UNE GOUVERNANCE DU MULTI-USAGE A L'ECHELLE DE LA MONTAGNE BASQUE	208
1. L'influence des dimensions spatiale, temporelle et sociale sur le contexte relationnel de la zone d'étude	208
2. La Charte de développement durable et le Programme LEADER de la Montagne basque, le développement d'un outil collectif de gouvernance des relations entre les usagers de l'espace	220
2.1. Du conflit d'usage au projet de développement collectif porté par les Commissions syndicales	220
2.2. Entre gouvernance partagée et réaffirmation du rôle premier du pastoralisme sur la Montagne basque	223
2.3. La prise en compte sectorielle et transversale de conflits d'usage spatialisés	227
2.4. Apports et limites de la démarche de coopération dans la régulation des relations impliquant le pastoralisme	231
 CHAPITRE 8.	
LE PAYSAGE, DU CONSENSUS APPARENT A L'OPPOSITION DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DE L'ESPACE	243
1. Un paysage propre et entretenu, symbole de la maîtrise du « sauvage » par l'activité pastorale	246
2. Le pastoralisme au service d'un paysage scénique organisé pour le multi-usage	250
3. Le paysage comme reflet des relations entre activités humaines, le « bon pastoralisme » en filigrane	254
3.1. Une approche technique et distanciée du paysage et des « bonnes pratiques pastorales »	254
3.2. Le « paysage vécu » comme reflet des rapports de force localisés	258
4. Au-delà des modèles paysagers, les processus de formalisation de l'intérêt général sur les estives pyrénéennes	259
4.1. Les modèles paysagers révélateurs de stratégie de développement territorial divergentes	259
4.2. La définition collective de l'intérêt général sur les estives pyrénéennes, un « tournoi » perpétuel	261
4.3. Le collectif et l'animation comme conditions de réussite de la coopération locale dans un contexte d'incertitudes	263
CONCLUSION	271
BIBLIOGRAPHIE	277
BIBLIOGRAPHIE GENERALE	279
TEXTES JURIDIQUES	296
SITOGRAFIE	297
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	299

ANNEXES	305
ANNEXE 1	
Règlement pastoral sur le territoire valléen de la Commission syndicale de la vallée du Barège	307
ANNEXE 2	
Documents relatifs à la construction et la stratégie de la Charte de développement durable de la Montagne basque	311
ANNEXE 3	
Le Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque (éléments de présentation)	313
ANNEXE 4	
Les effets du bon et du mauvais gouvernement dans la campagne siennoise (peintures d'Ambrogio Lorenzetti)	314
TABLES	317
TABLE DES MATIERES	319
TABLE DES FIGURES	324
TABLE DES CARTES	325
TABLE DES TABLEAUX	325
TABLE DES ENCADRES	326
TABLE DES CITATIONS	327

Table des figures

Figure 1 : Les bénéficiaires tirés des écosystèmes et leurs liens avec le bien-être de l'Homme	33
Figure 2 : Le cadre institutionnel issu de la loi pastorale de 1972	53
Figure 3 : Poids de chaque mesure en paiements réalisés.....	61
Figure 4 : Répartition des financements issus de l'enveloppe « PSEM » sur le massif pyrénéen entre 2007 et 2013	64
Figure 5 : La saisonnalité et l'étagement des pratiques pastorales en Pyrénées centrales	73
Figure 6 : Représentation schématique de l'utilisation des estives d'Aulon.....	90
Figure 7 : Représentation schématique de l'utilisation du domaine pastoral de la vallée du Barège.....	92
Figure 8 : Notre démarche globale d'enquête et d'expérimentation et son caractère progressif.....	149
Figure 9 : Itinéraire méthodologique final proposé aux agents de développement.....	150
Figure 10 : Composition du Comité de programmation du GAL	224
Figure 11 : Répartition des financements FEADER hors animation.....	225
Figure 12 : Les soutiens en faveur de l'agropastoralisme issus du LEADER Montagne basque pour la période 2009-2013	226
Figure 13 : Un exemple d'action de communication issu du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque.....	230
Figure 14 : Chronologie de la construction de la Charte de développement durable de la Montagne basque.....	311
Figure 15 : Stratégie globale adoptée à l'issue de l'élaboration de la Charte de développement durable de la Montagne basque.....	312
Figure 16 : Les effets du bon gouvernement à la campagne par Ambrogio Lorenzetti (1337-1339).....	314
Figure 17 : Les effets du mauvais gouvernement à la campagne par Ambrogio Lorenzetti (1337-1339).....	315

Table des cartes

Carte 1 : Surfaces agricoles en gestions individuelle et collective sur le massif pyrénéen.....	75
Carte 2 : La répartition des UGB herbivores par département	76
Carte 3 : Répartition des exploitations et classe d'âge majoritaire des chefs d'exploitation par canton	77
Carte 4 : Composition de la SAU des exploitations pastorales ayant leur siège sur le massif pyrénéen.....	78
Carte 5 : La répartition des entités collectives de gestion des espaces pastoraux sur le massif pyrénéen.....	79
Cartes 6 : Les surfaces en gestion collective du massif pyrénéen.....	96
Carte 7 : Répartition des grands zonages environnementaux sur le massif pyrénéen	96
Cartes 8 : Les grandes orientations économiques du massif pyrénéen.....	97
Carte 9 : Part de l'emploi agricole dans le massif pyrénéen.....	97
Carte 10 : Les emplois touristiques sur le massif pyrénéen	98
Carte 11 : La répartition des terrains d'étude sur le versant français du massif des Pyrénées	157
Carte 12 : Localisation de la zone d'étude « Peyragudes »	179
Carte 13 : Localisation de la zone d'étude « Larrau »	208
Carte 14 : Les secteurs gérés par la Commission syndicale du Pays de Soule	210
Carte 15 : La gestion de l'espace pastoral sur la zone d'étude de Larrau.	211
Carte 16 : Zone LEADER Montagne basque.....	232

Table des tableaux

Tableau 1 : Extrait des conclusions de l'INERM relatives à l'utilisation insuffisante des alpages.	51
Tableau 2 : Les structures collectives de gestion des espaces pastoraux dans les Pyrénées .81	81
Tableau 3 : Les différents types de biens	83
Tableau 4 : Les surfaces gérées par le pastoralisme dans les Parcs Nationaux.....	95
Tableau 5 : Le multi-usage des estives du Plateau de Beille.	99
Tableau 6 : Typologie de services, de l'externalité au service environnemental complet ...	115
Tableau 7 : Apports des appropriations scientifiques du concept d'externalité.....	123
Tableau 8 : Le cadre d'analyse.	133
Tableau 9 : L'articulation entre le cahier des charges de la structure et les méthodologies des SHS	147

Table des encadrés

Encadré 1 : Liste non exhaustive des produits de l'agriculture ayant un caractère public selon l'OCDE.....	28
Encadré 2 : Première liste des services écosystémiques contenue dans le SCEP (1970)	30
Encadré 3 : Exposé des motifs de la loi pastorale tel qu'il est présenté par le gouvernement en 1972.....	52
Encadré 4 : Extrait de l'article 1 ^{er} de loi 72-12 du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde	52
Encadré 5 : Extrait de l'article 18 de la loi montagne 85-30 du 9 janvier 1985	57
Encadré 6 : Extrait de l'article 1 ^{er} de la loi montagne 85-30 du 9 janvier 1985	58
Encadré 7 : Extrait de l'article 181 de la loi DTR 2005-157 modifiant l'article 18 de la loi montagne	59
Encadré 8 : Extrait de la circulaire DGPAAT/SDEA/C2011-3091 du 12 décembre 2011 relative à la mise en œuvre de la mesure 323c « dispositif intégré en faveur du pastoralisme » dans le cadre du PDRH et du PSEM.....	66
Encadré 9 : Les Commissions syndicales, héritage de la gestion de l'espace valléen par les communautés locales	80
Encadré 10 : Organisation pastorale sur les estives de la commune d'Aulon	89
Encadré 11 : Organisation pastorale sur les estives de la Commission syndicale de la vallée du Barège	91
Encadré 12 : Les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau	158
Encadré 13 : Les surfaces pastorales chevauchant le domaine skiable de Peyragudes.....	159
Encadré 14 : Les surfaces pastorales du Plateau de Beille.....	160
Encadré 15 : Les surfaces pastorales de la commune de Mantet	161
Encadré 16 : Une définition de la revégétalisation	189
Encadré 17 : La mise en défens des zones de récolte et de revégétalisation	194
Encadré 18 : La question de l'acceptation des travaux de restauration écologique par les éleveurs.....	198
Encadré 19 : La nécessité d'une collaboration entre acteur de la restauration écologique en station et acteurs du pastoralisme.....	199
Encadré 20 : Une mise au point sur la gestion et l'utilisation des cayolars en Pays de Soule	212
Encadré 21 : La pratique « atendes » d'hier à aujourd'hui	217
Encadré 22 : Le double constat à l'origine de la démarche collective de développement engagée sur le territoire de la Montagne basque	220
Encadré 23 : Les préconisations principales issues du travail du Conseil de développement	221
Encadré 24 : Le statut des Commissions syndicales, structures privilégiées pour le portage de la Charte.....	222
Encadré 25 : Extrait de la candidature au programme LEADER 2007-2013.....	233

Table des citations

Agent de développement pastoral 1	68
Agent de développement pastoral 1	182
Gestionnaire d'estive 1.....	182
Elu 1	182
Eleveur 1	183
Gestionnaire d'estive 1.....	183
Elu 1	183
Représentant de l'ingénierie écologique 1	184
Agent de développement pastoral 2	185
Elu 1	186
Eleveur 1	187
Gestionnaire d'estive 2.....	187
Gestionnaire d'estive 3.....	187
Elu 1	187
Représentante de l'ingénierie écologique 2	193
Représentant de l'ingénierie écologique 1	193
Représentant du domaine skiable.....	194
Représentant de l'ingénierie écologique 1	195
Représentante de l'ingénierie écologique 2	195
Gestionnaire d'estive 1.....	195
Agent de développement pastoral 1	195
Agent de développement pastoral 2	196
Représentante de l'ingénierie écologique 2	196
Représentant de l'ingénierie écologique 1	197
Représentante de l'ingénierie écologique 2	198
Représentante de l'ingénierie écologique 2	199
Agent de développement pastoral 3	199
Agent de développement pastoral 3	201
Gestionnaire d'estive 4.....	202
Agent de développement pastoral 2	202
Représentante de l'ingénierie écologique 2	203
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 1.....	213
Agents de développement pastoral 4.....	214
Eleveur 2.....	214

Eleveur 2.....	215
Socioprofessionnelle du tourisme 1.....	215
Personne ressource.....	215
Agents de développement pastoral 4.....	216
Eleveur 2.....	216
Agents de développement pastoral 4.....	217
Elu 3 (éleveur larraintar).....	218
Représentant d’une structure associative relative au pastoralisme.....	222
Agents de développement pastoral 4.....	222
Agent de développement territorial 1.....	227
Agent de développement agricole.....	227
Agent de développement territorial 2.....	228
Personne ressource.....	231
Personne ressource.....	233
Elu 2.....	233
Agent de développement territorial 2.....	235
Agent de développement territorial 1.....	236
Eleveur 3.....	237
Elu 3 (éleveur larraintar).....	246
Représentant de l’usage environnemental de l’espace 2.....	246
Elu 4.....	247
Gestionnaire d’estive 3.....	247
Eleveur 1.....	247
Gestionnaire d’estive 1.....	248
Eleveur 1.....	248
Eleveur 2.....	249
Gestionnaire d’estive 4.....	249
Gestionnaire d’estive 4.....	249
Eleveur 3.....	249
Représentant de l’animation culturelle 1.....	251
Socioprofessionnelle du tourisme 1.....	251
Gestionnaire d’estive 3.....	251
Socioprofessionnelle du tourisme 2.....	251
Socioprofessionnel du tourisme 3.....	252
Agent de développement territorial 3.....	252
Elu 1.....	252

Elu 6	252
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 3.....	253
Elue 5.....	253
Représentant de l'ingénierie écologique 1	254
Représentante de l'animation culturelle 2	255
Représentant de l'ingénierie écologique 1	255
Représentante de l'ingénierie écologique 2	255
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 1.....	255
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 2.....	256
Agent de développement pastoral 1	257
Socioprofessionnelle du tourisme 4.....	258
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 1.....	260
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 2.....	264
Agent de développement pastoral 1	265
Agent de développement agricole 1.....	266

Estives en partage

Une approche relationnelle des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen

Résumé Depuis le milieu des années 2000, le champ lexical du discours public de défense et de légitimation du pastoralisme pyrénéen s'est enrichi de notions « empruntées » aux sciences économiques et aux arènes de discussion internationales. Le pastoralisme est depuis lors qualifié de producteur « d'externalités » par certains agents de développement pastoral et représentants de la profession agricole. Le cœur de ce travail de recherche-action est d'interroger l'irruption de ce nouveau paradigme à une échelle locale, en analysant la manière dont les usagers de l'espace montagnard eux-mêmes appréhendent les effets multiples du pastoralisme sur leurs espaces de pratiques. Malgré son utilité potentielle pour la justification d'une action publique dirigée spécifiquement vers l'activité pastorale, l'utilisation de la notion d'externalités en tant que catégorie analytique ne permet pas d'appréhender la réalité des rapports entre la multiplicité d'acteurs investis dans l'utilisation et dans la gouvernance des estives pyrénéennes. En revanche, le recours à une approche relationnelle des effets du pastoralisme permet de reconnecter ces phénomènes à leur contexte spatial, social et temporel d'émergence, mais aussi de faire apparaître la place des acteurs et des organisations locales dans la régulation de la coprésence et des nouvelles proximités. À l'échelle locale, l'étude des effets multiples du pastoralisme renvoie ainsi aux thématiques du multi-usage de l'espace montagnard et à l'action collective des acteurs divers impliqués dans sa gestion et dans son utilisation. La capitalisation et l'interprétation des modalités de gestion collective innovantes des estives ainsi que le transfert des connaissances fondamentales et méthodologiques peuvent alors inciter les acteurs du développement à une prise en compte plus intégrée de l'élargissement et de la complexification de l'espace social constitué par les estives pyrénéennes.

Mots clés : Pastoralisme, Externalités, Multi-usage, Montagne, Action collective territorialisée, Services environnementaux.

Shared pastures

Relational approach of pastoralism externalities in Pyrenean mountain

Abstract Since the early 2000's, the political discourse about defense and legitimization of pastoralism has contained economical terms. Some agriculture representatives and development agents qualify pastoralism as an « externalities producer ». This action-research aims at questioning the appearance of this new paradigm on the local scale by studying the manner by which mountain space users themselves consider the multiple effects of pastoralism on their spaces and practices. Despite their potential utility to justify a specific public action directed to pastoral activity, "externalities" used as an analytical category don't allow to understand the links between the multiple stakeholders invested in pastures utilization and governance. On the other hand, relational approach of pastoralism multiple effects enables to reconnect these phenomena to their spatial, social and temporal context of emergence. This theoretical approach also reveals the position of local stakeholders and organizations in the proximity regulation. Studying pastoralism multiple effects on the local scale refers to multiple-use of mountain areas and to collective action of those who use and manage Pyrenean pastures. Capitalization and interpretation of innovative forms of governance, but also transfer of scientific and methodological knowledge can lead development agents to a better consideration of the enlargement and the complexification of the social space constituted by Pyrenean pastures.

Keywords : Pastoralism, Externalities, Multiple-use, Mountain areas, Collective action, Environmental services.